Revue Bi-Annuelle

Tome IV | N° 1 | Avril 1936

ÉTUDES MISSIONNAIRES

Supplément à la Revue d'Histoire des Missions

SOMMAIRE

Rédaction et Administration :
"*LES AMIS DES MISSIONS*"
5, Rue Monsieur
PARIS (VIIe)

En Dépôt :
« *ÉDITIONS SPES* »
17, rue Soufflot
PARIS (Ve)

ABONNEMENTS

Compte Chèque Postal « *Les Amis des Missions* » - Paris 661-07

FRANCE... **un an : 25 fr.**

ÉTRANGER... **— 30 fr.**

LE NUMÉRO : 13 fr.

ABONNEMENT combiné avec la *Revue d'Histoire des Missions* :
France : 60 fr. — Etranger : 70 fr.

LES PRINCIPAUX COLLABORATEURS :

I. — Problèmes généraux des Missions.

S. Exc. Mgr Deswazières, des M. E. P. — Mgr Boucher, *Président des Œuvres pontificales de la Propagation de la Foi et de Saint-Pierre-Apôtre.* — Mgr Mério, *Directeur Général de la Sainte-Enfance.* — Mgr Olichon, *Directeur de l'Union Missionnaire du Clergé.* — Mgr Bruno de Solages, *Recteur de l'Institut catholique de Toulouse.* — Vice-Amiral Lacaze, *Ancien Ministre.* — M. Georges Goyau, *de l'Académie Française.* — R. Père Bertin, O. F. M. — R. Père Briault, C. Sp. — R. Père Brou, S. J. — R. Père Cadière, M. E. P. — M. l'Abbé Paul Catrice. — M. l'Abbé Deyrieux, *Directeur des « Missions Catholiques ».* — R. Père Dubois, S. J., *Secrétaire de la Conférence des Missions d'Afrique.* — M. Paul Lesourd, *Archiviste paléographe.* — R. Père Mazé, des Pères Blancs. — R. Père O'Reilly, S. M. — R. Père Perbal, O. M. I. — M. l'Abbé Prévost, *Aumônier de « Ad lucem ».* — R. Père de Reviers de Mauny, S. J.

II. — Enquêtes dans les pays de Mission.

Agence Fides, services spéciaux. — Délégués de toutes les Congrégations missionnaires de religieux et de religieuses. — Conférences des Missions Catholiques d'Afrique.

III. — Les Missions et les problèmes internationaux.

Mgr Beaupin, *Président de la Commission catholique de Coopération intellectuelle.* — R. Père de la Brière, S. J., *Rédacteur aux « Etudes ».* — R. Père Delos, O. P., *Professeur à l'Université Catholique de Lille.* — M. René Pinon, *de l'Académie des Sciences Coloniales.*

IV. — Les Missions et le droit international.

M. Le Fur, *Professeur à la Faculté de Droit de Paris.*

V. — Les Missions et le droit colonial.

M. Garrigou-Lagrange, *Professeur à l'Université de Bordeaux.*

VI. — Les Missions et l'ethnologie.

R. Père Pinard de la Boullaye, S. J. — R. Père Tastevin, C. Sp., *Professeur à l'Institut catholique de Paris.*

VII. — Les Missions et la Géographie humaine.

M. Deffontaines, *Professeur à l'Université catholique de Lille.*

VIII. — Les Missions et les problèmes sociaux.

M. Eugène Duthoit, *Professeur à l'Université catholique de Lille, Président de la Commission générale des Semaines sociales de France.* — R. Père Arnou, S. J., *Membre du Bureau international de Travail.* — M. Robert Garric, *Professeur agrégé de l'Université.* — M. Danel, *Professeur à la Faculté Catholique de Droit de Lille.* — M. Joseph Folliet.

IX. — Les Missions et le Monde musulman.

M. Massignon, *Professeur au Collège de France.* — R. Père Marchal, *Assistant général des Pères Blancs.*

X. — Les Missions et la médecine.

Docteur Gougerot, *Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris.*

XI. — Les Missions et la Science.

R. Père Lejay, S. J., *Directeur de l'Observatoire de Zi-Ka-Wei.* — R. Père Poisson, S. J., *Directeur de l'Observatoire de Tananarive.*

XII. — Les Missions et l'étude des langues indigènes.

M. l'Abbé Adrien Millet, *Directeur de l'Institut de Phonétique expérimentale.*

XIII. — Les Missions dans leurs rapports avec les arts.

M. Georges Desvallières, *Membre de l'Institut.* — M. Paul Tournon, *de l'Ecole des Beaux-Arts, Architecte.*

Pour tout ce qui concerne la RÉDACTION et l'ADMINISTRATION de la Revue, s'adresser à la Direction, 5, rue Monsieur, Paris (VIIe).

Il est rendu compte dans la Revue de tous les ouvrages concernant la Vie des Missions envoyés à la RÉDACTION.

Tome IV N° 1 Avril 1936

ÉTUDES MISSIONNAIRES

Une Religion nouvelle en Afrique Occidentale

Le "Goro" ou "Kunde"

Son aspect actuel au Togo

INTRODUCTION

A côté du Fétichisme traditionnel dont l'Indigène évolué a honte de plus en plus, parce que trop vide et trop immoral dans son culte et d'une grossièreté trop évidente dans son exploitation de la crédulité humaine, apparaissent de temps en temps des Religions nouvelles qui essayent d'amalgamer à des doses diverses — dans un syncrétisme dont la dominante reflète les origines, les affinités et les tendances des protagonistes — les différentes Religions qui sollicitent les âmes africaines.

« L'African Church » — pour ne citer que cette tentative — est une combinaison de Christianisme protestant et d'Islamisme née des idées mises en circulation par l'homme remarquable qu'était le Dr Edward Blyden de Sierra Leone — celui qu'on a appelé le « Renan Noir ».

Le Dr Blyden qui devait au Christianisme (protestant) et sa culture et la réussite de sa vie, était chrétien de sentiment ; mais il était aussi — et voulait le rester — Africain. Il prônait donc, comme seule Religion adaptée à la nature du Noir, un Christiano-Islamisme qui ferait de ses frères de race des hommes chrétiens par la tête et par les idées, mais musulmans par le cœur et la vie.

De ces idées naquit l' « African Church ». Celle-ci se dit chrétienne : elle entend, en effet, garder le « Message » du Christ et faire bénéficier la Race Noire des idées fraternelles et libératrices de Son message — idées que le Dr Blyden résumait dans la formule bien connue : « The Fatherhood of God, the Brotherhood of men » ; mais elle proclame en même temps que le Message du Christ doit

s'adapter à la race et à l'habitat des hommes : elle légitime ainsi la polygamie qu'elle déclare une « nécessité africaine ».

Il est indubitable que, théoriquement, elle est tout à fait dans la ligne des idées du Dr Blyden. Pratiquement, je doute que celui-ci reconnut en l' « African Church » d'aujourd'hui la « fille de ses pensées ». Et cependant !... tant il est vrai que poussées au terme logique de leur évolution — et surtout par la masse — les idées finissent toujours par montrer ce qui était inclus virtuellement en elles !

Religion commode, Religion africaine, — considération patriotique qui favorisa son expansion — « l'African Church » a eu, à ses débuts, beaucoup de succès : en Afrique Occidentale Anglaise, elle a entamé — en certains endroits on pourrait dire « ravagé » — les Églises Protestantes (l'Église Anglicane surtout) dont pas mal de membres étaient, du reste, — de par la polygamie pratiquée par eux, et admise ou tolérée par leur « dénomination » — « African Church » avant la lettre. Ne trouvaient-ils pas — ce qui fait toujours plaisir —, dans la Religion nouvelle, une justification théorique et raciale de leur façon de vivre ? Sous toutes les latitudes et sous tous les climats, l'homme est un animal logique.

En même temps que des Chrétiens, l'African Church attira à elle pas mal de païens séduits par le fonds chrétien du mouvement et aussi par les facilités morales qu'il comportait.

Mais en se propageant l'African Church perdit cette tenue — je dirai cette distinction que ses initiateurs, gens cultivés et de bonne éducation, s'étaient attachés à lui donner.

Elle finit même par verser dans « l'idolâtrie » — j'entends par ce mot toutes les pratiques de magie et de sorcellerie qui constituent comme le fond du Fétichisme africain. Et cela avait commencé du vivant même du Dr Blyden : témoin le scandale des « léopards humains » qui, dans les années de 1911 et 1912, mit en émoi Sierra Leone et la Libéria et que le Gouvernement Anglais finit par étouffer. Blyden, certes, n'avait pas voulu cela ; mais, comme je le faisais remarquer plus haut, les doctrines ont une logique interne qui, tôt ou tard, se traduit en acte ; plutôt tôt en Afrique où ne jouent — ou si peu — ni les contraintes de l'éducation ni le refoulement du milieu social.

Quoi qu'il en soit, avec « l'idolâtrie » reparurent l'immoralité et ses fruits naturels, ceux que saint Paul, — dont les initiateurs

avaient oublié la grande leçon [1] — énumère dans les versets 28 à 32 du chapitre premier de l'*Epître aux Romains*.

Aussi l'African Church a-t-elle perdu beaucoup de la force conquérante de sa jeunesse — celle des jours où elle croyait, et beaucoup d'Africains avec elle, que SA formule « d'adaptation du Christianisme à la race » allait convertir l'Afrique au Christ. En la voyant telle qu'elle est aujourd'hui, les païens remuent la tête d'un air de refus ou de doute, et disent : « Au fond, entre elle et nous, où est la différence ? »

Ce phénomène de détérioration des religions nouvelles qui s'établissent de temps en temps en Afrique, est tout à fait curieux à observer.

On dirait qu'il existe en ce pays une force obscure qui frappe au cœur toutes les tentatives de transformation et d'évolution qui ne sont pas conformes au vrai et à l'intégral message du Christ : après un succès plus ou moins caractérisé et plus ou moins long, la décadence commence. Insatisfaite, l'Afrique cherche autre chose.

Malheureusement, du fait du protestantisme, c'est un message plus ou moins adultéré qu'en beaucoup d'endroits l'Europe a transmis et transmet à l'Afrique : erreurs doctrinales, tolérances morales, estimées habiles ou nécessaires.

L'Apostolat Catholique, en raison de l'ambiance créée par le Protestantisme, en raison aussi de l'emprise que conservent sur les individus convertis la mentalité et les coutumes ancestrales, enregistre lui aussi des défaillances morales individuelles, qui voilent la beauté du message et en empêchent le plein rayonnement.

Dans ce message, qu'il soit catholique ou protestant, les Africains opèrent comme d'instinct — poussés sans doute par une Providence miséricordieusement indulgente à une race longtemps opprimée — une espèce de tri, assimilant finalement l'authentique, rejetant peu à peu le reste. C'est ainsi qu'un peu partout, on note chez les Noirs protestants un sentiment d'insatisfaction qui leur fait considérer leur protestantisme moins comme un terme que

1. Leçon qui est celle-ci : sans le secours de la grâce (grâce qu'il faut mériter par une vie conforme à la doctrine du Christ, la Foi, en effet, ne suffit pas), et quelles que soit sa valeur personnelle et la bonté de ses intentions, l'homme ne fait pas toujours le bien qu'il voudrait. Qui n'a présent à l'esprit le fameux chapitre VII de l'Epître aux Romains et la plainte célèbre qui le termine : « *Infelix ego homo !...* ».

comme une étape. Les simples disent : « Mon cœur a vomi cette religion » ; les intellectuels aiment à venir prier dans les églises, à l'ombre de la Présence Réelle.

Chez les Catholiques, les chrétientés comptant de nombreux polygames perdent peu à peu leur rayonnement et leur force d'attraction. Mais même là, les chrétiens « tombés » restent inquiets, gardant la nostalgie du confessionnal et de la Table Sainte. Presque toujours, s'ils ont le temps de se retourner avant la mort, ils mettent ordre à leur situation et meurent réconciliés et apaisés... tant il est vrai que, seule, la vraie religion du Christ — divine, mais si humaine pourtant — satisfait les besoins profonds de nos Africains.

Ceci a l'air d'une digression ; ce n'en est pas une : le « Goro », sujet de la présente étude, en est déjà au stade de détérioration. Je dirai même que c'est parvenu à ce stade qu'il a fait au Togo Français son apparition. C'est son élimination qui commence.

PREMIÈRE PARTIE

Autour du « Goro »

I. — Lieu d'éclosion du « Goro »

Le nouveau culte a fait son apparition en Gold Coast, à une date qu'il est difficile de préciser. En Gold Coast — comme du reste dans les autres colonies Anglaises de l'Afrique Occidentale — les journaux et les revues de langue Anglaise sont très répandus et très lus : cela tient au développement de l'instruction primaire, et même secondaire, dans ces colonies.

C'est dire que les mouvements d'idées et de croyance qui travaillent l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique pénètrent largement les milieux évolués — milieux beaucoup plus larges que dans les colonies Françaises — et, par eux, la population tout entière. Ajoutez à cela la propagande que font — par la parole et par la presse — les innombrables « dénominations » protestantes, et, à un degré moindre, le catholicisme, et vous comprendrez la perméabilité de nos pays Ouest-Africains, aux courants d'idées et aux mouvements d'opinions qui agitent et travaillent nos pays civilisés.

C'est ainsi que, depuis longtemps déjà, la « Christian Science » de Mistress Eddy avait fait son apparition en Gold Coast. J'ignore

quelle a été, en cette Colonie, la fortune de cette religion venue, après tant d'autres, solliciter la croyance des Africains. La présente étude, qui a trait à une adaptation indigène de la « Christian Science », donnera peut-être à quelques missionnaires travaillant en Gold Coast l'idée et le goût d'étudier la question. En même temps, ils pourraient rechercher si le phénomène de détérioration que je signale au Togo s'est produit en Gold Coast, et sous quelles influences.

II. — Le cheminement du « Goro »

C'est de la Gold-Coast donc que nous est venu le « Goro ». Une première tentative de pénétration eût lieu avant la grande guerre — en 1912 ou 1913. Elle n'eût pas de succès. Le Gouvernement allemand — vigilant par nature et en méfiance contre tout ce qui venait de Gold-Coast — surveillait avec un soin particulier tout ce qui venait de cette Colonie.

Ne pouvant supprimer, malgré ses efforts en ce sens, l'émigration saisonnière des Togolais en Gold-Coast — émigration résultant des trois facteurs suivants : *a*) petitesse du Togo incapable d'occuper pendant toute l'année (malgré les travaux de prestation) les bras de ses habitants ; *b*) offres de travail faites par les planteurs de cacao de la Colonie voisine ; *c*) courants de population établis bien avant l'occupation allemande — le Gouvernement veillait avec soin à ce que les « idées anglaises » ne s'introduisissent point dans ce qu'on appelait « unsere Muster Kolonie ». Aussi refoulait-il sans pitié les Noirs anglais susceptibles de contaminer le « bon esprit » des Togolais, et surveillaient-ils avec soin ceux de ces derniers qui revenaient au pays. Au besoin on les remettait dans le monde. Comme ont pu le constater les Européens qui ont vécu au Togo de 1918 à 1925, le résultat était loin d'être mauvais. Dans le bon sens du mot, les Togolais avaient vraiment « bon esprit ». Aussi la « Christian Science » dût-elle attendre des jours meilleurs.

La deuxième tentative — couronnée d'un plein succès — eût lieu après la guerre. L'infiltration commença par le Togo anglais, voisin immédiat de la Gold-Coast. Dès 1922 les adeptes de la « Faith Tabernacle » circulaient et agissaient dans le pays. Dès cette époque je me rappelle avoir trouvé à Lomé, entre les mains de nos chrétiens, des exemplaires de cette Revue.

Du Togo anglais le mouvement s'étendit au Togo français ;

il y a de cela 5 et 6 ans — 8 ans même en certaines localités — ce qui occasionna pas mal de disputes et un certain nombre d'incidents. Les apôtres du nouveau culte, pour la plupart chrétiens protestants et catholiques apostats ou polygames, étaient plutôt agressifs [1] : ils se moquaient des Pasteurs et des Pères, disaient que catholicisme et protestantisme étaient des religions impuissantes, qu'eux leur apportaient une religion qui guérirait les malades sans médicaments humains, etc... Qu'était-ce au juste que cette religion ?... On ne le savait pas très bien à l'époque, parce qu'on ne la voyait pas matérialisée dans un culte et dans des rites visibles. Peut-être, au début, y eut-il un peu d'ésotérisme.

Mais bientôt on vit apparaître, à la lisière des villages, les « Niches » caractéristiques ; bientôt commencèrent à circuler des « noms » par lesquels on désignait le nouveau culte : « Kunde », « Goro », « Atike », « Kpevodu », etc... ; quelques guérisons — vraies ou truquées — attirèrent des adeptes au nouveau culte ; et, un jour, ce fut le grand succès.

Le succès étant venu, et avec le succès l'argent ayant afflué entre les mains des propagandistes, les païens eux aussi se mirent de la partie : les chefs surtout qui virent, dans le nouveau culte, en même temps qu'un procédé commode pour s'enrichir, un moyen efficace de rétablir leur autorité battue en brèche. Rien n'est contagieux comme le succès.

III. — Les raisons du succès rapide du « Goro »

Les raisons qui suivent expliquent la rapide progression du « Goro » dans les deux zones du Togo.

1) *L'indifférence et l'ignorance des autorités.*

En Gold Coast comme au Togo, les autorités attachent habituellement assez peu d'intérêt aux mouvements d'idées qui travaillent les masses indigènes, aussi longtemps que ceux-ci ne troublent point ce qu'on appelle « l'ordre public ».

Il est même curieux de constater à quel point elles ignorent ces courants d'idées. De la part des autorités Anglaises férues de « Gouvernement Indirect » et assez distantes, de ce fait, des popu-

1. Sur le plateau de Danyi tout au moins.

lations indigènes, cela est assez naturel : on sait qu'elles s'en remettent aux fonctionnaires indigènes et aux chefs, de la routine courante de l'administration et des minuties de la justice et de la politique indigènes. Fonctionnaires indigènes et chefs sont donc comme un écran confortable interposé entre l'Anglais et la masse. On trouve cependant, dans le corps des fonctionnaires Anglais, des hommes qui — grâce à une large sympathie humaine et à la « pente d'âme » qui les poussent vers l'Indigène — ont acquis et possèdent des milieux Noirs, une connaissance approfondie. Citons, entre autres, Guggisberg, Newlands, Rattray, Cardinal, etc...

Notons également que les Administrateurs Anglais doivent obligatoirement connaître la langue indigène. Sans cela, pas de promotion. Des examens constatent cette connaissance. Les Anglais sont logiques. Le « Gouvernement Indirect » étant surtout un Gouvernement de contrôle, ils veulent que le Blanc puisse contrôler les exécutants Noirs.

De la part de l'Administration Française qui pratique — en A. O. F. tout au moins — le « Gouvernement Direct », cette ignorance surprend de prime abord. On la comprend cependant quand on constate qu'à peine un fonctionnaire par colonie comprend la langue des indigènes qu'il administre [1].

Nos fonctionnaires dépendent donc, pour la connaissance profonde de leurs administrés, des employés indigènes qu'ils ont sous leurs ordres. Malgré ce handicap — qui est un effet du système — on trouve également, dans notre corps d'Administrateurs Coloniaux, des individualités (citons Delafosse, Labouret, Nicol, Delavignette, etc...) connaissant remarquablement les milieux indigènes pour les avoir étudiés avec cette sympathie et cette « pente d'âme » dont je parlais tout à l'heure. En même temps qu'ils éclairent la vision, ces sentiments ouvrent à qui les possèdent, l'âme de nos Noirs. Ceux-ci ont vite fait de sentir si, entre le Blanc et eux, ce courant de sympathie existe. S'il existe, ils se livrent ; s'il n'existe pas, ils se ferment. Et ce n'est pas sur « les employés » qu'on peut compter pour vous dire ce qu'il y a derrière le « volet ».

1. Il y a à cela beaucoup de raisons dont voici les principales : *a)* les langues indigènes sont nombreuses en A. O. F. ; *b)* avec le système des « plaques tournantes », un fonctionnaire n'est pas certain de revenir, je ne dirai pas dans le même Cercle, mais même dans la même Colonie ; *c)* dans ces conditions, à quoi bon se donner la peine d'apprendre une langue indigène ? ; *d)* logique avec en son système l'Administration n'a pas établi, pour son personnel, d'examens en langue indigène.

Ceux-ci, il faut l'avouer, sont souvent — consciemment ou inconsciemment — des écrans entre la population et leur chef. S'immaginent-ils du reste que ces « mouvements d'idées » intéressent le « Commandant » ? qui a, généralement, bien d'autres chats à fouetter. Quoi qu'il en soit, il faut avouer qu'une politique indigène est chose malaisée sans une certaine connaissance de la langue.

2) *Le va-et-vient constant de population entre le Togo et la Gold Coast.*

Colonies voisines, le Togo et la Gold Coast sont en rapports constants : rapports d'échanges et rapports de population. Rapports d'échanges : le Togo ravitaille la Gold Coast en petit bétail : poulets, chèvres, moutons et en vivres frais : ignames, maïs, gari, etc...

Rapports de population. Depuis le début des plantations de cacao en Gold Coast — et probablement auparavant — bon nombre de Togolais s'y rendent chaque année pour le travail du cacao : entretien et nettoyage des fermes, débroussaillement des plantations nouvelles, cueillette et transport de la récolte aux stations d'achat. Un certain nombre de Togolais ont fini par y acquérir des terres qu'ils cultivent eux-mêmes à l'aide d'une main-d'œuvre familiale ou autre venue du pays natal. Entre les émigrés, en effet, et les familles restées au pays les relations continuent. Ce mouvement saisonnier et cet exode de population préoccupait déjà le Gouvernement Allemand qui envisagea — sans succès du reste — de l'arrêter ou tout au moins de le réduire. Il a préoccupé et préoccupe les autorités Françaises. Avec un Togo scindé en deux zones, tel que nous l'a donné l'accord Simon-Milner de 1919, je ne vois pas de solution possible au problème : si le Togo de 1914 était déjà trop petit pour se suffire à lui-même, comment le Togo divisé de 1919 se suffirait-il ? Les indigènes, bons juges d'une situation dont ils sont les premières victimes, disent, non sans esprit : « Le petit Togo eût dû rester indivis et il eût pu vivre à sa taille, i. e. petitement, comme avant guerre. Les Blancs l'ont divisé. Aux Français ils ont donné la pipe : i. e. chemins de fer et wharf. Aux Anglais, ils ont donné le tabac : i. e. les terres à cacao. Résultat : aucun des deux ne peut fumer et nous en pâtissons. Il faudrait donner au même et la pipe et le tabac ».

Aux travailleurs agricoles, il convient d'ajouter les nombreux artisans et employés auxquels l'exiguité du territoire ne permet

pas de trouver sur place un moyen d'existence. Une bonne partie passe en Gold Coast. C'est un fait qu'il existe en ce pays — à l'Est surtout — des « colonies Togolaises » assez nombreuses, dont quelques-unes importantes.

Les Togolais ont ceci de particulier, — les « *Gês* » surtout, — qu'ils ne se laissent pas assimiler. Ils constituent, là où ils émigrent, des communautés qui conservent la langue, le costume, les coutumes et jusqu'à la nourriture du pays natal. Ils se sentent les coudes ; et, dès qu'ils ont obtenu un emploi, ils introduisent dans la place parents et amis. Entre les communautés et les familles demeurées au Togo les relations continuent, très suivies : lettres, envois de fonds, visites ; les femmes retournent souvent au pays pour leurs couches, au cours d'un congé les jeunes gens vont au pays épouser leur promise ou, si cela n'est pas possible, celle-ci va rejoindre son promis. On envoie les moribonds expirer dans la maison familiale, on les y transporte au besoin. Si, vu la distance ou une mort subite, on n'a pu les mettre en route, on expédie à la famille, par messager, les ongles et les cheveux du défunt ; et on profitera d'un prochain congé pour célébrer, en grande pompe, avec la famille, les rites funéraires. Comme on le voit, l'échange de relations est constant.

Avec le temps cependant, il arrive que nos Togolais ont deux ou plusieurs familles : l'une restée au pays, l'autre (ou les autres) installée dans le ou les pays où l'on gagne sa vie. Parfois pourtant les émigrés, sur le tard de leur vie, rentrent au pays natal ; c'est le cas, entre autres, lorsque les règles de la succession font d'eux des « chefs de famille ». Mais on conçoit qu'un assez grand nombre finisse par se fixer au dehors. Dans ce cas, les enfants restent là où sont les intérêts et moyens d'existence des parents. Cela a lieu plus vite si la mère n'est pas Togolaise. Mais, même dans ce cas, les relations avec le pays natal ne cessent pas complètement. On se visite de loin en loin.

Et, naturellement, ce va-et-vient constant entre les Togolais émigrés et les Togolais sédentaires favorise singulièrement la circulation des idées.

C'est par les Togolais installés ou vivants en Gold Coast — ou par ceux qui leur rendirent visite — que le « Goro » a pénétré au Togo. On peut dire qu'ils en ont été les vecteurs.

J'ai signalé plus haut la présence dès 1921-1922, dans les milieux

catholiques de Lomé, d'exemplaires de la Revue *Faith Tabernacle*, l'un des organes de la « Christian Science ». Sans nul doute, ces numéros étaient envoyés à nos chrétiens par des parents ou amis habitant en Gold Coast. La Mission Luthérienne de Brême a pu faire la même constatation. Il était inévitable que les émigrés Togolais fussent touchés et influencés par les courants d'idées du milieu ambiant.

La propagande de 1921-1922 par la presse n'eut pas au Togo Français (à ma connaissance tout au moins) un résultat considérable : les païens, en effet, ne savent pas lire. Par ailleurs les chrétiens, lecteurs de cette revue, n'étaient pas très fixés — faute de démonstration concrète — sur la physionomie et le sens de la nouvelle religion.

Mais un moment vint où — parallèlement à cette propagande par la presse — entra en jeu la propagande par l'exemple. Des Togolais, retour de Gold Coast, introduisirent le « Goro » dans leurs villages, en le pratiquant tels qu'ils l'avaient vu pratiquer là-bas. Cette propagande par la réalisation pratique du culte fut très efficace, car elle atteignit la masse.

Séduits par l'espoir de « guérison » que faisaient miroiter à leurs yeux les introducteurs, impressionnés peut-être par quelques cures merveilleuses habilement mises en vedette, les païens marchèrent à fond.

Mieux défendus — parce que plus instruits et moins crédules — les communautés chrétiennes résistèrent mieux. Il y eut cependant des défections, surtout dans les débuts.

3) *Le concours trouvé auprès des chrétiens apostats ou polygames.*

Comme je l'ai noté plus haut, le « Goro » fut primitivement introduit et propagé au Togo par des chrétiens apostats et polygames. C'est un fait, comme c'est un fait que le « Goro » est le produit de cervelles chrétiennes : un simple examen de son contenu et de ses rites suffit à le prouver. Parmi ses fondateurs et ses propagateurs, il y eut et il y a des catholiques et des protestants. Les études sur le « Goro » reproduites plus bas, les détails cités dans la monographie rédigée par moi, après enquête, dans les villages de Kowie et Djemeki le montrent clairement. Sans ces chrétiens, le « Goro » ne serait pas né et il ne se serait pas propagé.

Qu'elles soient catholiques ou protestantes, de langue anglaise

ou française, une des faiblesses des communautés chrétiennes de l'Afrique Occidentale [1], c'est la présence, en leur sein, de minorités polygames — plus ou moins importantes selon les champs de mission et la religion envisagée.

Ces minorités sont certainement plus fortes chez les protestants dont les « dénominations » n'ont pas eu dans le passé, et n'ont pas encore à l'heure actuelle, de doctrine fixe et générale, de ligne de conduite arrêtée quant à la polygamie : des synodes de l'église anglicane n'ont-ils pas admis la validité du Baptême conféré aux femmes d'un même polygame ? — mais elles existent également chez les catholiques.

On voit fort bien les raisons qui ont déterminé, au sein des chrétientés Africaines, ces renoncements à l'idéal voulu aux heures de ferveur initiale où le mariage chrétien et la vie chrétienne semblaient choses belles, désirables et assez faciles.

Ces raisons — et elles sont assez nombreuses — sont surtout d'ordre social. Je n'en indiquerai ici que la principale.

Jusqu'ici — j'emploie cet adverbe parce qu'en ces dernières années une réaction s'est dessinée chez les jeunes (dans nos milieux catholiques tout au moins) contre la polygamie — jusqu'ici, dis-je, pour tout Noir, qu'il fût païen, catholique, protestant ou musulman, « polygame » égalait « notable » et « notable » voulait dire « polygame ». Ces deux idées : *polygamie* et *notabilité*, étaient, pour eux, deux notions indissolublement associées et unies.

Les chefs ne l'étaient-ils pas tous ? Comment, du reste, avec l'organisation païenne traditionnelle de la famille et de la société, auraient-ils pu, sans la pluralité des femmes, recevoir et traiter la vaste clientèle familiale et alliée qui, à l'instar de la « gens Romana », gravitait autour d'eux ? N'est-ce pas surtout la femme qui travaille et produit ?

A l'exemple des chefs, les notables indigènes n'étaient-ils pas, eux aussi, polygames ? C'est dire que les familles poussaient — et poussent encore — à la polygamie ceux de leurs membres qui émergent par l'intelligence ou la situation acquise. On conçoit dès lors que l'association d'idées signalée plus haut soit entrée dans

1. Je ne parle que de celles-là parce que ce sont les seules que je connaisse. Faudrait-il dire de l'Afrique tout court ? Je ne sais ; et voilà pourquoi je restreins la portée de ma remarque à l'Afrique Occidentale Anglaise et Française.

les mœurs et fasse partie de la mentalité indigène et qu'elle agisse sur les individus, et sur les familles surtout, à la façon d'une « idée-force ».

A quelque forme de christianisme qu'ils appartiennent, c'est contre cela surtout que les chrétiens de l'Afrique Occidentale ont à lutter. La principale pierre d'achoppement est et reste pour eux, le désir de leur famille d'acquérir ou de conserver, grâce à la polygamie, l'influence qu'elle a conféré et confère jusqu'ici. C'est ce désir d'influence, plus encore que la passion sexuelle, qui pousse nos Noirs dans la polygamie et les y maintient.

Des exemples comme ceux de la Turquie, de l'Afganistan, de l'élite Nord-Africaine, venus opportunément confirmer nos prédications, ont ouvert les yeux de bien des jeunes. Ils en sont arrivés à comprendre et à admettre que la polygamie empêche l'évolution et le progrès et que les peuples polygames sont condamnés à la stagnation et à la domination étrangère.

Il y aurait sur ce point et sur la question du « Statut Chrétien », qui lui est connexe, bien des choses à dire ; mais, sortant du cadre de ce travail, elles seraient ici hors de saison.

Pour en revenir à notre sujet, disons que les « chrétiens polygames » étaient pour le « Goro » des adeptes et des propagateurs tout désignés, comme ils le seraient demain pour l'Islam si celui-ci prenait jamais, en Afrique Occidentale, figure intellectuelle ou si les circonstances lui permettaient une guerre sainte.

On peut dire que c'est grâce à eux, et par eux, que le « Goro » a pris naissance, qu'il a pénétré la masse païenne et s'est imposé à elle.

De leur initiation chrétienne et de la pratique des sacrements, il est resté à nos polygames un besoin religieux, une soif de divin qui ne satisfait plus le paganisme ancestral. Ne pouvant plus, du fait de leur état, pratiquer leur religion et en goûter les satisfactions, ils sont en quête de quelque chose qui puisse la remplacer.

Se présenta la « Christian Science ». Ils se laissèrent prendre à ses idées en partie chrétiennes et aux émotions que les « séances de guérison » leur permettaient d'éprouver. Peut-être même les protestants — si éclectiques dans le cadre du protestantisme ! — crurent-ils trouver dans cette « Christian Science » une nouvelle forme de protestantisme, aussi vrai que l'ancien mais bien plus efficace.

C'est grâce à eux également, et par eux, que les communautés chrétiennes furent atteintes par le nouveau culte. Dans les débuts, tout au moins, ne disaient-ils pas : « Il n'y a, entre la Religion chrétienne et le « Goro », aucune différence réelle. N'avons-nous pas le même Dieu et les mêmes commandements. Dans le fond, le « Goro » n'est rien d'autre que la mise en action des pouvoirs guérisseurs du Christ ; n'est-il pas avant tout une « médecine » ? Qui ne sait tout ce que ce mot éveille et évoque dans l'esprit de nos Noirs !

Cette propagande par des chrétiens « tombés » il est vrai — mais qui souvent étaient des « notables » — fut, par endroits, dans les communautés chrétiennes, très efficace.

Dans leur « Monats Blatt der Norddeutschen Missions Gesellschaft » et dans leur revue locale « Nitifafa na mi » : « la paix soit avec vous », les Luthériens de la Mission de Brême se sont plaints de la propagande de la « Faith Tabernacle » et du « Goro », parmi leurs fidèles des deux zones du Togo. Nous retrouvons la même plainte dans le « Journal des Missions Évangéliques [1] » de Paris qui sont, au Togo Français, la « figure française » de la Mission de Brême.

Mais les protestants ne furent pas les seuls touchés. Comme on le verra plus bas, nos communautés catholiques ont souffert et souffrent elles aussi, de la propagande « Goro ».

4) *L'appât du gain.*

Les profits considérables que leur valut la propagation du nouveau culte vint opportunément intensifier le zèle des propagateurs. Ils eurent vite fait de s'apercevoir que le « Goro » rendait et qu'ils avaient trouvé un moyen commode de vivre dans l'aisance et la considération sans avoir à se donner la peine de travailler. On les vit, en peu de temps, se construire des maisons, acquérir des terrains et des femmes, devenir dans les villages des personnages influents et respectés.

Leur exemple et leur succès fut contagieux. Comme je l'ai dit plus haut, les païens — les chefs surtout — entrèrent dans le mouvement et se firent, eux aussi, fondateurs de « Goros » locaux auxquels, par la force parfois, ils recrutaient des adeptes. C'était une façon d'avoir part au gâteau.

1. Voir n^os de juin 1933, p. 373 ; décembre 1933, p. 692 ; février 1935, p. 92 ; avril 1935, p. 225.

Mais, on le conçoit, cette prolifération des « Goros » — dans certains villages il y en a eu jusqu'à dix ! — en diminuant la « matière imposable » diminua du même coup les recettes et l'influence des fondateurs-propagateurs. Celle des propagandistes de la 1re heure tout d'abord, et ensuite celles des « ouvriers » de la 6e, de la 9e et de la 11e heure.

Et je ne parle pas des modifications et perversions introduites par les nouveaux venus, — païens pour la plupart, — dans la conception et la conduite du nouveau culte. C'est ce qui explique — autour de l'idée centrale et primitive : la guérison par la Foi — cette concrétion d'apports disparates : chrétiens, païens et musulmans, ainsi que les différences d'aspect que, selon les lieux, présente le « Goro ».

Et, avec l'appât du gain, vint aussi — c'était inévitable — l'ère des disputes et des schismes. Chacun prétendait fonder son propre « goro » et en être le maître.

5) *L'utilisation de l'Administration pour l'organisation et la propagande.*

Pour couper court aux disputes et aux schismes, les initiateurs et les chefs (les premiers restant plutôt désormais dans la coulisse mais travaillant toujours et plus efficacement peut-être à la conservation et au développement du « Goro ») se sont mis à organiser le mouvement.

Désormais, disent-ils, seuls les fondateurs et les chefs auront le droit de fonder de nouveaux centres de culte ; ou, tout au moins, celui d'autoriser, moyennant une taxe déterminée, toute nouvelle fondation.

Ils essayent donc actuellement d'imposer au mouvement une hiérarchie et une direction unique, hiérarchie et direction qu'ils s'attachent à réaliser à l'aide d'agents et de dignitaires locaux — installés ou approuvés par eux — dans chaque colonie.

Aidés et guidés par des notables et des journalistes indigènes (ceux de la coulisse) membres ou sympathisants, ils ont eu recours à l'Administration pour se procurer ce que j'appellerai des « Lettres de naissance et de naturalisation » et des « Lettres patentes ».

Celle-ci n'ayant pas une idée exacte de la nature du mouvement

et ne « réalisant » pas la rouerie du procédé [1] a authentiqué de timbres fiscaux de trois francs, et de cachets officiels (parfois même de signatures) des « Certifications » (*sic*) et des « Témoignages » qui donnent au « Goro », aux yeux de la population, non seulement figure de culte toléré, mais encore approuvé et recommandé. Les deux documents cités aux annexes du présent travail (Annexes nº 1, nº 2) sont des copies exactes de pièces dont se prévalent les chefs « Goro » locaux et les grands chefs.

Ils permettent de saisir sur le vif le travail de centralisation qui s'opère et aussi le souci des dirigeants d'apparaître aux yeux de la population, comme approuvés par les autorités. Avouons que la parade est habile.

Quand j'aurai décrit ce qu'est en réalité le « Goro » et caractérisé, d'après les faits, son genre d'activité, en verra ce que — du fait des timbres apposés et oblitérés de son cachet officiel l'Administration couvre, je ne dirai pas d'intention mais je dois dire *de fait*, au Togo et au Dahomey.

Je sais bien que l'Administration n'entend nullement approuver les faits et gestes des « Goros », et aussi que les pièces « Goro », quittancées sur son ordre [2] et timbrées de son cachet, ne sont à ses *yeux* que de simples « laissez-passer » et de vulgaires « constats d'organisation de culte » : l'intention de l'Administration n'est donc pas ici en jeu. Mais aux *yeux de ceux qui les rédigèrent et les firent authentiquer* du cachet officiel et qui s'en servent ; aux *yeux surtout des villageois illettrés*, à qui ces pièces sont exhibées, traduites et commentées, les documents en question sont bel et bien — du fait de leurs timbres et cachets — *des documents officiels*.

C'est ce que je fis remarquer un jour à Monsieur l'Administrateur-Maire de Lomé qui voulut bien en convenir et qui fit, par la suite, retirer de la circulation un certain nombre des « Certifications » et « Témoignages » en question.

Je vois d'ici l'attitude déférente et narquoise à la fois des auteurs de cette belle opération. J'en touche un mot plus bas, à l'article où il est question des « protecteurs » du « Goro ».

1. Il est facile de s'en rendre compte en lisant le texte de la « Certification » et du « Témoignage » dont il est question ci-après.

2. Des Arrêtés locaux prévoient que toute demande adressée à l'Administration soit munie d'un timbre de quittance de trois francs.

6) *L'instrument du pouvoir et de l'autonomie.*

Une dernière cause du succès du « Goro » est la suivante : les notables et les chefs y ont vu un moyen inespéré de reprendre ou de raffermir un pouvoir que la présence du Blanc a fortement diminué, et aussi un instrument d'autonomie. Il ne s'agit évidemment pas d'une autonomie absolue — celle qui se réaliserait par l'expulsion de l'Européen. Le Noir — celui de l'Afrique Occidentale tout au moins — est bien trop sensé et trop réaliste pour ne pas voir ou sentir que cette autonomie-là est une pure chimère. Mais à côté de cette autonomie chimérique il en est une autre — réalisable celle-là et combien avantageuse ! — et qui consiste à *être le maître de la politique locale* : celle du village, du canton, de la tribu.

Cette autonomie, ils ne se consolent pas de l'avoir perdue et de n'être plus — du fait de cette perte et malgré leur « chefferie » — au milieu des leurs, que des « primi inter pares ».

Aussi, dans toutes les colonies — par des moyens variés, adaptés aux circonstances, souples autant que tenaces — notables et chefs n'ont-ils qu'un désir : reprendre la maîtrise de la vie et de la politique locales.

De bons observateurs — M. Delavignette, par exemple — ont très bien vu cela... ce fil caché qui lie les uns aux autres les actes et les démarches des chefs Noirs. Au fond, son livre « LES PAYSANS NOIRS » n'est qu'une « chanson de geste » relatant en douze chants — en même temps que les aspects divers de sa tâche au Soudan — la lutte subtile, complexe, jamais finie, entre l'Administrateur Blanc et les Chefs Noirs pour la maîtrise de la vie et de la politique indigènes du Cercle.

Les chefs et les notables Togolais et Dahoméens ont fort bien vu l'atout que le « Goro » — en leur procurant la richesse, en leur redonnant une influence qu'ils avaient perdue — mettait dans leur main, et les facilités qui en résultent, pour la reconquête de l'autonomie locale.

Au fond — je ne qualifie évidemment pas les moyens employés ici ou là [1] pour arriver au but — ce désir d'autonomie relative, dans le cadre restreint de leur milieu naturel, n'est-il pas légitime ? A toute société ne faut-il pas des chefs — de vrais ! et du milieu ?

1. Ceux employés par les dirigeants de « Goro » sont certainement à condamner.

Mais c'est là un problème de politique administrative, hors du sujet et qui m'entraînerait trop loin. Qu'il suffise de l'avoir indiqué et, en passant, de signaler la solution que je crois la bonne : une formation sérieuse et complète (donc religieuse aussi) de l'élite indigène.

IV. — Ce qu'était le « Goro » à l'origine

Originairement, le « Goro » ou « Kunde » ne fut rien d'autre qu'une transposition et une adaptation africaine de la « Christian Science » de Mistress Mary Baker Eddy. Adaptation faite par des Africains (chrétiens pour la plupart comme je l'ai dit plus haut) pour des Africains.

On connaît les idées de la Fondatrice de ce mouvement qui eut aux États-Unis d'abord, puis en Europe même, un succès si surprenant — soit dans sa forme authentique, soit sous la forme de l'une ou l'autre des multiples adaptations qui en furent faites. L'idée centrale de la « Christian Science » peut se résumer comme suit : la maladie et autres maux humains n'ont pas d'existence réelle ; ils sont un effet du péché, une punition, un effet de notre manque de foi. En conséquence, ils se guérissent, non par des traitements ou par des remèdes, mais par la foi, par la prière, par l'influence de l'esprit exercée au nom du Christ.

Quelques « Christian Scientists », sensibles à la leçon des faits, sont moins catégoriques. Ils disent simplement : « *In so far* as the disease is a lack of faith, *just so far* is the cure of the disease *a matter of Faith* [1] ».

D'autres — c'est le cas des adeptes africains de la « Christian Science » plus fidèles, je crois, aux idées de la Fondatrice — disent carrément : « La maladie n'est qu'un état passager résultant du péché, du manque de foi. La foi est et doit donc être l'unique thérapeutique ; la foi et quelques rites très simples accomplis dans l'esprit et au nom du Christ ».

Aussi les adeptes du « Goro » refusent-ils absolument — on pourrait dire farouchement — de se soigner ou de se laisser soigner à l'aide de médicaments, qu'ils soient européens ou indigènes. Ils refusent d'aller ou de se laisser transporter aux hôpitaux et dispen-

1. Cité par le *Hibbert Journal*, avril 1907, p. 584.

saires. Les chefs de mouvement, en effet, leur ont prêché et leur prêchent cette abstention.

Au cours de mes tournées, j'ai pu le constater. Dans les villages où le « Goro » est maître, les dispensaires ne sont guère fréquentés. A mon dernier passage à *Mission-Towé* l'infirmier se plaignait que « les membres de la société *Goro* ne veulent pas venir se faire soigner ». Plusieurs infirmiers m'ont dit avoir rendu compte à leur « Docteur ».

J'ai indiqué plus haut les raisons qui ont fait la fortune du « Goro » et qui expliquent sa rapide propagation ; cependant, devant les insuccès et les morts dus au « Goro », je m'étonne de son succès. Je le sais, la crédulité humaine n'a pas de bornes chez des gens que domine la peur de la maladie et de la mort ; et je dois bien avouer que, sous toutes les latitudes, ces gens sont légion. Des Blancs s'y sont laissés et s'y laissent prendre ; est-il surprenant que nos Noirs — qui ont si peur de la mort et pour qui elle n'est jamais naturelle — s'y soient laissés prendre à leur tour ? Pour emporter leur adhésion, il y a eu aussi les cures effectuées. N'oublions pas — c'est l'âme de vérité contenue dans la doctrine de Mistress EDDY — que le moral a sur le physique une influence encore mal définie mais qui n'est pas niable [1]. Rappelons aussi que la suggestion et l'auto-suggestion peuvent obtenir — en dehors des cas de maladies fonctionnelles et organiques — certains résultats et même des cures étonnantes, nullement contestables, et qui frappent. De là, à parler de « la foi qui guérit » et à conclure que la foi et la prière suffisent, à elles seules, pour guérir la maladie, toutes les maladies, il n'y a qu'un pas à franchir ; la « Christian Science » et le « Goro » l'ont franchi. Ces cures qui ont fait sensation ont été exploitées et montées en épingles.

Un jour viendra — et il semble venu pour bon nombre des chrétiens qui se laissèrent entraîner — où la réalité, les insuccès répétés, les morts survenues faute de soins, malgré les aspersions répétées de salive et de noix de kola mâchées, dissiperont les illusions. Les dirigeants du « Goro » s'en rendent compte, aussi essayent-ils çà et là, par des menaces de mort, de maintenir dans la secte les fidèles désabusés.

1. Cette influence sert même à certains à nier les miracles de Lourdes et autres, ou tout au moins à les contester.

V. — Déviation de la ligne primitive

Je serai bref sur ce point, qui a déjà été touché incidemment. Comme je l'ai dit plus haut, c'est déjà parvenu à un premier stade de détérioration que le « Goro » a pénétré au Togo.

L'entrée en masse des païens a accentué et précipité cette détérioration. Originairement, on se le rappelle, le « Goro » était, essentiellement et avant tout, une thérapeutique par la foi. Dans le fond, si défiguré qu'il soit à la suite des apports divers qu'il a subis, il est bien encore cela partout où on le trouve.

Les noms mêmes qui servent à le désigner : « Atike, Amatsi : médecine, remède » le montrent clairement. Mais cette idée essentielle et centrale est comme étouffée — sans disparaître pourtant — sous les apports étrangers qui, à diverses époques et en diverses localités, sont venus s'ajouter à elle.

Ces apports, et c'était inévitable, reflètent les milieux religieux originels des fondateurs et des propagateurs du nouveau culte. Ceci explique les éléments chrétiens (catholiques et protestants), païens et musulmans et les rites variés qu'on y rencontre.

Quels furent les fondateurs ? Y en eut-il un seul, y en eut-il plusieurs ? Peut-être arrivera-t-on, en Gold Coast, à répondre à cette question. Il ne semble pas, en tout cas que le ou les fondateurs se soient préoccupés de déterminer et de fixer le « rituel » du nouveau culte. Peut-être ont-ils songé simplement d'abord à « faire de la médecine » en utilisant les données de la « Christian Science », et seulement ensuite, devant le succès, à fonder une religion nouvelle. Peut-être aussi — si les « medicine men » ou les « fondateurs » ont été plusieurs — n'ont-ils pas eu l'occasion de s'entendre et de se concerter. Pouvait-on prévoir pareil succès ? En tout cas le « rituel » du culte « Goro » a l'air de s'être constitué au petit bonheur et sans entente préalable. C'est sans doute ce qui explique qu'il soit si disparate. Mais là aussi, il semble qu'il y ait une tendance à l'unification.

Je n'ai pu savoir non plus, comment, ni où, ni quand, la noix de kola — qui joue un grand rôle dans le nouveau culte — en est devenue comme le symbole officiel. La noix de kola — tout Européen qui a vécu en Afrique le sait — joue un grand rôle dans la vie des indigènes. Dans la plupart des tribus elle est le signe de l'hospitalité :

c'est la première chose qu'on offre à l'hôte et même au visiteur. On l'emploie comme stimulant et même comme nourriture quand on a une marche ou un travail pénible à fournir. Les Haoussas, et généralement tous les peuples musulmans, en font une grande consommation comme aphrodisiaque. Quand on sait quelle importance les Noirs attribuent aux fonctions génitales, on est porté à croire que l'adoption de la noix de kola, comme symbole du « Goro », dénote un apport musulman. C'est un fait que, parmi les « guérisons » qu'on vient chercher au « Goro », celles de l'impuissance et de la stérilité frappent immédiatement. En tout cas, pour des Africains, l'association d'idées : « kola » - « remède » était toute naturelle. On peut dire qu'elle était dans l'air. L'usage massif et spécial qu'en font les musulmans et les vertus qu'ils lui attribuent n'ont fait que la concréter.

VI. — Nécessité de monographies restreintes et précises pour l'étude du « Goro »

Du fait des divergences d'aspect et de pratiques qu'il présente selon les lieux, il est difficile — pour ne pas dire impossible — de donner du « Goro » une description et une définition valables pour tous les cas.

Le mieux, pour arriver à une connaissance exacte du nouveau culte, est donc de l'étudier dans une série de monographies indiquant en détail, pour les principales localités, les rites et les pratiques actuellement en usage. De ces monographies il serait possible de déduire une synthèse de son contenu et de ses tendances. Tant que ce travail ne sera pas fait les sectateurs du « Goro » pourront, avec quelque apparence de raison, répondre à leurs critiques : « Le « Goro » n'est pas ce que vous dites » ; tandis que mis en face de faits et de détails circonstanciés qui pourraient, au besoin, être certifiés par des personnes dignes de foi, il leur serait impossible de récuser l'exactitude du jugement porté sur leur culte.

Ces monographies auraient une autre utilité : elles permettraient à l'Administration de se rendre compte de ce qui se cache de « barbarie » et « d'escroqueries » *sous le masque* du « Goro ».

J'emploie ces deux termes délibérément et, on le verra, à bon escient. Mise en face des faits, contrôlés et indiscutables, l'Administration fera certainement son devoir.

VII. — Monographies existantes

Il existe déjà plusieurs études — un peu trop générales à mon sens, mais intéressantes cependant — sur le culte « Goro ».

Je les reproduis ci-après, dans la deuxième partie de ce travail.

La première étude, rédigée en anglais, est due à Son Excellence Mgr *Auguste Herman*, Vicaire Apostolique de la Basse-Volta. Elle a paru dans le « Catholic Magazine of Lower Volta ». C'est une mise en garde adressée par l'Évêque aux fidèles dont il a la charge. Cette particularité explique l'allure et le ton de l'étude. Elle nous montre ce qu'est le « Goro » dans les deux Cercles de *Kpandu* et de *Ho* (Togo Anglais).

La deuxième étude — encore inédite — est due à l'un de nos prêtres indigènes du Togo Français, le Rév. Père Georges Folikwé-Kpodar. Elle nous montre ce qu'est le « Goro » dans la région de *Palimé* et d'*Adéta* (Cercle de Klouto).

A côté de ces études, signalons également une note du Pasteur indigène Erhardt Paku, parue dans le « Journal des Missions Évangéliques de Paris » (Juin 1933, p. 373). Elle nous montre ce qu'est le « Goro » ou « Bissi » (nom local du « Goro ») dans la région d'*Agu*. Cette note met l'accent sur le « côté sorcellerie » du nouveau culte — apport païen ou musulman.

A la suite de ces documents je reproduirai une monographie rédigée par moi-même, après enquête dans les deux villages de Kowie et de Djemeki (Cercle de Lomé).

DEUXIÈME PARTIE

Ce qu'est le « Goro »

I

« KUNDE » OU UN NOUVEAU FÉTICHE EXPLIQUÉ

par Mgr Auguste Herman, *Vicaire Apostolique de la Basse-Volta*

Depuis 1926, un « Tron » (fétiche) nouvellement inventé a été introduit dans le territoire de la Trans-Volta. Partout, d'adroits païens ou des chrétiens apostats emploient ce nouveau culte comme un moyen d'acquérir de l'autorité sur le peuple et de gagner facilement leur vie, sans travailler beaucoup. Déjà, quelques-uns des coryphées du nouveau culte se sont construit des maisons de briques, couvertes en tôles.

Si le démon se contentait de séduire les païens ignorants, nous aurions

certes pitié d'eux ; mais le mal ne serait pas aussi grand qu'il est actuellement. En effet, le démon a réussi par le moyen du *Goro* à rendre apostats quelques-uns de nos chrétiens, en leur promettant de les protéger contre la maladie ou de les en guérir. Tout le monde sait que c'est là un argument qui a beaucoup de poids auprès des Africains.

Il est vrai que beaucoup de ces chrétiens apostats reviennent après un essai ; parce qu'ils sont convaincus que, non seulement il n'y a rien sur l'autel en forme de chenil devant lequel ils sont obligés de s'agenouiller, mais aussi parce qu'ils sont arrivés à savoir que toute l'affaire n'est qu'une spéculation permettant aux chefs du nouveau culte de gagner facilement de l'argent. Ces chefs, en effet, ont remplacé la pénitence par de lourdes amendes imposées à leurs fidèles. De plus, beaucoup de gens ont disparu d'une façon si mystérieuse que quelques-uns commencent à craindre. Le réglement du Goro interdisant l'emploi des remèdes créés par Dieu pour aider les hommes, a été cause de si nombreuses morts prématurées que le bon sens recommençant à prévaloir, ramène beaucoup au train ordinaire de la vie.

Si quelqu'un observe attentivement et sérieusement la population de certains villages où le culte Kundé seul a régné pendant quelques années, il sera frappé par l'absence de gens âgés. Si vous en demandez la cause, on vous dira que depuis trois ans, vingt ou trente vieilles personnes sont mortes. La façon dont on répond à votre question vous fait deviner que la mort de ces gens n'a pas été naturelle. C'est pour cela que des villages entiers ont abandonné ce culte dangereux.

Afin de préserver nos chrétiens de la tentation d'embrasser le culte Kundé, examinons un peu ce « tron », pour savoir ce qu'il en est en réalité. Les renseignements suivants se trouvent être basés sur des faits, et le Gouvernement [1] les a trouvés conformes aux explications reçues de différentes sources.

Kunde, appelé *Atike* ou *Goro*, est le culte d'un « tron » ou fétiche nouvellement inventé, qui prétend être un paganisme spiritualisé, aussi bon que la religion chrétienne. Ce nouveau paganisme a été, avant la guerre, rencontré dans le district de *Katchi*. Son fondateur fut expulsé par les Allemands comme un dangereux imposteur. Il passa alors la Volta et s'établit à Dukuma. Là, il prétendait aider ceux qui voulaient connaître les choses cachées, en observant les mouvements des poulets auxquels il brisait le cou. Il y a quelques années il a envoyé ses assistants vers le sud, dans le district de Kpando, où il a désigné quelques individus pour être ses lieutenants. Parmi ces lieutenants du prêtre Kundé, il y avait de mauvais chrétiens entretenant plusieurs femmes. Ils ramassaient dans tous les villages de l'argent ; 20 livres sterlings environ par an, qu'ils envoyaient à Dukuma. Pour exciter le zèle de ces auxiliaires, il a été convenu qu'une bonne partie des collectes de la deuxième ou de la troisième année restera entre leurs mains.

1. Les autorités administratives du Togo Anglais.

Il y a trois ou quatre ans, le chef de la secte est revenu au Togo, et s'est fait construire une belle maison entre Otisu et Apaso.

Quand vous parlez avec les membres de la secte Kundé, ils vous disent que leur religion est une religion spirituelle, qu'ils sanctifient le dimanche et qu'ils se réunissent pour prier devant l'autel de leur esprit, qu'ils ont les mêmes commandements que ceux de notre catéchisme et qu'ils ont pour but d'aider les gens à être bons et à éviter les crimes.

En effet, beaucoup de païens, surtout ceux qui ont voyagé, semblent avoir honte d'offrir des sacrifices aux horribles « legbas » (idoles) et aux autres anciens fétiches. Ils trouvent que l'ancien culte païen, accompagné d'ivresse et d'immoralité, surtout pendant la nuit, est à la fois trop grossier et trop laid. Ils désirent spiritualiser l'ancien fétichisme, tout en insistant sur la liberté de se livrer, dans leur vie privée, aux vieilles coutumes païennes, telles que la polygamie et la vie commode. Ils méprisent les « trons », mais ils n'ont pas le courage de devenir chrétiens en suivant l'Evangile. C'est pour cela qu'ils se réunissent les dimanches sur une place spéciale hors du village [1], où ils se sont construit une espèce de chapelle basse qui ressemble beaucoup à un chenil. Autrefois, cette chapelle n'avait qu'une petite porte. Aujourd'hui les chefs de la secte Kundé semble adopter la vieille opinion païenne qu'il y a des esprits mâles et des esprits femelles, et par conséquent, on peut remarquer deux petites portes à quelques-uns de leurs temples, l'une pour l'esprit mâle l'autre pour l'esprit femelle. Dans les sanctuaires [2] les fidèles sont assis ou à genoux, tandis que le chef (prêtre) agenouillé près des petites portes, parle aux esprits qui sont censés être là présents.

Ceux des fidèles qui ont une faveur spéciale à demander, s'approchent aussi des portes où ils parlent à l'esprit, en mettant une pièce de monnaie sur le sol. Des malades sont apportés devant les temples et couchés sur le sol pendant que l'esprit est invoqué. Au lieu de sacrifices sanglants qui auraient été faits avec des chiens, la valeur de la bête estimée est déposée dans le temple par ceux qui veulent réussir dans leurs affaires ou jouir de la protection spéciale de l'esprit ou le remercier pour une faveur supposée. Tous ces dons sont partagés entre le quartier général à Dukuma et le chef du Goro local.

Mais leur meilleur revenu est constitué par la succession des fidèles qui sont morts. Si un adhérent est déclaré avoir été tué par le fétiche à cause d'un crime, surtout à cause d'adultère, tout ce qui appartient à l'intéressé, revient aux chefs Kundé. Afin de savoir si c'est Kundé qui a tué quelqu'un, ils mettent le cercueil sur la tête d'un individu qu'ils conduisent dans un lieu solitaire. Là, ils demandent au cadavre : « Est-ce Kundé qui t'a tué ? » Si le cercueil se penche en avant, cela veut dire « oui » ; et le cadavre est jeté dans la brousse. Si le cercueil ne bouge pas

1. Plus exactement à l'une des entrées du village.
2. C'est-à-dire sur la petite place qui entoure la niche.

la mort n'est pas due à Kundé. Qui ne voit la vilaine supercherie de ces gens ? et comme ces pratiques ouvrent la porte aux empoisonnements et à d'autres crimes ? Il n'est pas étonnant que beaucoup se moquent quand on parle de la « religion » de Kundé.

Résumé de l'enseignement positif du culte Kundé

I. *Croyance.*

Il y a un Dieu, dont le messager est Kundé. Kundé est un esprit spécial envoyé par Dieu (Nutche si tso Mawu gbo). Cet esprit aide les amis qui viennnet à lui, mais il n'aide personne d'autre.

Pas un mot du pardon des péchés, ni de la justification, ni des conditions du salut éternel.

Comme Sauveur, les organisateurs de la nouvelle religion mettent Kundé à la place de Jésus-Christ. Personne n'a jamais vu Kundé, mais quant à Jésus-Christ, il a été vu par ses contemporains et il a dit : « Le ciel et la terre passeront, mais ma doctrine ne passera pas ». Donc, tout nouveau sauveur est un imposteur. Ce sauveur ne peut être accepté que par des ignorants, comme c'est aussi le cas pour l'Islam.

2. *Commandements.*

Ne pas tuer, ne pas commettre l'adultère, ne pas voler.

Ne pas employer de gris-gris, ni d'amulettes.

Etre bon envers tout le monde.

Aller à la réunion du dimanche.

Rien n'est dit touchant la polygamie.

On connaît l'arbre à son fruit. Une religion qui n'enseigne pas l'abnégation et permet le péché, ne peut pas venir de Dieu. Kundé ne peut donc pas remplacer la religion établie par Dieu lui-même.

3. *Sanctions*

Les fidèles de Kundé disent que Kunde découvre et tue les meurtriers, les voleurs, les adultères, etc. Il semblerait que ce culte eut été inventé pour remplacer la police, car c'est une organisation d'espions et de dénonciateurs à la disposition de ceux qui veulent gouverner avec une main ferme. Mais c'est surtout un terrible instrument de vengeance qu'emploient ceux qui en veulent aux autres. Il est facile de comprendre que la vengeance de Kunde n'est rien moins que le poison entre les mains de ceux qui désirent nuire aux autres.

Ils ne disent rien du tout de l'enfer, mais ils imposent aux pécheurs une pénitence consistant en une certaine somme d'argent à verser au chef de la secte.

4. *Culte*

Les dimanches, on sonne une petite cloche : les disciples de Kunde se réunissent dans leur temple à la même heure que les chrétiens dans leur chapelle. Ils sont à genoux : seul le chef est assis. Il tape à la porte

de la case avec un caillou en appelant Kunde, à qui il demande de donner la santé à tous ceux qui sont présents. Pas un mot de l'amour de Dieu ni des choses spirituelles. Leurs prières doivent être classées parmi celles que Jésus-Christ a condamnées (Saint MATTHIEU, VI, 7). Comme nous l'avons déjà dit, le sacrifice de la Messe est remplacé par le sacrifice d'un chien, auquel est substituée la somme de trois schillings déposée à la porte du sanctuaire. C'est ainsi que chaque année le chef Kunde de chaque village peut ramasser tranquillement £ 25 environ, soit une somme de £ 2 par mois environ.

5. *Particularités*

1. Il est dit aux disciples de Kunde qu'aucun serpent ne les tuera et qu'un peu de sable posé sur la morsure peut neutraliser le poison. Mensonge : à Kpando, il y a quelques années, l'un d'entre eux a été mordu et tué par un serpent au su de tout le monde. Le même incident a eu lieu à Atiavi il n'y a pas longtemps.

2. Ils promettent que les disciples de nouvel esprit ne pourront pas tomber malades et ne mourront pas non plus ; mais beaucoup d'entre eux meurent comme les autres. Il n'y a pas longtemps, un Protestant apostat qui s'était fait disciple de Kunde dans l'intérieur, revint fiévreux de son champ. Au lieu de se coucher et de prendre un médicament, il se rendit à l'autel de Kunde, dansant devant l'autel et invoquant Kunde. Soudain, il tomba raide mort. Le « Catholic Magazine » a publié ce fait quand il s'est produit.

3. Un autre fait étrange, dont nous avons déjà parlé, c'est de « passer les morts devant le tribunal ».

4. Pour des cas importants, des messagers sont envoyés au « quatier général », près d'Apaso. Là, au milieu d'amandes de palme, employées par la secte d'Afa [1] pour découvrir les choses cachées, on observe les mouvements de poulets étranglés pour découvrir les causes d'un décès, la culpabilité d'un voleur, etc. Comme les poulets peuvent être mangés, c'est un tour de passe-passe plus avantageux que les amandes sèches d'Afa. L'auteur de cet article a appris que vingt poulets sont égorgés parfois pour ne trouver qu'une seule réponse.

5. Les lundis et les vendredis ils n'apportent pas leurs malades dans le temple.

6. Ils n'ont aucune loi de tabou, c'est-à-dire qu'ils peuvent manger toutes sortes de viandes.

6. *Initiation et départ de la secte*

Au début, les gens entrèrent librement dans la secte Kunde. Aujourd'hui, les Kundéistes pénètrent dans les cases pour forcer les autres à se joindre à la secte [2].

1. Fétiche de la divination chez les Nagots, les Ewé, les Gê et les Fons.
2. Ceci n'est pas général.

Il ne paraît pas qu'il n'y ait de cérémonie spéciale pour l'initiation. Le nouveau membre vient simplement au temple et offre un don de six pence et des noix de kola.

Malheur à ceux qui se laissent prendre dans le piège de la société Kunde. Il leur est difficile d'en sortir parce qu'ils craignent d'être empoisonnés [1]. Il arrive donc qu'après avoir été trompés, de pauvres chrétiens veulent revenir dans le droit chemin : mais ils sont obligés de servir deux maîtres ; ils viennent à l'église et après, ils se rendent au temple de Kunde. La clique leur a dit qu'il n'y a pas de mal à fréquenter l'église et le temple de Kunde. Quel terrible état nela ne crée-t-il pas dans une âme ! C'est une vraie tyrannie et un esclavage.

La conclusion est facile à tirer : le Goro promet beaucoup mais ne donne rien. Le plus déplorable, c'est qu'il prive beaucoup d'âmes de la lumière de l'Évangile et leur barre le chemin du ciel.

Le culte Kunde n'est qu'une imitation et une contrefaçon diabolique de la religion chrétienne. Il ne peut avoir été inventé que par des apostats qui ont réussi à donner à leurs nouvelles pratiques païennes une ressemblance avec la religion chrétienne qu'ils ont une fois connue. Mais tout le monde sait qu'il n'y a pas de salut là où Jésus-Christ est absent. Cela suffit pour que les chrétiens jugent sainement de tout ce qui a trait au culte Kunde. Ils doivent donc se garder, et mettre en garde les païens leurs voisins, contre les habiles agissements de gens qui ne cherchent que de l'argent.

Il ne peut y avoir le moindre doute qu'un chrétien qui abandonne le Christ pour mettre sa confiance en Kunde se rend coupable d'apostasie. Ceux d'entre eux qui veulent employer Kunde comme simple moyen de protection, tout en continuant d'aller à l'église, commettent le péché de superstition. Mais, comme on ne peut pas servir deux maîtres à la fois, ils s'écartent également du Christ et exposent leurs âmes à la perdition.

Mgr A. HERMANN,
Vicaire Apostolique de la Basse Volta.

II

BRÈVE ÉTUDE SUR LE « GORO »

par le Rév. Père Georges FOLIKWE-KPODAR

Le « Goro » appelé encore « Atike », « Amatsi », « Kunde-Tsali », « Kepevodu », est une nouvelle forme de religion importée de Kete Kratsi [2] dans le pays Ewe. Il fit sa première apparition à Dukuma, un des

1. Ceci non plus n'est pas général.
2. Localité située près de la frontière de la Gold Coast, au confluent de la Volta et de l'Oti.

villages de Kratsi, il y a plus de vingt ans. Ce village est devenu le chef-lieu du culte du « Goro ».

Le « Goro », primitivement, est une sorte de religion intermédiaire entre le fétichisme et le christianisme. Il a emprunté au christianisme le Décalogue et autres pratiques religieuses, telles que l'observation du dimanche et la confession des péchés. Ce faux dehors de christianisme est devenu un guet-apens pour les chrétiens mal avertis, et, de fait, plusieurs s'y sont laissés prendre. Que de fois n'entend-on s'écrier les initiés du culte Goro : « le Goro n'est pas un fétiche, il est seulement un Atiké, un Amatsi, c'est-à-dire un remède. Notre dieu est le même que celui des chrétiens : voyez, nous observons le dimanche comme les chrétiens, nous ne voulons pas de mal au prochain, nous ne désirons pas sa femme, etc., etc... ». Dans certains villages de la Gold Coast les adeptes de Goro chantent les airs des cantiques religieux qu'ils avaient l'habitude de chanter lorsqu'ils participaient aux réunions chrétiennes.

Malgré ce trompe-l'œil de christianisme, le fétichisme n'a pas tardé à se manifester dans le culte du Goro. Le sacrifice sanglant prend place à côté de la prière, et les intimidations, les sévices, les poisons sournoisement administrés contredisent de façon flagrante la charité pleine de douceur et d'aménité du décalogue chrétien.

La victime ordinaire est le chien. Pourquoi ? Je ne saurais le dire. Dans certains villages, on y ajoute parfois un poulet. Mais il y a cette différence d'avec le culte fétichiste que la communion à la victime par manducation matérielle fait défaut. Les portes d'entrée du temple du Goro sont aspergées du sang de la victime, et celle-ci est jetée ou enterrée ensuite.

La noix de kola est le symbole du dieu « Goro ». D'ailleurs « goro » veut dire noix de kola qui est un médicament selon tous.

Le lieu destiné au culte du « Goro » est d'habitude l'entrée du village. On fait un carré de quatre grosses pierres plates qu'on recouvre avec une cinquième. Voilà le petit temple improvisé. Dans l'intérieur de ce temple seront jetées les noix de kola que les adeptes apporteront. Les quêtes trouveront aussitôt une place dans ce temple . C'est de ce temple fait de cinq pierres plates que vient le nom de « Kpevodu » (fétiche de la pierre) qu'on donne parfois au « Goro ».

A mesure que le nombre des initiés augmente et que les quêtes rentrent, un ouvrage en pierre et en ciment succède au carré. Il ressemble beaucoup à un four à pain ou à un poulailler indigène. Aussi l'appelle-t-on communément : « Goro-Kpo » : « four à goro ». « Kpo » est le nom générique de toute construction ayant la forme d'un four ou d'un poulailler.

Dans l'intérieur de ce four, on voit ordinairement les noix de Kola jetées par terre pêle-mêle, et un petit vase en terre contenant des herbes trempées dans de l'eau. Cette eau est l'eau lustrale. Un petit plateau en terre ou en cuivre ou en fer émaillé pour les quêtes se trouve égale-

1. On trouve en effet à l'intérieur, des pièces de monnaies offertes par les adeptes.

ment à l'intérieur du four. Une ou deux portes lilliputiennes, selon que le « Goro » est mâle ou mâle et femelle, permettent aux initiés de jeter leurs kolas à l'intérieur du four. Tout près de la porte, on voit deux sièges en pierre ou en maçonnerie qui font face l'un à l'autre. Ce sont les « cathedrae » du chef et de son adjoint. On voit auprès de ces sièges deux petites pierres rondes placées sur deux autres pierres larges. Avec cette petite pierre le chef tape sur la grande lorsqu'il adresse une prière au « Goro ». Cette prière est toujours païenne, c'est-à-dire qu'elle tourne continuellement autour des biens d'ici-bas, tels que la prospérité matérielle, la fécondité des ménages, des champs, des animaux, la santé, l'absence de toute souffrance ; et qu'elle implore une sanction corporelle et immédiate sous toutes ses formes : tous les accidents imaginables et même la mort contre les ennemis. Les sanctions sont implorées surtout contre ceux qui cachent leurs péchés aux chefs. Les adeptes doivent se confesser et sincèrement.

L'initiation est très simple. Elle consiste dans la simple manducation d'un lobe de kola accepté de la main du chef. Une somme de 2/- ou ou 2/6 est versée au chef à cette occasion. Les enfants payent moins : 1/- ou -/6 ou -/2 selon les régions.

Le tam-tam est un élément indispensable au culte du « Goro ». Le tam-tam primitif est le tambourin des Haousas. Les Ewes y ajoutent leurs propres tams-tams. Les chants sont en « Twi » et en « Ewe ». Ils sont propres de façon générale.

Le caractère particulier de ce tam-tam est de provoquer des convulsions chez ceux qui y participent. Aussi la plupart du temps les initiés du « Goro » finissent-ils par devenir hystériques. La tension est généralement trop forte. Ils deviennent littéralement fous, sans exception. Des femmes enceintes ont fait des accouchements prématurés [1] et on en a vu tomber en syncope au sortir d'une séance de « Goro ».

Les tams-tams en l'honneur du « Goro » durent des nuits entières, surtout du samedi au dimanche. Le dimanche ils se font deux fois, un le matin, l'autre dans l'après-midi, à l'imitation des réunions dominicales des chrétiens. On comprend l'occasion que ces tams-tams fournissent aux chrétiens de manquer à leurs obligations du dimanche dans les petits villages. Le fait est que ces tams-tams exercent un grand attrait sur les chrétiens. Les promesses des chefs du « Goro » de délivrer de tout mal font tomber aussi pas mal de chrétiens.

Cependant l'expérience a montré que ce ne sont guère que les mauvais chrétiens qui s'enrôlent sous la bannière du « Goro ». Ces chrétiens déchus trouvent dans ce culte tumultueux du « Goro » un dérivatif à leurs besoins religieux, et un calmant trompeur à leur conscience alarmée.

1. A Batume, village de la région d'Assahun, il n'y a pas eu une seule naissance normale pendant les deux ans que le « Goro » y a régné en maître. Ou il y a eu avortement ou naissance avant-terme d'enfants morts-nés ou qui sont morts peu après. Donc, aucun enfant vivant pendant ces deux ans.

Le « Goro » est, au fond, une nouvelle forme de fétichisme. C'est le diable qu'on adore là-dessous et nullement le vrai Dieu. Il est une épreuve des temps présents. Heureux les chrétiens qui en sortent vainqueurs.

G. Folikwe Kpodakr.

Palimé, septembre 1934.

III

NOTE SUR LE « GORO »

par le Pasteur Erhardt K. Paku

... « Ce qui frappe, dans mon district, c'est de voir combien le paganisme est fort encore et lève la tête. Il est pour nos chrétiens la grande pierre d'achoppement. Depuis quatre ans, une propagande très soutenue de l'idolâtrie « bisitre » (idole du kola) trouble beaucoup les chrétiens dans cette région. Ses jours sacrés sont le vendredi et le dimanche ; ses prêtres sont appelés « osofo », nom que les chrétiens (protestants) donnent à leurs pasteurs ; les fidèles de ces cultes païens se sont appropriés presque tous nos commandements, sauf les trois premiers, et cela pour imiter les chrétiens. Ils se croient protégés contre tout mal, même contre les empoisonnements et les charmes des enchanteurs qui sont des plus redoutables. Il arrive que ces enchanteurs ou sorciers essaient de nuire aux adeptes de cette Société idolâtre, en leur jetant un mauvais sort, et c'est eux-mêmes qui meurent au lieu des autres. Très frappés de cela, certains chrétiens observent minutieusement, en secret, les règles de la dite société. Il paraît aussi que ceux des adeptes qui auraient manqué aux lois ne sont pas enterrés, mais les corps sont exposés dans la forêt, sur des arbres et les vautours vont les manger. »

(*Journal des Missions Evangéliques*, juin 1933, p. 373.)

IV

MONOGRAPHIE SUR LE « GORO » DANS LES VILLAGES DE KOWIE ET DE DJEMEKI

par Mgr Jean-Marie Cessou, *Vicaire Apostolique du Togo*

PRELIMINAIRES

Avant de commencer quelques mots d'introduction qui feront comprendre comment j'ai été amené à étudier le « Goro » dans les deux villages précités.

En juillet 1934 se passèrent à Mission-Towe et à Kowie (villages du Cercle de Lomé, situés à 30 kilomètres environ, à vol d'oiseau, de Lomé, capitale de la Colonie) certains faits qui me furent signalés. Je demandai

au Supérieur de la Mission de Noepe, le Rév. P. J. Fuchs (de qui Mission Towé et Kowié dépendent au spirituel) de bien vouloir faire une enquête sur ces faits et de m'en faire connaître le résultat. Le 20 juillet 1934, il m'écrivait la lettre suivante que je crus devoir communiquer à Monsieur l'Administrateur-Maire de Lomé :

MONSEIGNEUR,

Voici un fait qui a été porté à ma connaissance durant ma dernière tournée. Tonu Asiake, cultivateur à Mission-Towe, dit que son fils, adulte, était membre de la Société du fétiche « Goro » ; et que, ce fils mort, trois chefs de cette Société nommés Agunya, Dzaka et Ativi, tous trois domiciliés à Asome, sont venus lui dire : « C'est notre fétiche qui a tué ton fils, à la suite d'une querelle que nous avons eue. Si tu ne veux pas subir le même sort donne-nous une chèvre, un mouton, etc. (le tout pour la valeur de L 1. 5. 6.) et fais entrer dans notre Société les deux enfants de ton cousin Winfried Tekpo ». Ce dernier accompagnait le portant plainte.

« Cet exemple montre une fois de plus le caractère anti-social de cette bande de voleurs qui se cache sous la dénomination « Goro ». Elle terrorise la population, empêche les enfants de fréquenter l'école, et les malades d'aller se faire soigner dans les hôpitaux et dispensaires, et dupe les gens simples qui cherchent chez le prétendu fétiche la guérison de leurs maladies. Le « Goro » n'est pas un fétiche du pays respectable par son âge, mais une entreprise de charlatanisme venant de la Gold-Coast et introduite au Togo il y a deux ou trois ans. Elle doit sa longue impunité à la peur qu'elle inspire à ses victimes, la peur de la vengeance. Si l'Administration n'est pas encore intervenue, c'est qu'elle n'y voit qu'un culte religieux ou bien qu'elle attend une accusation formelle; mais la crainte du poison fait garder le silence. »

Sans cela on aurait déjà traduit devant la Justice une femme accusée par tous d'avoir empoisonné son mari, fait arrivé récemment. Le malheureux est devenu un pauvre fou et sa femme, maintenant libre, n'est plus réprimée pour son amour coupable envers le complice. Ici encore la famille préfère souffrir en silence, mais cela encourage les criminels. »

Je crois opportun, Monseigneur, de Vous signaler ces faits afin que, par votre intermédiaire, la Justice agisse contre ces malfaiteurs qui se cachent sous le manteau religieux.

Daignez agréer...

Signé : Jean FUCHS.

Après la lecture de cette lettre et les commentaires oraux que je crus devoir lui donner, Monsieur l'Administrateur-Maire de Lomé lança les convocations pour la première affaire ; la deuxième affaire, celle de la femme empoisonneuse, fut abandonnée. Convoqués, les plaignants et les trois membres goros mentionnés dans la lettre arrivèrent à Lomé. Les victimes eurent le courage (car il en faut) de maintenir leur accusation. Les accusés durent admettre la vérité de l'accusation et l'exactitude des propos et menaces à eux attribués par les victimes. Ils furent donc tous trois condamnés à la prison et à l'amende.

Mais voici que, quelques jours plus tard, ils furent remis purement et simplement en liberté.

Que s'était-il passé ? Deux notables de Lomé — un notable catholique et un notable protestant — (de ceux que j'ai appelés plus haut des protecteurs du « Goro ») étaient intervenus.

A l'aide de quels arguments sont-ils parvenus à détruire, dans l'esprit

et la conscience de Monsieur l'Administrateur-Maire, l'effet *de l'aveu* des coupables, je l'ignore ; mais c'est à la suite de cela que j'ai commencé à comprendre que le « Goro » avait des protecteurs puissants. Cela dit, passons à la monographie : nous retrouverons plus bas nos « protecteurs ».

MONOGRAPHIE

I. — *Les « Goros » à Kowie et à Djemeki* : *Nombre et date d'installation*

A Kowie, il y a huit « Goro » :

1° Le chef de canton Bologan Siabi, fils de Kota, a fait installer le « Goro » dans le quartier de Kota, il y a cinq ans de cela.

2° Le sous-chef Saba, fils de Zéli, a fait installer le « Goro » par Dzoke, il y a cinq ans, dans le quartier d'Apedoke.

3° Vivon, fils d'Aziayébo, a fait installer le « Goro », il y a huit ans, dans le quartier de Kota.

4° Franz Nmena (catholique, fils de... originaire de Togoville), a fait installer le « Goro », il y a six ans, dans le quartier de Kota.

5° Soronfu, fils de Efu, a fait installer le « Goro », il y a deux ans, dans le quartier de Kota.

6° Amu Aziadji, fils d'Aziadji, a fait installer le « Goro », il y a quatre ans, dans le quartier de Seva.

7° Dzaku, fils d'Afoté, a fait installer le « Goro », il y a deux ans, dans le quartier de Seva.

8° Franz Adzawo (protestant de Brême) a fait installer le « Goro » dans le quartier d'Apeyeme.

A Djemeki il y a cinq « Goro » :

1° Gadese, fils d'Akpaka, a fait installer le « Goro », il y a six ans environ, auprès du marché situé à proximité de la case du chef.

2° Dzoke, fils de M'latawo, a installé le « Goro », il y a six ans, au quartier d'Alagbadja. Dzoké est allé auparavant à Lomé voir le grand chef du « Goro ». Celui-ci lui a vendu contre 5/- le droit d'installer le « Goro ».

3° Agbénuko, fils de Tubwenu, a fait installer le « Goro », il y a deux ans, dans le quartier d'Alagbaja.

4° Gale, fils d'Aziawada, a fait installer le « Goro », il y a huit ans, dans le quartier d'Agbalaho.

5° Sanvi, fils de Manyon, a fait installer le « Goro », il y a cinq mois, dans le quartier de Wume.

II. — *Les chefs des « Goro » de Kowie et de Djemeki*

Le chef du « Goro » de Kovie est le chef de Canton Bologan Siabi.
Les chefs du « Goro » de Djéméki sont Dzoke et Gale ; les autres mentionnés plus haut sont des possesseurs et non des chefs du « Goro ».

III. — *Apostasies chez les chrétiens*

A Kovié, Vivon a amené chez lui et fait tomber un grand nombre de catholiques, parmi lesquels Michel Ahli qui y a amené sa femme légitime.

Beaucoup des protestants de Kovié font partie du « Goro » du chef Siabi.

Gale a entraîné trois des catholiques de Djéméki.

IV. — *Les installateurs du « Goro »*

Ceux qui ont installé les « Goro » de Kovié (sauf celui du chef) sont : Daniel X..., un catholique et Egbon, fils de Nemi, un protestant : tous deux sont venus d'Ewli, région de Tsevié.

Celui qui a installé le « Goro » à Djéméki (sauf celui de Dzoke) est un homme d'Akome, petit village dépendant de Kpédzé (Togo anglais).

Le « Goro » de Gale a été installé par Viada, fils de Noglo, du village d'Asomé, région de Tsevié. Les installateurs reçoivent 10 °/₀ de ceux pour qui ils installent le « Goro ».

V. — *Pratiques des possesseurs et des chefs du « Goro »*

Voici les pratiques courantes employées par les possesseurs et les chefs du « Goro » vis-à-vis de leurs adeptes, c'est-à-dire de ceux qui ont accepté d'eux et « mangé la noix de kola » :

a) En cas de maladie, ils défendent à leurs adeptes de prendre des médicaments soit européens soit indigènes. Ils refusent de laisser amener leurs adeptes à l'hôpital ou au dispensaire. Le seul traitement autorisé est le suivant : Le prêtre du « Goro » mâche de la noix de kola et quand elle a été bien triturée, il souffle le mélange de salive et de kola sur le patient. Beaucoup de malades meurent ainsi faute de soins. Exemple : à Djéméki, Nodesimé (fille de Joseph Hasu, mariée à Gbogblobu) est morte de cette façon, le 10 mars 1935. Etant malade chez son mari, au quartier de Gbame, son père, Joseph Hasu, demanda à la faire venir chez lui pour la soigner. Son mari et le chef « Goro » Dzoke refusèrent. La femme mourut. Ils demandèrent 7/6 à la famille pour le rachat du cadavre. Le frère de la femme, Ambroise Komassé, refusa de payer et dit à son père de ne pas payer. Intimidé par Ambroise, qui a une certaine instruction et qui a voyagé, Dzoke et le mari s'inclinèrent et laissèrent enterrer le cadavre, mais ils refusèrent de la laisser mettre dans un cercueil, comme c'est l'habitude.

Quelquefois les familles passent outre à la défense (surtout lorsqu'il y a déjà eu plusieurs essais infructueux de guérison par insufflation de salive et de kola, ou lorsqu'elle compte un membre instruit) et portent ou envoient le malade au dispensaire, mais c'est généralement trop tard. L'infirmier de Mission-Towe (qui dessert généralement Kowie et Noepé) m'a cité plusieurs cas de ce genre.

b) Quand un adepte du « Goro » meurt, la famille doit « racheter le

cadavre » 7/6 avant de pouvoir procéder à l'inhumation. Des cadavres sont restés jusqu'à 5 jours sans sépulture en attendant que les 7/6 du « rachat » fussent payés.

Dans nos pays chauds, ces cadavres non embaumés, je vous l'assure, sont une véritable infection et un danger grave pour la santé publique.

c) Si la famille de l'adepte défunt a l'air de vouloir l'enterrer en cachette la menace suivante est lancée : « Si vous enterrez le cadavre sans avoir payé les 7/6 du rachat, vous mourrez ! » ; si elle hésite à racheter le cadavre, ils disent : « Si vous ne rachetez pas le cadavre vous mourrez tous, les uns après les autres ! »

d) Lorsqu'une femme adepte du « Goro » devient enceinte, il lui faut acheter l'enfant né dans son sein. Voici le prix : 4/6, un mouton, une chèvre, une assiette de noix de kola.

Après la cérémonie de l'achat de l'enfant, elle doit remercier le « Goro » en payant 6/- et un mouton.

Une femme qui refuse d'acheter l'enfant mourra le jour de son enfantement.

e) Aussitôt après l'enfantement le prêtre « Goro » envoie un messager (un des adeptes de la secte : un homme, une femme, un garçon ou une fille) à la maison de l'accouchée. Ce messager se présente en mimant une danse tremblée et en disant : « C'est le « Goro » qui m'envoie, c'est lui qui me fait trembler ; le « Goro » demande telle somme, un mouton, une chèvre, un pagne, etc... ». L'accouchée se met à genoux dans sa case et la famille va chercher ce que le « Goro » demande. Quand le messager a reçu les cadeaux demandés il s'en va et les adeptes du « Goro » font un tam-tam (danse) en battant leur tambour qui est celui des Haoussas.

VI. — *Séances de guérison*

Voici un exemple typique d'une de ces séances. Le « sujet » était le fameux Sanvi-Manyon (dont il est question dans la « Certification » reproduite à l'Annexe N° 1), possesseur de « Goro » à Djéméki.

A Kowie, le dimanche 7 avril 1935, Sanvi-Manyon tomba malade. On l'amena devant le « Goro » du sous-chef Saba. Comme c'est Dzoke qui a installé le « Goro » de Saba, c'est Dzoke lui-même qui officie. Il commence par dire qu'il a reçu une autorisation du Gouvernement [1]. Il demande ensuite 4/6 à Sanvi et lui fait une insufflation de salive et de noix de kola.

La guérison ne se produisant pas, il demande 3/- et recommence. Nouvel échec. Il demande alors 1/6 et fait une troisième tentative. La guérison ne s'étant pas produite, Sanvi est ramené à la maison.

Le lendemain, Sanvi est transporté à Sjéméki et amené devant son propre « Goro ». C'est encore Dzoké qui officie. Il commence par demander

1. Voilà l'usage qu'on fait des « Certifications » et « Témoignages » dont il a été question plus haut.

sept poules, un mouton, une chèvre, une assiette de noix de kola et il procède à l'insufflation. La guérison ne s'étant pas produite, Sanvi est ramené dans sa case. Au début de juin, il n'était pas encore guéri.

Voyant cela, un de ses cousins, Ambroise Kumase, lui administre le médicament suivant : alcool de menthe et sucre, puis thé chaud avec du lait. Sanvi accepta ces médicaments. Un mieux se déclara et peu de temps après il était guéri.

VII. — *Cérémonies du culte « Goro »*

Tous les samedis soir de chaque semaine, vers les 20 heures, les prêtres « Goro » battent leur tambour pour appeler leurs fidèles au culte. Ce culte consiste en ceci : lorsque les fidèles sont arrivés devant la niche du « Goro », le maître de cérémonies [1], désigné par le chef du « Goro » [2], prend une pierre et s'en sert pour frapper une autre pierre en disant : « Si quelqu'un a dit du mal de moi, qu'il meure immédiatement » !

Après quoi la danse commence. Elle dure toute la nuit et jusqu'aux premières heures du dimanche matin.

Le dimanche matin, avant de se séparer pour regagner leurs cases et se reposer, les adeptes donnent au « Goro » la noix de kola qu'ils ont apportée avec eux, la veille au soir, en venant à la danse. Ce rite accompli, ils rentrent chez eux, se lavent, mangent et s'en vont se coucher.

Le dimanche matin, vers l'heure où les chrétiens (catholiques et protestants) sonnent les cloches pour appeler leurs fidèles à l'église, le tambour « Goro » bat de nouveau pour appeler les adeptes au culte. Quand ceux-ci entendent le tambour, ils se rendent devant la niche. Là, ils dansent de nouveau jusque vers 11 heures. Après quoi ils rentrent chez eux.

L'après-midi, vers 14 heures, c'est-à-dire à l'heure où les cloches appellent de nouveau les chrétiens aux offices, le tambour goro retentit lui aussi, appelant ses adeptes. Ceux-ci se rassemblent à nouveau devant la niche et dansent jusque vers 19 heures.

Si, pendant la semaine, un des adeptes tombe malade, on l'amène devant la niche et le « Sofo » bat son tambour. Cela veut dire : « Il y a un malade, venez » ! Les adeptes arrivent, se mettent à danser, poussent des hurlements et tirent des coups de fusil. Et la cérémonie de guérison commence. Si, après l'insufflation rituelle la guérison ne se produit pas, le « Sofo » dit au malade : « Il faut te confesser, dire tous les péchés que tu as fait, qui sont cause de ta maladie et qui empêchent ta guérison. Confesse-toi comme font les catholiques » !

Le malade s'exécute et confesse ses péchés devant tous. La confession terminée, le « Sofo » impose la pénitence — généralement 10/- ou même £ 1.0.0.

1. Appelé « Sofo », corruption « d'Osofo », titre que portent les Pasteurs protestants.
2. Appelé « Ho nufia : le maître, l'éducateur de la maison ».

Quand il a reçu l'amende imposée, le « Sofo » prend sa pierre, la frappe contre une autre et dit : « Tu as confessé tes péchés et tu as payé pour tes péchés. Si tu as tout confessé, tu ne seras plus malade et tu vas guérir ».

Si le malade était une femme et qu'elle ait confessé : « J'ai commis l'adultère avec un tel », le mari va, après la séance, réclamer au complice l'amende habituelle de l'adultère.

Si le malade était un homme et qu'il ait avoué : « J'ai commis l'adultèr avec une telle », la femme ne dit et ne fait rien.

Si le malade ne veut pas venir devant la niche ou si, étant incapable de marcher, il ne s'y fait pas transporter, les adeptes le prennent de force et l'amènent devant le temple, où il doit subir la « séance de guérison » et, au besoin, faire sa confession.

En cas de *mort subite* d'un adepte de la secte, on dit : « C'est le « Goro » qui l'a tué » ! Dans ce cas, il n'y a pas d'amende spéciale pour les membres de sa famille, mais elle doit payer 7/6 pour le rachat du cadavre.

C'est la même chose pour les cas de *morts violentes* survenues par accident.

VIII. — *Entrées et sorties du « Goro »*

1) Entrées au Goro.

Si quelqu'un veut devenir adepte du « Goro », il va trouver le « Sofo ». Il lui donne 2/6 et une assiette de noix de kola. Le « Sofo » accepte et, après avoir donné au récipiendaire une noix de kola à manger (d'où l'expression « manger le kola » pour exprimer l'initiation au « Goro »), il lui indique les commandements « Goro ».

Voici ces commandements : Tout d'abord, un « tabou » quant à certaines nourritures : « Tu ne mangeras pas ceci et cela », généralement la viande de porc [1] et celle des animaux qui sont morts d'eux-mêmes [2].

Ensuite les commandements proprement dits :

1° Tu ne travailleras pas les vendredis et les dimanches.

2° Tu ne voleras pas.

3° Tu ne haïras pas ton prochain ; tu ne le tueras pas.

4° Tu ne rechercheras pas les femmes et les filles de ton prochain ; tu n'auras pas de relations coupables avec elles. Les chefs « Goro » peuvent rechercher les femmes et les filles d'autrui et en user [3].

5° Tu ne diras pas de mal de ton prochain. Si quelqu'un le fait, qu'il meure !

6° Tu n'iras pas chez les chrétiens : catholiques ou protestants.

7° Tu n'enverras pas tes enfants à l'école ou à l'église.

8° Tu ne donneras aucune de tes filles en mariage à un chrétien.

1. Apport musulman, probablement.
2. Cas fréquent pour les poulets au début de la saison des pluies : « choléra des poules ».
3. Dzoke, chef Goro, est même allé jusqu'à prendre la femme de son propre fils.

Note. — Si un chrétien veut marier une fille d'adepte goro ou goro elle-même, on dit à ce chrétien : « Tu n'as pas le droit de marier cette fille, car tu n'es pas membre de notre société ».

A la fille elle-même on défend de marier un chrétien : « Tu n'as pas le droit de marier cet homme : il n'est pas membre de notre société ».

Aux parents on fait une défense analogue : « Vous n'avez pas le droit de donner votre fille à cet homme qui n'est pas membre de notre société ».

Si malgré ces défenses la jeune fille ou les parents passent outre, on les menace des châtiments du « Goro ». On leur rappelle la défense, et on les tracasse jusqu'à ce qu'ils cèdent ou reprennent leur fille.

A côté des « adeptes libres » — c'est-à-dire de ceux qui sollicitent eux-mêmes leur admission dans la secte — il y en a d'autres qui y entrent à la suite de sollicitations ou de menaces.

2) Sorties du « Goro ».

A Kowie et à Djemeki, on ne connaît pas de cas d'empoisonnement d'anciens adeptes. Toutes les réponses ont été concordantes : « Ici ça ne se fait pas ». A Djéméki les nommés Dzaku Kosan et Togloni Tosu ont abandonné le « Goro » parce qu'ils n'avaient pas été guéris. Ils sont allés se faire soigner à l'hôpital et ils sont guéris. Ils n'ont pas été inquiétés.

Varja.

Pendant les cérémonies et les danses les adeptes du « Goro » chantent des chants en langue Haoussa et Twi (Achanti). Ces chants, étant chantés dans la langue originale, ne sont pas compris par la plus grande partie des assistants. Seuls quelques adeptes, qui ont voyagé et ont appris ces langues, les comprennent.

Ils chantent également des chants catholiques et protestants.

Les adeptes du « Goro » disent : « Le Goro est un fétiche Haoussa ». Ceux-ci repoussent cette prétention en disant : « Chez nous le kola n'est pas un fétiche. Nous en faisons, il est vrai, une grande consommation, mais c'est comme médicament et comme stimulant. On l'offre également, en signe de politesse, aux hôtes et aux visiteurs. C'est tout ».

Le « Goro » n'a pas de fêtes spécifiquement goro. Ils font des fêtes chaque fois que les chrétiens ou les païens en font. Ils ne veulent pas rester en retard sur eux.

Dans les villages où le « Goro » est fort, il y a beaucoup de morts et peu de naissances. Voici quelques décès survenus à Djéméki, à la suite de « séances de guérisons » :

1° Nutolawo Loho, mort le 4 février 1933, cadavre racheté 7/6.
2° Ezubu Ayivi, mort le 1er février 1934, cadavre racheté 8/.
3° Aloyisius Kumase, mort le 1er juillet 1934, cadavre racheté 7/6.
4° Massa Gadesi, mort le 20 octobre 1934, cadavre non racheté.
5° Sodesime Joseph Hatsu, morte le 13 mars 1935, cadavre non racheté.
6° Kedjineso Takflanyi, mort le 23 mars 1935, cadavre racheté 7/6.

Voilà, presque dans les termes mêmes, les détails qui m'ont été donnés par les indigènes de Kowié et de Djéméki sur l'activité du « Goro » dans ces

deux villages. Je n'ai fait que transcrire les réponses faites à mes questions.

Il y aurait sur ces témoignages évidemment sincères bien des remarques à faire. Je me contenterai des suivantes :

Ce qui frappe tout d'abord, c'est la prolifération des goros. Dans chaque village il y en a plusieurs. On a l'impression que chaque homme influent veut avoir le sien. De fait, à Kowié et à Djéméki tout indigène tant soit peu notable a son « goro » propre. On retrouve ici l'influence et la mentalité païenne qui veut que chacun ait *ses fétiches personnels*, en plus de ceux du village.

Cela étant, on conçoit que chaque possesseur de « Goro » fasse la chasse à l'adepte. On l'enrôle dans la société et on attache à son « Goro » propre tous ceux sur qui — à quelque titre que ce soit — on a une influence. On veut, en effet, rentrer dans ses fonds et retirer, de son « Goro », quelques revenus. C'est donc, pour toute la « clientèle » gravitant autour du notable, l'intimidation et la carte forcée.

Les « installations » de « Goro » rapportant de beaux revenus, on conçoit que les chefs et sous-chefs membres de la société — et la plupart du temps ils sont également chefs ou possesseurs de « Goro » — usent de leur autorité pour propager le « Goro ». Ici encore, c'est l'intimidation.

On remarquera aussi que, bien qu'il existe de multiples « goros » dans un même village, les adeptes cependant ne forment — en ce qui concerne le culte du samedi et du dimanche et les séances de guérison — qu'un seul groupement qui agit collectivement. Ce groupe est gouverné par le « Ho Nufia », et possède un ministre du culte, le « Sofo ».

Les victuailles et les boissons qui ne manquent pas (après les séances de guérison) et qui sont consommées par tous les adeptes, sont de nature à attirer des adeptes au « Goro », et à les lui conserver.

On ne peut s'empêcher également de souligner le caractère cupide et barbare du culte « Goro ».

Passons sur les « taxes d'installation » (quand ils opèrent eux-mêmes) et sur les « Licences d'installation » prélevées par les dirigeants du « Goro » et qui constituent, dans le fond, un véritable « Affermage » (en 1re ou 2e mains) du culte et de ses revenus aux « adjudicataires » que sont en réalité les « possesseurs » de « Goro ». Du moment qu'il est si couru et si âprement défendu, il faut croire que le métier de « fermier général » nourrit son homme ; mais que penser des sommes — finissant tout de même par devenir considérables — qu'à propos de tout : conceptions, accouchements, naissances, maladies, décès... les possesseurs du « Goro » prélèvent sur les adeptes ? Il y a là de véritables actes d'escroquerie.

Est-il étonnant après cela, qu'au moment de l'impôt, les adeptes et leurs familles soient à court d'argent et doivent — pour pouvoir acquitter leur imposition — mettre leurs enfants en gage [1] soit chez les « Haousas »

1. Cette pratique de la « mise en gage », bien que réprouvée par l'Administration, est courante parmi les indigènes. Les journaux locaux du Dahomay, voir, entre autres, le *Phare du Dahomey* et le *Courrier du Golfe du Bénin* l'ont, à plusieurs reprises, signalée dans leurs colonnes.

(ceux-ci, ailleurs on dit « Dioulas », sont les banquiers indigènes du pays), soit chez des notables fortunés.

Voilà pour la cupidité et l'escroquerie.

Quant à la barbarie et à la cruauté, que penser de cette stupide interdiction de se faire soigner qui est cause de tant de décès ? Des cadavres en décomposition qui attendent leur rachat pour pouvoir être inhumés ? De ces danses fréquentes et prolongées qui provoquent l'avortement chez les femmes et chez tous l'épuisement ?

Que penser enfin des cas d'empoisonnement — sanction des menaces proférées. Sans doute, ces empoisonnements sont rares à proximité de Lomé et des principaux centres où un contrôle de l'Administration est possible et à craindre ; mais le sont-ils dans les villages retirés et fréquentés ? Les membres du « Goro » ne se vantent-ils aps d'avoir fait mourir ? (Cas porté devant l'Administrateur-Maire de Lomé.) Et si ces empoisonnements n'avaient pas lieu, croit-on que les menaces proférées auraient tant d'effet ?

Ce qu'il y a de singulier et de troublant en l'affaire, c'est l'attitude de l'Administration.

On ne peut pas dire que les « Goros » se cachent. Ce que j'en dis dans le présent travail, tout le monde le sait ou peut le savoir. Des plaintes contre les « Goros » ont été déposées devant les tribunaux de Cercle ou de Subdivision. J'ai rapporté celle des indigènes de Mission-Towe.

Un autre incident a attiré l'attention de l'Administration sur l'activité des « Goros ». Le voici :

En novembre 1934 [1] un des chefs du « Goro » — le fameux Kodjo-

---

Quant au sens de cette mise en gage, dans la mentalité indigène, elle est claire : « le gage est un esclave », temporaire, il est vrai. Certains libellés de « reçus » (les metteurs en gage en exigent parfois) mentionnent que X... a avancé à X... la somme de X... francs ; et qu'il en a reçu en gage le ou la nommé N... « qui est désormais mon esclave » ; évidemment jusqu'au remboursement de la somme prêtée.

Il arrive que la somme en question soit remboursée et que le « gage » soit libéré ; mais le contraire arrive aussi. En Afrique, comme chez nous, — plus vite que chez nous — le capital produit des intérêts, ce qui rend plus difficile, si tant est qu'on y ait sérieusement songé, la libération du gage.

Quand le prêteur est un Haoussa, le gage reçoit ordinairement une charge sur la tête, et, à longueur de mois et d'années, il arpente les grands chemins caravaniers de l'Afrique Occidentale.

Il arrive même qu'il prenne la route du désert ; et ,de là, celle du Sud Marocain, Sud Algérien, de la Tripolitaine ou de l'Arabie.

Dans un numéro assez récent de l'ebdomadaire *Vendredi*, je lisais, il y a quelque temps, quelque chose de ce genre. Point n'est besoin du reste, de ce témoignage. Tout Européen qui a vécu quelque peu à la Colonie et qui a été en contact avec la vie indigène, sait que la « mise en gage » est pratique assez courante en Afrique, très courante dans les années difficiles ou dans les circonstances où le besoin d'argent est pressant ; et que, malheureusement (du fait de l'insouciance des auteurs de la mise en gage) les pauvres adolescents ou enfants ainsi donnés en gage ont bien des chances de n'être jamais réclamés : on oublie trop que le Noir jadis habitué à la Traite, trouve assez naturelle la mise en gage.

Celle-ci, je le répète est réprouvée et condamnée par l'Administration ; mais sa disparition effective sera chose lente et difficile.

1. Je ne me rappelle plus la date exacte. Il est facile de la retrouver en se reportant au Registre des Jugements du Cercle de Lomé et aussi de se rendre compte de ce que fut cette « Conciliation » dont parle M. Blaise Kuassi dans le « Témoignage » cité à l'Annexe N° 1.

Kuma dont il est question dans les deux Annexes — fut arrêté pour escroquerie par l'Administrateur-Adjoint de Lomé. Kodjo-Kuma était venu du Togo anglais visiter les centres goros établis au Togo français, ainsi que ceux en formation au Dahomey.

Dénoncé par le chef d'un « Goro » rival, il fut surpris en état d'escroquerie. Il avoua avoir déjà recueilli £ 4.10.0. Il fut condamné, par le tribunal du Cercle, à 10 jours de prison et à 200 francs d'amende et devait, à la fin de sa peine, être refoulé sur la Gold Coast comme indésirable.

Peu après son arrestation, des notables indigènes et le journaliste dahoméen Blaise Kuassi, directeur du *Courrier du Golfe du Bénin*, intervinrent en sa faveur. Le jugement prononcé fut considéré comme non-existant et l'Administrateur-Adjoint, Président du Tribunal, reçut des instructions pour procéder à une conciliation celle-là même dont parle Blaise Kuassi dans son « Témoignage ». Kodjo-Kuma fut donc relâché ; son amende lui fut remise et un laisser-passer lui fut établi pour se rendre au Dahomey.

Je m'abstiens de tout commentaire. Je me contenterai de signaler l'effet des deux jugements rendus à Lomé a. s. du « Goro », sur la population indigène.

Comment les victimes oseront-elles se plaindre désormais quand elles voient l'impunité dont jouissent les sectateurs du « Goro ». Par ailleurs, si des faits comme ceux cités peuvent se passer à deux pas de la Capitale (Mission-Towe n'est qu'à 30 kil. de Lomé et deux routes automobiles y mènent) et jusque dans la capitale même sans que ceux qui s'en rendent coupables soient punis — on se demande ce qui peut se passer dans les villages de l'intérieur éloignés des centres et rarement visités par les représentants de l'Administration ; et aussi, quel moyen de redressement reste aux victimes.

J'ai parlé plus haut des protecteurs du « Goro » et du « masque » qu'ils savent si bien porter. Il est temps d'en parler. Combien sont-ils ? Je les crois peu nombreux pour l'instant, mais leur nombre est susceptible de s'accroître. Pour prévenir leur multiplication, — comme aussi pour couper court aux intrigues des protecteurs en exercice — il suffirait que l'Administration veuille bien faire son devoir, qui est de protéger ses administrés contre les entreprises de particuliers sans scrupules et aussi de donner à tous une justice égale.

Dans les deux cas cités plus haut, nous avons vu des « protecteurs » à l'œuvre. On avouera qu'ils disposent de moyens de persuasion efficaces.

Ils savent même, le cas échéant, se muer en agents provocateurs ou donner à leurs victimes et à ceux qui essayent de les secourir, figure d'agents provocateurs. Mais ceci est une autre histoire qui nous entraînerait trop loin.

Disons quelques mots maintenant sur ces protecteurs et sur les méthodes employées par eux.

J. Cessou,
Vicaire apostolique du Togo.

(A suivre.)

La bhakti, idée fondamentale du mysticisme indien

Comme un auteur protestant l'a fait remarquer, sous l'influence du Christianisme, imposé à leur attention par leur commerce avec les Européens, et plus spécialement les Anglais, par leur éducation à l'anglaise et par le développement au milieu d'eux des Missions chrétiennes, le tout soutenu et secondé par une littérature très répandue et une publicité spéciale, les Indiens instruits, sans trop s'attarder, il est vrai, à pénétrer les significations attachées par l'usage aux expressions dont ils se servent, ont été amenés à adopter, au sujet des choses morales et religieuses, des façons de voir, ou du moins de parler, essentiellement chrétiennes [1].

Par contre, des missiologues, en quête d'idées et de sentiments sympathiques ou adaptables aux dogmes chrétiens, après un examen quelque peu sommaire des institutions et des idées philosophiques ou religieuses hindoues, se sont flattés d'avoir découvert, dans ces fouillis apparemment si païens, « des tendances et des sentiments religieux vrais », qui, du moins interprétés à leur façon, leur ont paru comme « des points d'attache et des pierres d'attente d'une religion chrétienne intégrale », que certains d'entre eux n'ont pas même hésité à prédire toute proche.

Des « points d'attache » ainsi découverts, l'idée, ou mieux la méthode religieuse que l'on nomme *bhakti*, prônée par de grands penseurs indiens, fondateurs d'écoles modernes de philosophie

1. Ce n'est point d'aujourd'hui seulement que des influences chrétiennes se sont imposées aux penseurs indiens. Des manières de voir, ou mieux des expressions chrétiennes, au fond réellement incomprises, sont venues ajouter un vernis religieux séduisant à leurs enseignements. Le P. de Nobili, au commencement de sa Mission, en 1607, fut même quelque temps illusionné à leur sujet, au point qu'il commença une apologétique du Christianisme tirée entièrement, comme il se le promettait, des aveux des penseurs hindous. Mais il fut vite détrompé, et s'aperçut que ce verbiage trompeur couvrait un panthéisme invétéré, et, pis encore, appliquait les idées d'unité et d'autres perfections divines à des monstres humains, tels que Vichnou et Çiva. Aussi termina-t-il cette tentative par une démonstration tout à fait opposée ; dans *Akkiáni nivâranam*, il démontre que ces penseurs indiens étaient complétement étrangers à une vraie idée de Dieu.

Au sujet des influences chrétiennes sur l'Inde en général, voyez les ouvrages signalés par G. A. Grierson, dans *Encyclopædia of Religion and Ethics*, article *Bhakti-mârga*, p. 551, — sur la *Bhakti* en particulier, p. 548-550; du même *Modern Hinduism and its debt to the Nestorians*, dans *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1907, pp. 311-328 ; cf. pp. 477-503.

hindoue, tels que Sankhara et Ramanuja, comme une méthode spécialement efficace pour amener la Délivrance finale, semble être le plus important. Il y aurait lieu toutefois de faire remarquer, tout d'abord, que la *bhakti*, sentiment de dévotion affectueuse ou d'attachement sensible à une divinité quelconque, telle qu'elle est envisagée par ces grands penseurs, n'est point un mode général de culte religieux, mais simplement une pratique additionnelle, propre à favoriser, ou à accélérer même l'obtention du but désiré de la vie, l'union, ou la conscience de l'identité avec l'Absolu divin. De plus, cette méthode, la *bhakti*, n'est nullement donnée comme un enseignement avéré, inhérent à leurs systèmes, mais plutôt comme une simple concession faite à la pratique religieuse, passée en vogue dans les milieux populaires de leurs temps. Aussi les succédanés qu'ils en offrent à leurs disciples sont tellement atténués, tellement éloignés de l'original dont ils les ont dérivés, qu'ils excusent presque la méprise des missiologues sus mentionnés. Partant de ce fait évident, il paraîtra donc tout naturel de conclure que, pour arriver à se faire une idée vraie de la *bhakti* hindoue, il est de toute nécessité de s'assurer au préalable une connaissance exacte de son origine et de la façon réelle dont on la pratique.

Origine de la bhakti [1]. — *Les Douze Alvars*

Cette idée de la *bhakti* fut, sinon introduite, du moins largement développée dans l'Hindouisme par les chants passionnés et vibrants d'exaltation d'une série de bardes ambulants, venus des pays tamouls, qui semblent avoir fleuri dans l'Inde du Sud, du VIIe au Xe siècle de notre ère. Plusieurs d'entre eux étaient çivaïtes, d'autres étaient vichnouites. Douze de ces derniers, dont les noms nous ont été transmis, sont restés spécialement célébres sous le titre collectif des Douze Alvars (maîtres ou docteurs [2]). Emportés par leur exaltation religieuse, ils épanchaient leur enthousiasme en des chants passionnés. Leur joie était de s'enivrer de la contemplation des yeux divins de leur idole favorite et de traduire leur exaltation en des hymnes de louange et des chants exubérants. Souvent même, spécialement après une longue absence de l'objet aimé, les aspirations

1. FARQUHAR, *An outline of the religious literature of India*, p. 187-188, 200, 233.
2. ZIEGENBALG, *South Indian gods* edited by W. Germann, p. 71-72.

accumulées dans le cœur du barde le réduisaient à un tel paroxysme d'émotion, qu'il en tombait étourdi et insensible sur le pavé du temple, en présence de son idole retrouvée. Il n'était même pas rare qu'une seule nuit, passée par force aux abords du temple fermé, laissât le barde défaillant de langueur, séparé qu'il était ainsi de son idole, et forcé d'attendre jusqu'au matin l'ouverture du temple, pour jouir à nouveau de la présence désirée [1]. Inutile d'ajouter que la foule des dévots, attirée par les chants du barde, mise en émoi par les syncopes cataleptiques du chantre, prise d'une peur religieuse, tombait en adoration autour de lui. Ainsi la *bhakti*, pratiquée comme une méthode particulière d'exaltation religieuse, attira autour de chacun de ces bardes des disciples venus de la masse du peuple ; leur nombre alla se multipliant. Cette méthode ne fut cependant réduite en système et ouvertement enseignée que dans le *Bhâgavata Purâna*, devenu le livre particulier des *Bhāgavatas*, aux environs de 900 à 1000 de notre ère.

Les Bhāgavatas [2]

Ces *Bhâgavatas* forment un groupe spécial d'adorateurs de Vichnou, considéré comme Bhâga (dispensateur de tous les biens désirables), et plus particulièrement de l'avatar de ce dieu, Krichna, considéré comme le *Bhâgavata* (possesseur de ces biens). Un point caractéristique de leur créance est l'égalité des dieux hindous, Vichnou et Çiva, qu'ils conçoivent comme les deux manifestations de la divinité suprême Hari-Hara (préservateur = Vichnou ; destructeur = Çiva). Leur *mantram*, ou formule spéciale d'invocation de leur divinité, est : *Om nâmâ Bhâgavata Vāsudévaya.* (*Om* = exclamation mystique d'adoration, au nom de *Bhāgavata*, *Krichna* — *Vāsudévaya* = dieu, âme du monde). La présence de ce *mantram* dans une inscription lapidaire datant de 528 — 529 A. D. montre que ces *Bhâgavatas* constituaient déjà une secte spéciale,

1. Après avoir goûté et apprécié un de ces chants d'attente des Alvars, sentimentalement exprimé, avec accompagnement de violon, mais sans paroxysmes de cris ou de pleurs, quelle ne fut pas ma surprise, une nuit après, d'entendre dans la rue voisine un passant exalté se servant du même chant pour crier, avec force explosions de sanglots, son impatience de se voir refuser, non la vue de son idole, mais celle des charmes cachés de la bayadère de son choix. Ce fut pour moi une révélation, qui me fit voir comment la *bhakti* des Alvars pouvait tirer son exaltation d'autres sources que des motifs religieux.

2. Farquhar, *op. cit.*, p. 142, 175, 221, 232, 298, et passim; Laouénan, *Du Brahmanisme*, t. II, p. 180-306.

à cette époque. Bien qu'ils admettent l'égalité entre Vichnou et Çiva, la divinité, objet exclusif de leur adoration, est néanmoins Vichnou, ou mieux Vichnou incarné en Krichna ; leur rite est le rite védique. Ces *Bhâgavatas* sont la secte la plus répandue dans l'Inde du Sud et le Dékkan. Leur marque de secte la plus commune est une simple ligne droite d'ocre couleur rouge crême peinte sur le milieu du front. Mais cette ligne est parfois triplée, ou encerclée dans deux lèvres de couleur blanche formant ainsi un trident bien marqué. Leur *Upanishad* (exposé de l'essence des doctrines du Védam) est le *Bhāgavata Purâna.* Comme dernière particularité religieuse, les *Bhâgavatas* admettent dans leur panthéon les cinq divinités hindoues : Brahma, Vichnou, Çiva, Dourga (femme de Çiva) et Ganésa (fils de Çiva).

En opposition, du moins partielle, avec les doctrines philosophiques de Sankhara (faisant de la distinction entre sujet et objet, apparente dans toutes les perceptions, une simple confusion, *maya*, et ignorance conséquente, *avaita*, dont le Sage doit chercher à se délivrer par la connaissance vraie, *gnânam*), ils maintiennent, avec Ramanuja, la réalité d'une distinction relative, suffisante pour permettre à notre activité d'arriver, par l'observance des obligations ou cérémonies religieuses de la *bhakti*, non seulement à avoir conscience, mais à réaliser l'union parfaite d'identité avec l'Absolu.

Partant de cette base commune, les *Bhâgavatas*, par des particularités accidentelles de doctrines et de pratiques, ont donné naissance aux sous-sectes suivantes : les *Marâtha-Bhâktis*, les *Mâdvas*, les *Vichnuswamis*, les *Nâmbarcas*, la secte de *Chaïtanaya*, les *Vallabhâcharyas* [1], les *Râdha-Vallabis*, les *Hari-Dâsis*, les *Swami-Nârâyanis*, les *Pancharâttras* [2] (secte de Ramanuja de Srirangam, divisée, vers la fin du XIVe siècle, en deux sectes rivales, souvent aux prises dans les fêtes de la grande pagode), les *Vadagalais* (septentrionaux), partisans de leur maître Védanta-Désika, et les *Tengalais*

1. La particularité qui distingue ces Vallabhas de tous les autres Bhâgavatas est que le Guru, possesseur de leurs temples, est considéré par eux comme Krichna incarné; il est adoré comme tel avec les expressions d'émotion passionnée de *bhakti* envers Krichna. L'on peut facilement s'imaginer ce que devient une telle adoration, quand les adorateurs sont des femmes, se considérant comme les *gopis*, ou bergères nues, s'entraînant par la méditation des invites du beau Krichna.

2. Les Pancharâttras, ou sectateurs des cinq observances, à savoir : nettoyer les temples ou les idoles ; fournir des fleurs, etc. pour les sacrifices ; offrir ces objets à l'idole ; compter sur un chapelet les répétitions des noms de la divinité ; et s'entraîner par la méditation, à s'unir à la divinité (la *bhakti yoga)*. Leur marque frontale est le trident symbolique, encadrant, avec deux lèvres blanches, le simple filet couleur crème rouge des Bhâgavatas.

(méridionaux), partisans de Manavâlamahâmuni [1]. La marque frontale distinguant les partisans de ces deux divisions est la queue du trident symbolique plus ou moins prolongée sur la racine du nez.

Pour en venir enfin à leur Upanishad, le *Bhāgavata Purāna*, base distinctive de la commune origine de toutes ces sous-sectes, la première particularité qui distingue ce *Purâna* des deux autres Purānas vichnouites, le *Harivansa* et le *Vichnu Purâna*, est que ces derniers, non seulement nous donnent une histoire détaillée de la jeunesse de Krichna, mais relatent aussi les événements subséquents de sa vie, tandis que le *Bhâgavata Purāna* fait à peine mention de la seconde partie de l'histoire de ce dieu, et décrit en revanche, avec force détails, les incidents divers de son enfance et de sa jeunesse. Il fait surtout une place importante à l'histoire des *gopis* (bergères) que le jeune Krichna, après avoir dérobé leurs vêtements pendant qu'elles étaient au bain, força de la sorte à paraître nues devant lui, à subir l'influence de ses charmes et à s'enivrer de ses cajoleries enchanteresses.

La pratique de la bhakti *d'après ce Purâna* [2]

Après avoir ainsi résumé l'introduction de la *bhakti* dans l'Hindouisme, il reste à bien mettre en lumière ce qu'elle est en réalité. Car s'en tenir simplement à la conception abstraite de dévotion affectueuse, sans se demander quelle sorte de dévotion elle implique (dévotion à qui, et pour qui), l'on risque de s'illusionner grandement ou mieux de ne rien connaître à sa vraie nature. Nous référant donc à l'idée de *bhakti*, telle qu'elle est inculquée et explicitement enseignée dans le *Bhāgavata Purâna*, nous l'y trouvons décrite comme une effervescence de dévotion et de passion qui étouffe la voix, fait couler les larmes et dresser les cheveux par tressaillement de plaisir, et se traduit souvent par des suffocations hystériques, des alternances de rires et de pleurs, des vomissements et des manifestations d'insensibilité cataleptique prolongée. Quant aux moyens à prendre pour faire naître en soi de telles émotions, l'on indique une fixation intense de ses regards sur une image de Krichna, le chant de ses louanges, la méditation des attraits de sa personne, la compagnie de ses dévots,

1. FARQUHAR, *An outline*, p. 319-320.
2. FARQUHAR, *An outline of the religious literature of India*, p. 229-232, 243.

l'attouchement de leurs corps, les services qu'on s'attache à leur rendre, ou bien encore l'audition des hauts faits de ce dieu, de ses gloires et de ses amours. Ces diverses pratiques excitent, assure-t-on, dans le dévot, la *bhakti* passionnée, un abandon entier de soi à Krichna et une affection sensible à son service. Une dévotion de cette sorte amène promptement la délivrance des transmigrations successives et de l'illusion des perceptions des sens. Tels sont, en résumé, les enseignements de ce *Purāna* touchant les aspects philosophiques ou religieux de la *bhakti*.

On ne peut toutefois passer sous silence la présence, dans ce *Purâna*, d'éléments de caractère bien différents de ceux qu'on s'attendrait à trouver dans un livre d'inspiration soi-disant religieuse. Ce sont de longues séries de passages fortement érotiques, qui laissent bien loin derrière eux tout ce qu'on peut découvrir dans ce genre dans les Purânas vichnouites de Hari-Hara et de Vichnou, et qui semblent peu s'accorder soit avec une haute dévotion envers Dieu, soit avec le service demandé à ses saints. Dans tous ces passages, Krichna et ses cajoleries avec les bergères, folâtrant autour de lui comme des abeilles autour d'un plat de miel, sont décrites en une poésie sensuelle et insinuante qui séduit le cœur indien. Que dire, lorsqu'une telle poésie est chantée avec accompagnement de luth, avec mise en scène de marionnettes mouvantes, de grandeur et de couleur naturelles, mues d'une façon réaliste d'après les descriptions et combinaisons diverses du poème, comme il est fait, chaque année, dans l'enceinte du temple de Srirangam, devant les foules accourues, en rangs pressés, aux fêtes de la fin de décembre ! Une exhibition de ce genre, nous l'avons nous-mêmes surprise de nos yeux, en 1899, tandis que nous passions en compagnie de quatre jeunes officiers français. L'un d'entre eux, actuellement homme politique très en vue, s'étant attardé, pour mieux s'assurer de ce qu'il en était, nous rejoignit écœuré de ce qu'il avait constaté et impuissant, pendant un assez long temps, à contenir son indignation.

Néanmoins, l'auteur de ce *Purâna* compte bien que des descriptions si fortement épicées des abandons passionnés de ces bergères à Krichna serviront à exciter la *bhakti* désirée. Ainsi, le complet abandon extatique de soi aux invites amoureuses de Krichna en est venu à être regardé comme l'idéal de la dévotion spirituelle, ou

la perfection de l'expérience religieuse hindoue. Quant aux lecteurs trop mystiques que de telles descriptions et prescriptions pourraient offusquer, l'épisode suivant du même *Purâna* pourra peut-être répondre à leur défaut de compréhension.

Comme l'ancien roi Parîkchit, auquel le Sage Sûka venait de lire ce *Purâna*, pris d'étonnement, demandait au Sage comment un dieu, qui s'était incarné pour l'avancement de la vertu et la répression du vice, et qui s'affichait comme le promulgateur, l'auteur et le gardien de la justice, avait pu s'abandonner à de telles pratiques, il obtint la réponse suivante : « Les transgressions de la loi et les actions effrontées qui peuvent être observées parmi les êtres supérieurs (*Isvarânâm*) ne doivent pas leur être imputées pour fautes. Mais que personne en dehors des êtres supérieurs ne se permette des actions semblables ! Les promulgations d'êtres supérieurs sont toutes vraies. Que le Sage s'en tienne à observer, sans se permettre de juger, leurs actions, qui sont toujours justes. Puisque les *Munis* (ascètes) même sont au-dessus de tout contrôle et agissent comme il leur plaît, quel contrôle peut-on concevoir comme imposé à la divinité suprême qui a volontairement revêtu un corps ? » Cette réponse est suivie d'une assurance, de la part du Sage, auteur de ce *Purâna*, que celui qui écoute avec joie la narration des amusements de Krichna avec les bergères et celui qui les raconte à d'autres acquerront une fervente dévotion à ce dieu et seront promptement délivrés de la maladie du cœur qu'on appelle amour. Curieux exemple, pour sûr, ajoute le traducteur, de cure homéopathique [1] !

Voilà néanmoins le *Purâna* qui se trouve à l'origine de toute une série de sectes, qui jaillissent de lui comme de leur source, et dont l'observance principale commune est la *bhakti*. Ce fut principalement pour se conformer à la mode ainsi introduite, que des philosophes subséquents, tels que Sankhara (un Çivaïte) et Ramanuja (un Vichnouite) se crurent obligés d'introduire dans leurs systèmes une forme, si mitigée qu'elle fût, de la même *bhakti*, et de la recommander comme une observance accessoire, au moins utile. Maintenant, pour montrer comment la méthode d'entraînement religieux caractérisé comme *bhakti*, même en dehors du culte spécial de Krichna, a passé dans la pratique de dévots célèbres et s'enseigne encore de nos jours, les deux exemples suivants paraîtront assez typiques.

1. Muir, *Sanscrit Texts*, IV, 50 f., *Bhâgavata Purâna*, 33, 27-40.

Tukārām, le Marathe dévot de Vithobā [1]

Tukārām était un petit marchand boutiquier marathe, vivant à Déhu, près de Poona (1608-1649), adhérent de la secte des Marâtha-Bhâktas. Cette secte, fondée par un Brahme nommé Gnâneswara, se distinguait des autres sectes Bhāgavatas par un enthousiasme spécial pour la pratique de la *bhakti*. La dévotion produite ainsi dans ce fondateur de secte à l'égard de Vichnou le faisait fréquemment se pâmer en des paroxysmes d'émotion extatique, en présence de l'idole. D'où ses disciples et partisans en vinrent à le regarder et à l'adorer, après sa mort, comme une incarnation de ce dieu.

L'idole favorite de Tukârâm n'était pourtant point celle de ce fondateur ainsi divinisé, mais celle d'une autre incarnation supposée du même Vichnou, en forme de Krichna, mêlée, on ne dit pas comment, avec la divinité de Çiva, qui s'était manifestée dans la personne d'un autre Brahme marathe, nommé Pandarika, grand dévot de Krichna, de la bourgade de Pandharpur près de Sholapur, dans le Dékkan. Le nom donné à ce dévot, ainsi divinisé et largement adoré dans le pays marathe, est Vithobâ. La particularité, assez curieuse, de cette idole consiste en une sorte de coiffe pyramidale finissant en boudin, que ses prêtres disent être le lingam de Çiva. Dans les pagodes érigées en son honneur, l'idole Vithobā n'est jamais laissée seule, mais a toujours à ses côtés, en des niches spéciales, les idoles des principales concubines de Krichna : Rukmini, Râdha, Lakchmi. Mais au Vithobā exposé dans l'échoppe de Tukārām l'accompagnement des concubines manquait.

La *bhakti* ou dévotion que Tukārām était parvenu à développer en lui à l'égard de cette idole était telle qu'il ne cessait de penser à elle et souffrait d'avoir à se séparer de sa présence. Par ailleurs, s'exaltant et se prosternant à sa vue, il épanchait la *bhakti* dont il se sentait animé envers elle en des chants passionnés, ou bien, pris d'une extase cataleptique, il occasionnait un rassemblement de passants ; ceux-ci, saisis de crainte religieuse en le voyant, se sentaient poussés à l'adorer. Pour donner une idée des sentiments qui animaient Tukârâm dans ses transports religieux, voici quelques

1. Farquhar, *An outline of the religious literature of India*, p. 300-302.

spécimens de ses effusions lyriques, qui devinrent et sont restées si populaires dans le pays marathe [1].

« La mère comprend le secret de son enfant, ses joies, ses peines et toutes ses actions. Celui qui vient en aide à un aveugle comprend ses désirs. Celui qui a admis un suppliant à sa suite sait comment le protéger. Si quelqu'un se saisit de la ceinture d'un voyageur traversant une rivière, il la traversera lui-même sans fatigue. »

« Tukâ : Si quelqu'un a confié sa vie à Vithobâ, il sait ce qu'il lui en revient. Vithobâ l'enroule dans sa ceinture [2] et lui fait passer promptement le fleuve (des transmigrations) de ce monde. Quant à Vithobā, il désire vivement avoir des adorateurs et se tient constamment à l'affût pour s'en procurer. »

« Je connais ta fidélité. Je me suis saisi de tes pieds, je ne les lâcherai pas. Je me suis collé à eux si longtemps, que ce sera pour toi un problème complexe et embrouillé de te débarrasser de moi. »

Tukâ dit : « Je ne lâcherai pas, même si tu m'offrais le reste du monde ! »

« Les arbres, les buissons et les créatures de la sauvage nature sont mes amis ; les oiseaux m'encouragent par leurs doux gazouillements. Ce plaisir rehausse ma jouissance dans la solitude. Ni les fautes, ni les vertus des hommes ne viennent me trouver là. Mon baldaquin est la voûte du ciel ; ma couche est la terre. C'est là que je goûte mon plaisir et mon divertissement. Un manteau en guenilles et une gourde suffisent à mes besoins corporels ; le vent me donne l'heure du jour ; la prédication de Hari (Krichna) me procurera des mets de choix ; j'en préparerai de plusieurs sortes, et je les mangerai de bon cœur »...

« L'enfant assis à califourchon sur la hanche de sa mère [3] ne sent pas la fatigue. Nous sommes assis sur sa hanche (de Vithobâ), ce qui nous donne une complète assurance. »

« Tukâ dit : j'ai assez couru ; prends-moi sur ta hanche et ne me demande plus de marcher ! »

1. GLOVER, *Folk songs of South India*, Tukârâm, Nos : 311, 315, 675, 1584 et 1987. Bien entendu que ces spécimens ne reflètent que les idées exprimées et laissent dans l'ombre la principale cause de leur valeur populaire : le parler marathe, l'insistance des répétitions ou des questions, le rythme poétique et le chant ; O. SCHRADER, *Der Hinduismus*, (choix de textes), p. 67-72.

2. Allusion à la manière dont les femmes marathes portent leur bébé sur leur dos, enroulé dans leur ceinture.

3. Allusion à la façon dont les mères indiennes portent leurs bébés.

Tous les chants de Tukārām convergent ainsi à exprimer les sentiments de son âme à lui, comme il est fait dans toutes les formes de l'Hindouisme d'ailleurs. On y trouve à peine quelques traces du désir de gagner les autres à ses vues. Tout son culte aussi est concentré sur son idole. Il croit à l'omniprésence et à la nature toute spirituelle de Vithobā ; néanmoins le dieu invisible est identifié par lui avec l'idole à laquelle il offre ses adorations. De même, ce n'est qu'avec peine que, dans tous les chants de Tukārām, l'on peut arriver à découvrir quelque indication de système philosophique ou théologique. Autant qu'on peut en juger, son système philosophique à lui s'inspire d'une espèce de monisme à la manière de Sankhara. Sivaji, le héros entreprenant marathe qui unit toutes les tribus marathes et fit d'elles une puissance souveraine, parvenu au faîte de sa célébrité durant les dernières années de la vie de Tukârâm, lui envoya, un jour, quelques-uns de ses conseillers, pour l'inviter à venir à sa cour. Tukārām s'excusa et se borna à lui envoyer quelques-uns de ses chants.

Une méthode récente de bhakti

Nous la tirons d'une revue yoga [1], en cours de publication, intitulée *Kalyana Kalpatāru*. Elle porte sur sa couverture le fameux monogramme *Oum*, écrit en caractère grandonique, suffisamment suggestif par lui-même du mysticisme qu'il implique. *Kalpatāru*, par ailleurs, dénote un des Védangas, recueils de prières et de rites religieux pour obtenir un objet désiré. Dans le cas présent, le but proposé est énoncé dans le titre même de la Revue, c'est la *Kalyana* ou la jouissance [2].

I) Procurez-vous d'abord une image, la plus attrayante possible de la divinité ou personnalité qui vous attire le plus. Pour bien faire, cette image devrait être de grandeur naturelle et se présenter de face, non de côté. De plus, cette image représentera la personnalité, but de l'union, au naturel, le mieux pour la réussite. La photographie

1. *Yoga* est un mot sanscrit signifiant union ou réunion avec l'esprit de la divinité. La méthode *yoga* comprend quatre opérations distinctes : *bhakti-yoga* ou dévotion ; *laya-yoga* ou union ; *mantra-yoga* ou prière ; et *dhyāna-yoga* ou méditation. La méthode présentée indique distinctement toutes ces parties du *yoga* complet.

2. Numéro de la revue : Avril 1934. Dans le numéro de janvier 1935 se trouve décrite une seconde méthode *yoga*, intitulée : Abandonnement de soi à la divinité.

de son *Guru-Déva* (le grand Guru de la secte du dévôt) fera très bien pour le but proposé.

II) Choisissez un *mantra* (mot de passe) ou nom convenable à l'image.

III) Choisissez un endroit approprié pour fixer cette image : à côté de votre lit, par exemple.

IV) Sitôt que vous vous éveillerez, mettez-vous à répéter le *mantra* ou nom. A votre lever, fixez vos regards, tout d'abord, sur l'image choisie. Continuez cette contemplation jusqu'à rassasiement complet, priant en même temps avec grande dévotion, vous exclamant, par exemple, en des sentiments comme ceux-ci : « O Seigneur, félicité et amour infini ! je me consacre entièrement à vous. Tout ce qui est moi ou à moi est vous ou à vous. » Cette prière devrait jaillir spontanément du fond du cœur, en quête perpétuelle d'un protecteur et ne voulant rien en dehors de la personnalité ou divinité choisie.

V) Vos ablutions matinales terminées, employez un temps suffisant à répéter le *mantram* ou nom de l'image choisie, placée juste en face de vous, à une très courte distance. Une statue, à cette fin, ferait tout aussi bien ou même mieux. Le reste du temps, employé à vos occupations usuelles ou autrement, efforcez-vous de répéter le *mantram* ou nom. Après quelque temps d'une pratique de ce genre, vous acquerrez une telle habitude que, non seulement durant n'importe quelle occupation, mais même durant votre sommeil, vous vous surprendrez répétant machinalement ce *mantram* ou nom, et, ce qui importe plus, vous sentirez en vous un attrait invincible pour cette image ou statue.

Trichinopoly, 11 *mars* 1935.

J. CASTETS, *S. J.*

A propos de la formation des futurs missionnaires [1]

II

Nous préférons cependant, pour des raisons que l'on comprendra, insister davantage sur la formation fondamentale et doctrinale, qui touche au cœur de notre sujet.

Lors de la première semaine d'Études Missionnaires au Canada, le R. P. Émery Champagne, M. A., dans un rapport suggestif et vivant, s'est surtout appliqué à détailler les éléments de cette formation, telle qu'il la concevait dans les Scolasticats de futurs missionnaires ; avant de passer aux qualités de savoir-faire et d'endurance, il a opportunément exposé une série de concepts doctrinaux, dont il était visible que la préoccupation lui paraissait plus importante et plus féconde en conséquences [2].

Il importe d'abord de bien asseoir la préparation doctrinale des apôtres de demain sur une base dogmatique destinée à prévenir les déformations sentimentales et romantiques qui ont eu cours pendant le XIXe siècle et que le R. P. Charles a si souvent et spirituellement critiquées [3].

Tout à fait en tête de l'enseignement dont nous parlons, il faut placer cette thèse, énoncée par S. S. Pie XI dans l'Encyclique « *Rerum Ecclesiæ* » : « Quel est le but des missions, sinon de fonder et d'implanter d'une façon permanente l'Église du Christ dans ces immenses régions ? »

Pour la prouver, l'appuyer et en épuiser toute la fécondité, il faut creuser le concept même de la mission, le fait de l'Église, la notion de sa visibilité et de sa catholicité : vaste champ d'investigations, où l'on se trouve en pays connu, sans doute, mais dont il y a lieu surtout d'extraire judicieusement les données qui vont

1. Voir le début de cette étude dans les *Etudes Missionnaires*, décembre 1935, pp. 241-256.

2. *Compte rendu de la 1re Semaine d'Etudes Missionnaires*, 1935, Pont-Viau, P. Q., Canada.

3. Citons, parmi nombre d'articles au relief vigoureux, sa conférence intitulée « *Le prestigieux vicomte* », publiée dans la *Revue de l'Aucam*, 1933, 363-376.

directement à éclairer la question envisagée, puis de les coordonner de manière à en constituer une étude cohérente [1].

On peut ensuite parcourir la Théologie entière et y découvrir les thèses qui peuvent être exploitées pour jeter sur la doctrine de l'apostolat missionnaire une lumière nouvelle : le traité de la Révélation abonde en points de vue d'une richesse peu utilisée à cet égard ; ceux de Dieu, de la Rédemption, de la Grâce, de l'eschatologie chrétienne, etc... n'en sont point dépourvus, loin de là [2] !

Ce qu'il est possible de faire si commodément en parcourant la Théologie Dogmatique est encore plus facile à réaliser pour la Théologie Morale : mais il faut dire que la fameuse thèse du devoir missionnaire reste encore, au moins dans sa partie casuistique, du domaine des recherches amorcées, offrant d'ailleurs un champ extrêmement passionnant de spéculation et de discussion [3].

L'Apologétique, l'Écriture Sainte, la Patristique présentent, elles aussi, bien des aperçus, occasions de développements théoriques

1. On pourra se servir avantageusement des *Dossiers de l'Action Missionnaire*, Louvain, Museum Lessianum, nn. 36, 37, 38 ; — de la brochure *Le problème théologique des Missions*, Louvain, Xaveriana, n. 3 ; — de la *Revue de l'Union Missionnaire du Clergé de France*, passim, années 1932-34 ; — et, s'il est permis de se citer soi-même, des *Premières Leçons de Théologie Missionnaire*, éditées par cette dernière revue en supplément en 1935.

Naturellement, les ouvrages généraux de Théologie et les travaux sur l'Église entrent en ligne de compte.

Sans doute aussi, ce qui a été publié sur le problème du salut des infidèles, depuis l'excellent ouvrage de M. Louis Capéran, récemment réédité (Grand Séminaire de Toulouse, 1934) jusqu'aux multiples études sur la même question et dont la bibliographie est facile à trouver.

2. Le splendide rapport du R. P. Veit Gadient, Capucin, au Congrès académique missionnaire de Fribourg (1932) est une belle preuve des ressources que fournit le dogme, en l'espèce, la doctrine de la royauté du Christ (*Die Seele der Mission*, pp. 60-68, Annuaire, 1932 de l'Association Missionnaire académique de Fribourg, Suisse). — Cf. SCHMIDLIN, *Katholische Missionslehre*, 69 et suiv. — GRENDEL, S. V. D., *Zitschrift fur Missionswissenschaft*, I, 281 et suiv. — *Ohm*, O. S. B., *Dogmatik und Mission*, *ibid.*, 1930, 1-24. — Mgr ESSER, O. P., *Missionswissenschaftkicher Kursus in Kôln*, Mûnster, 1916, 45. — Mgr STOCKUMS, *Die dogmatische Grundlage der christlichen Heidenmission*, dans *Priester und Mission*, 1933, 7-14. — *Missieleer*, Grand Séminaire de Hoeven (Hollande), 1933. — Ginesta-Luis HOMS, *El elementc sobrenatural en las Misiones*, dans la revue Illuminare, 1933, CXXXVII-CXLVIII. — *Las Misiones teologicamente consideradas*, dans *Misiones Domenicanas*, 1933, 33-35, 66-69, 97-99, 131-133, 197-198. — LETURIA, S. J., *El fin specifico de las Misiones de Infieles*, dans *Illuminare*, 1933, CXXV-CXXXVI. — LAZZARINI, S. J., *Coordinazione della Theologia all' idea e all' apostolato missionario*, dans *Teologia missionaria*, Rome 1929, 98-104, etc.

3. Elle a été traitée de main de maître par le R. P. LAZZARINI, S. J., dans le volume *Teologia Missionaria*, 82-98, sous le titre : *Il dovere sociale e individuale della cooperazione missionaria*, — par le R. P. DEVY, S. M. M., à la première Semaine d'Études Missionnaires du Canada ; — mais on trouvera de bons aperçus ici et là, dans la *Revue de l'Union Missionnaire du Clergé de France*, 1931 à 1934, et dans son compte rendu du Congrès de juillet 1935 à Lyon (à paraître lorsque nous écrivons ces lignes), — dans le *Divus Thomas* de Fribourg, sur le fondement de l'amour pour les Missions, par le R. P. WIRTGEN, S. V. D., 1932, t. X, 509-513, — passim dans les Semaines missionnaires italiennes, dans le *Bulletin de l'Union Missionnaire du Clergé belge*, dans *Priester und Mission* (spécialement *Missionsgewissen*, par Mgr CARMINATI, 1933, 23-28), etc.

et pratiques. Sans s'attarder à des études qui revêteraient facilement un caractère d'érudition indigeste, il n'est pas inutile d'en fournir des « clartés » à nos jeunes candidats aux Missions.

Mais le champ préféré de leurs investigations devra rester dans les corollaires de la thèse fondamentale dont nous avons parlé plus haut et qui les conduit tout droit aux conclusions pastorales.



Si le but des Missions, comme l'enseigne le Souverain Pontife, n'est autre que la fondation et l'établissement de l'Église en pays infidèle, le missionnaire est donc, comme autrefois les Apôtres, un fondateur. *Plantaverunt Ecclesiam* : ils ont planté l'Église. Chacun pour sa part et dans sa sphère, nos missionnaires participent à cette noble fonction.

Ils sont essentiellement les « *missi dominici* », les ambassadeurs, les mandataires, appelés et envoyés pour « bâtir » l'Église partout, c'est-à-dire réaliser le « bercail unique » sous l'unique Pasteur, le Christ et son Vicaire sur terre.

Leur titre de sauveur d'âmes, si beau qu'il soit (et jamais on ne le verra assez beau), passe au second plan. Même si, de toute sa vie, un missionnaire n'en sauve jamais une, il n'en reste pas moins missionnaire dans toute la force du terme, parce qu'il implante l'Église là où il se trouve ; parce qu'il y établit un autel ; parce qu'il y célèbre les saints mystères ; parce qu'il affirme par sa présence et par le culte qu'il inaugure le droit imprescriptible de l'Église à être là, comme partout ailleurs ; parce qu'il assure essentiellement en un lieu donné et autant qu'il dépend de ses efforts, la montée vers Dieu des hommages qui lui sont dus et l'attente maternelle de l'Épouse du Christ appelant les hommes à y joindre les leurs ; parce que, somme toute, il présente quand même aux peuples l'Église comme l'abri suprême des âmes et des vies humaines et qu'il l'établit chez elle, en vertu de son droit d'être partout, non comme une étrangère qui impose de nouvelles mœurs, mais comme une Mère qui invite ses enfants à vivre leur vie au foyer familial.

Il est un frère aîné qui offre à ses frères plus jeunes de prendre leur place auprès de lui, cette place qui est restée vide si longtemps et à la possession de laquelle ils ont autant de titres que lui-même :

encore qu'il ne soit pas toujours entendu, il remplit pourtant, et pleinement, sa fonction de missionnaire par le fait même qu'il a planté la Croix et dressé l'autel.

« Christ notre bon frère eut pour épouse l'Église universelle, aussi bien celle de la Chine et de l'Éthiopie que celle de l'Espagne, d'Italie, de Flandre, d'Allemagne et des autres parties de l'univers, et nous, prêtres et religieux, nous sommes tous ses frères... C'est une vérité infaillible que ceux qui partent de leur maison pour la gloire du Christ, sans autre but que de dresser un autel où le Saint-Sacrement soit révéré... arrivent à une plus grande perfection que ceux qui restent tièdes et craintifs [1]. »

« Mon but, disait Charles de Foucauld, est *surtout* de sanctifier les populations infidèles en portant au milieu d'elles Jésus présent dans le très Saint-Sacrement, comme Marie sanctifia la maison de saint Jean-Baptiste en y portant Jésus... [2] »

« Le grand bien que je fais ici est que ma présence procure celle du Saint-Sacrement... Oui, il y a au moins une âme, entre Tombouctou et El Goléa, qui adore et prie Jésus [3]. »

« Je veux habituer tous les habitants, chrétiens, musulmans, juifs ou idolâtres, à me regarder comme leur frère, le frère universel... Ils commencent à appeler la maison la Fraternité (la Khaoua, en arabe), et cela m'est doux [4]. »

A Tamanrasset : « Résider dans le pays est bien : on y a de l'action, même sans faire grand'chose, parce qu'on devient du « pays » ; on y est si abordable et si « tout petit »... Puis, à Tamanrasset, il y a, même sans messe quotidienne, le très Saint-Sacrement, la prière régulière, les longues adorations, pour moi grand silence et grand recueillement, grâce pour tout le pays, sur lequel rayonne la Sainte Hostie [5]. »

« C'est l'évangélisation, non par la parole, mais par la présence du très Saint-Sacrement, l'offrande du divin sacrifice, la prière, la pénitence, la pratique des vertus évangéliques, la charité... Tout

1. Gracien de la Mère de Dieu, O. C. D., cité par M. Georges Goyau, *L'Eglise en marche*, 4e série, 1934, 69, 75.
2. Cité par Mgr Boucher, *Le Père Charles de Foucauld*, Bloud et Gay, 1931.
3. Cité par Maurice Vaussard, *Charles de Foucauld, maître de vie intérieure*, éd. du Cerf, 1933, 152.
4. Cité par René Bazin, *Charles de Foucauld*, Paris, Plon, 1931.
5. *Ibid.*, 170.

cela pour amener, Dieu sait quand, peut-être dans des siècles, au christianisme [1]. »

On nous pardonnera cette accumulation de citations, qui nous aide à comprendre que ce n'est pas le succès et le nombre des conversions qui font le missionnaire. Il est des contrées « où l'Esprit Saint souffle en tornade [2] » ; mais nous savons qu'il souffle où il veut et comme il veut ; l'essentiel est qu'il soit avec le missionnaire et il s'y trouve toujours, si le missionnaire est envoyé de Dieu pour planter l'Église.

***

A cette première observation, qui est grosse de conséquences pratiques et qui a, nous en avons eu des preuves, consolé et encouragé plus d'un apôtre tenté de secouer sur un peuple ingrat la poussière de ses souliers, on en ajoutera une seconde : c'est que le missionnaire n'est pas un bienfaiteur qui arrive les bras chargés de richesses spirituelles et le cœur rempli d'une miséricordieuse compassion vers des malheureux enfoncés dans les ténèbres et la barbarie. Il l'est bien en un sens, mais il est d'abord et surtout mieux que cela, comme nous avons dit déjà.

Mettre en avant et en relief cette conception missionnaire, qui se saupoudre presque toujours de romantisme sentimental, c'est, comme l'a dit souvent le R. P. Charles, exposer le messager de l'Évangile à être mal reçu. Tous les peuples n'ont pas conscience d'être des pauvres spirituels, à plus forte raison des ignorants et des barbares : qu'on les regarde comme tels, les irrite ou au moins les indispose. Le musulman va plus loin, et il est des disciples de Confucius dont la psychologie se rapproche de celle de l'Islam et qui nous considèrent comme des peuples en retard du point de vue religieux.

Or, même si le missionnaire ne crie pas sa piété profonde, il suffit qu'il la sente vivement et qu'il parte de ce principe directeur de son apostolat pour que la nuance de l'attitude inspirée par ces sentiments, si fine qu'elle soit, se perçoive sans retard.

Combien, dans le cours de l'histoire, se sont laissé influencer

1. Cité par M. Paul Lesourd, *La vraie figure du Père de Foucauld*, Paris, Flammarion, 1933, 117, 135.
2. Revue *Grands Lacs*, Héverlé près Louvain, 1935, n° spécial.

par la compassion d'abord et ont imbibé toute leur action d'une pieuse et surnaturelle condescendance, qui habillait leur incontestable et intense charité ! Il en faut peu pour que l'indigène, très susceptible parfois, se choque d'être traité en inférieur, en indigent qui n'a qu'à recevoir et à dire merci. Les Chinois et les Japonais, fiers à plus d'un titre de leur civilisation, puisqu'elle est plus ancienne que la nôtre et qu'elle s'est élaborée hors de toute influence du christianisme, n'ont jamais goûté notre pitié pour leur sort, à plus forte raison lorsqu'elle était assaisonnée de jugements où l'on ne pouvait pas ne pas observer, si inconsciente qu'elle fût, cette pointe de hauteur ou, si l'on préfère, de supériorité que confère la situation de bienfaiteur vis-à-vis d'un bénéficiaire de largesses gratuites.

Derrière cette façade, mettons, si personne n'y voit d'inconvénients, le pessimisme de plusieurs, qui, malgré la puissance et quelquefois l'héroïsme d'un véritable amour, étaient portés à ne voir dans leurs ouailles présentes ou futures que des défauts, des vices, des habitudes affreuses, des incapacités estimées trop vite notoires à supporter une transformation. Il fallait une incroyable dose de charité à un Père Aubry, par exemple, missionnaire réputé (puisque l'on pensa un jour à lui pour l'épiscopat), pour demeurer en Chine malgré l'idée qu'il se faisait des Chinois [1].

Est-ce trop dire que notre apologétique n'a pas besoin, pour être convaincante, de noircir outre mesure les païens, les « pauvres païens », et que la vocation apostolique, pour être belle, en a encore moins de se présenter comme une entreprise vouée aux pires contradictions, aux souffrances morales les plus inénarrables, aux obstacles accumulés comme à plaisir ? Est-ce trop dire que d'élever, en guise d'objection aux noirs tableaux que certains des nôtres se sont plu à tracer des infidèles et aux peintures exagérées de leurs vices, une simple et timide question : ne pourrait-il y avoir, dans cette psychologie de mauvaise humeur, une regrettable erreur initiale, un douloureux malentendu ?

Disons-nous au contraire que le missionnaire, en possession du titre de chrétien et même d'envoyé du Christ, placé gratuitement au cœur de l'Église par son Baptême et son Sacerdoce, n'est cependant qu'un frère aîné ; que ses frères moins heureux et qui ne le savent

1. *Les Chinois chez eux*, Desclée, passim.

pas, ont droit à la chaude atmosphère de la grande famille de l'Église, à une place dans le cœur de la Mère, comme lui ; que son rôle n'est donc ni de venir comme un grand seigneur très bon qui partage des richesses avec ses semblables moins fortunés, ni de se pencher avec compassion sur leurs ulcères et leurs plaies, ni d'apporter généreusement les lumières qu'il détient en abondance pour éclairer les pas de ceux qui trébuchent dans la nuit, mais avant tout et essentiellement de montrer à ses frères la Mère commune, son grand cœur, son amour effectif et inquiet ; mais avant tout de lui faire une place, à cette Mère, dans les nations qui ne la connaissent pas encore et d'inviter tous les peuples à entrer chez elle, la tête haute, le front baigné de lumière et de fierté, parce qu'ils sont chez elle et *chez eux.*

Plus de heurts, plus de frictions, plus de susceptibilités.

Plus même de nuances irritantes.

L'apostolat se simplifie, parce que la psychologie du missionnaire l'adoucit et le met plus facilement sur le niveau, sur le plan d'entente qu'il fallait trouver.

Il sait qu'il n'a pas à réclamer des monceaux de gratitude, ni à se fâcher si le frère retrouvé par lui ne comprend pas tout de suite, ni à se retirer sous la tente parce que, admis et comblé, ce frère peu reconnaissant a l'air de se croire un peu trop chez lui. Il y est en vérité. Il y est tellement que, sous peine de nuire à ce caractère si précieux d'universalité de l'Église, le missionnaire européen doit se souvenir qu'il est un étranger, doit s'effacer de lui-même, doit se chercher des successeurs sur la terre où il s'est dépensé et s'en aller, s'il le faut, plus loin encore, refaire à nouveau le geste ample et sublime qui appelle, qui appellera toujours, jusqu'à la fin, d'autres frères à entrer dans la maison, *dans leur maison.*



Il est un frère aîné, nous ne saurions trop le redire. Recherchant ses frères qui s'ignorent et ont perdu jusqu'à la conscience de leurs droits à l'héritage familial, il contribue à leur restituer le dépôt sacré que l'Église a reçu, ce « dépôt de lumière, dit saint Thomas d'Aquin, qui nous a été confié par Dieu pour être conservé sans doute, mais pour être aussi partagé et multiplié [1] », puisqu'il est une puissance de vie.

1. *Commentaire des Epîtres à Timothée,* VI, 1.

Mais ce dépôt avait été donné à l'humanité entière, sous forme de révélation primitive, et il en reste des parcelles, des vestiges tout au moins, éparses dans les croyances des peuples.

Pourquoi les fameux « *monita* » de la Propagande conseillent-elles aux missionnaires de rechercher d'abord ces parcelles, d'étudier en quoi les religions des infidèles se rencontrent avec nos dogmes, pour commencer par là leur exposition de la foi chrétienne [1] ? « Il évitera de paraître leur apporter un enseignement en tous points nouveau, mais il aura soin de les traiter comme s'ils avaient déjà une teinte de ces vérités. »

Il importe donc que les candidats à la vie missionnaire soient avertis de fixer sur les croyances et en général sur l'ensemble de la vie religieuse et sociale des peuples à évangéliser une attention sympathique, désireuse de découvrir ce que la Providence y a mis de vrai et de bon ou tout au moins ce qu'il en reste.

Et, sans crainte de se tromper, on peut leur promettre qu'ils feront de consolantes et attachantes découvertes.

Qu'ils partent donc avec des provisions inépuisables d'espérance ; qu'ils y ajoutent un amour intense, indéracinable pour leurs frères encore inconnus, un désir de pénétrer malgré tout dans leurs âmes et d'y chercher la trace de Dieu, une bonne volonté inlassable, que n'arrêteront ni les défauts, ni les vices, ni les rebuffades, ni les surprenantes puissances d'inertie qui leur seront parfois opposées, ni le mutisme défiant du païen qui se refuse à ouvrir le fond de son cœur.

Qu'ils se disent bien, par avance et pour toujours, que leur amour fera plus pour leur donner la clairvoyance et leur obtenir le succès que les perspicacités les plus fines et les dons d'observation les plus cultivés. Après tout, du mal, ils en trouveront en tous lieux ; il y en a tant, même dans nos sociétés christianisées depuis deux mille ans bientôt ! Quoi d'étonnant qu'il s'en développe dans des milieux livrés au paganisme pendant les siècles que l'Église a employés pour nous adoucir ?

Frères aînés, attentifs et optimistes, ils se donneront pour tâche de s'efforcer de connaître les païens selon le côté le meilleur de leur nature, de dénombrer plutôt les ressources qu'ils offrent

1. *Instructions aux missionnaires de la S. C. de la propagande*, traduites par un missionnaire de Scheut, éd. de l'Aucam, Louvain, 1928, ch. v, art. 1er, p. 81.

à l'action de la grâce, de mesurer les richesses que le Baptême devra un jour élever, illuminer et décupler.

L'autre côté, le mauvais, ou le déficient si l'on veut, ils auront toujours le temps de l'apercevoir et de l'analyser pour essayer d'y porter remède : et puis, est-il besoin de se donner de la peine pour s'en rendre compte, quand on appartient à l'humaine nature, si prompte à souligner dans le prochain ce qui lui est défavorable ? Appelé à une œuvre surhumaine, le missionnaire devra donc, et il faut qu'il le sache bien, s'appliquer d'abord à connaître l'indigène, non pas même simplement comme il est en réalité, mais comme il se juge, comme il s'apprécie lui-même, afin de mieux entrer dans sa propre psychologie et d'y mieux inventorier les puissances de vie positive, de vertu, de bonne volonté, qui lui permettront, à lui bâtisseur en quête de matériaux, de construire la cité future, la société chrétienne, l'Église.

C'est parce que cette vertu spéciale, faite d'amour et de délicatesse, n'est pas suivant les tendances naturelles, qu'elle doit faire l'objet d'une formation particulière. De ce point de départ, en très grande partie, dépend l'orientation de toute une vie apostolique et quelquefois le succès ou l'insuccès de ses efforts.

***

On n'a jamais tant parlé d'adaptation que depuis une dizaine d'années, au point que nous renonçons à donner une bibliographie quelconque du sujet, comme à l'exposer, même succinctement.

Mais nous tenons à relever que, partant d'un amour qui s'oublie et se renonce pour se donner au prochain au point d'abdiquer jusqu'à ses méthodes naturelles d'observation, pour se communiquer à lui au point de s'assimiler ses jugements sur lui-même (au moins provisoirement et en vue de les ajuster ensuite en ce qu'ils auraient d'opposé à la loi chrétienne), l'apôtre n'aura aucune difficulté à progresser encore davantage dans la pratique d'une charité qui tend de toutes ses forces au rapprochement intime.

S'est-on assez demandé pourquoi les tout premiers missionnaires, aussi bien au milieu des noirs d'Afrique que sur les confins glacés des mers arctiques, ont laissé parmi leurs néophytes des souvenirs aussi chers, aussi vivants, aussi persistants ? Sans doute à cause de

leur héroïque charité. Mais c'est vite dit. Et comment se fait-il que, les missionnaires augmentant en nombre et les conditions de l'apostolat devenant parfois très différentes, des charités pour le moins aussi parfaites ne réussissent pas toujours à creuser des sillons aussi profonds dans la mémoire des fidèles ?

Il importe donc d'analyser davantage ce fait indéniable.

Pour des causes qui ne sont pas toujours le fait de sa volonté ni de son choix, le pionnier qui s'avance tout seul dans des régions jusque-là soustraites à l'action de l'Évangile, sans compagnons souvent, sans interprètes, sans amis, n'est-il pas obligé de vivre, dans une proportion plus intense que ses successeurs, la vie des indigènes qu'il aborde ? Il lui faut apprendre leur langue, et par la méthode directe ; sans néophytes encore, il doit à tout prix gagner une confiance que rien n'a préparée ; séparé du monde qui était le sien, il est condamné, par la force des choses, à partager la manière de vivre des indigènes, à dormir sous leur toit, à s'asseoir à leur table, en un mot, à s'assimiler à eux, à s'adapter dans une mesure que plus tard d'autres ne pourront atteindre.

Somme toute, qu'il le veuille ou non, il fait en grand de l'adaptation personnelle. De là en partie son succès.

Les premiers missionnaires, souvent coupés de toute communication avec le milieu d'où ils sortaient, compensaient inévitablement cette privation par un commerce plus intime avec la société où ils s'étaient plongés, en comprenaient peut-être mieux les besoins, les tares, mais aussi les ressources, la structure, oserions-nous dire les charmes ? Quand on relit les relations les plus anciennes, on est frappé de constater quelle immense sympathie ils concevaient pour leurs gens et avec quelle clairvoyance ils apercevaient ce que la grâce saisirait un jour en eux pour servir de base aux transformations indispensables, mais aussi quelles richesses elle pouvait conserver, utiliser et développer.

Dans ces conditions, les facultés imaginatives avaient beau jeu. Presque toujours, ces précurseurs ont entrevu des perspectives où le génie constructif que leur avait départi la Providence unissait vers une splendide ascension les facteurs surnaturels et les capitaux de nature : loin de penser à détruire de fond en comble pour rebâtir sur des ruines, ils s'ingéniaient à prévoir le maintien de tout ce qui n'était pas contraire à la loi chrétienne, parce que les matériaux

positifs des mœurs, coutumes et traditions respectables étaient appelés à fournir les fondements d'une société chrétienne qui leur paraissait belle en restant elle-même et en revêtant, sous l'influence de la grâce, l'esprit du Christ.

C'est là tout le principe de l'adaptation. Heurter le moins possible, toucher avec une délicatesse respectueuse à tout ce qui renferme un fond légitime, garder soigneusement ce qui ne contredit point aux règles de la vie surnaturelle, ce qui ne compromettra jamais la constitution solide d'une société vivant de l'Évangile, aimer ce qui fait la caractéristique d'un peuple, admettre qu'il ait le droit de demeurer ce que Dieu l'a fait, c'est ce qu'ont facilement compris les pionniers, c'est ce que la Propagande, dans son admirable conception de l'apostolat, n'a cessé de recommander à tous les missionnaires.

Nous ne citerons que ce passage d'une Instruction de 1659, presque à l'origine de sa fondation : « Parce qu'il est dans la nature des hommes de préférer ce qui leur appartient de longue date, d'estimer et d'aimer avant tout ce qui fait leur nationalité, rien ne contrarie, n'irrite leur susceptibilité, rien ne fait détester et repousser l'étranger comme de le voir s'efforcer de changer leurs coutumes traditionnelles, bouleverser ce que leurs ancêtres ont établi, surtout quand ils s'aperçoivent que ces destructions ont pour but la substitution d'usages européens à ceux qu'ils considèrent comme consacrés par de longs souvenirs [1]. »

En y regardant de près, et moyennant une formation qui aura pour but à la fois d'utiliser les expériences et les leçons des premiers missionnaires et d'inculquer les principes si sages que nous venons de citer, les missionnaires du xxe siècle, malgré les progrès de l'apostolat et de la civilisation, qui rendent moins facile une assimilation analogue à celle dont leurs devanciers ont dû, bon gré mal gré, bénéficier, concevront au moins le soupçon qu'il y a quelque chose à réformer dans les idées courantes sur la supériorité universelle de la culture européenne.

Mais ils iront plus loin. S'ils savent envisager avec la plus grande sympathie possible tout ce qui touche à leurs futures ouailles et s'ils ont pris la résolution et l'habitude de sortir d'eux-mêmes pour comprendre, estimer et aimer leur prochain même en ce qu'il a

1. *Collectanea*, I, 42.

d'inattendu et de surprenant pour eux, ils n'auront aucune peine à se convaincre de ce fait : que le paganisme, s'il a gâté les âmes, ne les a cependant pas radicalement corrompues ni complètement abîmées ; que les sociétés non chrétiennes, si elles portent la marque des erreurs de croyances déviées, n'en sont pourtant pas intégralement perverties.

Ils avoueront avec Tertullien, et sans peine, que souvent l'âme païenne est « naturellement chrétienne » à bien des égards. Et si saint Paul, malgré la description écrasante qu'il fait du paganisme de son temps [1], a pu aimer Grecs et Romains et bâtir ses Églises sans démolir jusqu'aux fondements l'édifice social qu'il avait trouvé, à combien plus forte raison nos apôtres modernes auront-ils des motifs de suivre cette même tactique en face des peuples qui, après tout (et on s'accorde volontiers à le reconnaître aujourd'hui), ne sont pas plus corrompus que les adorateurs des divinités malpropres de l'Olympe antique.

Le R. P. Pierre Charles, qui a bien des fois défendu ces idées avec le brio que l'on sait, terminait l'autre jour une conférence toute vibrante d'amour surnaturel sur les premiers apôtres du Japon par ce rappel des beaux vers de Polyeucte :

Seigneur, de vos bontés, il faut que je l'obtienne ;
Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne !

Partis de là, il ne sera pas difficile à nos jeunes missionnaires d'arriver à des conclusions que le cours de Pastorale détaillera [2].

1. *Rom.*, I, 29-32.

2. Il est un autre point sur lequel il faudra insister et qui se rattache directement aux premières notions concernant le but des Missions : c'est que l'apôtre qui s'exile de sa patrie pour contribuer à la fondation d'une Eglise ne se fixe pas dans sa mission ; s'il fait partie canoniquement d'un clergé dont les droits et les attributions sont réglés par le Code (et il faut bien que le Code détermine en quelque manière son statut canonique), il doit se considérer comme faisant partie d'un clergé d'appoint, sur un teritoire appartenant à l'Église et non à son Institut, dans des conditions provisoires et de préparation, avec la perspective aussi nette et aussi formelle que possible de créer le vrai clergé indigène, devant lequel il devra normalement s'effacer un jour.

Son labeur n'est donc pas une fonction qui s'éterniserait, ni même se stabiliserait : il a pour devoir de travailler de toutes ses forces à se rendre inutile, de considérer sa présence comme un stage d'organisation, son état comme celui d'un substitut, d'un auxiliaire qui attend mieux, d'un pionnier qui jette les fondements et qui s'en ira dès que le clergé normal sera constitué.

La vie de missionnaire n'est donc pas un métier stable ; même une, deux, trois générations ne suffisent pas à procurer à une Église le statut définitif, l'âge adulte ; elles doivent s'entretenir dans la pensée que plus vite elles seront parvenues à se faire remplacer, mieux elles auront accompli leur œuvre et atteint le but de leurs efforts. Comme Saint Paul, le missionnaire devrait « passer » et laisser derrière lui le résultat de son travail, des Églises

***

C'est en effet dans cette matière de réalisations immédiates que tous les principes cités viennent aboutir.

Il ne faut pas se faire de la Pastorale que nous envisageons ici une idée calquée sur les classes données dans les Grands Séminaires en vue du ministère prochain qui attend les jeunes clercs de nos pays. Un établissement de formation annuelle ou bisannuelle à l'apostolat lointain comprenant souvent des candidats aux missions de diverses latitudes, il est difficile d'entrer dans les multiples détails concernant le maniement des instruments de grâce, l'administration des Sacrements, les œuvres, etc...

D'une part, il en est qui sont étudiés dans les cours ordinaires : les rites de l'Église latine ne diffèrent pas suivant les couleurs de la peau ; on administre le Baptême au Siam comme en Europe, à Tuamotou comme à Rome. A quoi bon s'éterniser en des considérations qui ne seraient que des redites ?

Le professeur de Pastorale devra au contraire planer quelque peu, tout en se permettant d'atterrir pour les questions spécifiquement missionnaires.

Dans une première partie, et suivant l'ordre qu'il se sera fixé, il développera les thèses de la charité du missionnaire, de ses aptitudes et vertus, de l'obligation pour lui de connaître à fond ceux qu'il doit convertir. Il ne négligera point, en cours de route, de toucher et même d'approfondir les brûlantes questions de l'adaptation, des préjugés de couleur, de l'égoïsme collectif, du nationalisme, de l'européanisme, des peuples maudits, des inconvertissables, de la politique en terre de mission, de la colonisation, des conflits de races, etc...

Il s'appliquera sans doute aussi à démontrer que l'apostolat n'est plus autant qu'autrefois une question de pur héroïsme, avec perspective prédominante du martyre, et il trouvera le moyen de déblayer le terrain de la vocation missionnaire des derniers restes du romantisme qui l'encombrent encore.

---

plantées dans le sol indigène. Le principe est vrai, inattaquable et fécond, même si l'exécution en est moins rapide que dans les temps apostoliques.

Cf. *Pensiero Missionarro* 1935, *Il punto nevralgico nella questione del clero indigeno*. Le développement de ce principe se rattache d'ailleurs à la question du clergé indigène et sera exposé ici-même en 1936, et dans la *Revue de l'Union Missionnaire du Clergé de France*, lors du compte rendu du Congrès de juillet 1935, à Lyon, étude sur *l'introduction des études missionologiques dans les Grands Séminaires*.

Cela lui permettra de passer à l'organisation du ministère : aux graves problèmes de la prédication, des catéchistes et du catéchuménat, de la division et des méthodes du travail progressif de conquête, des moyens de sanctification, du clergé indigène, de la liturgie et des contemplatifs en mission, de la vie religieuse parmi les indigènes, et enfin, des associations, de l'Action Catholique, de la construction sociale de la chrétienté.

Il n'oubliera pas de traiter également de la manière dont le missionnaire doit se comporter avec lui-même pour conserver sa santé spirituelle et physique, son entrain, sa bonne humeur, son enthousiasme, ses forces naturelles et surnaturelles en un mot.

De cet ensemble sortira l'impression renforcée, détaillée, appliquée et réalisée de tout ce que nous avons dit concernant la formation générale et de principes. Il comprendra mieux, le jeune missionnaire impatient de se lancer dans la carrière, la parole si profonde de S. S. Pie XI : « Il est manifeste que tous les héroïsmes et tous les sacrifices inhérents à la vie de mission ne suffisent plus à assurer le succès de l'apostolat. Si l'on veut recueillir le fruit complet de tous ces sacrifices et de tous ces labeurs, il faut demander aux sciences les lumières qui permettront d'indiquer les voies les plus directes, qui suggéreront les méthodes les plus efficaces... Il faut que le candidat aux missions vienne s'instruire ici de ce qui l'attend là-bas [1]. »

On nous demandera quels sont les ouvrages à consulter pour faire de ce cours de Pastorale l'instrument de formation exigé par les conditions des Missions actuelles.

En attendant la publication de manuels spéciaux, on aura tout avantage à suivre la *Katholische Missionslehre* du Dr Schmidlin [2], qui traite nombre de sujets, les *Dossiers de l'Action Missionnaire*, partie théorique et pratique [3], ainsi que les monographies, articles et études, dont la *Bibliotheca Missionum* et les bibliographies subséquentes donnent des listes abondantes [4].

Il va sans dire que les productions pastorales des missionnaires eux-mêmes, pour les Vicariats ou missions qu'elles intéressent,

1. *Discours inaugural de l'Exposition Missionnaire Vaticane*, 21 décembre 1924.
2. Münster, Aschendorff, 1923 ; — traduction anglaise à Techny, Mission Press, Ill, États-Unis.
3. Presque tous de la main du R. P. Pierre Charles, S. J., Louvain.
4. *Bibliotheca Missionum*, des RR. PP. Streit Robert, O. M. I. et Dindinger, O. M. I., Franziskus-Yaverius Verein. Aix-la-Chapelle ; — la bibliographie annuelle de la *Zeitschrift für Missionswissenschaft* est due au R. P. Rommerskirchen, O. M. I., qui a composé ainsi celle de la *Guida delle Missioni Cattoliche*.

ont une valeur irremplaçable, bien que forcément elles ne puissent se placer au point de vue synthétique dont nous avons dit qu'il devait dominer la formation commune des missionnaires. Chaque Institut en possède des quantités, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles forment pour les auteurs de manuels futurs une source de première importance [1].

***

Reste la question du Droit Missionnaire. Ici, nous avons la chance de pouvoir nous servir de manuels déjà faits ou en voie de publication avancée. Munerati [2], Appeltern [3], et surtout Grentrup [4] et Vromant [5] constituent déjà un ensemble respectable et fort apprécié.

A quoi s'ajoutent nombre de Directoires de missions, d'études particulières et d'articles de revues juridiques ou théologiques. Pour les repérer tous au fur et à mesure, la *Bibliotheca Missionum* et les bibliographies rappelées plus haut seront d'un grand secours.

Nous n'avons pas à défendre ici l'utilité que l'on trouve à traiter à part le Droit missionnaire. Il ne peut suffire, sans aucun doute, de lui donner une place occasionnelle d'appendice dans les questions connexes du Droit ecclésiastique général : le seul avantage de cette méthode serait de mieux montrer les relations qui existent entre les deux, avantage qui peut se compenser dans l'exposé du Droit missionnaire, pourvu que l'on ait soin de faire noter l'interdépendance.

L'œuvre de la foi propagée par les Missions ressort mieux quand elle est considérée à part : on perçoit directement sa structure juridique ; on lui conserve son importance propre ; on développe mieux ses incomparables richesses ; on peut surtout traiter à fond

1. Il faut faire une place à part aux volumes qui, chaque année, nous offrent les rapports présentés aux Semaines Missionnaires de Louvain (Museum Lessianum, 10 vol. parus, 1925-34), et qui sont dus pour la plupart à d'anciens missionnaires ou à des missionnaires de passage en Europe. C'est une collection précieuse d'expériences pastorales et d'observations de premier plan sur les méthodes missionnaires.

2. *De jure missionariorum*, Turin, 1905.

3. *Manuale missionariorum*, Bruges, 1911.

4. *Jus missionarium*, t. I, Steyl, 1925.

5. *Jus missionariorum*, 7 vol. parus, Louvain, Museum Lessianum. — Il ne faudrait pas non plus oublier Zitelli, *Apparatus juris ecclesiastici in usum episcoporum et sacerdotum, praesertim apostolico munere fungentium*, Rome, 1888, bien qu'un peu ancien. — Dans les *Statuts Synodaux* des diverses missions et dans la collection inappréciable appelée *Collectanea Commissionis Synodalis Sinensis*, on trouvera des mines précieuses de renseignements de détail et de directives canoniques.

les questions vitales du droit qui intéressent les missionnaires et qui ne passent plus comme de simples corollaires, étouffés par l'ampleur des thèses communes.

Les idées en deviennent plus claires, ce qui, après tout, est le plus appréciable.



On nous pardonnera peut-être mal ce long exposé.

Pourtant, nous ne cherchons pas d'excuse pour l'avoir fait. Il nous semble que, même si cet ensemble de projets ou ce long commentaire d'un programme qui, somme toute, se proportionne assez bien à la durée d'une seule année, tout au plus de deux, peut paraître superflu à plusieurs et doit rester comme tant d'autres à l'état de pieux désir, il n'est pas cependant défendu d'espérer qu'il pourra néanmoins être utile.

Pour ne prendre qu'un exemple, toute la partie de formation dogmatique générale, celle qui vise à ajuster la conception du vrai missionnaire et à lui donner ses directives fondamentales, ne pourrait-elle passer, à défaut d'une année ou deux de formation spéciale, dans un cours de lectures spirituelles dans les Scolasticats missionnaires et même déjà si l'on veut et sous une forme plus simple, dans les Écoles Apostoliques et les Noviciats ?

On ne répétera jamais assez aux candidats à la vie missionnaire ce qu'ils doivent être et ce qu'ils doivent éviter de devenir. On ne mettra jamais assez au point pratique ces directives pontificales et leurs logiques conséquences. Et si les facilités d'une préparation « ex professo » font défaut, et nous craignons que ce soit le cas encore pour longtemps, qui empêche les Supérieurs et Préfets spirituels d'en profiter pour la faire passer sous forme d'exhortations, autant que possible avec bases doctrinales, mais avec cette souplesse et cette variété, cette éloquence et cette chaleur d'âme que permettent plus aisément les entretiens cœur à cœur ?

N'eussions-nous obtenu que ce seul et très élémentaire résultat, que nous estimerions n'avoir point perdu notre temps et notre effort.

Albert PERBAL,
Oblat de Marie-Immaculée.

AU GABON

Le mariage et la polygamie chez les Fangs [1]

Après un siècle de colonisation, quel est, en Afrique Équatoriale, le sort de la femme indigène ? A cette question s'il fallait donner une réponse précise, bon nombre de coloniaux seraient dans l'embarras. Ceux qui ont mieux étudié les coutumes indigènes et pénétré plus avant dans l'âme africaine hésitent à communiquer à leurs compatriotes le résultat de leur expérience, crainte de ne pas intéresser un grand nombre de lecteurs. Leur excuse n'est plus fondée, car, sous une poussée de généreux humanisme, les milieux européens réclament une plus ample documentation en vue d'apporter des remèdes efficaces à l'une des plaies de la race humaine, l'esclavage de la femme noire.

Pour contribuer à cette documentation désirée, je livre aux âmes justement inquiètes, les renseignements que j'ai recueillis sur le mariage et la polygamie au Gabon, au cours de mes années d'apostolat chez les Fangs. Ces renseignements sont le fruit d'une longue patience, déployée dans l'office de prud'homme, que tout missionnaire se doit en conscience d'assumer, lors de l'enquête préalable au baptême, sur l'état libre de ses catéchumènes adultes et spécialement des polygames. En outre, la préoccupation de saisir les secrets de leur langue et le désir de pénétrer le mystère de leur âme naturellement fermée, me donnèrent le courage d'écouter les rapsodies nocturnes de leurs joueurs de « mvet [2] », dont le rôle rappelle assez bien celui de nos anciens troubadours. Enfin, un essai de codification des coutumes indigènes fut tenté, en 1932, par un Administrateur de l'Ogoué qui sollicita des Missions le contrôle du travail dont il avait l'initiative. Cette collaboration

1. Les Fangs forment une importante tribu qui occupe la partie nord du Gabon située sur la rive droite de l'Ogoué, terme de leur émigration au moment de l'occupation de la colonie par la France. Une portion plus nombreuse de la même tribu s'est installée au Cameroun, au cours de leur invasion, dont le point de départ semble impossible à préciser.

2. « Mvet » = tétracorde, représentant assez pauvrement une harpe, dont le timbre rappelle celui d'une mauvaise guimbarde.

me fut une excellente occasion de rechercher la part des apports successifs de la législation européenne et celle des lois coutumières qui ont toujours présidé aux unions matrimoniales des Fangs.

La première partie de notre étude se propose de montrer l'intérêt qui est l'âme de leurs contrats. Dans l'exposé sur la polygamie, qui forme la deuxième partie de notre étude, nous signalerons les sources de conflit entre les pouvoirs publics et les autorités religieuses, suggérant au passage les moyens de rendre plus étroite et constante la collaboration de ces deux forces colonisatrices. De leur union dépend, en effet, le salut de ces races dont nous avons accepté la tutelle, avec la charge de les acheminer vers un idéal meilleur, sous peine de créer la conviction que notre colonisation n'a d'autre but que l'exploitation du noir.

Je serais largement récompensé si mon effort encourageait beaucoup de missionnaires à communiquer au public un travail plus complet sur les tribus qu'ils évangélisent. Une vue d'ensemble serait alors possible et faciliterait le choix du remède.

LE MARIAGE - SON DOUBLE ÉLÉMENT

I. Le contrat d'alliance « Abè »

1° *Ses raisons.* — Nous souvenirs historiques nous rappellent l'importance des contrats matrimoniaux sur les alliances entre nations européennes, soumises jadis au même besoin de sécurité et aux mêmes désirs d'expansion. Pareils motifs ont certainement inspiré les chefs de clan de la tribu Fang, et nous donnent l'intelligence du droit coutumier qui règle leurs unions matrimoniales. Des bribes d'histoire, conservées par la tradition orale, précisent avec une netteté suffisante le double intérêt que ces guerriers, en déplacement vers l'occident, cherchaient dans l'existence. Les récits de leurs joueurs de « mvet » transmettent, sous forme de légende, le souvenir imprécis de leurs faits et gestes, dont la variété ne dépasse pas en richesse le chant monotone qui soutient leurs narrations. En voici le thème habituel : Nzœ - Mba assura la prospérité de son clan par la conclusion d'alliances fécondes ; son habileté et son héroïsme ont déjoué les ruses de son adversaire Ondo-Mba, jaloux à la fois de son prestige et de sa richesse.

2º *Son objet.* — Si le besoin d'alliances solides, au cours de leur invasion, leur fit adopter le mariage par échange, la conception que ces guerriers se faisaient de la richesse ne devait-elle pas les acheminer bientôt au mariage par « achat » ? Elle explique du moins leur tendance à la polygamie. Que les chants des troubadours nous racontent leurs entretiens paisibles dans les corps de garde, ou leurs palabres aiguës devant l'assemblée des chefs, le même objet fait tous les frais de leurs discours : une affaire matrimoniale. Leurs sentiments ne sont pas, en effet, ceux qui font pleurer nos poètes élégiaques ou qu'exaltent nos auteurs tragiques ; aux yeux de ces guerriers sauvages, la femme incarne un intérêt plus concret ; sa valeur est surtout une valeur de rapport : féconde, elle assure la prospérité de la tribu ; stérile, mais travailleuse, elle demeure une source de richesse, car le produit de son travail appartenant en totalité au mari, celui-ci se console de la stérilité de son épouse, à l'espoir que ce capital humain lui assurera un jour l'acquisition d'une nouvelle compagne, dont il tirera meilleur avantage.

Mais si la femme, parce qu'elle incarne la richesse, constituait le prix d'une alliance et le butin d'une victoire, conservait-elle du moins quelque valeur humaine ? Rechercher, à la lumière de leurs coutumes, les éléments d'une réponse, telle sera la préoccupation constante de notre étude. Dès maintenant nous pouvons préjuger que pour imposer à la femme cet état d'infériorité, il a fallu la complicité des chefs de tribu, soucieux avant tout des intérêts de la collectivité, au détriment de la liberté individuelle. La forme de leurs contrats donne à cette opinion une certitude incontestable.

3º *Forme du contrat d'alliance.* — Originairement, nous l'avons indiqué, un échange de filles consacrait l'union entre les tribus ; mais au contact du commerce européen, l'habitude prévalut de livrer une fille contre une somme d'argent variant, selon la richesse de l'acquéreur, entre 500 et 2.000 francs ou son équivalent en marchandises importées d'Europe, de préférence : instruments de travail, de chasse ou de pêche. On a convenu d'appeler « dot » cette valeur matérielle donnée à la famille en échange de sa fille ; les Fangs l'appellent « Nsua biki », « dot d'instruments », et l'emploi de ce terme est resté, l'habitude de fournir des instruments ayant presque complètement disparu.

Cette forme de contrat découle de deux raisons que nous avons

exposées, à savoir : la femme représente une valeur de rapport et constitue une garantie d'union entre les familles. Mais si, pour faciliter l'alliance, on choisit l'objet le plus cher au cœur d'un père, la livraison de sa fille, pareil sacrifice n'appelle-t-il pas en retour une juste compensation ? Telle fut l'origine de la « dot ». Celle-ci, mettant entre les mains de ses parents un capital dont la valeur n'égalera jamais celle de leur enfant, ne pourra pas être totalement acquittée avant le décès de l'épouse ; aussi la coutume prévoit-elle que cette compensation, constituée par la « dot », s'effectuera toute la vie par des accomptes répétés, notamment après chaque preuve nouvelle de la fécondité de la femme.

Prévoir ensuite les possibilités d'une rupture de l'alliance était d'une élémentaire prudence. On convint donc de la nécessité, en cas de séparation, de rembourser la « dot ». Cela suggérait, du reste, un moyen efficace de contraindre la femme de rester avec son mari et de cimenter ainsi une plus solide alliance, et pareille loi correspondait trop bien aux désirs des chefs pour être refusée. Toutefois, le souci de consolider l'union juridique des familles ne supprimera-t-il l'entière liberté des conjoints ? Une autre loi assurera cette stabilité en accordant aux époux la possibilité d'une séparation, l'alliance restant sauve : ainsi, en cas de maladie prolongée du mari, celui-ci aura le droit de confier, même définitivement, sa femme à un autre membre de sa famille.

Une autre difficulté demandait une solution précise : comment fixer le montant de la dot initiale (Mbukina), dont le versement donnerait droit sur la fille ? Aux familles contractantes le soin d'en déterminer le taux, à l'amiable. Nous avons dès lors l'explication du réel marchandage auquel ces démarches préliminaires donnent toujours lieu. L'acquéreur, on le conçoit sans peine, a tout intérêt à « doter » (on dirait mieux acheter) sa femme avant l'âge nubile, afin d'en assurer lui-même l'éducation : il la pliera insensiblement à ses us et coutumes et, avantage précieux, il aura plus tôt le bénéfice de son travail. Dans ce but, elle sera confiée à la mère du fiancé ou bien à sa femme s'il a déjà une compagne, à sa favorite s'il est polygame, ou enfin à l'une de ses femmes-chefs si son harem est considérable.

D'autre part, le père de la fille, non moins jaloux de son intérêt que l'acquéreur ne l'est du sien, tiendra compte des qualités de son

gendre futur, son autorité dans le clan, ses relations antérieures avec la famille. Quelques difficultés ont-elles eu lieu entre les deux groupes, dans le passé, le souvenir en a été fidèlement gardé : il faudra, au préalable, des réparations et de sérieuses garanties pour l'avenir. Il n'omettra surtout pas une enquête exacte sur l'état de fortune des prétendants et, toutes qualités égales par ailleurs, le choix du père ira de préférence vers celui dont l'offre a le meilleur aspect.

4° *Qui fait le versement de la* « *dot* » ? Primitivement, la conclusion des alliances ressortissait uniquement aux chefs de famille ; mais, sous l'influence de nos mœurs européennes, l'intéressé devient de plus en plus le véritable contractant et cette évolution serait excellente si elle devait faire prévaloir l'intérêt des fiancés sur celui de la collectivité. Toutefois, si l'usage de la liberté est un bien inappréciable, l'affranchissement du jeune homme, au détriment de l'autorité patriarcale, qui constituait la base de la société fang, ne serait-il pas un sérieux danger ? Il appartient à la prudence des autorités coloniales de trouver le moyen de garantir le pouvoir des parents sans préjudice pour la liberté des adolescents, lors d'un acte qui engage si fortement leur avenir. Avant qu'une longue évolution n'ait corrigé les mœurs antiques, il sera sage toutefois de ne pas autoriser les unions des jeunes sans le consentement des parents ; un de leurs proverbes juridiques nous en donne la raison : « Kœ na bœ tarœ kum Abè, Aluc kœ yem etobœ mvorœ », « faute d'avoir bien mené la conclusion de l'alliance, le mariage ne saurait être paisible ».

5° *Manière d'entretenir l'alliance.* — Le versement de la dot initiale « mbukina » place la fille dans le domaine de sa famille d'alliance ; les bonnes relations s'entretiendront désormais, jusqu'au décès de l'épouse, par des échanges mutuels. Le mari effectuera, selon ses possibilités et l'intérêt qu'il porte à sa femme, mais toujours sous l'exigence abusive de ses beaux-parents, des à-comptes successifs qui s'ajouteront au versement initial pour constituer la dot définitive « nsua biki ».

Il y a des circonstances fixes que l'époux ne peut négliger sans mécontenter sa famille d'alliance : à l'occasion d'une naissance, se présenter avec la jeune mère dans sa famille, les mains vides, serait une maladresse voisine de l'injure ; il en va de même au cours

d'une visite différée depuis de longs mois. Les démarches des beaux-parents en quête de marchandises pour marier un autre de leurs garçons, oblige le mari à de réels sacrifices et parfois à de lourdes privations, afin de donner aux parents de sa femme une preuve de générosité : la paix du ménage est à ce prix, la femme prenant toujours l'intérêt de son clan natal.

Il est rare d'ailleurs que les sacrifices de l'époux ne soient en partie compensés par les cadeaux du beau-père ; la somme de ces cadeaux constitue le « ngang », ce qu'on pourrait peut-être traduire par le mot « douaire ». Est-ce désintéressement ou calcul ? C'est plutôt une bonne manière de gérer une affaire. En effet, ces échanges sont fidèlement enregistrés et transmis au souvenir des enfants à qui incombera, demain, le devoir de défendre les biens familiaux. Faute d'archives, la mémoire tiendra un compte exact des moindres objets ; elle est, au demeurant, d'une fidélité étonnante et pareille sollicitude s'explique : en cas de rupture de l'alliance, la dot devra être intégralement remboursée, déduction faite du « douaire ».

6° *Rupture de l'alliance.* — Le souci légitime d'apporter à leurs contrats d'alliance des liens très solides ne supprimait pas, chez les chefs de tribu fangs, la conviction que nulle institution humaine n'a de promesses d'éternité. La prudence la plus élémentaire devait donc faire prévoir d'inévitables conflits et des possibilités de rupture. La loi coutumière accepta trois cas principaux :

a) *Injure grave à la famille.* Toute injure grave et publique commise par un conjoint, vis-à-vis de sa famille d'alliance, entraîne la nécessité d'une réparation, dont la modalité sera déterminée par un jugement de prud'homme ; elle consiste ordinairement dans l'offrande d'une chèvre ou d'un mouton, parfois un canard ou une indemnité proportionnée à la gravité du délit. Le mépris de la décision du prud'homme appelle l'intervention des juges « mintul ».

b) *Adultère de la femme.* L'adultère commis par l'épouse, à l'occasion d'un séjour dans sa famille d'origine, entraîne pour les parents l'obligation de réparer l'injustice par une compensation en argent ou en nature. Leur refus autoriserait le mari lésé à l'assouvissement de sa colère sur la basse-cour de sa famille d'alliance et celle-ci n'aurait qu'un recours possible : celui de se faire indemniser par l'amant. Si cette vindicte brutale n'apaisait pas le conflit, l'affaire

relèverait du juge et constituerait une cause suffisante pour demander à celui-ci la rupture du contrat.

c) *Injustice commise par le mari.* Le mari, coupable d'une infidélité commise avec une femme du clan de son épouse, est tenu à réparation et devra verser au plus vite une indemnité convenable au chef du groupe lésé. Le refus opiniâtre de subir cette peine autoriserait ce dernier à faire pression sur lui, en obligeant sa femme à quitter le foyer conjugal ou, le plus communément, en l'empêchant de le rejoindre. Si le mari ne veut pas céder, c'est inévitablement la fin de l'alliance : sa femme ne le rejoindra pas et, lors du remboursement de sa « dot » au conjoint qu'elle a quitté, ses parents retiendront sur ce qu'ils ont touché de lui (à savoir la « mbukina » initiale, plus les cadeaux successifs) le montant de sa dette, dont le taux est fixé par la coutume.

La séparation une fois décidée, les familles procèdent à l'évaluation de la dot et du « douaire » : opération extrêmement pénible où le mensonge — les actes notarisé faisant défaut — leur semble une arme légitime. Le Fang, au reste, est palabreur de naissance, aussi les discussions durent-elles facilement des journées entières ; j'en connais même qui sont restées des années sans une solution définitive, grâce à des témoins qui ne voulaient pas comparaître.

La vérité peut-elle du moins être établie dans la majorité des cas ? Cela est possible, mais après de nombreux recoupages. Cette lente procédure fatigue vite, on le conçoit, les patiences les mieux éprouvées de nos juges européens, sous un climat déjà très exerçant ; ils éviteront néanmoins de se contenter d'une enquête trop sommaire, car, faute d'avoir trouvé la solution juste, leur prestige serait diminué aux yeux de l'indigène. De plus, un conflit entre noirs ne s'apaisera jamais au détriment de la justice.

7° *Conséquences de la rupture d'alliance.* — Le remboursement de la « dot » constitue le signe de la rupture définitive entre familles, dont la séparation entraîne immédiatement celle des époux ou la consacre. Le foyer dissous, que deviennent les enfants ? Une formule très nette décide de leur avenir : « Nsua biki w'abèlœ bon », « c'est la dot qui garde les enfants », ils sont, de par la loi, propriété du possesseur de la dot. Si donc la mère veut conserver un de ses enfants, le mari est toujours en droit de s'y opposer, elle devra le

racheter en versant l'équivalent d'une « dot ». Sinon, elle perd avec eux tout contact. Elle est ensuite remise à ses parents dépouillée de toute propriété sauf sa liberté, car aucune compensation ne lui est consentie. Parfois même le terme juridique « sesuè », « nue », se vérifie à la lettre : si les habits que la femme porte sur elle au moment de la séparation lui ont été fournis par son mari, celui-ci est en droit de les exiger immédiatement.

Dans ces violentes séparations, surtout lorsque la justice a été rendue avec partialité, n'est-il pas à craindre que la vengeance ne provoque des empoisonnements d'innocents ? La maladie et le manque d'hygiène n'expliquent pas seuls la proportion effrayante de la mortalité infantile en Afrique Équatoriale.

Pourquoi désormais parler de condonation ? Une telle générosité est totalement inconnue de tribus habituées de longs siècles à la seule loi du talion. Si donc le remboursement de la dot n'est pas possible ou n'a pas été effectué dans le délai prescrit, le mari peut exiger la remise d'un otage : c'est ordinairement une des femmes du débiteur (à savoir le tuteur de la femme séparée), voire même son unique épouse s'il est monogame, à moins qu'il ne consente à livrer une de ses sœurs ou sa propre fille. Enfin, le refus de cette sanction inhumaine constitue une cause de guerre entre les familles, hier encore alliées. Si le recours aux armes ne leur est plus possible depuis l'occupation européenne, le poison, par contre, est devenu d'un emploi plus fréquent : au fond de cette vengeance il y a un désir de justice.

II. Union conjugale (Aluc)

L'étude préliminaire de l'union juridique « Abè » était indispensable pour faire comprendre le souci des chefs de la tribu fang de garantir la stabilité des alliances, laissant plus de large aux lois de l'union conjugale. Il nous sera désormais plus facile de saisir l'âme des coutumes qui la régissent.

1° *Consentement.* — Dès le versement initial de la « dot », la fille quitte sa famille d'origine et il n'y aura pas de plus amples formalités pour la conclusion du mariage. Le consentement de la femme n'est, dans la majorité des cas, que la manifestation de la volonté

collective. En conséquence, quelle valeur reconnaître à l'acceptation par une fillette d'un fiancé, qu'on pourra d'ailleurs lui refuser plus tard ? Mais un angoissant problème se pose dans l'intime de son être, le jour où, parvenue à l'âge nubile, elle se trouve au pouvoir d'un homme qui a plutôt l'âge d'un père que d'un époux ?

A-t-elle du moins un recours possible lorsque la volonté du propriétaire est bien nette de ne pas lui donner d'autre parti ? La famille n'osera pas intervenir, crainte d'assumer la responsabilité d'une rupture d'alliance. Il lui reste alors un double espoir : ou se créer une cause de divorce, ou chercher un refuge auprès d'un tuteur qui acceptera, d'accord avec les parents, la charge de traiter l'affaire devant les juges et de verser la rançon de sa liberté.

Après de longs siècles d'esclavage, on ne peut s'étonner si la femme indigène, en Afrique Équatoriale, a adopté une mentalité de serve et si elle se plie à l'union qui lui est imposée par la volonté collective. Un seul fait servira à dévoiler l'angoisse d'une multitude d'infortunées, condamnées à la subir toute leur vie, cet esclavage leur paraissant préférable à la mort qui les menace trop souvent, si elles essaient de reprendre leur liberté. J'ai connu une jeune femme de vingt-deux ans qui, après plusieurs tentatives, ne parvenant pas à se soustraire au pouvoir d'un vieux chef, se trancha l'index d'un coup de sabre pour témoigner sa répulsion et émouvoir son frère. Lorsque celui-ci prit à cœur la délivrance de sa sœur, la jeune femme disparut un certain matin : le poison avait devancé la sentence du juge.

2º *Remède proposé.* — Une coutume dont les conséquences sont aussi inhumaines a-t-elle du moins profondément ému les pouvoirs civils ? On s'est peut-être trop contenté de plaindre quand il eût été plus urgent d'agir. Et cette hésitation, avant d'adopter une mesure générale, montre assez clairement que l'accord n'existe pas sur le choix du remède.

Faut-il préconiser la suppression de la dot ? Oui, si l'on apporte en même temps des garanties pour la stabilité des foyers, en évitant l'union libre : l'expérience a montré avec quelle impressionnante rapidité ont disparu les races qui l'ont adoptée. Mais il est facile de présumer qu'une coutume millénaire, dont les racines atteignent des profondeurs incroyables, ne sera pas abolie par un simple

décret. Aussi nous préférerions une mesure qui, en protégeant la liberté de la fille impubère, supprime les inconvénients du mariage par achat ; elle a de plus l'avantage d'avoir été expérimentée et de ne pas heurter le fonds de la mentalité indigène et de ne pas détruire sa conception du contrat d'alliance. Il suffirait de fixer que la « dot » initiale ne pourra être versée avant un âge minimum, et de déterminer un taux uniforme valable pour toute la tribu. Ensuite, considérer le contrat d'alliance, conclu dans ces conditions, comme une simple promesse de mariage jusqu'au jour de la célébration proprement dite de celui-ci par l'échange du consentement, devant l'officier public, et l'inscription du contrat dans les registres de l'Administration.

Ce remède, moins odieux que l'abolition de la dot, supprime les abus du mariage par achat ; il serait d'application facile et garantirait la liberté de la femme sans nuire à la stabilité des foyers. Autre conséquence heureuse : pareille décision faciliterait notablement la réalisation d'un état civil en Afrique Équatoriale.

3° *Liberté de la veuve.* — La liberté de la femme est encore en danger après la mort de son mari. De droit, elle devient la propriété du frère du défunt, auquel incombe le soin de son entretien et revient le pouvoir d'en faire son épouse. En cas de refus de l'une des parties, la veuve sera invitée à se choisir un mari dans le clan du défunt ; seule l'impossibilité de lui trouver un conjoint autoriserait sa famille d'origine à la reprendre et même alors, pour ne pas briser l'alliance, on essayera de lui trouver une remplaçante.

La suppression de cette coutume serait l'équivalent de l'abolition de la loi du Lévirat chez les Juifs. Ne semble-t-il pas plus normal de laisser jouer la coutume, en veillant à ce que la liberté de la veuve soit respectée lors de son nouveau choix ? La diminution de la dot, proportionnée à la durée de la première union, ou sa suppression totale ne favorisent pas la femme ; elles constituent, par contre, aux yeux de l'indigène, une véritable injustice vis-à-vis de la famille du défunt. On n'aura pas de peine à comprendre cette mentalité, si l'on tient compte de ce que nous avons dit concernant l'alliance.

Une mesure qui fixerait un délai convenable pour le remboursement de la dot, lorsque la veuve ne peut pas se remarier dans la famille de son premier mari et que le nouveau pré-

tendant est pauvre, offrirait le double avantage de respecter une des coutumes les plus enracinées et de contenter les deux groupes.

4° *Mariage par adoption.* — Il nous reste à étudier la valeur des unions par adoption. Au jeune homme privé de ses parents ou délaissé par eux, s'offre le choix ou de mener une vie vagabonde ou de se faire admettre dans une famille par adoption. Celle-ci exigeait des garanties réciproques, l'expérience les a dictées. Le protégé sera soumis, au préalable, à une longue épreuve : pour marquer le changement de famille, il devra renoncer à son nom d'origine et ce sacrifice initial est toujours pénible ; plusieurs préfèrent demeurer orphelins pour ne pas renoncer au nom de leur père. Afin de sonder son attachement à sa famille adoptive, on lui confiera les commissions les plus pénibles ; il s'en acquittera ordinairement avec un réel courage, car, au cours de sa longue probation, il garde l'espoir de se faire bientôt payer une compagne. Cette dernière formalité consacre son adoption définitive.

Après une trop longue contrainte, le relâchement ne sera-t-il pas rapide et, une fois marié, le jeune homme ne risque-t-il pas d'être moins facile à guider ? Certes, il essaierait bien vite de reprendre son indépendance si son tuteur n'avait contre lui un recours efficace, celui de reprendre la femme qu'il lui avait donnée. Ce droit est prévu et consacré par la coutume et, de ce fait, l'adoption est un réel servage dont la conséquence est de maintenir, toute leur vie, le mari et sa femme en état de minorité.

Quel espoir envisager, en cas de différend grave, si la réconciliation n'est pas possible ? Le fils adoptif peut, d'entente avec sa femme, essayer de réunir la somme nécessaire pour se soustraire à l'autorité du tuteur. Mais, à moins d'être assurés de la complicité des parents de la femme et certains de l'appui solide de plusieurs chefs, pareille tentative serait témérité ; aussi le jeune couple aura souvent avantage à subir un servage mitigé, à moins de risquer leur vie ou de se résoudre à la séparation.

Au stade actuel de l'évolution du Gabon, la suppression de l'adoption jetterait un trouble sérieux dans la société indigène ; ne semble-t-il pas, dès lors, plus sage de lui fixer des règles juridiques qui garantiraient la liberté des époux sans abolir l'autorité de leur tuteur ?

III. Le Droit coutumier et le Divorce

Nous avons marqué, avec toute la netteté désirable, l'intérêt constant qui anime les contrats matrimoniaux de la tribu Fang : assurer à son clan des alliances fécondes et durables, aux dépens même de la liberté de la femme et parfois de celle de son conjoint. Pour plus de lumière, il nous reste à signaler deux cas de divorce, l'alliance demeurant sauve : à savoir l'incompatibilité des caractères et la maladie prolongée de l'un des conjoints.

Malgré l'épreuve mutuelle qui précède ordinairement les unions (la femme ayant demeuré dans la famille plusieurs années avant son mariage), l'expérience de la vie commune dévoilera souvent une forte incompatibilité de caractère entre les deux époux. La bonne solution consisterait alors dans un amendement de l'une et l'autre partie, mais pareille ascèse n'est pas encore connue de nos peuplades d'Afrique Équatoriale. Les incidents fâcheux se produisant nombreux, sans intervention de la famille de la femme, il est à présumer que l'alliance elle-même ne tiendra pas. Lorsque les parents ne sont pas complices, une double solution est possible : ou bien ceux-ci reprendront leur fille et donneront une autre à la place, ou bien l'épouse acceptera comme nouveau conjoint un des frères ou cousins du premier mari.

Celui-ci est-il atteint d'une maladie dont il n'entrevoit pas la guérison, le droit lui concède le pouvoir de confier son épouse à l'un de ses proches ; personne cependant ne peut l'y contraindre, mais la fidélité de la femme pendant de longues années n'étant qu'une exception héroïque, le malade est moralement obligé de céder ses droits à un membre de sa famille.

Le cas de maladie chez l'épouse aura une autre solution, s'il se présente avant la cohabitation ou se déclare au contraire au cours de l'union. Malade avant d'avoir cohabité avec son mari, la fille est remise à ses parents pour les soins que réclame son état de santé ; si la guérison n'est pas probable et qu'une autre femme ne peut être donnée en échange, l'alliance sera sacrifiée à l'intérêt et la « dot » remboursée. Par contre, toute maladie survenue après la cohabitation recevra les soins nécessaires des familles des deux conjoints. Toutefois, à la mort de l'épouse, le mari n'a aucun droit de réclamer une compensation ; mais si l'alliance a été pacifique, il la continuera en achetant une autre fille de la même tribu.

Ce que nous avons dit précédemment permet de répondre à la question qui se pose désormais spontanément : dans un pareil servage, la femme africaine conserve-t-elle quelque dignité et la fidélité est-elle, chez ces peuplades, une vertu conjugale ?

La femme est considérée en fonction de sa fécondité et, avant l'occupation européenne, sa fidélité était garantie par les sanctions cruelles que permettait au mari le Droit Coutumier. Ainsi, l'épouse infidèle pouvait être donnée en spectacle à la foule, dépouillée de tout vêtement, après une flagellation préalable, où la colère ne connaît plus de mesure. Liée parfois à un arbre flexible, elle était soumise aux piqûres des moustiques pendant la nuit, ou bien exposée sous un soleil de plomb aux morsures des fourmis.

La suppression de mesures si barbares s'imposait, mais se contenter de faire du divorce une punition moins brutale de l'adultère ou d'imposer au coupable une amende infime constituerait, en Afrique Équatoriale, un véritable désastre. Si les législateurs n'y portent un prompt remède, demain l'union libre existera avec tous ses désordres sociaux. Ces tribus ont résisté à des siècles d'esclavage ; l'union libre, en moins de cent ans, a fait disparaître les races qui en ont fait l'essai : les Mpongwés, les Orungus et bientôt les Nkomis auront leur sort lamentable. L'instabilité des foyers est en effet, autant que la polygamie, une cause de mort. Telle fut la seule réponse que je fis à la réflexion suivante d'un indigène cultivé et partisan de l'union libre : « Chez vous, la femme est un loyer ; chez les Fangs, elle constitue une propriété ». A tout considérer, la propriété, avec le servage qu'elle comporte, est moins désastreuse que le loyer qui achemine ces tribus à la mort.

Le salut de l'Afrique ne réside ni dans l'union libre ni dans la polygamie, mais dans le respect de la personne humaine et des lois que Dieu a établies comme sauvegarde de l'union de l'homme et de la femme.

E. PHILIPPOT, *C. s. sp.*

(A suivre.)

DOCUMENTS

CONTES CANAQUES [1]

III

LE TOTOPIOK ET LE KUKUPI [2]

Un homme alla chasser le cochon sauvage. Son chien ayant attrapé un « Kukupi », il ne lui laissa pas le temps de la tuer : il la saisit et l'emporta, accrochée au bout de sa lance.

Sur son chemin, se dressait un gros « Kapiak » (arbre à pain), appartenant au Totopiok. Il y grimpa, tenant toujours son oiseau et cueillit des fruits. Mais une feuille se détacha de l'arbre et vola jusqu'à la caverne du Totopiok pour lui donner l'alarme. Le Totopiok, l'apercevant, lui demanda : « Qui t'a détachée ? — Un oiseau ? » Et la feuille continua à tournoyer. Le Totopiok insista : « Un homme » ? Et la feuille tomba à terre.

Le Totopiok courut aussitôt à son arbre et interpella le voleur : « Qui t'a permis de prendre les Kapiak ? Ne sais-tu pas qu'ils sont taboués ? » Le voleur dit « Tant pis pour le tabou, je n'ai pris que quelques fruits, et il y en a encore des quantités sur l'arbre ! » Le Totopiok se fâcha : « Ne parle pas trop ! Descends, nous allons nous battre ! »

L'homme détacha son Kukupi et dit : « Mon vieux, je ne descends pas, je saute ! » — « Où veux-tu sauter ? » interrogea le Totopiok. — « Range-toi là ! » dit l'autre, et il lanca son oiseau du côté opposé. Et le Totopiok se mit à sa poursuite, loin, très loin. Alors l'homme ramassa ses Kapiak, et s'en alla.

Le Totopiok, ne pouvant rattraper le Kukupi, se dit : « Diable, cet homme court rudement bien, je suis éreinté ! »

Le Totopiok rentra dans sa caverne et l'homme à son village ; et le petit frère de ce dernier demanda : « Où as-tu pris ces Kapiak ? » — « Ce sont ceux du Totopiok ; il m'en veut maintenant parce que je lui ai joué un tour avec le Kukupi. » — « Demain, j'irai en ramasser, moi aussi »,

1. Cf. *Études Missionnaires*, t. III, n° 3, p. 198-206 ; n° 4, p. 286-293.
2. Kukupi : petite poule sauvage. Totopiok : un esprit de la forêt.

dit le petit. — « Attrape d'abord un Kukupi vivant », lui conseilla son frère.

Le lendemain, le jeune homme, ayant saisi un Kukupi vivant, s'en alla grimper au Kapiak. Mais une feuille s'en détacha et vola chez le Totopiok, qui, l'apercevant, demanda : « Qui t'a détachée ? Un oiseau ? » Et la feuille tournoyait toujours. « Un homme, alors ? » Et la feuille s'abattit. Le Totopiok courut à son arbre, et croyant avoir affaire au même voleur que la veille : « Ah ! te voilà encore ! C'est toi qui me vole toujours mes Kapiak ! Descends que nous nous mesurions ! » Le jeune homme détacha aussitôt son oiseau, sans remarquer qu'il était crevé depuis longtemps, et dit : « Tant pis, je ne descends pas, je saute ! » — « Où veux-tu sauter ? » demanda le Totopiok. « Range-toi de ce côté-là ! » dit l'autre qui lança le Kukupi du côté opposé. Le Totopiok courut, et voyant l'oiseau crevé : « Ah ! oui, c'est ainsi que tu m'as joué le tour ; ce n'était qu'un Kukupi que je poursuivais hier ! Alors je rentre chez moi ! » Et faisant semblant de s'en aller, il fit un détour pour venir se blottir derrière le Kapiak.

Le jeune homme s'était mis à descendre ; arrivé à moitié chemin, il regarda en bas et ne voyant rien il sauta. Le Totopiok se mit à tousser et dit : « C'est moi ; maintenant, nous allons nous mesurer ! » Et le combat commença ; ils se battirent tant que tout le taillis autour de l'arbre fut piétiné. Le jeune homme étant épuisé, le Totopiok l'acheva. Il le mit en pièces et le dévora, après avoir toutefois jeté le fiel par terre.

Mais une feuille du Kapiak se détacha et vola chez le frère de la victime, qui interrogea : « Mon frère est mort ? » Et la feuille s'abattit. Il alla voir le lieu du combat, l'herbe piétinée, et trouvant le fiel, il pleura. Ayant pris le fiel, il l'emporta et alla le déposer au pied d'une orchidée qui croissait sur le tronc d'un gros arbre ; un mois après, le fiel donna naissance à un œuf, qui, un mois après également, laissa éclore un Kaokao (espèce de petit corbeau). Le kaokao, devenu grand, alla chez l'homme qui lui dit : « Vas voir si le Totopiok qui a tué mon frère est chez lui ! » Le kaokao ayant rapporté une réponse affirmative, l'homme envoya du bétel [1] à ses amis, pour les inviter à aller tuer son ennemi. Ils y allèrent et tuèrent le Totopiok dans son jardin, ainsi que sa femme. Alors les autres Totopioks l'ayant su, s'envoyèrent réciproquement du bétel, pour s'encourager à la vengeance. Ils allèrent donc attaquer l'homme et ses amis, et ils y allèrent à plusieurs reprises, mais à chaque fois ils furent battus et décimés.

1. Toute invitation importante (danse, festin, guerre), se fait par l'envoi d'un régime de l'aréquier (noix de bétel). Pour « faire du bétel », on mâche l'amande de la noix d'arec avec le chaton ou la feuille du bétel (qui est une liane qui pousse dans la forêt) trempée dans la chaux.

LE TOTOPIOK ET LES ENFANTS

Les gens étaient partis au travail, et les enfants étaient restés seuls au village.

Le Totopiok vint : il entendit les enfants qui riaient et s'amusaient. — « Qu'est-ce qui est là ? » — « C'est nous ici ! Qui es-tu ? » — « Je suis votre grand-père ! »

Le Totopiok entra dans la maison des hommes [1] où se trouvaient les enfants et demanda des taros cuits. « Voilà tous nos taros ! » dirent les gamins, et ils lui en donnèrent un morceau. Le Totopiok le mangea : « Il n'y a pas un autre morceau ? » — « Il y en a encore ! » — « Alors, donnez à votre grand-papa qui a grande faim ! » — Et il mangea encore ; puis : « Savez-vous comment on fait pour briser un bras », demanda-t-il tout à coup. Cette question éveilla l'attention des enfants ; alors ils se mirent à se faire ployer les bras les uns aux autres, et ils gardèrent leurs bras à dessein dans cette position comme s'ils étaient réellement brisés [2]. L'un d'eux cependant, pour donner le change au Totopiok, raidissait son bras et faisait semblant de résister. Alors le Totopiok s'approcha et lui ploya les deux bras malgré sa résistance, et il ploya les deux bras et les deux jambes à tous, qui se maintinrent dans cette position. Il les enferma solidement dans un panier et les emporta pour aller les cuire dans sa caverne. « Voilà de bons légumes frais, dit sa femme, toute joyeuse ; mais qu'allons-nous manger avec ? Nos taros sont dans la forêt ! » Elle voulait parler des fruits de banian dont les Totopiok se nourrissent. « Allons tous les deux en chercher ! » dit-elle à son mari. Ils laissèrent le panier sur l'étagère et partirent. Les enfants, heureusement, avaient apporté leur kehu (coquille servant de couteau) ; ils brisèrent donc le panier, le remplirent de pierres très lourdes et s'en allèrent. Ils racontèrent à leurs gens ce qui leur était arrivé : « Mais, demandèrent-ils, quel est donc cet homme qui a voulu nous briser les bras ? Il est maigre, avec de grandes jambes et de grands bras et de longs poils. » Et les gens devinèrent de suite le Totopiok. S'étant fait donner tous les détails, et indiquer par où cet homme était passé, ils repartirent le lendemain dans les plantations après avoir laissé l'un des leurs en faction.

Les deux Totopioks, pendant ce temps-là, étaient revenus avec leur cueillette de fruits, qu'ils se hâtèrent de faire cuire dans la marmite ; et ils voulurent y verser aussi le contenu du panier, mais, malheur, les pierres, en tombant, brisèrent la marmite, à la grande fureur des Totopioks : « Toi, tu as voulu te moquer de moi avec tes pierres ! » dit la femme à son mari.

1. Maison réservée aux jeunes garçons et aux célibataires.
2. Le totopiok, lui, se figurait évidemment que les bras étaient réellement brisés.

Le Totopiok retourna donc au village ; et la même scène se reproduisit exactement comme la première fois. L'homme en faction se rendit compte de tout ; il vit le Totopiok briser les bras des enfants, et les mettre dans son panier, et les emporter.

Arrivant à sa caverne, le Totopiok posa son panier sur l'étagère et alla chercher sa femme qui était partie dans la forêt. Pendant ce temps, les enfants coupèrent le panier avec leur kehu et s'enfuirent, non sans avoir remis des pierres à leur place. Les Totopioks revinrent et brisèrent une fois de plus leur marmite. Ils étaient en train de se livrer à leur colère, quand les hommes des plantations, alertés, arrivèrent en se dissimulant : « C'est bien un Totopiok, ce n'est pas un homme ! » se dirent-ils. Et ils se promirent de veiller tous ensemble le lendemain.

Le jour suivant, les femmes partirent au travail ; les hommes se postèrent, les uns sur le chemin, les autres dans la maison des enfants où ceux-ci restèrent à s'amuser. Le Totopiok s'amena, posa encore les mêmes questions, entra, brisa les bras et les jambes des enfants, qui, une fois dans le panier, se mirent à faire semblant de pleurer. Le Totopiok allait les charger sur son épaule, quand il reçut une décharge de flèches ; laissant tomber son panier, il s'enfuit, les flèches encore plantées dans ses jambes. Mais il fut achevé par ceux qui lui barraient le chemin.

LA VIEILLE

C'était une très vieille femme, renommée pour sa méchanceté et son habileté féroce à tuer les gens et les dévorer. Ceux qui s'aventuraient dans ses parages, elle ne les ratait jamais.

Une fois seulement, elle se laissa rouler par un pauvre petit rat, et manqua son coup.

Des hommes étaient allés pêcher le thon, la nuit : il leur avait fallu aller si loin que le courant les prit et leur fit perdre la route. Ils ne savaient où aborder, ne reconnaissant pas la côte. La nuit était sombre et pluvieuse, et ils grelottaient. Enfin, une lumière leur apparut : c'était la vieille couchée sur le rivage : « Kan [1] belong him he come up ; now he light all same fire. » — Les hommes se dirent : « C'est un village, il y a du feu, abordons ; qui sait si ce n'est pas notre village. » Ils ramèrent joyeusement et abordèrent. Ils saisissaient déjà le canot pour le transporter, quand ils virent un rat en sortir : ils le chassèrent à coups de rame, puis mirent leur canot en sûreté. Ils se hâtaient pour aller se chauffer. Ils se dirigèrent vers la lumière aperçue et voulurent y allumer leur pipe. La vieille qui dormait se réveilla en sursaut : « Qui est là ? » — « C'est nous ici ! » — « D'où venez-vous ? » — « Nous étions perdus en mer et nous avons

1. Parties sexuelles de la femme, en pidgin-english.

abordé ici ! » — « Mais, vous autres, vous êtes mes parents ! Venez vite chez moi. Demain, vous repartirez avec le soleil ! »

La vieille n'avait plus de taros : « Tant pis, dormez comme cela, demain j'irai vous chercher des taros ! » Au moment où ils allaient dormir, voici le rat qui s'amène ; lui connaissait la vieille et il leur conseilla de se tenir sur leurs gardes.

Au matin, la vieille leur dit : « Restez ici, vous autres, je m'en vais chercher des taros. » La vieille s'éloigna après avoir solidement fermé la porte. « Nous voilà en prison, dit le rat ; vous qui vouliez me tuer à coups de rame, vous allez voir ! » Et il se mit à creuser un trou sous le mur.

Il creusa, creusa, et enfin put sortir. Vite il courut dans la direction du jardin de la vieille, pendant que les hommes essayaient eux aussi de pratiquer une issue. Il rencontra la femme sur le chemin, lui sauta sur les courroies qu'elle portait sur son dos et les lui grignota, sans qu'elle ne s'en aperçoive, puis il revint presser ses amis et les aider un peu. Après quoi, il partit rejoindre la vieille, lui sauta sur le dos, et lui grignota ses courroies. Elle crut qu'elles s'étaient brisées d'elles-mêmes.

Les hommes travaillaient à leur souterrain ; le rat étant revenu les encouragea : « Hâtez-vous, la vieille arrive au jardin et va prendre ses taros. » Les ayant aidés encore, il fila aux plantations, trouva les courroies que la femme avait déposées à terre, les cassa de nouveau et retourna aux hommes : « Hâtez-vous, elle a pris ses taros maintenant et va revenir ! »

Il les aida un peu et courut de nouveau. La vieille préparait sa charge ; le rat attendit qu'elle ait pris sa charge sur le dos, puis il lui sauta dessus et cassa les courroies. « Ma charge est trop lourde », pensa la vieille.

Le rat revint en vitesse : « La vieille est proche. » Il aida un peu ses amis et alla rejoindre la vieille à moitié chemin. Ayant grignoté les courroies, il trotta vers ses amis : « Hâtez-vous, elle arrive maintenant ! »

Le trou était fini : les hommes ayant pu enfin sortir, allèrent au rivage pour mettre le canot à la mer.

Pendant ce temps, le rat essaya une fois de plus de retarder la vieille en lui brisant ses courroies ; il s'introduisit dans la maison par le trou, et se mit à parler tout seul pour donner le change à la vieille. Celle-ci arriva : « Etes-vous encore là, espèces de foies durs à manger ! » Le rat dit : « Oui, nous sommes là ; ouvrez la porte que nous sortions ! » — « C'est bien, répondit-elle, attendez un peu. »

Les hommes, assis déjà dans le canot, ne faisaient pas de bruit. La vieille regarda dans sa maison : elle était vide ! Le rat était allé se poser sur le bout du canot. « Nous sommes ici, crièrent les hommes, pourquoi avez-vous voulu nous tromper ? » — Alors la vieille prit vite une longue corde à nœud coulant, pour prendre le canot au lazzo et l'attirer. Ce n'était pas sa première expérience. Elle lança sa corde, mais le rat sauta

dessus et la coupa à coups de dents. Les hommes ramaient ferme. Elle lança de nouveau sa corde que le rat coupa encore. Une troisième fois la vieille ne put atteindre le canot. Et les hommes se mirent à chanter en ramant en cadence. Mais la vieille délirait de colère. Les rameurs arrivèrent enfin à leur village.

Ils préparèrent un grand repas en l'honneur du rat qu'ils firent asseoir au-dessus de l'estrade, où étaient exposés tous les aliments. Mais s'étant aperçus que le rat semait des crottes partout sur les nourritures, ils se fâchèrent et crièrent au rat : « Descends à terre ! » Et ils lui servirent là son repas.

LE DÉVOUEMENT DE NA KIAO [1]

La petite Hugen s'en allait, avec les autres jeunes filles, puiser de l'eau à la rivière. Chacune portait sur son dos une charge de calebasses, que de larges courroies en écorce de bananier liaient solidement ensemble. Or, voici qu'une longue liane pendait sur le milieu du chemin ; Hugen, l'apercevant, pensa qu'elle descendait de l'arbre voisin, et, déposant sa charge, elle alla s'y balancer. Et les autres la regardaient ; s'étant balancée une fois et reposée un peu, elle se pendit de nouveau à la corde, et voici que tout à coup la corde se mit à monter, monter, et Hugen avec elle ; et ses compagnes la regardaient monter, se demandant : « Où donc va-t-elle comme cela ! » Et elles la virent qui entrait dans les nuages.

« Où est passée Hugen ? » demanda sa mère aux jeunes filles qui revenaient de la rivière. — « Une longue liane l'a tirée et emportée jusque dans les nuages ! » dirent-elles. Et la mère pleura son enfant.

Deux jours après, les malheureux conviaient à un grand festin tous les membres de la famille, et les supplièrent de se mettre à la recherche de leur enfant. Le repas terminé, l'on s'aperçut que l'un des convives, Na Kiao [1] n'avait rien mangé. Na Kiao expliqua alors que ne se sentant pas de force à s'élever si haut dans le ciel, elle n'avait pas jugé opportun de prendre sa part du festin. Et les autres oiseaux se moquèrent d'elle, et lui jetant à la tête les restants de la table, ils lui dirent : « Tu n'es bonne qu'à manger de la m... ! » Ils se réunirent sur un grand arbre avant d'entreprendre l'expédition. Et ce fut le pigeon, qui, le premier, tenta la chance : il monta, monta, jusque près des nuages, mais, épuisé, il descendit. Le « manu », le grand aigle partit ; il monta, monta, plus haut encore que le pigeon, mais dut revenir bredouille. Le hornbill [2], lourdeau avec son gros bec, se lança à son tour, sans aller bien loin. Tous les petits oiseaux

1. Kiaos : autre espèce de poule sauvage, c'est elle qui pond de si gros œufs allongés, de la grosseur au moins d'un œuf de canne.
2. Nonoh en langue indigène.

s'y mirent eux aussi, mais ce fut en vain. Na Kiao, du pied de l'arbre, leur dit : « C'est votre affaire à vous autres d'aller là-haut ; moi, est-ce que je puis même voler ? Aussi n'ai-je rien accepté au repas ! » Et les parents de Hugen regardèrent, et virent que déjà tous les oiseaux avaient essayé sans succès. Ils n'avaient plus d'espoir maintenant, n'osant compter sur Na Kiao. Et ils se mirent à pleurer.

Na Kiao, réfléchissant, se disait : « Il ne faudrait pas qu'on se moque de moi ! » — Et regardant vers le village d'en haut : « Ce n'est pourtant pas si loin que cela ! Comment se fait-il qu'eux autres n'aient pas pu y parvenir ? » Les autres oiseaux, moqueurs, disaient aux parents de Hugen : « C'est bien en pure perte que vous avez fait un festin ! » Alors Na Kiao alla se joindre à eux sur l'arbre et les oiseaux disaient en la regardant : « Elle peut bien essayer, elle aussi, elle n'est pas capable d'y arriver ! » — « Quoi donc, s'écria Na Kiao, est-ce que j'ai mangé, moi ? Si je n'y réussis pas, tant pis, il n'y aura rien de perdu ! » Et aussitôt, elle s'élança en chantant.

Et elle piqua droit au village où se trouvait Hugen, là où s'apercevait une porte. Elle rôda d'abord aux alentours, essayant de distinguer la voix de la jeune fille. Précisément, quelqu'un de l'endroit se mit à prononcer son nom : « C'est cela, se dit Na Kiao, Hugen est ici. » Et elle se mit à chanter, en « Sonos » : « Eiou, eiou, Hugen, Hugen... [1] ! »

Les gens de l'endroit ne comprirent pas, mais Hugen se demandait qui pouvait bien l'appeler ainsi, dans son propre langage. Na Kiao se fit de nouveau entendre : « C'est sûrement quequ'un de mon village, se dit Hugen, car il prononce mon nom. » Et Na Kiao se fit entendre une troisième fois. N'y tenant plus, Hugen dit aux gens : « J'ai mal au ventre, je vais dans la forêt ! » Et, ayant découvert Na Kiao, elle s'émut et lui demanda comment elle avait pu arriver, alors que personne ne la savait ici. Et Na Kiao lui raconta l'histoire du festin, dont elle s'était abstenue elle-même, et les moqueries que lui avaient prodiguées les autres. « Et toi, demanda à son tour Na Kiao, comment es-tu venue ici ? » Et Hugen raconta comment la liane l'avait attirée.

Mais Na Kiao lui dit : « Amène-toi vite, il nous faut descendre ! » Et, la prenant sur son cou, ils se mirent à descendre tous les deux ; et les autres oiseaux les apercevant se mirent à pousser des cris de surprise et de dépit. Na Kiao alla se poser sur l'arbre d'où elle était partie et chanta de nouveau : « Eiou, eiou, Hugen, Hugen ! » pour que les parents l'entendent. Ceux-ci, en effet, qui se trouvaient aux plantations, ayant entendu quelque chose, dirent aux autres : « Ne faites pas de bruit ! Ecoutez ! Quelqu'un prononce le nom de Hugen ! » Ils coururent au village et Na Kiao se mit à chanter de nouveau. Relevant la tête, ils virent

1. Paroles qui imitent assez bien le chant de la petite poule sauvage.

Na Kiao sur une branche et Hugen sur une autre. « Notre enfant ! » s'écrièrent-ils. Et ils pleurèrent de joie. Alors Na Kiao, saisissant la liane qui avait emporté Hugen, tira si fort dessus qu'elle se rompit en haut et tomba sur l'arbre, où elle s'accrocha d'un bout et de l'autre se laissa pendre à terre. Puis Na Kiao, prenant Hugen sur son cou, descendit de l'arbre.

Les parents firent un grand festin pour tous les deux; mais, cette fois-ci, les autres oiseaux n'y furent pas invités !

KOKOROHU ET LES ENFANTS

Kokorohu avait enfoui des bananes en terre pour les faire mûrir [1]. Les enfants n'en savaient rien.

Ceux-ci prirent un jour leurs arcs et leurs flèches taillées dans la côte des feuilles de sagoutier, et partirent dans la forêt. Chemin faisant, ils s'amusaient à viser des bananiers sauvages et à tuer de petits lézards. Or la flèche de l'un d'eux vint à tomber sur la cachette aux bananes ; en retirant sa flèche, il sentit qu'elle avait une odeur spéciale. Qu'est-ce que ça pouvait être ?

Et tous de se mettre à fouiller la terre. — « Des bananes ! s'écrièrent-ils joyeusement ; à qui peuvent-elles bien appartenir ? Mangeons-les, tant pis ! » Ils mangèrent les grosses, remplirent le trou de leurs excréments, et, après avoir remis par-dessus les plus petites bananes, ils recouvrirent soigneusement le trou, comme ils l'avaient trouvé.

A ce moment, ils entendirent Kokorohu qui s'amenait en chantant pour manger ses bananes. Ils se hâtèrent donc de fuir et allèrent grimper sur un grand banian. Kokorohu arriva en chantant, et fit ainsi plusieurs fois le tour de sa cachette. Puis il s'assit et plongea son bras dans le trou : « Aïe, elles sont toutes pourries, je suis venu trop tard ! » Il prit néanmoins les petites pour les manger et s'apercevant de leur odeur curieuse : « Ce ne sont pas des bananes, mais des excréments ! » En même temps, il vit les épluchures et fut fort en colère. Ayant suivi les traces des voleurs, il arriva au banian et vit les trois gamins qui riaient et se moquaient de lui : « Ah ! c'est vous qui m'avez volé ! Avez-vous des « kehu » ici [2] ? » — « J'en ai un », dit l'un d'eux. — « Alors, jette-le moi », dit Kokorohu. Le gamin le jeta et Kokorohu le prit et le brisa entre ses dents. « Et toi ? » — Le deuxième gamin lui jeta son kehu, qui fut aussitôt broyé entre les puissantes dents. « Et toi ? » demanda Kokorohu au plus petit. — « Je n'en ai pas », répondit celui-ci, pendant qu'il dissimulait son kehu entre ses cuisses. « C'est fini ?

1. Façon indigène de faire mûrir les fruits qu'ils cueillent souvent trop verts de peur qu'ils ne soient volés.

2. Kehu, petit coquillage servant de couteau.

interrogea Kokorohu... Alors ouvrez tous la bouche que je voie un peu ! » Tous ouvrirent la bouche, secouèrent leur chevelure et étendirent les mains pour prouver qu'ils ne mentaient pas. « C'est bien, dit Kokorohu ; et maintenant que l'un de vous trois saute ! » Le plus grand sauta et Kokorohu le recevant dans sa bouche l'avala. « A un autre ! » cria Kokorohu. Et un deuxième sauta et fut de même englouti. « A toi, maintenant », dit Kokorohu au plus petit. Et le petit sauta, qui fut avalé ainsi que son kehu.

Kokorohu s'en alla en jouant de la flûte [1]. Et les trois gamins étaient très anxieux. « As-tu un kehu ? » demanda l'un à son voisin. — « Je n'en ai pas plus que toi », lui répondit-il. — « Et toi le petit, en as-tu un ? » — « C'était à vous autres d'y penser, dit celui-ci, vous, vous êtes grands, moi je ne suis qu'un petit garçon ; mais j'en ai un quand même ; seulement, s'il se casse, nous sommes attrapés ! » Et ils se mirent à taillader le ventre de Kokorohu. Ce dernier ressentit bientôt une vive douleur et courant chez sa mère, lui dit : « J'ai terriblement mal au ventre, chauffe vite des pierres ! » La mère fit du feu, pendant que les gamins travaillaient ferme à se frayer une issue.

Et la mère demanda à son fils : « Allons, dis-moi franchement ce qui te fait souffrir ; qu'as-tu donc mangé ? » — « J'ai mangé des oamoa qui n'étaient pas mûres », répondit Kokorohu. (Oamoa, petites pommes du pays.) Les pierres allaient être chaudes. « Faites bien attention à ce que Kokorohu va avaler ! » dit aux autres le plus grand des trois gamins. Mais Kokorohu souffrait de plus en plus et il pressait sa mère. Celle-ci prit donc une pierre chaude et la lança dans la bouche de Kokorohu qui l'avala, et les gamins se rangèrent vivement pour la laisser passer. La mère en lança une deuxième, qu'ils évitèrent de même et une troisième. Et les gamins s'acharnaient à leur ouvrage : enfin une issue s'ouvrit, et ils sautèrent dehors l'un après l'autre. « Ah ! bien, voilà donc ce que tu avais dans le ventre ! Et toi qui me racontais que c'était des fruits verts ! » Mais l'un des gamins avait déjà assomé Kokorohu et les deux autres poursuivaient la vieille qui fuyait ; ils la saisirent et la tuèrent. Puis tous les trois rentrèrent fièrement chez eux et racontèrent leur histoire.



N.-B. — Cette histoire, que l'on rencontre dans toutes les tribus de Buka, sous une forme ou sous une autre, ne rappelle-t-elle pas l'histoire du grand Lustucru de chez nous ? Sur le chemin allant de Gagan à

1. Cet instrument est fait de plusieurs petits tubes de bambou (10 à 15 centimètres de long), les uns ouverts d'un bout, les autres ouverts des deux bouts, tous en nombre égal — et réunis par des ficelles —. C'est ce que j'appelle incorrectement flûte, les indigènes appellent cela Kohè sur toute la côte et Nahat ici.

Gogohe, on peut voir un énorme bloc de pierre de corail, ayant la forme d'un gros tronc d'arbre et montrant, comme une blessure béante, une profonde cavité en son milieu : c'est, disent les gens, Kokorohu pétrifié, montrant la blessure que lui firent les trois gamins.

LE TOTOPIOK ET L'ENFANT

Un beau matin, deux frères s'en allèrent à la chasse aux opossums et s'en revinrent le soir, chargés de leur gibier. On fit cuire les opossums et le grand frère déclara à l'autre que les entrailles [1] lui étaient réservées. Mais quand le petit voulut prendre sa part il s'aperçut que sa mère l'avait déjà mangée. Et il se mit à pleurer et à hurler [2] jusque bien avant dans la nuit. On essaya en vain de le faire rentrer à l'intérieur de la maison : il alla se coucher sur le banc à l'entrée de la case. La porte resta fermée. Sur ces entrefaites, le Totopiok, venant de très loin, arriva en même temps que le vent et la pluie. Il trouva le jeune frère endormi sur le banc et se dit : « C'est bien, voilà des légumes [3] pour moi ! » Et d'un coup, il saisit l'enfant et l'emporta avec son lit pour ne pas le réveiller. Il l'emporta loin, dans la direction de sa caverne. Mais dans la forêt, le lit s'accrocha à une liane, qui, écorchée, laissa couler sa sève dans les yeux de l'enfant qui se réveilla, et regarda tout hébété autour de lui, essayant de deviner où il se trouvait, et quel était celui qui le transportait ainsi. Il n'osait sauter à terre pour s'enfuir, de peur des Totopiok. Il aperçut bientôt un tsita aux branches pendantes. L'enfant eut aussitôt son idée : en passant dessous il s'y agrippa et laissa le Totopiok continuer son chemin, avec le lit vide. La caverne n'était pas loin et l'enfant, resté plein de frayeur sur son arbre, entendit le Totopiok crier à sa femme : « Fais vite bouillir de l'eau, j'apporte des légumes ! »

Et il attendit à la porte que l'eau fût chaude. Bientôt sa femme lui dit : « L'eau est chaude ! » Alors le Totopiok, qui n'avait pas voulu déposer son fardeau, entra et dit à sa femme : « Ferme bien la porte de peur que les légumes ne se sauvent ! » Puis, s'approchant de la marmite, il fit le geste d'y verser ce qu'il avait apporté. « Tiens ! où donc est-il passé ? » s'écria-t-il. « Tu viens de me raconter des mensonges avec ton lit ! » lui dit sa femme. — « Je t'assure que je ne te mens pas, viens avec moi pour

1. Partie très appréciée.

2. Les indigènes ne savent guère pleurer en silence. Comme ils pleurent presque toujours de colère ils se mettent à hurler indéfiniment.

3. Kumu, comme ils disent volontiers en se servant du pidgin — c'est tout ce qu'ils mangent avec leurs taros qui sont leur pain — mais désigne plus spécialement les feuilles de taros cuites à la manière d'épinards.

le rechercher ! » Et ils partirent tous les deux : « Toi, dit le Totopiok, regarde en bas, moi je chercherai en haut ! »

Le soleil allait bientôt paraître. « Tiens, dit tout à coup le Totopiok, le voilà !... Ah ! tu vas voir, mon petit ! » Sa femme, toute contente, cueillit des herbes et s'en fit un collier, et tous deux se mirent à danser autour de l'arbre. « Je suis perdu », se dit l'enfant, et il détacha une grappe de fruits [1] de l'arbre. Le Totopiok, s'étant passé une corde aux pieds, se mit à grimper. « Tu peux bien venir, lui dit le petit, je ne suis pas de taille pour te battre, n'étant qu'un enfant ! » Et il se mit à pleurer. Le Totopiok se mit à rire, mais sa femme le pressait, craignant que leur proie ne se sauve. « S'il se sauve, dit le Totopiok, tu le saisiras en bas ! » Et déjà il allongeait le bras pour saisir sa victime. Mais l'enfant lui lança ses tsita [2] en plein front, et le Totopiok tomba à la renverse. Sa femme fut fort en colère ; relevant son mari, elle le pressait sur sa poitrine en pleurant. Puis elle grimpa elle-même : « Je vais te faire voir, mon petit ; pourquoi as-tu tué mon homme ? » criait-elle. — « Tu peux venir, lui dit le gamin, je ne suis pas bien grand ! » Et elle allongea le bras pour le prendre ; mais au même instant elle reçut une décharge de tsita en pleine figure, et elle tomba assommée. Tous les deux semblaient morts. Mais le gamin, ne s'y fiant pas, n'osait descendre encore. Avisant un nid de menos (grosses fourmis rouges logeant sur les arbres), il leur dit : « Vous autres, allez dévorer les yeux de ces Totopioks ; ils sont méchants et m'ont trompé ! » Les nenos allèrent donc dévorer les yeux des totopioks jusqu'à la racine et le gamin descendit. Il partit en se guidant sur les traces du Totopiok, et ce ne fut que la nuit suivante qu'il arriva chez lui : ses parents, en pleurs, l'avaient cherché vainement tout le jour, et ils dormaient maintenant. Sa mère, pourtant, hurlait encore de chagrin.

L'enfant s'approcha de la case et alla cogner à la porte réservée aux femmes. Sa mère cessa aussitôt ses cris et écouta. L'enfant frappa encore et sa mère dit : « Qui est là ? » L'enfant frappa une troisième fois. Et la mère interrogea : « Tu es l'âme de mon enfant ? » Quelques coups à la porte furent comme la réponse affirmative : « Ils t'ont tué, n'est-ce pas ? » Et la même réponse se fit entendre. Et la mère réveilla son mari : « C'est l'âme de notre enfant qui est là : vas voir à la porte ! »

Le gamin, qui entendait bien, se cacha sous le banc. Le père regarda prudemment par un trou et ne vit rien. Il dit à sa femme : « Il n'y a personne ; ça doit être son âme ! » Et ils se mirent à se lamenter. Mais les coups se firent de nouveau entendre à la porte. Ils cessèrent leurs cris et l'homme alla voir. L'enfant se reglissa sous le banc et son père sortit : en regardant

1. Très durs, avec lesquels les indigènes font leurs mastics.
2. Le nom est le même pour l'arbre et le fruit, l'article seul les distingue.

bien il aperçut son fils et celui-ci se mit à rire. — « Ne ris pas comme cela, dit le père, où étais-tu ? » Et dans son émotion, il le prit dans ses bras et le serra contre son cœur. Et l'enfant répondit aux questions en racontant son histoire.

Et l'on fit un grand repas pour fêter son retour.

LE TOTOPIOK ET LE JEUNE HOMME [1]

Un jeune homme avait eu une querelle avec sa femme, et, dans sa colère, il résolut de s'en aller bien loin.

Il fit d'abord sa toilette et s'attifa comme dans les grandes circonstances : cheveux frottés de peinture rouge à l'huile de coco [2] et bien peignés, aux reins une jolie ceinture de rotin rougi à l'eau bouillante. Et il partit au pays des Totopioks.

Quand il arriva, le Totopiok était en train de se tailler une lance, en avant de sa caverne. Il se tint debout derrière lui, la main sur la hanche, à le considérer. Le Totopiok, qui ne se doutait de rien, s'étant retourné, eut un choc : « Qui donc est là ? D'où viens-tu ? » — « Je viens de mon village ! » La femme du Totopiok soufla à son mari : « Tue-le vite ! » Mais le Totopiok n'était pas si pressé : il considérait le jeune homme, ses beaux cheveux, sa jolie ceinture, et il aurait bien voulu savoir se parer de même. « Qu'est-ce que tu t'es mis sur le corps et sur la tête ? » demanda-t-il — « Ce sont mes parures à moi ! »

Le Totopiok se leva et voulut retirer le peigne que le jeune s'était planté dans les cheveux : « Ne l'enlève pas : ça me ferait trop mal ! » Le Totopiok se retint donc et essaya d'enlever la ceinture, mais l'autre fit semblant de souffrir. « Comment as-tu fait cela ? » demanda le Totopiok. — « C'est un autre qui me l'a fait ! » — « Il faut que tu me fasses le pareil ». — « Si tu veux, mais ce n'est pas facile, et ce sera très douloureux pour toi ! » — « Tant pis pour la douleur, fais-le quand même ! » Le jeune homme fit un peigne très long en bois dur, et une ceinture. « Peigne-moi d'abord ! » dit le Totopiok. Et l'autre le peigna rudement en le piquant ; et le Totopiok criait de douleur : « Si tu cries comme cela, tes cheveux seront mal peignés ! Et je vais t'apprendre à planter le peigne dans tes cheveux .» — « Vas-y ! Plante-le ! »... — « Seulement, ça va te faire mal ; retiens tes cris ! » L'homme prit une pierre et en frappa le peigne qui s'enfonça dans la tête et ressortit par le front. Le Totopiok, tout en hurlant, se tâtait le front : « C'est curieux, voici le peigne qui ressort ici ! » — « Ne

1. Jeune homme « o hituat » désigne aussi le vaniteux, l'élégant qui fait bien sa toilette.
2. Espèce d'ocre rouge mélangée à l'huile.

crie pas, il faut d'abord que ça prenne bien, plus tard tu le retireras ! » — « Mes cheveux sont bien égalisés ? » — « Oui, je vais y mettre une dernière main ; mais tiens-toi solidement ! » Et sous prétexte de lui redresser les cheveux, du plat de la main, il lui donna de très fortes giffles. Le Totopiok, la figure tout en sang, poussait des cris ; il demanda : « Et cette ceinture, elle sera rouge aussi ? » — « Oui, dit l'autre, je vais la faire bouillir ; mais dis d'abord à ta femme de mettre la marmite au feu, et puis qu'elle s'en aille à ses plantations : il n'est pas permis à tout le monde d'assister à cette opération. » La femme, ayant mis l'eau à bouillir, s'en alla à son jardin avec ses trois enfants, deux garçons et une fille. « Fais vite rougir la ceinture [1] » dit le Totopiok. Le jeune homme prit le rotin et avec son couteau en rendit les bords très tranchants. Il la mit au Totopiok en appliquant contre la chair le côté acéré. Et il frappa dessus avec une pierre pour mieux l'enfoncer. L'eau bouillait déjà ; il dit au Totopiok : « Maintenant je vais te mettre dans la marmite, pour que le rotin devienne rouge, mais il ne faudra pas crier ! » Et se plaçant derrière, il le serra contre lui en lui repliant les jambes et le porta vers la marmite. « Fais vite, dit le Totopiok, après je ferai voir cela à mes amis ! » L'homme le plongea donc dans la marmite et le Totopiok se mit à hurler : « Ne crie pas comme cela : après tu seras beau ! » Le Totopiok essayait quand même de se relever de la marmite ; l'homme le saisit par la nuque et l'y replongea. Le Totopiok criait de plus en plus faiblement, puis il expira. Son bourreau prit des feuilles de bananes [2] et ferma la marmite avec, puis il partit dans son village.

La femme revint des plantations et apercevant la marmite recouverte de feuilles : « Tiens, dit-elle à ses petits, votre père a tué l'homme ! » — « C'est très bien, dirent-ils, nous allons le manger !... Mais où est papa ? » — « Il a dû aller se baigner ! »

Mais les petits étaient impatients de se régaler. — « Pourquoi vous presser, leur dit la mère, le papa n'est pas encore revenu ! » — « Tant pis, nous pouvons en manger un morceau en attendant ! » La mère alla donc prendre un « suk » (fourchette indigène, faite d'une nervure de feuille aiguisée) et se mit à piquer dans la marmite, pour voir si c'était bien cuit. Voyant que c'était à point, elle enleva les feuilles de bananes et les grands cheveux du Totopiok apparurent : « Ah ! mes enfants, c'est votre père qui est dans la marmite ; on l'a tué ! » Et ils se mirent tous à se lamenter. Puis la mère, saisissant une lance, courut à la poursuite de l'assassin. Les enfants, restés seuls, se mirent à dévorer leur père. La tête et une

1. Mince lame de l'écorce du rotin ; c'est ce qui leur servait de ceinture autrefois.

2. C'est le couvercle ordinaire de la marmite au feu. Les bords de la feuille sont enfoncés tout autour des taros, qui cuisent très bien ainsi.

partie du tronc avaient déjà disparu, quand la femme revint bredouille en gémissant ; mais apercevant ses petits, elle se mit en colère : « Qui vous a dit de dévorer votre père, imbéciles ? » Mais leur voyant en main de jolis morceaux de graisse, elle se dit : « C'est pourtant bon, en effet, cette graisse là ! » Et elle se mit aussi à en manger !

Paul MONTAUBAN, S. M. [1]

1. Les récits qui précèdent ont été recueillis par le R. P. Paul Montauban, de la Société de Marie, missionnaire depuis plus de quinze ans dans l'île de Buka, une île qui prolonge la grande île de Bougainville, dans l'archipel des Salomon, et n'est séparée d'elle que par un étroit chenal. L'île de Buka mesure à peu près soixante kilomètres de long sur une moyenne de dix à douze de large. Elle est peuplée de Mélanésiens parlant trois ou quatre dialectes différents.

Hormis quelques notations cursives de R. Parkinson (*Dreissig Jahre in der Südsee*, Stuttgart, 1907), les gens de Buka n'ont encore jamais fait l'objet d'une étude ethnographique. D'où l'extrême intérêt de ces contes qui ne sont, d'ailleurs, que quelques spécimens d'une collection beaucoup plus importante qui — il faut l'espérer — verra le jour d'ici quelque temps, entourée de commentaires techniques. Le Père Montauban achève, pour le moment, la rédaction d'un dictionnaire comparatif des quatre dialectes de la région, dialectes dont la grammaire, grâce au même laborieux missionnaire, est déjà à peu près sur pied.

Le missionnaire méthodiste qui réside sur la côte ouest de Buka, le Révérend A. H. Cropp, a relevé pour sa part le dialecte de Petats, mais rien encore, à ma connaissance, n'a été publié de ses études.

Il convient de signaler, à propos de Buka, le très remarquable travail qu'une jeune ethnographe anglaise, actuellement attachée à l'Université d'Oxford, vient de consacrer au nord de l'île de Bougainville, région culturellement sœur de Buka. Miss Béatrice Blackwood a passé une année à Bougainville vers 1929 et son livre (*Both sides of Buka Passage*, Oxford, 1935) est susceptible de projeter bien des lumières sur les contes recueillis si heureusement par le Père Montauban.

CHRONIQUE

Société des Nations et Problèmes Missionnaires

La 16e Assemblée de la Société des Nations

Notre étude sur l'*Esclavage en Éthiopie* [1] nous a fait ajourner l'analyse de ceux des travaux de la 16e Assemblée de la Société des Nations qui présentent, pour les Missions, un intérêt particulier. C'est donc à cette analyse que nous allons consacrer cette chronique [2], après avoir toutefois noté que cette Assemblée, qui fut présidée par M. Edouard Benès, aujourd'hui président de la République tchécoslovaque, a siégé d'abord du 9 au 28 septembre 1935, puis du 9 au 11 octobre, en raison du conflit italo-éthiopien. Cinquante-quatre pays sur cinquante-neuf que compte la Société, y furent représentés.

Les Mandats

Nous nous occuperons d'abord de quelques-uns des problèmes soulevés au cours des délibérations de la Commission des Mandats, soit devant le Conseil, soit devant l'Assemblée elle-même.

Cette Commission avait tenu, à Genève, du 3 au 18 juin 1935, sa vingt-septième session, sous la présidence de M. le Marquis Theodoli (Italie). A son ordre du jour était inscrit l'examen des rapports pour l'année 1934 sur la Palestine et la Transjordanie, la Syrie et le Liban, le Territoire du Tanganyka, le Sud-Ouest Africain, l'île Nauru et la Nouvelle-Guinée [3].

1. Voir *Etudes Missionnaires*, t. III, octobre-décembre 1935, n° 4, p. 294.
2. Les travaux de la 14e Assemblée ont été étudiés au tome II, n° 1 et ceux de la 15e au tome III, n° 1.
3. Nous avons parlé des travaux de la vingt-cinquième session (30 mai-12 juin 1934), dans les *Etudes Missionnaires*, tome II, octobre-décembre 1934. Ils avaient porté sur les mêmes territoires que ceux énumérés au texte. Quant à la vingt-sixième session (29 octobre-12 novembre 1934) elle s'était occupée du Cameroun, du Togo, du Ruanda-Urundi, du Sud-Ouest africain, de Samoa Occidental et des Iles sous mandat japonais. Les rapports présentés avaient trait à l'année 1933.

Ni le Conseil, le 6 septembre, ni l'Assemblée, quelques jours plus tard, n'ont repris par le détail cet examen. Ils ont surtout abordé des questions d'ordre général ou des aspects d'ensemble d'une situation particulière. C'est ainsi, par exemple, que le Conseil qui, le 20 mai 1935, avait demandé un avis à la Commission des Mandats, sur le tracé de la frontière entre le Ruanda-Urundi et le Tanganyka, fixé par un traité anglo-belge daté du 22 novembre 1934, pour savoir si ce traité, du point de vue de l'exécution du mandat, appelait de sa part quelques observations, l'a approuvé, la Commission n'ayant à son sujet exprimé aucune réserve.

Par contre, le Conseil, saisi d'une recommandation de la Commission le priant de s'adresser à l'Empire britannique et la France, pour qu'ils lui fournissent « des assurances propres à mettre l'article 2 de l'Accord commercial du 27 juin 1934 à l'abri de toute interprétation contraire au principe de l'égalité commerciale qui régit le statut des territoires placés sous leurs mandats A et B », n'a pas manqué d'interroger les représentants de ces deux puissances, M. Eden et M. Laval.

Ce fut M. Eden qui répondit et qui expliqua que l'article 2 de l'Accord en question « a uniquement pour effet d'empêcher la France de demander des privilèges donnés par le Royaume-Uni aux territoires sous mandat britannique et au Royaume-Uni de demander des privilèges accordés par la France aux territoires sous mandat français [1]. » L'incident est à retenir, comme une preuve du souci de la Commission des Mandats de faire respecter l'engagement pris par toute puissance mandataire d'assumer l'administration du territoire qui lui est confié « à des conditions... qui assureront aux autres membres de la Société des conditions d'égalité pour les échanges et le commerce », ainsi qu'il est dit à la fin du paragraphe 5 de l'article 22 du Pacte.

Au reste, cette préoccupation de maintenir la puissance mandataire dans la ligne stricte de ses obligations, nous l'avons retrouvée dans un passage du rapport soumis par la sixième Commission de l'Assemblée à celle-ci et qui lui fut présenté par un délégué norvégien, M. Lange. Nous le reproduisons :

Il a été rendu hommage à la conception loyale que le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine, puissance mandataire pour le Sud-Ouest africain, se fait de sa tâche et qui s'est révélée, notamment, par son attitude envers la tendance qui s'est manifestée dans le territoire sous mandat à l'incorporation dans l'Union. Le délégué de l'Union a d'ailleurs saisi

1. Ne voulant pas entrer dans l'examen au fond de cette affaire, qui appellerait une étude de quelque étendue, nous renvoyons le lecteur, pour la recommandation de la Commission des Mandats, au procès-verbal de la vingt-septième session (Genève 1935) et pour la discussion devant le Conseil au *Résumé mensuel des travaux de la Société des Nations*, vol. XV, N° 9, septembre 1935, p. 279.

cette occasion pour affirmer à nouveau que son Gouvernement ne fera rien qui puisse préjuger en quoi que ce soit, la solution de ce problème, et que si cela s'avérait nécessaire, il consulterait les autorités compétentes de Genève.

Faisant allusion aux appréhensions qu'occasionnent certaines mesures tendant à l'union des territoires sous mandat avec des possessions contigues, les délégués de la France et du Royaume-Uni ont donné l'assurance que la personnalité des territoires sous mandat n'était pas menacée, attendu qu'il s'agit de mesures visant à des fins exclusivement économiques et administratives, ne traduisant aucune intention politique [1].

Le meilleur moyen d'éclairer ce texte et de lui donner toute sa portée, c'est de consulter le résumé analytique des débats de la sixième Commission, au cours de la session de l'Assemblée de 1935.

M. Lange, dit ce document, a noté l'inquiétude manifestée par la Commission des Mandats à l'égard de la tendance de certaines puissances mandataires à effacer, en quelque sorte, la ligne de démarcation entre les territoires sous mandat et les territoires adjacents ; à son avis, il faudra s'efforcer de maintenir nettement cette démarcation. Il cite les cas de la fusion des services postaux dans l'Est-Africain et l'Union administrative entre le Togo et le Dahomey. Il rappelle en outre le problème soulevé, du fait d'une motion de l'Assemblée législative du Sud-Ouest africain, tendant à la constitution de ce territoire en cinquième province de l'Union. Il convient d'ajouter que, à cette occasion, le Gouvernement sud-africain a pris une attitude ferme et loyale.

Cette attitude, le délégué de l'Union Sud-Africaine, M. Té Water, la confirma, en déclarant que son gouvernement a « la ferme intention » de résoudre le problème soulevé par la motion ci-dessus indiquée, « dans un esprit de loyauté absolue envers la Société des Nations ».

De son côté, le délégué de la France, M. Bastid, affirma que « l'union administrative du Togo avec le Dahomey a uniquement un but économique et ne porte pas atteinte à l'intégrité du territoire ». Le délégué de la Grande-Bretagne, enfin, parlant à son tour des mesures prises au Tanganyka, « en vue d'une coopération plus étroite avec les territoires avoisinants », assura qu'elles ne cachent « aucune arrière-pensée politique [2] ».

La question du rattachement éventuel du Sud-Ouest Africain, ancienne colonie allemande, à l'Union Sud-Africaine, à titre de cinquième province, avait fait l'objet d'un débat très intéressant à la Commission des

1. *Mandats*, Rapport soumis par la sixième Commission à l'Assemblée, 23 septembre 1935, N° Officiel A. 50, 1935, VI.

2. Pour ces déclarations, consulter le *Journal de la Seizième Session de l'Assemblée*, N° 10, p. 90. Travaux de la sixième Commission, quatrième séance, tenue le 18 septembre 1935 sous la présidence de M. de Valera (Etat libre d'Irlande).

Mandats, au cours de la dix-septième séance de sa vingt-septième session, le 13 juin 1935. M. Té Water, haut commissaire de l'Union Sud-Africaine à Londres et M. le Dr Conradie, administrateur du Sud-Ouest Africain, y avaient déjà affirmé le loyalisme de leur gouvernement vis-à-vis de la Société des Nations. Entre autres preuves, M. Te Water en avait donné celle-ci : le texte des instructions du gouvernement de l'Union Sud-Africaine à la Commission juridique chargée par lui d'étudier la question et il l'avait cité. En voici un passage :

« 2° Examiner, d'un point de vue constitutionnel aussi bien que financier, de quelle manière le gouvernement du territoire (sous mandat) pourrait le mieux être assuré, de manière à permettre une administration plus satisfaisante et à répondre aux désirs des habitants, compte tenu du caractère du territoire, qui est un pays sous mandat et des règles du droit international applicables au mandat, ainsi que de la loi constitutionnelle de l'Union [1]. »

Ainsi donc, le gouvernement de l'Union Sud-Africaine n'avait pas accueilli sans précautions la motion qui lui avait été présentée par l'Assemblée du Sud-Ouest africain. Il l'avait mise à l'étude, mais ne s'en était point servi pour procéder à une sorte d'annexion déguisée du territoire confié à sa tutelle.

L'affaire de l'union administrative du Togo sous mandat français avec le Dahomey avait été exposée à la vingt-sixième session de la Commission des Mandats par M. Besson, chef du premier bureau de la direction politique, au Ministère français des Colonies, au cours de la séance du 6 novembre 1934. M. Besson avait expliqué qu'il serait possible, « sans toucher à l'individualité du Togo ni à son autonomie budgétaire », de le faire administrer par de hauts fonctionnaires empruntés au Dahomey, ce qui permettrait de réaliser environ quatre millions d'économies. La Commission avait demandé à M. Besson des précisions sur la réforme envisagée et dans son rapport au Conseil avait inscrit cette phrase :

« La Commission sait gré au Gouvernement français de lui avoir fait part de ses intentions et du soin qu'il mettra pour que cette réforme administrative, qui n'existe encore qu'à l'état de projet, soit conforme à l'esprit du mandat et qu'en particulier son application n'entraîne aucune atteinte à la personnalité propre du territoire et à son autonomie financière [2]. »

1. Voir procès-verbal de la vingt-septième session de la Commission des Mandats p. 159. On trouvera, dans ce même procès-verbal, p. 155 et suivantes, de curieux renseignements sur l'activité nazie dans le Sud-Ouest africain et sur les relations de l'administration mandataire avec l'élément allemand de la population.

2. Procès-verbal de la vingt-sixième session, p. 206.

Le 23 novembre 1934, intervenait un décret du Ministère français des colonies, instituant les réformes administratives annoncées par M. Besson quelques semaines auparavant et qui sont devenues effectives à partir du 1er janvier 1935. Ce sont celles que M. Bastid avait entrepris de justifier devant la sixième Commission de l'Assemblée de septembre 1935, et que M. Besson commenta à son tour devant la Commission des Mandats, le 19 octobre 1935, au cours de la vingt-huitième session de cette dernière [1].

Il fit observer, tout d'abord, que l'article 1er du décret était rédigé en termes tels, que le caractère du mandat restait pleinement sauvegardé et il en donna lecture :

Le Togo, placé sous mandat français, demeure constitué en une unité territoriale possédant l'autonomie administrative et financière.

Il décrivit ensuite le nouveau système administratif, imaginé par la France à titre de « réforme de crise » imposée par les circonstances, en insistant sur le fait que le lieutenant-gouverneur du Dahomey, qui est en même temps haut-commissaire de la République française au Togo, ne relève, à ce dernier titre, que du Ministère des Colonies et non pas du gouverneur général de l'Afrique occidentale française, ce qui prouve bien que le Togo n'est pas considéré comme une colonie.

On s'était ému, en Allemagne, de l'initiative française et elle avait soulevé d'assez vives protestations, dont M. Besson parla lui-même à la Commission des Mandats. L'un des membres de celle-ci, M. Palacios (Espagne), en parla à son tour et posa à M. Besson toute une série de questions. Il fit observer notamment,

« qu'il deviendra difficile de contrôler l'administration du territoire sous mandat sans avoir, sur bien des points, à examiner en même temps, les données relatives à la colonie à laquelle il est rattaché ou amalgamé pour une bonne part, du fait de son administration et de ses finances. Dans ce cas, on ne pourra se faire une idée des finances du Togo, sans connaître certains aspects de celles du Dahomey. »

Un autre membre de la Commission, le baron van Asbek (Hollande), en reconnaissant « qu'on ne peut formuler aucune objection, du point de vue formel et juridique, contre les réformes introduites en 1934 dans l'administration du Togo », n'en demanda pas moins si les fonctionnaires chargés de cette administration donneraient à leur tâche « tous les soins et l'attention nécessaires » en raison de l'extension de leurs attributions.

1. Procès-verbal de la vingt-huitième session, p. 48.

M. Besson répondit aux deux commissaires et leur donna les apaisements qu'ils réclamaient. Finalement, M. Rappard (Suisse) fit une remarque pleine de bon sens, en soulignant que l'administration du Togo ne s'effectuerait peut-être pas, désormais, « dans des conditions tout aussi bonnes qu'auparavant », mais que la Commission « ne peut pas faire abstraction de l'aspect financier du problème » et ses collègues, pour l'essentiel, se rangèrent à son avis [1].

Ce souci de la Commission des Mandats de surveiller de près toute mesure qui serait de nature à enlever leur individualité juridique aux territoires dont elle a mission de contrôler la gestion, s'est retrouvé dans une troisième affaire où fut mis en cause le gouvernement britannique. On a vu plus haut que son délégué à la sixième Commission de l'Assemblée de 1935, le vicomte Cranborne, à propos du Tanganyka, a également défendu son pays de vouloir amalgamer ce territoire avec ceux qui l'avoisinent. L'affaire qui motiva cette déclaration du vicomte Cranborne semblera d'abord de minime importance et de portée singulièrement plus restreinte que celle du rattachement du Togo au Dahomey, pour l'ensemble de sa haute administration.

Il ne s'agissait, en effet, que de la fusion des services postaux du Tanganyka, d'une part, avec ceux du Kenya et de l'Ouganda, de l'autre. Déjà, à sa vingt-cinquième session, la Commission des Mandats avait demandé au représentant accrédité de la Grande-Bretagne, les raisons de cette fusion et sa signification. En juin 1935, M. Palacios revint à la charge. Le 10 juin, il interrogea le gouverneur du Tanganyka, Sir Harold Mac Michael.

« La puissance mandataire, lui dit-il, a déclaré devant le Conseil qu'elle n'avait pas l'intention, pour le moment, de poursuivre la question de l'union plus étroite, mais elle n'a jamais déclaré qu'elle fut opposée à une union, peut-être dans l'avenir. Il y a même des textes, dans les publications officielles, où l'on pourrait relever que la « closer cooperation and coordination » pourrait être considérée comme une étape de transition. L'émission d'un nouveau timbre est arrivée juste au moment où la question de l'union était particulièrement à l'ordre du jour, et la fusion des services postaux, sous les ordres du Directeur général des Postes du Kénya, a été interprétée même par les experts en matière de droit international, comme semblant avoir quelque rapport avec cette question. »

Après quoi, M. Palacios demanda « ce que signifie ce terme : fusion » (amalgamation), qui figure dans le rapport.

1. Procès-verbal de la vingt-huitième session, p. 49 et 50. Sur l'ensemble de l'administration des territoires sous mandat britannique et français au Togo et au Cameroun, *Le Times*, dans son numéro du 31 janvier 1936, a publié une étude de haut intérêt.

De la réponse de Sir Harold Mac Michael, nous détacherons ce passage sur les avantages financiers de la mesure prise :

« Chaque territoire est crédité de ses propres recettes. Le territoire sous mandat encaisse ainsi les recettes des timbres vendus dans le Tanganyka, mais les recettes des timbres vendus à l'extérieur de ses frontières ne le concernent pas. En ce qui concerne les économies, il coûte moins cher d'avoir un seul directeur général des postes, plutôt que trois. Il est également moins cher d'avoir une seule administration centrale. Enfin, il est plus économique d'acheter des approvisionnements pour les trois territoires ensemble que de laisser chacun des territoires passer séparément ses commandes [1]. »

Les trois exemples que nous venons d'étudier sommairement sont fort instructifs. Ils nous révèlent, d'une part, la tendance des puissances mandataires à confondre l'administration des territoires qui sont confiés à leur gestion avec celle de leurs colonies, de l'autre, l'effort constant de la Commission des Mandats pour empêcher que des mesures prises pour des raisons d'économie n'ouvrent la voie à des annexions déguisées. Le Conseil et l'Assemblée, dans ce contrôle consciencieux, soutiennent la Commission qui travaille, elle-même, sous leur surveillance. La loi internationale se trouve ainsi sauvegardée et le système mandataire défendu contre les écarts ou les excès d'une politique d'assimilation qui tendrait à le fausser, tout au moins, dans son esprit. Sans doute, un certain jeu est laissé à la puissance mandataire dans l'exercice de sa mission et il est tenu compte de ses commodités, mais elle est avertie qu'elle ne saurait outrepasser ses droits sans être aussitôt rappelée à l'ordre par la communauté internationale tout entière, au nom de laquelle elle agit.

C'est là, pour tout dire, la grande nouveauté du régime international moderne qu'il y a désormais une règle de droit universelle consentie par tous les États qui l'ont acceptée et appliquée à eux tous.

Parmi les questions soulevées à la sixième Commission de l'Assemblée de 1935 s'est aussi trouvée celle de l'extension du rôle des membres de la Commission permanente des mandats. Voici en quels termes elle fut posée, dans le rapport présenté par M. Lange à l'Assemblée :

Reprenant une idée exprimée, il y a quelques mois au Conseil, certains délégués ont préconisé que la Commission des Mandats se voit accorder de plus grandes facilités pour l'accomplissement de sa mission. A leur avis,

1. Procès-verbal de la vingt-septième session, p. 129 et 130. La question de l'union des territoires sous mandat britannique avait déjà fait l'objet de curieux débats à la Chambre des Communes, les 15 et 21 février 1927. Elle a encore été soulevée à la même Chambre, le 17 février 1936.

des crédits spéciaux devraient permettre à ceux qui participent à l'œuvre de contrôle de se rendre dans les divers territoires sous mandat [1].

Cette suggestion, faite devant le Conseil par le représentant de l'Espagne, fut appuyée, devant la sixième Commission, par M. Lange lui-même (Norvège), par M. Estelrich (Espagne), par M. le comte Aldrovandi (Italie), mais fit l'objet de réserves de la part du délégué français, M. Bastid, qu'approuvèrent implicitement le vicomte Cranborne (Grande-Bretagne) et M. Louwers (Belgique). Ce sont surtout, a-t-on dit, des raisons d'ordre financier qui ont déterminé l'attitude de M. Bastid et de ses collègues.

Quoiqu'il en soit, l'incident a son intérêt, comme témoignage des préoccupations d'un certain nombre de gouvernements à l'égard de l'accomplissement de la tâche mandataire confiée à quelques puissances. Ils désirent que la Commission permanente, chargée du contrôle prévu sur la manière dont s'exerce le mandat, soit à même de remplir sa mission le mieux possible. Nous voyons ainsi s'exprimer, au sein de la Société des Nations, deux tendances, sinon opposées, du moins divergentes, celle des puissances pourvues d'un mandat qui ne tiennent pas trop à ce que l'on y regarde de trop près dans leur gestion et qui paraissent parfois tentées de traiter le territoire sous leur mandat comme partie intégrante de leurs colonies, et celle des autres puissances qui veulent que les engagements pris soient totalement respectés. Et c'est, en somme, la seconde fois qu'au cours de la présente étude, nous avons à faire cette constatation.

Au reste, il existe désormais, chez plusieurs puissances mandataires, tout au moins chez la principale d'entre elles, la Grande-Bretagne, des courants d'opinion favorables non seulement à une extension des pouvoirs de la Commission permanente des mandats, mais encore à une transformation du régime de l'administration coloniale ordinaire en un régime analogue à celui du mandat.

Ce vœu d'appliquer le régime international des mandats à certaines colonies britanniques a été exprimé, récemment, par un juriste anglais de renom, M. Norman Bentwich, dans un article publié en janvier 1936, dans la *Contemporary Review* :

« Il y a un courant d'opinion de plus en plus fort, a écrit M. Bentwich, pour que la Grande-Bretagne offre d'administrer toutes ses colonies tropicales qui n'ont pas atteint le stade de l'autonomie, sous le régime d'un mandat international avec le corollaire que le principe de l'égalité

1. Rapport soumis par la sixième Commission à l'Assemblée. Genève, 23 septembre 1935. N° officiel A. 50, 1935, VI.

de traitement pour tous les pays et de la « porte ouverte » pour le commerce, serait appliqué dans ces colonies de la couronne comme il l'est dans les territoires sous mandat. »

Après avoir rappelé la teneur de l'article 22 du Pacte, M. Bentwich poursuit :

« Les principes adoptés sont, par leur nature, applicables à toutes les possessions coloniales, et s'il a été juste de les établir pour la protection du bien-être des indigènes dans ce qui fut jadis l'Est-Africain allemand et l'Afrique Sud-Occidentale allemande, et pour garantir que le commerce de ces territoires serait ouvert sans distinction à tous les membres de la Société des Nations, il semblerait juste que les mêmes principes fussent appliqués aux territoires et aux peuples indigènes qui les avoisinent. »

L'étude si curieuse et, à certains égards, si courageuse que nous analysons, se termine par une page où ceux qui sont familiarisés avec les idées préconisées à la Semaine sociale de Marseille qui eut lieu en 1930 et eut pour thème général *Le Problème social aux colonies* retrouveront une doctrine qui est la leur.

« L'octroi d'un droit de regard sur un élément quelconque du gouvernement, écrit encore M. Bentwich, est contraire à l'idée périmée, mais encore en honneur, de la souveraineté nationale et tend à être limité le plus possible. Beaucoup d'Anglais répugnent instinctivement à l'idée d'une immixtion internationale dans les affaires des colonies britanniques. Mais en matière coloniale, comme dans tout, la paix doit nécessairement se payer et un élément de prix est l'acceptation d'un contrôle international, ou mieux, de la coopération internationale dans l'administration des territoires arriérés non encore mûrs pour l'autonomie, afin d'assurer, d'une part, le contentement des populations indigènes et, de l'autre, l'impression chez tous les Etats étrangers que leurs ressortissants ne sont pas victimes d'une exclusion ou d'une discrimination, en ce qui concerne l'accès aux ressources matérielles par rapport auxquelles la puissance qui exerce le pouvoir est, d'un commun avis, le mandataire.

Au cours du XIXe siècle, nous avons abandonné l'ancienne théorie mercantile, d'après laquelle les colonies étaient traitées comme une chasse gardée, servant à enrichir la mère patrie. Au siècle où nous vivons, il conviendrait de faire un pas de plus et d'accepter pour nos colonies, comme l'ont prescrit les hommes d'État alliés, relativement aux anciennes colonies allemandes, la pratique tout comme le principe du rôle de mandataire et d'agir conformément à la maxime enjoignant de « rechercher l'égalité et d'éviter la rapacité. »

Répondant, à Marseille, à cette question : *l'Expansion coloniale est-elle légitime* ? le R. P. Delos, O. P., professeur à l'Université catholique de Lille, terminait son exposé en ces termes :

« L'expansion coloniale n'est pas l'exercice d'un droit subjectif attaché à la souveraineté nationale, ni la recherche d'intérêts purement personnels

au profit d'un peuple anxieux de s'étendre : c'est l'accomplissement d'une fonction humaine au sein de la communauté internationale, qui, à mesure qu'elle se constitue, prend en mains les intérêts de la civilisation [1]. »

Dans cette même leçon, le R. P. Delos, comme s'il eut prévu la position si hardie qu'a prise M. Bentwich, déclarait encore :

« Faut-il pronostiquer un état futur d'organisation internationale qui marquera une nouvelle étape de l'expansion coloniale, dans laquelle les États colonisateurs seront garantis contre les défaillances de leur propre bonne volonté par le contrôle international ? Disons du moins que sa réalisation progressive est dans la nature des choses et qu'elle est conforme à cette sociabilité naturelle dont l'expansion coloniale est une manifestation [2]. »

L'expérience mandataire, en raison des résultats obtenus dans la gestion des territoires placés sous mandat, a donc produit des fruits. Elle n'a pas cessé, croyons-nous, d'être bienfaisante, dans le domaine des idées courantes sur la colonisation, puisque c'est en s'y référant et en partant du principe de l'égalité économique qu'elle consacre, qu'on en vient aujourd'hui, au moins dans la presse britannique, à parler fréquemment des moyens d'assurer une meilleure répartition des matières premières, sans toucher, toutefois, à la présente distribution des colonies et des mandats.

On sait que ce problème a été soulevé, de façon retentissante, à la troisième séance plénière de la 16e Assemblée, le mercredi 11 septembre 1935, par Sir Samuel Hoare, qui était alors ministre des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne. Son discours, relatif, dans l'ensemble, au conflit italo-éthiopien, demeure, a-t-on écrit, « un document mémorable d'histoire diplomatique et même d'histoire du droit des gens [3] ». Il y souleva, avant de finir, la question qui nous occupe. Et voici en quels termes il le fit :

« Il reste vrai que certains pays, soit sur leur propre territoire, soit dans leurs colonies, possèdent des avantages naturels et que d'autres, moins favorisés, considèrent cette situation avec inquiétude. En ce qui concerne particulièrement les matières premières coloniales, il est assez naturel qu'un tel état de choses fasse craindre que l'on établisse des monopoles exclusifs aux dépens des pays qui ne possèdent pas d'empire

1. *Le Problème social aux Colonies*. Semaine Sociale de Marseille, 1930. *L'Expansion coloniale est-elle légitime* ? En vente aux Bureaux de la *Chronique Sociale de France*, 16, rue du Plat, Lyon (Rhône). Voir page 133.
2. *Le Problème social aux Colonies*, p. 136.
3. R. P. de la Brière, S. J., *Entre la Paix et la Guerre*. *Etudes*, No du 5 octobre 1935, p. 101. On se reportera à cet article écrit par un témoin et un auditeur, pour tout l'ensemble de la discussion à l'Assemblée.

colonial. Il est évident que, pour beaucoup d'esprits, il y a là un véritable problème ; il serait insensé de vouloir l'ignorer ; il se peut qu'on en exagère l'importance ; il se peut également qu'on l'exploite pour d'autres fins. Néanmoins, étant donné que la question provoque de l'inquiétude et du mécontentement, il serait sage de l'étudier, de voir quelles sont les propositions que l'on formule pour la régler, d'examiner quelle est l'étendue réelle du malaise, et si ce malaise est sérieux, d'essayer de le faire disparaître [1]. »

Le successeur de Sir Samuel Hoare, M. Antony Eden, dans le discours qu'il a prononcé, le 24 février, à la Chambre des Communes et que nous citons d'après le texte du *Times*, du 25, n'a pas été moins catégorique.

« Je dois bien spécifier, a-t-il dit, que le gouvernement de Sa Majesté ne s'est, d'aucune manière, écarté de la proposition faite, à l'égard de l'accès aux matières premières des colonies, par mon très honorable ami Sir Samuel Hoare. Le Gouvernement est tout disposé à examiner cette question à n'importe quel moment, et il estime que ledit examen pourrait être utilement fait à Genève. Toutefois, le choix du moment opportun dépend, bien évidemment, de nombreux facteurs, parmi lesquels il faut compter l'attitude d'autres puissances devant cette proposition. »

Il serait fort exagéré de prétendre, a fait aussi remarquer M. Eden, que l'accès aux matières premières rendu plus facile à toutes les nations serait, à lui seul, le remède efficace à tous les maux présents. La situation internationale est bien trop complexe pour qu'il en soit ainsi. Néanmoins, a-t-il ajouté, — et ces paroles sont à retenir : « le problème en question représente peut-être un élément de nos difficultés ».

Mais déjà, à la déclaration de principe de Sir Samuel Hoare, M. Norman Bentwich avait fait écho dans l'article de la *Contemporary Rewiew* de janvier 1936, que nous avons déjà cité plus haut.

« Cette déclaration, a-t-il notamment écrit, laisse prévoir un nouvel examen de la situation économique. Toutefois, la difficulté provient non pas tant d'obstacles apportés à l'exportation des matières premières que des restrictions imposées par les tarifs qui régissent le commerce des pays étrangers avec les colonies. L'Italie et l'Allemagne ne peuvent avoir de chances sérieuses d'obtenir les produits de nos colonies, à moins d'avoir toutes possibilités d'envoyer librement leurs produits aux colonies. »

M. Bentwich s'est ainsi prononcé pour le principe de la « porte ouverte » ; il a préconisé aussi l'établissement d'un « bureau international

1. Nous citons Sir Samuel Hoare en empruntant ce texte à la brochure : *Le Conflit italo-éthiopien devant la Société des Nations*, par J. Dupuy, secrétaire général du Comité d'Action pour la Société des Nations. Voir p. 23. Cette brochure est en vente aux Bureaux de l'Association Française pour la Société des Nations, 3, rue Le Goff, Paris (Ve). Prix : 2 francs.

de placements coloniaux, qui se chargerait de l'émission d'emprunts en faveur des territoires sous mandat ».

Cette idée d'une exploitation des territoires coloniaux à l'aide d'un financement international de leur mise en valeur, elle aussi, se fait jour de divers côtés. Au reste, à la Semaine sociale de Marseille, M. Eugène Duthoit, le président de la Commission générale, a dit dans sa leçon d'ouverture intitulée : *Comment se pose le Problème social aux colonies et comment l'étudier* ?

« A s'en tenir au seul point de vue économique de la mise en valeur (des colonies), la vérité ne serait point une sorte d'égoïsme à deux, d'association étroite et limitative entre métropole et colonie, qui exclurait, par d'injustifiables prohibitions d'importer et d'exporter, les autres peuples du monde de l'usage légitime des biens que la colonisation fait naître et qu'un commerce suffisamment étendu doit mettre en circulation

Il faut que, tout d'abord, la colonisation soit un bienfait réciproque pour la métropole et la colonie, mais aussi que, par degrés, le bienfait s'étende et se communique aux autres peuples et devienne un bienfait universel [1]. »

Et telle est la doctrine qu'enseigne l'Encyclique *Quadragesimo Anno*, où nous lisons :

« Il convient que les diverses nations, si étroitement solidaires et indépendantes dans l'ordre économique, mettent en commun leurs réflexions et leurs efforts, pour hâter à la faveur d'engagements et d'institutions sagement conçus, l'avènement d'une bienfaisante et heureuse collaboration économique internationale. »

C'est à une mise en commun de ce genre que Lord Lothian, dans une lettre au *Times*, publiée le 11 février 1936, dans ce journal conviait les nations européennes, lorsque songeant aux événements actuels et aux controverses soulevées par le conflit italo-éthiopien, ainsi qu'à celles qui se sont déroulées au sujet d'une nouvelle répartition des colonies et des territoires sous mandat, le 5 février 1936, à la Chambre des Communes, il écrivait :

« La nécessité urgente, c'est de donner la possibilité aux puissances, dites asphyxiées, d'acheter des produits alimentaires et des matières premières avec leurs propres monnaies, ou, par l'exportation de leurs propres produits manufacturés, acceptés en échange, en quantité suffisante, pour que leur chômage intérieur en ressente l'effet immédiat

1. *Le Problème social aux Colonies.* Leçon d'ouverture, p. 63. — Parmi les articles récents publiés sur cette question des matières premières, où sont surtout marquées les difficultés qu'elle soulève, lire : *La redistribution des matières premières*, par Philippe Schwob, *Europe nouvelle*, n° du 29 février 1936, p. 212.

et à des conditions qui permettent un accroissement régulier de leur niveau de vie intérieur pour l'avenir. C'est aux experts en économie de trouver le moyen d'y arriver et aux hommes d'État de le proposer à leurs peuples. »

De tant de citations accumulées dans les pages qui précèdent, une impression générale se dégage qui importe singulièrement aux missionnaires : les nations prennent de plus en plus conscience de leur tâche civilisatrice à l'égard des peuples moins évolués. Elles sentent de plus en plus qu'elles n'ont point sur eux des droits sans contre partie de devoirs, qu'elles en ont aussi, à propos d'eux, les unes envers les autres. Ce mouvement des idées commence à commander la naissance et l'organisation de nouvelles institutions, telle, par exemple, le régime mandataire, à faire envisager l'extension des principes directeurs de ce régime, à faire songer même à une exploitation économique plus largement ordonnée au bien commun universel. Tout autant d'initiatives favorables au bien-être des populations indigènes, et donc, propres à constituer dans le monde des conditions meilleures pour l'évangélisation et pour l'établissement d'une civilisation chrétienne.

Les travaux de l'Organisation d'hygiène

Maintes fois, nous avons parlé, dans cette chronique, de l'Organisation d'hygiène et de ses travaux [1]. Nous y revenons, pour noter quelques faits importants qui ont marqué l'année 1935.

C'est la deuxième Commission de l'Assemblée que présida M. Zawadzki (Pologne) qui, en septembre 1935, s'est occupée de l'Organisation d'hygiène et de son œuvre. Le rapport concernant celle-ci fut présenté par M. Soubbotich (Yougoslavie) et l'Assemblée loua « la triple caractéristique de cette œuvre : sa continuité, son utilité pratique et son universalité [2] ». Elle constata aussi, avec une juste satisfaction, « que les administrations nationales de pays situés dans tous les continents utilisent de plus en plus les services de l'Organisation d'hygiène et lui apportent un concours croissant dans l'exécution de son mandat [3] ».

On jugera des services qu'elle rend aux pays de mission par le témoignage des délégués de ces pays qui ont pris la parole au cours des débats de la deuxième Commission, à l'Assemblée de 1935.

M. King (Chine) a déclaré que « la Chine est très reconnaissante à la Société des Nations de l'appui qu'elle lui apporte dans son œuvre de reconstruction sanitaire et sociale », sur laquelle nous reviendrons

1. Voir *Etudes Missionnaires*, tome I, N° 3, juillet-septembre 1933 ; tome II, N° 1, janvier-mars 1934 ; N° 2, avril-juin 1934 ; tome III, N° 1, janvier-mars 1935.
2. *Résumé Mensuel*, volume XV, N° 9, septembre 1935, p. 289.
3. *Résumé mensuel*, volume XV, N° 9, septembre 1935, p. 315.

plus loin. Le représentant de l'Inde à la Commission, M. Bapna, a dit l'intérêt de son pays pour la Conférence internationale d'hygiène rurale en Extrême-Orient, qui doit avoir lieu en 1936 et dont il avait été déjà question en 1934, ainsi que pour la Conférence sanitaire panafricaine qui s'est ouverte à Johannesburg, quelques semaines plus tard, le 20 novembre 1935, sur la demande du gouvernement de l'Afrique du Sud et dont nous allons donner l'ordre du jour. Notons déjà que cette Conférence avait au programme de ses travaux la question de la transmission de la fièvre jaune par voie aérienne. C'est un sujet, a dit M. Bapna, qui intéresse beaucoup l'Inde, tout comme les mesures prises en Afrique du Sud et en Afrique Orientale pour prévenir l'importation de la variole, en provenance de l'Inde. M. Bapna a précisé, sur ce dernier point, que des négociations étaient alors en cours pour « faire reconnaître la validité des certificats de vaccination émanant des services sanitaires indiens ».

Il a donné enfin des renseignements sur la manière dont son pays collabore avec le Bureau d'Orient.

« Tous les mercredis, a-t-il déclaré, l'Inde communique au Bureau d'Orient des informations épidémiologiques relatives à l'Inde. Karachi et Madras radiodiffusent en langage clair le *Bulletin du Bureau* [1]. »

Le délégué de l'Australie, M. Mac Dougall, a dit enfin un mot de la deuxième Conférence sanitaire du Pacifique austral qui se tenait alors à Sydney.

Quant aux renseignements épidémiologiques, on sera heureux de savoir qu'ils proviennent maintenant de 148 pays et territoires, comprenant 72 o/o de la population du monde [2].

La deuxième Conférence sanitaire panafricaine s'est surtout occupée de « problèmes de médecine tropicale, qui touchent de près à l'amélioration des conditions générales d'existence des populations indigènes de l'Afrique ».

On se fera une idée de l'étendue et de la diversité de ses travaux, si l'on songe qu'elle a étudié les progrès accomplis en matière de recherches sur la fièvre jaune depuis 1932, le problème de la peste depuis la même date, les mesures de prévention contre le paludisme et la protection contre le typhus exanthématique en milieu africain ainsi que, entre autres, les maladies qui se rapprochent du typhus. Cette dernière maladie est transmise par d'autres agents que le pou et des recherches récentes ont été faites sur l'infection chez les rongeurs et sur la puce, en tant qu'agent vecteur.

1. *Journal de la Seizième Session de l'Assemblée*, N° 10, du jeudi 19 septembre 1935, p. 94. Pour tous les renseignements donnés au texte consulter ce numéro et les suivants.
2. *Résumé Mensuel*, volume XV, N° 9, septembre 1935, p. 290.

Enumérons encore le problème des porteurs de germes typhoïdiques dans la population indigène, les dangers inhérents à la lutte contre les sauterelles, les maladies des animaux transmissibles à l'homme, telles que la rage, qui existe chez les carnivores sauvages, la tuberculose bovine, la trypanosomiase, le parasitisme intestinal, la brucellose (fièvre ondulante chez la chèvre, maladie de Bang chez la vache).

L'hygiène et l'assistance médicales dans les régions rurales, qu'il s'agisse des réserves indigènes ou des zones à population clairsemée européenne ou vivant à l'européenne, ont également donné lieu à des échanges de vues.

Les représentants du Bassoutoland, du Betchouanaland, du Congo belge, des colonies françaises, de la Gambie, de la Côte de l'Or, de l'Inde, du Kénya, du Nigéria, du Nyassaland, des colonies portugaises (Angola et Mozambique), de la Rhodésie du Nord et de celle du Sud, du Sierra-Leone, du Swaziland, du Tanganyka, de l'Ouganda et de Zanzibar ont pris part à cette Conférence, ainsi que : International Heath Division de la Fondation Rockfeller, le Comité d'hygiène de la Société des Nations, l'Office international d'Hygiène publique qui a son siège à Paris, Egyptian Medical service et Sanatary Maritime and quarantine Board d'Égypte. Parmi les nations européennes avaient été invitées : la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Égypte, la France, l'Espagne, l'Italie et le Portugal [1].

La deuxième Commission de la seizième Assemblée a aussi consacré ses séances des 19, 20 et 21 septembre au problème de l'alimentation. Celui-ci, sans doute, fut surtout envisagé du point de vue des populations européennes. Néanmoins, on ne saurait douter que les études entreprises ne profitent aussi, un jour ou l'autre, aux populations d'autres continents [2].

Au reste, le problème est d'ordre général et ses données intéressent les pays de mission comme les autres. Voilà pourquoi nous mettons sous les yeux du lecteur le passage suivant du résumé des délibérations de la deuxième Commission et de l'Assemblée :

« La discussion qui s'est engagée à ce sujet (l'alimentation dans ses rapports avec la santé publique) a montré la réalité de ce paradoxe : pour l'agriculture, un marché congestionné ; pour une grande partie de l'humanité, une alimentation insuffisante en aliments protecteurs (viande, lait, fruits, végétaux verts). La crise économique a encore aggravé la situation. L'abaissement du pouvoir d'achat des pays agricoles a entraîné la destruction de marchés considérables dans les pays industriels qui, à leur tour, ont été forcés d'élever des barrières commerciales et de diminuer leurs achats alimentaires.

1. *Résumé Mensuel*, volume XV, N° 11, novembre 1935, p. 390.

2. Sur le détail du débat, voir les numéros des 20, 21 et 22 septembre 1935, du *Journal de la Seizième Assemblée* et notamment, aux pages 104, 122 et 144.

D'autre part, les débats ont permis de constater que la cause profonde de la crise agricole n'était pas la surproduction, mais la sous-consommation et que les gouvernements disposés à continuer leur assistance à l'agriculture devaient continuer à orienter leur action non pas vers la restriction, mais vers l'extension du marché [1]. »

L'Assemblée, pour finir, a pris une résolution aux termes de laquelle « les organisations techniques de la Société des Nations, en collaboration avec le Bureau international du Travail et l'Institut international d'Agriculture » sont chargées « de recueillir, de résumer et de publier une documentation sur les dispositions prises dans les divers pays du monde en vue d'améliorer l'alimentation ».

Un Comité d'experts, en matière d'agriculture; d'économie et d'hygiène présentera, à l'Assemblée de 1936, un rapport d'ensemble sur la question sous ses aspects hygiénique et économique [2].

Nous sommes donc en présence d'une entreprise de grande envergure et le Comité d'hygiène, qui a siégé à Genève du 7 au 14 octobre 1935, sous la présidence du Dr Th. Madsen (Danemark), a commencé d'examiner, pour sa part, les moyens de la mener à bonne fin, en utilisant, d'abord, les données recueillies dans le rapport sur l'alimentation et l'hygiène publique, qui a été publié dans le *Bulletin trimestriel* de l'Organisation d'hygiène en juin 1935 [3].

Cette session du Comité d'hygiène, qui a suivi de près celle de l'Assemblée, n'a pas été sans intérêt pour le monde missionnaire. Il y a été notamment parlé, par le professeur français Parisot, de Nancy, de l'hygiène rurale et de la lutte contre les mouches, dans le cadre de cette hygiène. Cette dernière question a été reprise au cours d'une réunion d'entomologistes qui s'est tenue à Londres, les 16 et 17 décembre dernier. Divers savants, qui appartiennent à des pays non européens, le professeur Gater (Singapour), MM. Hodgkin, Milne, Wilson (Malaisie britannique), Muller (Palestine), y ont assisté. Il y a été entendu que le problème de la lutte contre les mouches fera l'objet de discussions spéciales, lors de la Conférence d'hygiène rurale prévue pour les pays d'Orient [4].

A cette même session d'octobre du Comité d'hygiène, la Commission du paludisme, qui a siégé sous la présidence du professeur Sergent (France), a fait connaître son plan de travail pour la présente année 1936. Elle se propose de continuer ses recherches « sur l'efficacité des préparations synthétiques, par rapport à la quinine dans le traitement et la pré-

1. *Résumé Mensuel*, volume XV, N° 9, septembre 1935, p. 290.
2. *Résumé Mensuel*, volume XV, N° 9, septembre 1935, p. 315.
3. Le Dr Madsen est le Directeur de l'Institut Sérologique du Danemark et le Président de la Commission permanente de standardisation biologique de l'Organisation d'hygiène.
4. *Résumé Mensuel*, volume XV, N° 12, décembre 1935, p. 420.

vention du paludisme, et dans l'assainissement médicamenteux ». Elle fait en outre préparer un nouveau et quatrième rapport sur la thérapeutique du paludisme, auquel collaboreront des praticiens de l'Inde britannique, des États malais fédérés et du service paludéen des Indes néerlandaises [1].

Il n'est que de feuilleter la collection des communiqués de l'*Agence Fides*, pour se rendre compte des ravages des maladies épidémiques dans la plupart des pays de mission et de l'immense travail qui incombe aux missionnaires pour s'en garantir eux-mêmes ou pour arracher les populations indigènes à tant de fléaux. Quelques faits, empruntés à cette documentation, serviront à mieux montrer l'urgence de l'effort international de lutte contre eux, qui se poursuit à Genève.

A la fin de 1933, à la suite d'inondations causées par le fleuve Jumna, une violente épidémie de malaria a fait plus de dix mille malades, à Delhi et dans la région. Le Directeur du service de santé débordé, a dû faire appel au concours des missionnaires, tant catholiques que protestants, pour distribuer des médicaments et soigner ces malades [2].

Les Pères Blancs, en 1934, ont été aux prises, dans l'Ouganda avec la peste, dans l'Urundi avec le typhus exanthématique.

Dans l'Ouganda, il a fallu prendre des moyens très énergiques pour enrayer le mal :

« Lutte sans merci contre les rats qui s'installent partout et avec les chiques et les puces qui les dévorent, empestent les habitations, suppression des bananiers, sur une largeur de dix mètres, autour des maisons, pour assurer l'aération, balayage fréquent, propreté des habitations, nettoyage, remplacement des toits de chaume où se logent les rats par des toits de tôle [3]. »

Certaines de ces mesures, comme l'abattage des bananiers, « source principale de leurs revenus », ont été difficilement acceptées par les indigènes.

Dans l'Urundi, lorsque les prises de sang eurent révélé qu'il s'agissait du typhus exanthématique, les autorités interdirent aux indigènes de la zone où sévissait l'épidémie d'entretenir des relations, avec qui que ce soit, hors de cette zone et le vicaire apostolique, Mgr Gorju, recommanda à ses missionnaires d'aider l'administration à stabiliser la population dans la zone interdite et à faire prendre d'autres précautions sanitaires.

« Il leur recommande d'ailleurs, dit le communiqué que nous résumons, d'user de prudence dans l'assistance aux malades et ces conseils ne sont

1. *Résumé Mensuel*, volume XV, N° 10, octobre 1935, p. 340. Pour l'ensemble des travaux du Comité d'Hygiène, se reporter à ce numéro.
2. *Agence Fides*, Bureau français, N° 2,510, 30 novembre 1933.
3. *Agence Fides*, Bureau français, N° 2,704, 29 juin 1934.

pas superflus ; pour n'avoir pas été assez prudents peut-être, un jeune prêtre a déjà succombé au typhus, le P. Lars et un autre, le P. Bonnaud, malade, a dû rentrer en Belgique [1]. »

Le typhus exanthématique a maintes fois décimé les missionnaires. On réussit mieux aujourd'hui à les immuniser contre ses atteintes, par les injections préventives du vaccin de Weigl. Sur l'efficacité de celles-ci, le R. P. Rutten, C. I. C. M., a publié récemment une étude statistique fort probante, dans le numéro de février 1936 des *Dossiers de la Commission synodale* (Commissio Synodalis in Sinis, I. A. Kwantungtien Hutung, Peiping). Il appert de ce travail qu'avant les vaccinations, la mortalité des missionnaires de Scheut employés en Chine était « excessive et persistante » et qu'après les vaccinations elle est devenue aussitôt normale.

Divisant la période qui va de 1906 à 1930, en fractions de cinq ans, le R. P. Rutten constate qu'au cours de ces 25 années, 88 religieux scheutistes sont morts du typhus exanthématique sur 130 qui sont décédés. Telle était la situation avant les vaccinations préventives. Et la statistique révèle que les victimes de la terrible maladie étaient presque toutes en pleine vigueur et en pleine jeunesse. Depuis l'emploi du vaccin, sur 7 missionnaires morts de 1931 à 1936, pas un seul n'a été emporté par le typhus.

« L'efficacité du vaccin de Weigl, conclut le R. P. Rutten, ne peut donc être révoquée en doute... Pour les missionnaires, les médecins, les infirmiers des nombreux pays où règne le typhus, ainsi que pour le personnel des laboratoires où cette maladie est étudiée, le vaccin du savant polonais est sans contredit un immense bienfait. »

Ce que l'Organisation d'hygiène a entrepris pour lutter contre la mortalité infantile et, d'une manière générale, contre les mauvaises conditions d'existence, correspond à des nécessités que connaissent tous les missionnaires. Sur ce point encore, voici, choisis entre bien d'autres, deux exemples :

Au cours d'une Semaine de l'Enfance qui eut lieu en 1934, dans l'État de Mysore, aux Indes, le directeur des Services de l'Hygiène, M. Karve, déclara qu'aux Indes,

« la mortalité chez les enfants est sept fois plus considérable que chez les adultes ; il meurt presque 6.000 enfants par jour... une mort en moyenne sur cinq naissances et dans certaines régions, une sur trois et même une sur deux.

1. Même communiqué N° 2.708. — Sur ces maladies, consulter la Conférence du Dr Monges, professeur à la Faculté de Médecine de Marseille, *Missions Catholiques*, 1er-16 septembre 1935. Cette Conférence d'un haut intérêt, est malheureusement muette sur l'effort international de Genève.

Pareil état de choses vient surtout du manque de soins, pour ne pas dire davantage, dont souffrent les femmes en couches ; leur présence contaminerait la famille et les voisins, aussi les relègue-t-on dans la chambre la plus incommode et la plus obscure, sans compter le bain d'eau presque bouillante et le jeûne prolongé qui précèdent les couches et le régime de nourritures irritantes qui le suit. La mortalité des nouveau-nés n'a rien qui doive surprendre dans ces conditions ; celle des femmes en couches non plus : 18 sur 1.000 en moyenne [1]. »

Le communiqué que nous venons de citer part de ces faits pour « souligner le caractère hautement humanitaire de l'assistance médicale que les missions s'efforcent d'organiser aux Indes ». Sa remarque est parfaitement justifiée et l'on ne dira jamais assez de bien de ces « Œuvres charitables et sociales en pays de Mission », dont le Congrès missionnaire national de Marseille a donné un si impressionnant tableau. On s'arrêtera, avec l'admiration qu'il suscite, devant l'exposé statistique des hôpitaux, dispensaires, léproseries que M. Paul Lesourd a présenté à ce Congrès [2].

Toutefois, ce ne sera point en diminuer la valeur ou manquer d'estime pour tant de bienfaits que de faire remarquer qu'étant donné l'étendue des maux à prévenir et à guérir, l'effort des Missions reste encore bien au-dessous des besoins des populations indigènes. Les Missions n'ont ni assez d'argent, ni assez d'hommes pour parvenir seules au relèvement sanitaire de tant de millions de personnes. Il s'agit d'ailleurs de procéder parfois à des transformations de l'état social, qui ne seront obtenues qu'avec le concours des autorités coloniales, mandataires ou centrales.

On pourra s'en rendre compte, si on lit le rapport annuel pour 1933 du département médical du Kénya, où l'on trouvera sur « l'effet de l'indigence sur l'état sanitaire dans une possession africaine » des documents du plus haut intérêt, révélateurs d'une situation qui semble bien être celle de bien d'autres territoires tropicaux [3].

L'enquête du département médical avait porté sur une tribu de la côte, celle des Wadigo et sur une tribu pastorale des hautes terres, celle des Masaï. Dans la première, le taux de la mortalité infantile est encore de 107 pour 1.000. « Plus de 30 o/o des enfants doivent être considérés comme ne recevant que tout juste la nourriture nécessaire. Par ailleurs, plus de 83 o/o des adultes sont atteints de pyorrhée ». La situation est pire dans la seconde, où « le taux de la mortalité infantile avoisine 500 pour 1.000 naissances et où 34 o/o des femmes sont stériles ».

Elle changerait, s'il était possible de réaliser pour ces populations « les facteurs d'un bon état de santé » que le rapport énumère et qui

1. *Agence Fides*, Bureau français, N° 2.707, 29 juin 1934.
2. *Les Missions Catholiques*, N° du 1er-15 septembre 1935.
3. C'est à l'analyse de ce rapport publiée dans le N° de janvier 1936 de la *Revue Internationale du Travail*, que nous empruntons ces renseignements.

sont : 1° la connaissance des règles élémentaires de l'hygiène, 2° une bonne alimentation, 3° l'approvisionnement en eau de bonne qualité, 4° la possibilité de vivre dans un état de propreté, 5° un intérêt dans la vie ». Or, ces indigènes sont pauvres. L'étude du budget d'une famille rurale a permis de constater les deux faits suivants :

« 1° une famille rurale moyenne ne peut pas produire elle-même toutes les denrées alimentaires nécessaires au maintien de la santé de ses membres ; 2° ses revenus en espèces sont inférieurs d'au moins 13 livres à la somme nécessaire à l'acquisition des autres denrées et des objets de toilette. »

Ce rapport serait à étudier de très près. Ce que nous en avons dit suffit à appuyer d'arguments solides nos réflexions d'ordre général, qui n'ont pas d'autre but que de montrer que le concours des organisations internationales techniques, qui ont leur siège à Genève, est indispensable, désormais, au relèvement des populations indigènes. Les Missions peuvent en tirer bénéfice pour leur œuvre d'assistance ; elles doivent donc s'informer avec soin des progrès accomplis et, toutes les fois où elles le peuvent, collaborer à leur vulgarisation comme à leur application.

C'est la raison pour laquelle, en définitive, nous donnons, de propos délibéré, une si large place aux travaux de l'Organisation d'hygiène dans ces Chroniques. Son activité, si bienfaisante, si consciencieuse est à peu près totalement ignorée du grand public qui ne connaît souvent de la Société des Nations, que les difficultés qu'elle rencontre à résoudre des problèmes politiques extrêmement épineux.

Voilà pourquoi nous verserons encore à ce dossier une brochure qui porte ce titre : *L'hygiène rurale et les coopératives sanitaires en Yougoslavie.* Elle a pour auteur, un des collaborateurs du Bureau international du Travail, M. Colombain, chef du service de la coopération à ce Bureau. Elle a pour objet l'étude du mécanisme et des résultats de ces coopératives, grâce auxquelles les dépenses qu'entraîne l'organisation de l'hygiène rurale ont pu être couvertes par la mise en commun des contributions financières d'un groupe de villageois associés. Ces expériences yougoslaves, et d'autres semblables, comme les coopératives contre la malaria, au Bengale, ou les coopératives sanitaires japonaises, sont encore trop peu connues. Ce sont là, pourtant, des institutions qui, déjà, ont attiré l'attention des services de santé, des services de l'agriculture et des entreprises charitables dans des colonies, des pays de protectorat, des territoires sous mandat et dans certains États indépendants d'Afrique, d'Amérique et d'Asie.

Ce n'est guère que dans les centres urbains qu'on trouve en Yougoslavie, hôpitaux, cliniques et dispensaires. En outre, 80 o/o des médecins

résident dans les villes. S'il y a un médecin pour 860 habitants en ville, on n'en trouve qu'un pour 12.000 à la campagne. Tels sont les chiffres donnés, pour l'année 1933-1934, dans le Rapport du Conseil de l'Union des Coopératives sanitaires de Yougoslavie. C'est pour remédier à cette fâcheuse situation que des coopératives sanitaires, depuis 1921 et surtout depuis 1928, ont été créées et se sont développées.

Le capital social nécessaire à chaque société est formé par les cotisations de ses membres ; elles varient de 10 à 100 dinars par an et sont généralement de 50 dinars. Certains associés s'acquittent de leur contribution par des dons en nature qui sont vendus par les coopératives agricoles. Ce système a permis la création de postes sanitaires, dont le personnel se compose d'un médecin — homme ou femme — et quelquefois d'une infirmière et d'une sage-femme. Le traitement du médecin est prélevé sur les ressources générales de la société et il est en rapport avec l'activité déployée par lui. Il ne dépend, par contre, en aucune manière, de la capacité individuelle de paiement des malades.

Depuis 1928, on a commencé de procéder à la construction de « maisons de la santé » ; elles étaient déjà au nombre de 14 en 1934. Elles comprennent, outre le logement du médecin et de sa famille, une salle d'attente et de consultation, un laboratoire, plusieurs chambres de malades, une installation de douches et parfois des baignoires.

Ce que nous venons d'en dire suffit à montrer le mécanisme de l'institution et laisse deviner sa bienfaisance. En pays de mission, là où les populations indigènes sont déjà quelque peu évoluées, des créations de ce genre doivent être possibles. C'est la raison pour laquelle nous avons signalé l'existence et, pour l'essentiel, décrit le fonctionnement de ces coopératives sanitaires [1].

La collaboration technique avec la Chine

Nous avons fait mention, plus haut, des paroles par lesquelles le délégué chinois, à la deuxième Commission de l'Assemblée de 1935, a exprimé la gratitude de son pays à l'égard des organisations techniques de la Société des Nations pour tant de services qu'elles lui rendent. Cette reconnaissance est pleinement justifiée et l'on en jugera une fois de plus par les détails qui vont suivre [2].

1. L'étude de M. Colombain sur : *L'Hygiène rurale et les coopératives sanitaires en Yougoslavie*, a paru d'abord dans la *Revue Internationale du Travail*, N° de juillet 1935. Elle a été publiée depuis, en brochure, par les soins du Bureau. Prix : 0,50 centimes (argent suisse).

2. Nous avons déjà consacré une chronique à la *Collaboration technique entre la Société des Nations et la Chine*. Voir *Etudes Missionnaires*, tome II, N° 2, avril-juin 1934. Voir aussi, tome III, N° 1, janvier-mars 1935.

Mais nous ne les donnerons pas sans avoir, au préalable, rendu hommage à la mémoire de l'un des fonctionnaires du Secrétariat de la Société des Nations, M. Robert Haas, directeur de la section des communications et du transit, qui a été l'un des meilleurs artisans de la collaboration entre Genève et la Chine. Il venait de déposer son rapport sur la mission qu'il avait remplie, en Chine, de janvier à mai 1935, lorsqu'il fut enlevé subitement, le 3 novembre, par une crise cardiaque.

M. Robert Haas était Français. Né en 1891, agrégé de l'Université, détaché d'abord au Ministère des Travaux publics, il avait été ensuite secrétaire général adjoint de la Commission des ports, voies d'eau et voies ferrées à la Conférence de la Paix, en 1919. Il entra, après cette date, au Secrétariat de la Société des Nations et fut attaché à la section des communications et du transit, dont il devint le directeur en 1931 [1].

Sans nous arrêter à la part qu'il a prise à la création, à Genève, du Poste Radio-Nations, d'un si réel intérêt pour l'extension des relations internationales, notamment de celles qui sont appelées à se développer entre l'Orient et l'Occident, nous rappelons surtout ce qu'il a fait pour la Chine :

« De janvier à septembre 1932, — a dit M. Avenol, à la cérémonie funéraire qui s'est déroulée à Genève, au Secrétariat, le 5 novembre 1935,— Robert Haas, pendant le conflit sino-japonais, fut secrétaire général de la Commission d'études envoyée par le Conseil en Extrême-Orient. A côté de l'énorme travail qu'il dût fournir, son tact et sa mesure ne furent cependant pas la moindre des contributions qu'il apporta à la Commission. Cette expérience acquise fut mise à profit. Deux fois, il retourna en Chine. De sa dernière mission, le rapport qui vient d'être publié, il y a quelques jours à peine, est le témoignage admirable des études, des vues réfléchies, des jugements sûrs qu'à la suite de ses parcours dans de nombreuses provinces chinoises il soumettait au Conseil. »

Tel est le document auquel nous allons maintenant nous référer et telle fut la valeur de son auteur. Il précise tout d'abord les conditions dans lesquelles s'est effectuée, jusqu'ici, la collaboration qui va être décrite. Elle s'exerce par l'intermédiaire du Conseil national économique chinois. C'est à lui que les organisations techniques de la Société des Nations prêtent leur concours et c'est, conformément au plan adopté par lui, qu'elles interviennent.

On sait que ce plan est très vaste. Il comprend le dragage des fleuves, la réfection et la construction de routes carrossables, l'aménagement de l'état sanitaire de la population, le développement des sociétés coopératives rurales. Il vise à la reconstruction de la Chine et le général Tchiang

1. Sur Robert Haas et son œuvre, voir *Résumé Mensuel*, volume XV, N° 11, novembre 1935, p. 398.

Kai-shek a même annoncé son intention de l'élargir encore, par l'introduction d'un service obligatoire de travail, la réglementation de la consommation, le rajustement des finances et diverses autres mesures [1].

« Dans le domaine de l'hygiène, lisons-nous dans le rapport de M. Haas, l'ensemble organique formé par la station centrale d'hygiène appliquée, l'Administration nationale de l'hygiène, l'Hôpital central de Nankin, le Laboratoire central d'hygiène, l'École centrale d'infirmières, l'École centrale de sages-femmes et l'École municipale d'hygiène de Nankin, est maintenant établi. »

Il faut voir dans cet « ensemble organique » un centre d'études et une école pour la formation des cadres sanitaires du pays qu'il faudra peu à peu pénétrer, à son tour, des institutions appropriées, là où elles manquent.

« Le Bureau des routes du Conseil économique, dit ensuite le rapport Haas, avait contribué, à la fin de 1934, à l'édification d'un réseau routier de plus de 16.000 kilomètres, dont plus de 8.000 macadamisés, et accesibles en tous temps au trafic automobile, dans les provinces du Kiangsu, Chekiang, Ahnwei, Kiangsi, Hupeh, Hunan, Fukien et dans le Nord-Ouest [2]. »

Une étude sur le commerce extérieur de la Chine pendant le premier semestre de 1935, parue dans le numéro du 1er février de la *Revue nationale chinoise*, donne, de son côté, les indications suivantes :

« La longueur totale des routes provinciales et interprovinciales ouvertes à la circulation à la fin du mois de mai 1935 était de 18.924 kilomètres. Parmi les routes en construction, il convient de citer celles de Sian à Lanchow, et de Sian à Hanchung, dans le Nord-Ouest [3]. »

Une note insérée dans les *Nouvelles des Provinces*, publiée dans la même Revue, le mois précédent, nous renseigne sur l'importance de ces deux voies de communication. La route de Sian à Lanchow est d'une longueur de 700 kilomètres et passe par des villes importantes. Grâce à elle, on peut maintenant parcourir cette distance en cinq jours, par autobus. Il en fallait dix-huit par les anciennes charrettes traînées par des chevaux. La route de Sian à Hanchung est d'une longueur de 720 *li*. La même note énumère encore six autres routes nouvelles de première importance

1. Pour ce programme, voir *Informations Sociales* du Bureau International du Travail, volume XVI, N° 7, 18 novembre 1935, p. 248.

2. *Résumé Mensuel*, volume XV, N° 10, octobre 1935, p. 342 et suivantes.

3. La *Revue Nationale Chinoise*, 8e année, volume XXIV, N° 80, 1er février 1936, p. 241. L'article porte ce titre : *Le Commerce extérieur de la Chine pendant le 1er semestre de* 1935. Rédaction : 108 (1). Route Vallon et 53 Foochow Road, Shanghai.

et signale, entre autres initiatives récentes, les travaux d'irrigation du Wei-Pei, qui ont rendu 600.000 *mow* de terres propres à la culture [1].

Le rapport Haas fait également mention des nouvelles liaisons radiotélégraphiques et radiotéléphoniques organisées entre le sud et le centre de la Chine, ainsi qu'entre la Chine et l'Europe.

« Des lignes régulières d'aviation, écrit M. Haas, joignent déjà Shanghaï avec Peiping dans le Nord, Lanchow dans le Nord-Ouest, Chung-King à l'Ouest et en direction du Sud avec Canton et Nanning, dans le Kwangsi [2]. »

Nous ne pouvons entrer dans le détail des travaux entrepris par les organes du Conseil économique national, la plupart du temps avec le concours des technicienx envoyés de Genève. L'un des derniers arrivés à Shanghaï, le 14 janvier, à bord du paquebot *Maréchal-Joffre*, est un ingénieur des Ponts et Chaussées, M. Léon Coursin, du bureau de la Section des communications et du transit de la Société des Nations, qui vient en Chine pour la seconde fois et doit y séjourner six mois, avec mission d'établir un programme de construction de routes, de travaux d'irrigation et probablement d'ouvrages de protection contre les inondations [3].

Dans le domaine de l'économie agricole, la Commission de la soie, dont font partie les principaux industriels de la soie, s'applique à augmenter la production et à étendre les possibilités de concurrence de la Chine sur le marché mondial, tandis que la Commission du coton cherche à améliorer les méthodes de culture et à maintenir les prix. La station centrale agronomique du Ministère de l'Industrie commence à rendre des services et le mouvement coopératif prend une réelle ampleur. Ces indications générales du rapport Haas sont corroborées par les articles qu'a publiés *La Revue nationale chinoise*, en novembre 1935 et en janvier 1936, sur la première Conférence nationale agraire. Il y aurait beaucoup d'informations à prendre dans le compte rendu de cette Conférence, qui eut lieu au mois de septembre 1935 et groupa des délégués venus de 21 provinces. Il y fut question, entre autres, de la production agricole, de la sériculture, des finances rurales, des organisations coopératives, qui sont au nombre de 9.948 et sont réparties dans 19 provinces et municipalités. Ce dernier chiffre est éloquent si l'on songe que ce mouvement ne date

1. Même *Revue*, N° de janvier 1936, p. 77.

2. *Résumé Mensuel*, volume XV, N° 10, octobre 1935, p. 244. *La Revue Nationale Chinoise*, dans son numéro du 1er janvier, a signalé la signature d'un accord aérien franco-chinois.

3. *La Revue Nationale Chinoise*, 1er février 1936, p. 195.

que de quelques années. La Banque agricole des quatre provinces ne remonte, en effet, qu'à 1932 et la loi sur les coopératives n'a été publiée qu'en 1934. Les associations de fermiers, autorisées et réglementées par la loi en 1930, sont maintenant déjà au nombre d'une dizaine de mille, dont 4.173 dans le Hopei [1].

C'est cet immense labeur, si varié et si intense qui a fait dire à M. Haas que les revendications chinoises qui touchaient le statut international du Céleste Empire et ses rapports avec les puissances étrangères, si elles tiennent toujours et tout autant à cœur aux hommes politiques et à la jeunesse intellectuelle, cèdent cependant le pas, dans les préoccupations quotidiennes, « à des mesures propres à relever le niveau de la vie de la population et à accroître les moyens matériels d'action du pays ».

« L'opinion chinoise, écrit M. Haas, tend à se pencher de préférence sur les problèmes précis d'organisation chinoise...

De plus en plus, dans tous les domaines techniques et sans doute dans presque toutes les régions du territoire, des hommes jeunes se rencontrent, qui travaillent avec modestie et courage, en silence, connaissent les obstacles et méthodiquement les attaquent... Les meilleurs, dans la génération qui vient, selon les éducateurs, loin de se complaire, comme parfois leurs devanciers, dans des discussions théoriques sur les remèdes universels à la crise chinoise ou dans d'illusoires recherches de panacées, ont le goût de l'action, même du risque, veulent servir à leur rang, contribuer efficacement, par la poursuite de buts limités, mais tangibles, chacun dans sa carrière, à la restauration nationale. »

Telle paraît être la direction heureuse qu'a pris le patriotisme chinois, qui parut un moment si peu favorable aux missions catholiques elles-mêmes et qui s'exprime aujourd'hui dans des formules comme celle-ci : « Pour garder l'indépendance nationale, il faut reconstruire le pays [2] ».

« Bien des observateurs, ceux surtout qui ont séjourné en Chine depuis un quart de siècle, ou davantage, conclut M. Haas, admirent les forces renaissantes de renouvellement, l'éveil d'une seconde jeunesse chez ce peuple millénaire et hésitent à reconnaître un pays dont les enfants, quand ils en ont l'occasion, pratiquent les sports ou s'enrôlent dans des camps analogues aux camps de boy-scouts. »

Cette réflexion qui paraîtra une boutade à l'homme mal informé, un article de la *Revue nationale chinoise* est venu l'appuyer. Il a pour titre :

1. *La Revue Nationale Chinoise*, novembre 1935, janvier 1936. *La première Conférence Nationale Agraire*. Voir, notamment, p. 115, du numéro de janvier 1936, le chapitre de ce travail intitulé : Pour aider l'Agriculture.

2. *Résumé Mensuel*, volume XV, N° 10, octobre 1935, p. 344.

Il y a vraiment quelque chose de changé en Chine et il a été inspiré à son auteur, M. J.-Em. Lemière, par « ce spectacle inoubliable, dit-il, que furent les jeux olympiques chinois de 1935, qui eurent lieu à Shanghaï, du 10 au 20 octobre. Il y a vingt ans, on n'entendait point parler de sport en Chine ; il était l'apanage de quelques jeunes étudiants instruits en Europe ; aujourd'hui, élèves et étudiants sont passionnés pour les exercices physiques. C'est là, d'ailleurs, un symbole et un signe ».

« Pour tous ceux qui, à mon exemple, écrit M. Lemière, ont applaudi les jeunes athlètes chinois aux jeux olympiques de Shanghaï, il ne fait aucun doute qu'ils sauront conserver cet admirable esprit sportif qui aidera au rapprochement des classes sociales. Bien instruits et animés d'un tel esprit, ils deviendront de bons citoyens sachant défendre leur patrie, assurer sa sécurité et travailler à sa gloire et à sa prospérité [1]. »

Ainsi le témoignage de M. Lemière rejoint celui de M. Haas et ce qui nous reste à dire de la réforme de l'enscignement sera loin de l'infirmer.

Cette question a fait l'objet de rapports et d'échanges de vues au cours d'une réunion du Sous-Comité de Chine, rattaché à la Commission internationale de Coopération intellectuelle de la Société des Nations. Cette séance a eu lieu le 16 juillet 1935, sous la présidence du professeur anglais Gilbert Murray. Plusieurs professeurs chinois y ont participé, ainsi que M. Henry Bonnet, directeur de l'Institut international de Coopération intellectuelle, M. Robert Haas dont nous venons d'analyser le rapport général sur sa mission en Chine, M. Maurette, sous-directeur du Bureau international du Travail, dont nous avons résumé, l'an dernier, les enquêtes et les suggestions, ainsi que plusieurs autres personnalités [2].

M. Bonnet a entretenu le sous-comité de l'étude préparée par M. Escarra, professeur français et conseiller du gouvernement de Nankin, sur l'Enseignement du droit en Chine. Ce remarquable document, qui ne compte pas moins de 165 pages ronéographiées, renferme un aperçu historique sur l'Enseignement du droit en Chine et décrit son état actuel. Il s'achève sur l'indication de toute une série de réformes qui seraient à effectuer et qui correspondent aux désirs déjà exprimés par la mission d'experts de la Société des Nations, dans son livre sur : *La réorganisation de l'Enseignement public en Chine*, qui parut en 1932 et que nous avons eu déjà l'occasion de signaler à nos lecteurs. Le travail de M. Escarra

1. *Revue Nationale Chinoise*, N° du 14 novembre 1935, p. 345.
2. Voir ce que nous avons dit du rapport de M. Maurette, dans les *Etudes Missionnaires*, tome III, N° 1, janvier-mars 1935, p. 58.

sera prochainement publié. Le sous-comité a, en effet, chargé l'Institut international de Coopération intellectuelle de le faire.

On s'en fera une idée par les indications suivantes. M. Escarra demande, tout d'abord, que les conditions d'admission aux écoles de droit, en Chine, soient rendues plus sévères et que ces écoles soient placées sous la surveillance de l'administration centrale qui aurait aussi mission de les approuver. Il suggère aussi que le nombre des heures de cours soit diminué, ce qui permettrait aux étudiants des travaux complémentaires et des recherches personnelles — et que l'enseignement lui-même soit donné d'une manière plus rigoureuse, afin d'habituer les esprits à la précision.

Au dire de M. Escarra, le système juridique chinois, tel qu'il a été élaboré au cours des siècles, est l'un des quatre grands systèmes du monde. Il y aurait donc lieu d'insister, dans l'enseignement, sur la conception philosophique et sociale du droit, en Chine, pour la comparer avec la conception gréco-romaine et occidentale, afin de pouvoir montrer ce qui peut en être retenu et d'être à même d'édifier, pour l'avenir, un système juridique adapté à l'évolution chinoise elle-même. Voilà pourquoi il faudrait faire large place à l'histoire du droit et utiliser des exemples pris dans l'ancienne philosophie, l'ancienne jurisprudence et les institutions de la Chine.

Quant à l'envoi à l'étranger d'étudiants en droit chinois, M. Escarra estime qu'il ne sera fructueux que si ceux qui seront choisis sont des jeunes gens possédant déjà une culture juridique chinoise solide, et une connaissance sérieuse de la langue du pays où ils se rendent.

On l'aura remarqué, sur ce dernier point, M. Escarra s'accorde avec les experts qui ont visité la Chine en 1932 pour y faire une enquête sur l'enseignement et avec M. Maurette dont nous avons, l'an dernier, souligné les conclusions.

M. Haas, qui revenait alors de Chine, a fait aussi à ce même sous-comité un exposé sur l'état de la réorganisation de l'enseignement, qui se poursuit conformément aux suggestions faites par M. Maurette. La tendance se précise « à développer, comme l'avait conseillé ce dernier, l'enseignement public, en fonction du redressement économique et à tenir compte d'une façon plus nette et plus systématique, des besoins de l'agriculture et de la vie rurale [1]. »

1. *Rapport sur les travaux de la dix-septième session plénière de la Commission Internationale de Coopération intellectuelle.* Genève, 8 août 1935, N° officiel C. 290, M. 154, 1935, XX. Appendice 5. Réorganisation de l'Instruction publique en Chine, p. 24. Voir aussi le Rapport du Directeur de l'Institut International de Coopération Intellectuelle, Appendice 6, p. 46 et 47.

Ces besoins, M. Maurette et M. Haas n'ont point été les seuls à les constater et à demander qu'ils soient pris en considération. Dans un curieux article, signé un Chinois, intitulé : « Ce qu'il y a de changé en Chine » et publié dans la *Revue nationale chinoise* (janvier 1936), il est dit en effet :

« Il faudrait que les efforts du gouvernement ne se bornassent pas aux grandes villes et aux chefs-lieux des districts et qu'ils s'étendissent aux campagnes. Le programme d'instruction gratuite aux enfants des paysans devra être élargi. Il ne s'agit pas d'en faire des déclassés, en leur inculquant les mêmes connaissances qu'aux enfants des classes bourgeoises, mais de leur apprendre à aimer la terre et de mettre à leur disposition tous les moyens pour que leurs travaux soient moins rudes et plus productifs. Nos jeunes gens, ceux des centres urbains et ruraux, doivent recevoir une éducation appropriée à leur milieu et à leur genre de vie [1]. »

Mais la grosse et principale question soulevée à cette réunion du sous-Comité de Chine a été celle de l'orientation professionnelle des étudiants chinois. M. Maurette, dans le rapport que nous avons analysé et largement cité, avait préconisé la création, à Nankin, d'un Office du placement intellectuel et technique, dont la tâche consisterait à rechercher les possibilités d'emploi des jeunes intellectuels chinois, en Chine même, et à transmettre des informations sur ces mêmes possibilités à un bureau correspondant qui aurait son siège à Genève [2].

L'Office proposé par M. Maurette est maintenant organisé à Nankin. Il fonctionne depuis le 20 octobre 1934 et nous avons eu sous les yeux le premier rapport envoyé à Genève et à Paris sur son activité, de novembre 1934 à mai 1935. Durant ce laps de temps, il s'est surtout appliqué à faire une enquête « en vue du recensement des futurs candidats en Chine, aux postes exigeant une formation intellectuelle ou technique supérieure », ce qui lui permettra « d'établir des prévisions sur le développement du marché des emplois et de jeter les bases d'une orientation professionnelle [3] ».

Pour le moment, l'Office de Nankin est donc d'abord un Bureau de statistique universitaire, comme il s'en organise maintenant, un peu partout, pour explorer le champ du travail intellectuel. Ce sont des Bureaux de ce genre que réclame l'*Entr'aide universitaire internationale.*

1. *La Revue Nationale Chinoise*, janvier 1936, p. 41.
2. *Etudes Missionnaires*, tome III, N° 1, janvier-mars 1935, p. 61.
3. *Rapport sur les travaux de la dix-septième session plénière de la Commission Internationale de Coopéraiton intellectuelle*, N° officiel C. 290, M. 154, 1935, XII, p. 24.

Elle a fait de leur création l'objet d'un vœu, à son Congrès de Belgrade, qui a eu lieu au mois de décembre 1935 [1].

Le plan de M. Maurette prévoyait un Office correspondant à celui de Nankin, placé en Occident et sans doute à Genève. Ce second Office n'a pu encore être mis sur pied, faute, croyons-nous, de crédits pour l'établir. Néanmoins, la besogne qui doit aujourd'hui lui incomber est en somme commencée. Le Sous-Comité de Chine de la Commission internationale de Coopération intellectuelle, créé en juillet 1934, s'est réuni à Paris, le 19 décembre de la même année, sous la présidence de Sir Frank Heath. Il a examiné alors deux documents qui lui furent soumis et qu'il a discutés et approuvés. Le premier, préparé par Sir Frank Heath lui-même, est un mémoire sur les facilités d'études et de séjour offertes par certains pays d'Europe et des États-Unis d'Amérique aux étudiants chinois. Le second est un aide-mémoire préparé par l'Institut international de Coopération intellectuelle sur la collaboration entre certaines organisations nationales et internationales et le Bureau chinois de placement de Nankin, en attendant celui d'Occident qui doit le compléter.

Sir Frank Heath a procédé au recensement des institutions officielles ou libres qui ont été organisées pour les étudiants chinois en Belgique, en France, en Allemagne, en Italie, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, en indiquant leur but et les services qu'elles peuvent rendre.

On aura une idée de la méthode employée par Sir Frank Heath et des informations que renferme son travail par ce préambule du chapitre consacré à la France.

« Il n'existe pas, en France, de Comité national s'occupant de tous les étudiants chinois des Universités françaises comparable au Comité sino-belge ou au British Universities China Committée. D'une façon générale, l'Office national des Universités donne des renseignements à tous les étudiants étrangers sur les conditions d'études et de séjour en France. En plus, presque toutes les Universités françaises possèdent des Comités de patronage pour les étudiants étrangers, sans parler des Bureaux de renseignements établis dans toutes les Universités. D'autre part, il existe des Comités spéciaux créés dans certaines associations d'étudiants catholiques et protestants, pour l'accueil des étudiants orientaux en France. »

M. Heath énumère ensuite un certain nombre d'organisations qui s'occupent, en France, des étudiants chinois et qui sont les suivantes : l'Institut franco-chinois de Lyon ; l'Institut de Hautes Études chinoises

1. Voir : *Entr'aide Universitaire Internationale*, bulletin d'information, N° 3, 1er février 1936.

à la Sorbonne ; l'Association amicale franco-chinoise, 1, rue Huysmans, à Paris ; la Société franco-chinoise d'éducation, 8, rue du Général-Clergerie, à Paris ; le Cercle chinois d'études, 7, rue Toullier, à Paris ; le Comité médical franco-chinois, dont le secrétaire général est le docteur Thalheimer, 24, avenue du Recteur-Poincaré, Paris (XVIe).

Cette liste évidemment n'est pas complète. Il n'y est rien dit, par exemple, des Foyers ouverts à tous les étudiants d'Extrême-Orient, à Bourg-la-Reine et à Marseille. Il n'en est pas moins vrai qu'elle est précieuse, comme le sont, d'ailleurs, les remarques et les observations qui terminent ce travail.

L'aide-mémoire préparé par l'Institut international de Coopération intellectuelle, après avoir décrit la tâche entreprise par l'Office de Nankin, précise celle qui devra incomber à l'Office correspondant à établir en Occident. Il sera complémentaire du premier.

« Il s'occupera, avant tout, des étudiants qui lui seront recommandés par le bureau de Nankin et s'efforcera, d'autre part, — au moins pendant la période de transition, — d'orienter les études de ceux qui se trouvent déjà à l'étranger et qui méritent son attention. »

Ce plan prévoit des voyages d'inspection du Directeur du Bureau d'Occident, peut-être un Bulletin d'information ; en tout cas, des représentants qualifiés du Bureau dans les grandes villes ordinairement fréquentées par les étudiants chinois, comme Berlin, Bruxelles, Londres et Paris. La création de bureaux secondaires de ce genre dans ces capitales s'impose et c'est à ce système qu'ont recours, pour la protection et la direction de leurs nationaux et étudiants à l'étranger, les principales nations européennes. « L'Office national des Universités françaises, par exemple, étend sa protection aux Français étudiants à Londres, à Berlin et à Vienne, sans parler des grands centres de boursiers français d'Athènes, de Rome et de Madrid. »

Parmi les tâches que l'aide-mémoire, préparé par l'Institut, assigne encore à l'Office d'Occident, il y a lieu de faire aussi mention des suivantes. C'est à lui qu'incomberait le soin d'organiser, au début de l'année universitaire, des cours d'initiation à la vie européenne et à celle du pays où va résider l'étudiant, des cours spéciaux de langues et éventuellement, sur d'autres matières, un emploi judicieux et utile des vacances, des voyages d'études collectifs, etc., etc. [1].

1. Le Foyer Saint-Justin, créé à Fribourg (Suisse) sur l'initiative de M. le chanoine Charrière a pris, pour sa part, et depuis quelques années, beaucoup d'initiatives de ce genre. Nous les signalons à nos lecteurs comme nous leur recommandons le *Vade-Mecum* édité par

Il est certain que l'organisation de cet Office et d'un Office analogue à New-York pour les étudiants chinois qui se rendent aux États-Unis, leur rendrait d'éminents services. L'idée s'est enfin imposée qu'il ne fallait pas livrer à eux-mêmes et laisser se débrouiller seuls des jeunes gens qui ont plus de bonne volonté et peut-être de confiance en eux-mêmes que d'expérience. Si l'on s'était avisé, au lendemain de la guerre, des graves inconvénients que présenteraient les exodes en masse des étudiants chinois vers les Universités d'Europe et d'Amérique, on leur aurait évité, à eux-mêmes, bien des déboires et l'on aurait épargné à leur pays quelques-unes des difficultés d'ordre social et politique qu'il connaît encore.

On ne peut que savoir gré à l'Organisation de Coopération intellectuelle de la Société des Nations de l'œuvre ainsi entreprise, avec un sens très réel des besoins à satisfaire et dans un esprit de large compréhension. Nous lui rendons aussi ce témoignage que, dans tous les documents que nous avons consultés, les œuvres catholiques sont indiquées comme les autres, que parmi les Associations internationales d'étudiants susceptibles de s'occuper des étudiants chinois, *Pax Romana*, qui groupe les fédérations nationales d'étudiants catholiques, est nommée à son rang, tout comme la *Fédération universelle des Associations chrétiennes d'étudiants* (protestante) ou l'*Entr'aide universitaire* qui, pour sa part, a à son actif la tenue, à Cambridge, en 1933, d'une conférence convoquée pour étudier les moyens d'améliorer la situation des étudiants chinois en Europe.

On ignore trop que pour la solution de problèmes comme ceux que soulève le concours à donner aux étudiants chinois qui se rendent dans les universités étrangères, l'Organisation internationale de Coopération intellectuelle dispose, aujourd'hui, de moyens puissants. C'est en effet en liaison avec elle que travaillent les grandes associations internationales d'étudiants qui tiennent, plusieurs fois l'an, une session commune à Paris ou à Genève, avec le concours de l'Institut international de Coopération intellectuelle et qui sont : *La Confédération internationale des étudiants, l'Entr'aide universitaire internationale, La Fédération internationale des femmes diplômées des Universités, La Fédération universitaire internationale pour les principes de la Société des Nations, La Fédération universelle des Associations chrétiennes d'étudiants, Pax Romana* (associa-

---

Pax Romana, Fribourg (Suisse), si riche de précieux renseignements. On pourra aussi consulter le Bulletin semestriel : *L'Etudiant à l'Etranger* que publie, à Paris, l'Institut International de Coopération intellectuelle et qui renferme une documentation sans cesse mise à jour. Pour les universités chinoises, on en trouvera une liste dans le *Bulletin de l'Université l'Aurore*, année scolaire 1934-1935, p. 122.

tions catholiques) et *l'Union mondiale des étudiants juifs* [1]. C'est aussi en collaboration avec elle qu'agit le *Comité d'Entente des Grandes Associations internationales* auquel adhèrent une trentaine d'associations et qui a inscrit à son ordre du jour la question des relations entre l'Orient et l'Occident. Au cours de sa dernière session, qui a eu lieu les 21 et 22 février, un premier rapport sur l'état de ces relations entre les associations-membres et le Proche ou l'Extrême-Orient lui a été présenté par M. Milsom, délégué des Sociétés de la Croix-Rouge [2].

Nous aurons à puiser, un jour ou l'autre, dans la documentation rassemblée par les soins du Comité d'Entente, lorsque nous reprendrons la question que nous avons déjà soulevée ici de l'effort qui part de Genève pour établir collaboration et compréhension meilleures entre les diverses parties du monde [3].

Nous dirons, pour conclure, que le rapport de M. de Reynold à la Commission internationale de Coopération intellectuelle, en juillet 1935 et celui de M. Edouard Herriot sur les travaux de cette Commission, à l'Assemblée de septembre dernier, ont fait état de ces travaux d'approche : office de Nankin, rapport Escarra, rapport Heath les ont loués et ont décidé qu'ils seraient poursuivis, — ainsi que s'est exprimé M. Herriot, — « dans un esprit de grande sympathie pour une illustre nation qui a pour tradition la reconnaissance des droits de l'esprit [4]. »

L'Affaire des Assyriens de l'Irak

Parmi les questions qui ont occupé le Conseil et l'Assemblée de la Société des Nations en 1935, il y eut aussi celle posée par la recherche d'un lieu stable d'établissement pour les Assyriens de l'Irak.

A deux reprises déjà, nous avons entretenu nos lecteurs des affaires du Royaume de l'Irak. Ce fut d'abord pour leur exposer quelles précautions avaient été prises en faveur des minorités de race, de langue et de religion de ce pays, lors de la levée du mandat britannique qui

1. Sur les dernières rencontres de ces organisations à l'Institut de Coopération intellectuelle, voir : *Rapport sur les travaux de la dix-septième session de la Commission Internationale de Coopération intellectuelle*, N° officiel C. 290, M. 154, 1936, XII, p. 50.

2. Sur ce Comité, sa composition et ses initiatives, consulter la brochure : *Dix années d'activité*, en vente, 2, rue Montpensier, Palais Royal, Paris (Ier). Prix : 5 francs.

3. Voir ce que nous avons déjà dit à ce sujet dans les *Etudes Missionnaires*, tome III, N° 3, juillet-septembre 1935, page 225.

4. Travaux de l'organisation de Coopération intellectuelle. Rapport présenté par la sixième Commission à l'Assemblée. Rapporteur, M. Herriot, Genève, 26 septembre 1935, N° officiel A. 59, 1935, XII, p. 4.

fut suivie de son entrée dans la Société des Nations [1]. Ce fut ensuite pour les entretenir du malheureux sort fait à l'une de ces minorités, celle des Assyriens, en 1933 et de la solution imaginée à Genève pour tirer ceux-ci d'embarras. Elle consistait à les établir dans un autre pays où ils seraient à l'abri de nouvelles vexations. L'idée de les envoyer au Brésil avait été alors mise à l'étude [2]. Une mission séjourna dans ce pays du 2 février au 8 avril 1934 et revint à Genève pour présenter au Conseil un rapport qui concluait que l'opération était possible, en dépit des grandes difficultés qu'elle rencontrait, « On a toute raison de croire, disait ce document, que les Assyriens prospéreront dans la région en question », qui était l'État de Parana. Mais il était ajouté à cette vue optimiste cette expresse réserve :

« Cependant, le déplacement d'une population si nombreuse soulève des problèmes plus difficiles qu'on ne le croit généralement, et il est encore trop tôt pour que le Comité (du Conseil chargé de cette affaire) puisse se prononcer sur la question de savoir si le plan d'établissement au Brésil peut être mis en œuvre [3]. »

Mais à la même époque, la nouvelle Constitution fédérale adoptée le 23 mai 1934, par l'Assemblée nationale constituante du Brésil, apportait, dans l'un de ses articles, des restrictions sévères à l'immigration dans ce pays. Était particulièrement interdite par la loi la concentration d'immigrants sur un point quelconque du territoire national.

L'annonce de l'arrivée prochaine des Assyriens avait vivement ému une large portion de l'opinion brésilienne. On avait été jusqu'à accuser les compagnies de colonisation de vouloir créer des États dans l'État et jusqu'à dire que les capitaux importants qu'elles allaient engager, dans une entreprise comme celle de l'établissement des Assyriens, risquaient d'autoriser, de leur part, des prétentions incompatibles avec la souveraineté nationale [4]

Nous devons d'ailleurs ajouter que le transfert des Assyriens au

1. Voir *Etudes Missionnaires*, tome I, N° 1, p. 60.

2. *Etudes Missionnaires*, janvier-mars 1934, p. 54.

3. Texte cité dans le *Journal de Genève*, N° du 18 mai 1934. — Sur toute l'affaire jusqu'au projet d'immigration au Brésil, consulter : *Les Assyriens et la Société des Nations*, par le R. P. Delos, O. P., Paris, Pedone, 1934, extrait de la *Revue Générale de Droit international public*, juillet-août 1934.

4. Sur les restrictions à l'émigration au Brésil, voir les *Informations Sociales* du Bureau International du Travail, N° du 20 août 1934, p. 288 et sur l'interprétation qui en est donnée au texte, un article paru dans un journal suisse : *La Liberté*, Fribourg, du 12 avril 1934. Sur la question de *La colonisation au Brésil*, voir l'article de M. le Dr R. Paula Lopes, paru dans la *Revue Internationale du Travail*, février 1936, p. 164.

Brésil n'avait pas, parmi ceux-ci, que des partisans. C'est ainsi, par exemple, que les chefs du parti opposé à Mar Shimoun, le jeune patriarche nestorien, dont le nom fut si souvent prononcé, au début de l'affaire, en 1933, bien qu'ils fussent eux-mêmes nestoriens, considéraient l'immigration qui était envisagée comme un malheur véritable pour leur nation. Celle-ci se trouverait définitivement éloignée de la région de ses origines, séparée aussi de l'Église chaldéenne catholique, sœur de rite, de langue et de coutumes de l'Église nestorienne et vers laquelle beaucoup d'Assyriens qui n'avaient point fait cause commune avec Mar Shimoun se sentaient attirés.

Quelques-uns même de leurs chefs religieux, — nous le savons par des renseignements particuliers, — songèrent alors à accepter l'obédience de Rome, peut-être avec le dessein d'obtenir du Saint-Siège qu'il prit en main leur cause. Il est difficile de discerner exactement quelle fut la part de la politique dans leurs intentions ; celles-ci n'en existèrent pas moins et le fait est à retenir, comme il est certain que Mar Shimoun cherchait, en ce même temps, un appui auprès des autorités religieuses de l'Église anglicane.

A Genève, on ne se laissa pas, toutefois, décourager par l'échec de la combinaison brésilienne. D'autres territoires d'immigration furent recherchés, la Guyane anglaise, entre autres, et dans cette colonie, la région du Rupunini. Ce choix fut très critiqué, et il fut impossible de s'y arrêter. La contrée, paraît-il, est improductive et l'on ne pouvait songer à la mettre en valeur par la culture [1]. C'est alors qu'on se résolut à en revenir à la Syrie et que le Comité du Conseil, chargé de cette affaire, adressa au Gouvernement français un appel pressant,

« pour qu'il acceptât comme colons permanents dans les territoires sous mandat du Levant, non seulement les Assyriens qui y sont aujourd'hui provisoirement établis, mais également ceux pour lesquels le Comité devait trouver un lieu d'établissement. »

Par une lettre en date du 14 avril 1935, le Gouvernement français répondit au Comité qu'il acceptait « le renforcement de l'établissement actuel, qui comprenait 2.200 personnes, jusqu'au chiffre de 6.500 », bien inférieur au nombre total des Assyriens à accueillir. La France, toutefois, spécifiait que « ni le budget français, ni les budgets locaux n'auraient à supporter aucune charge du fait de l'installation des Assyriens en Syrie ».

1. Voir le curieux communiqué 5.546, du 5 janvier 1935 de l'Agence Kipa (Fribourg), rapportant sur ce point l'opinion d'un missionnaire, le R. P. Mather, S. J.

A la séance du Conseil du 17 avril, M. Massigli, qui représentait la France, fit encore observer que ce pays, « comme puissance mandataire, avait conclu avec le Gouvernement turc un accord de bon voisinage qui prévoit des dispositions concernant l'établissement des réfugiés de part et d'autre de la frontière ». Il fallait donc que le Gouvernement turc, s'il était dérogé à ces dispositions, y fut expressément consentant [1].

La négociation ainsi entamée suivit son cours. Du 10 au 15 juillet 1935, le Comité du Conseil se réunit à Genève, sous la présidence de M. Lopez Olivan (Espagne). Celui-ci rendit compte à ses collègues du voyage qu'il avait fait en Irak et en Syrie et des arrangements qui étaient à l'étude. Le plan envisagé coûterait à peu près 60 millions de francs français (huit cent mille livres) et permettrait l'immigration d'environ 25.000 Assyriens dans le Gharb. Mais le Gouvernement de l'Irak n'offrait qu'une contribution de 10 livres par personne, jusqu'à un maximum de 12.500 individus. Cette base parut insuffisante pour une solution d'ensemble et le Gouvernement irakien fut prié d'augmenter sa contribution. Les autres pays et notamment la Grande-Bretagne, ainsi que les organisations privées, furent aussi invitées à donner une aide financière à l'opération.

« Les seuls fonds reçus jusqu'à présent (juillet 1935), lisons-nous dans le *Résumé mensuel*, se montent à 60.000 livres déposées par le Gouvernement de l'Irak et grâce auxquelles il a été possible de transférer 1.394 Assyriens de l'Irak, notamment les réfugiés du camp de Mossoul, qui de ce fait n'existe plus. Ceux-ci sont actuellement établis dans les villages du Haut-Khabour où se trouvent, depuis un certain temps, 2.200 autres Assyriens réfugiés [2]. »

Mais, parmi la population syrienne, certains éléments nationalistes avaient manifesté du mécontentement, adressé des pétitions à Genève et provoqué des assemblées de protestation. Les pétitions, au nombre de trois, datées du 24 janvier, du 12 février et du 9 mai, firent l'objet d'une question d'un membre de la Commission des Mandats, M. Orts, au représentant de la France, M. de Caix, au cours de la vingt-septième session de cette Commission qui se tint à Genève du 3 au 18 juin 1935.

M. de Caix répondit à M. Orts et au président de la Commission, le marquis Théodoli, « que l'agitation menée contre les Assyriens est

1. *Résumé Mensuel*, volume XV, N° 4, avril 1935, p. 119.
2. *Résumé Mensuel*, volume XV, N° 7, juillet 1935, p. 243.

dans l'ordre des idées que l'on voit s'exprimer d'ordinaire à Damas et dans les milieux analogues ». Il fit en outre observer :

« que si le désir des nationalités de ne pas voir s'établir de minorités nouvelles (en Syrie) se conçoit, il ne faut pas perdre de vue qu'il existe déjà de nombreuses minorités dans le pays. Leur présence, si un régime conciliant leurs droits avec ceux de l'État syrien existe, sera une force pour la Syrie. Cet État a intérêt à ne pas laisser à l'état de vide ses terres du Nord-Est et n'a sans doute rien de mauvais à attendre de la présence d'un groupe qui n'a pas, ou plutôt, qui n'a plus, de compatriotes, c'est-à-dire d'attaches au-delà des frontières [1]. »

Finalement, la Commission des Mandats, approuvant la conclusion de son rapporteur, M. Orts, « tout en émettant le vœu que l'établissement des Assyriens en Syrie soit réalisé dans le respect des intérêts des habitants du pays », déclara estimer « qu'il n'y a aucune recommandation spéciale à présenter à ce sujet au Conseil ». L'affaire était ainsi enterrée [2].

Mais la question, pour autant, n'était pas réglée, le problème financier n'étant pas résolu. Voilà pourquoi le Conseil fut amené à s'en occuper encore, le 13 septembre 1935, au cours de la session qu'il tint à cette époque. L'exposé de la situation fut fait par M. de Madariaga (Espagne) qui expliqua les difficultés d'ordre matériel auquel on se heurtait pour solder les frais de l'établissement des Assyriens dans le Gharb. Noury Pacha Al Saïd, le représentant de l'Irak, M. Eden, pour la Grande-Bretagne, M. Massigli, pour la France, prirent part au débat provoqué par M. de Madariaga et tous tombèrent d'accord qu'il fallait trouver le moyen d'en finir [3].

C'est ce que l'on pensa aussi à la sixième Commission de l'Assemblée, lors de sa troisième séance, qui eut lieu le 17 septembre. Ce fut M. de Aguilar, délégué de l'Espagne, qui exposa l'affaire à ses collègues en leur donnant lecture d'une déclaration de M. Lopez Olivan, son compatriote, que nous avons vu prendre en main la cause des Assyriens, comme président du Comité du Conseil. Ce fut, une fois de plus, l'aspect financier du problème qui fut évoqué. Le vicomte Cranborne (Grande-Bretagne) et M. Pachachi (Irak) renouvelèrent les promesses faites par leurs Gouvernements et comme il s'agissait, en dernier ressort, d'obtenir de la Société des Nations une contribution financière pour parfaire l'apport de la Syrie, de la Grande-Bretagne et de l'Irak, il fut décidé de consulter l'Assem-

1. Procès-verbal de la vingt-septième session de la Commission des mandats, p. 104 à 106.
2. Même procès-verbal, p. 209 à 234.
3. *Résumé Mensuel*, volume XV, N° 9, septembre 1935, p. 304.

blée. M. de Scavenius (Danemark) fut désigné comme rapporteur devant elle [1].

La quatrième Commission, qui a dans ses attributions l'examen des dépenses de la Société des Nations, et la Commission de contrôle délibérèrent à leur tour. Voici quel fut le résultat de leurs échanges de vues :

« Les frais d'établissement des Assyriens s'élèveraient approximativement à 57 millions 500.000 francs français, après déduction de la contribution promise pour l'aménagement du Gharb par les États du Levant sous mandat français. Les Gouvernements britannique et irakien s'étant chacun engagés à verser une contribution de 250.000 livres, soit au total environ 37 millions 500.000 francs français, il restait à trouver une somme de 20 millions de francs français. Sur cette somme, 13 millions 500.000 francs français pourraient, semble-t-il, être obtenus par une opération de crédit, gagé principalement sur les paiements annuels des Assyriens pour l'achat de terres dans le Gharb. Il restait ainsi un solde de 6 millions 500.000 francs français.

Sur la proposition de ces deux Commissions (la quatrième et celle dite du contrôle), l'Assemblée décida d'inscrire un crédit de 1 million 300.000 francs suisses, comme contribution définitive de la Société des Nations à l'œuvre de l'établissement des Assyriens de l'Irak [2]. »

En septembre 1935, M. de Madariaga avait indiqué au Conseil que les Assyriens encore à transférer en Syrie pourraient commencer à y être amenés en mars 1936.

On aura trouvé, en lisant ces pages, que le règlement de cette affaire aura été lent et qu'il fallut bien du temps — plusieurs années — pour aboutir. C'est vrai, mais la machine internationale est lourde à manier et à mouvoir. On doit tout au moins constater que si elle subit des retards dans son fonctionnement, par suite de la difficulté qui existe toujours à arranger au mieux les intérêts en cause, on finit tout de même par y réussir.

Le cas des Assyriens est un exemple d'une minorité protégée par la communauté internationale et en faveur de laquelle a joué la solidarité, même financière, entre les membres de cette communauté.

D'autres questions ont été abordées, en 1935, par l'Assemblée, sur lesquelles nous reviendrons dans une autre chronique. Parmi elles, se trouve celle du trafic de l'opium et des autres drogues nuisibles, dont le Conseil s'est encore occupé, en janvier 1936, pour décider qu'une

1. *Journal de la seizième Assemblée*, N° 9, mercredi 18 septembre 1935, p. 71.
2. *Résumé Mensuel*, volume XV, N° 9, septembre 1935.

conférence internationale aurait lieu à Genève en juin 1936, aux fins d'examiner le projet de convention pour la répression du trafic illicite des drogues nuisibles.

Cette initiative est de grosse importance et elle appellera, le moment venu, une étude spéciale et détaillée.

E. BEAUPIN,

Directeur du Comité Catholique des Amitiés Françaises.

BIBLIOGRAPHIE

Essai de Bibliographie Missionnaire de Langue Italienne [1]

(1924-1934)

par J. ROMMERSKIRCHEN O. M. I.

II

4. — MÉDECINE MISSIONNAIRE

Battistini, Ferdinando, *L'Opera sanitaria nelle Missioni Salesiane.* 8º 14 pp. Torino, Salesiani, 1926.

Bertini, Ugo, *Pio XI e la Medicina per le Missioni.* 8º XVI pp., 199 pp. Roma, Unione Miss. del Clero, 1930.

Butavand, Arlette, *L'utilità delle medichesse nelle missioni.* (Pensiero Missionario 1933, 145-157.)

Craveri, Calisto, *Igiene dei Missionari e soccorsi d'urgenza.* 16º VIII pp., 228 pp. Torino, Società Editrice Internazionale.

Ghione, Anacleto, *Manuale di Medicina pratica popolare ad uso dei Missionari.* 8º XVI pp., 416 pp. Torino, Società Editrice Internazionale, 1925.

Giordano, Mario, *Medicina ed Igiene coloniale ad uso degli in fermieri, militari di sanità, missionari ecc.* XIV pp., 495 pp. Milano, Hoepli, 1930.

Il Problema Medico-Missionario. (Civiltà Cattolica, 1930. Vol. II, p. 21-31.)

Regia Università di Parma. Inaugurazione del 3º anno del corso speciale di Medicina per Missionari. 38 pp. Parma, Prelati, 1929.

Toffoletto, Ettore, *La Medicina e le Missioni.* (Cultura Missionaria, Roma, 1932, p. 139-164.)

Vernet, G., S. J., *La tattica sanitaria dei missionari.* (Pensiero Missionario, 1931, 291-296, 407-414.)

1. Voir le bébut de cette Bibliographie dans les *Etudes Missionnaires*, juillet-septembre pp. 231-239 et octobre-décembre 1935, pp. 314-320.

5. — ORDRES ET CONGRÉGATIONS MISSIONNAIRES.

ABATE, Giuseppe, O. M. Conv., *L'Istituto dell Suore Francescane Missionarie del Giglio in Assisi.* 8º 40 pp. Assisi, 1929.

Idem. *I procuratori generali per le missioni dei Frati Minori Conventuali,* 1707-1930. (Miscellanea Franciscana, 1930, 118-124.)

Alice Munet, Fondatrice delle Piccole Serve del Sacro Cuore Catechiste dei Negri in Africa. Estratto dalla biografia. 16º 122 pp. Milano, S. Lega Eucaristica, 1932.

Gli Araldi. Biografie Missionarie Francescane. 16º 328 pp. Firenze, 1925.

Atlante dell' opera del Ven. Don G. Bosco. 8º XXXV, pp. 16 tavole. Torino, Salesiani, 1926.

BASILE, Antonio, O. M. I., *Per le vie della luce.* I Missionari Oblati di Maria Immacolata. 8º 96 pp. Napoli, Forni e Ammirati, 1924.

BERARDO, Sostegno M., *Le Missioni dei Servi di Maria.* Appunti. Documenti. 8º 400 pp. Roma, Soc. poligr. ed. italiana, 1925.

BERTINI, C., *Cenni storici sulle Missioni Salesiane del Ven. Don Bosco.* 16º 324 pp. Torino, Società Editrice Internazionale, 1925.

BOWEN, Francis Y., *Il centenario del Cardinale Vaughan Fondatore della « Società delle Missioni Estere di S. Giuseppe ».* (Pensiero Missionario, 1932, 272-283.)

BRAMBILLA, G., *Mons. Giuseppe Marinoni e l'Istituto Missioni Estere di Milano.* 8º XVI pp., 424 pp. Milano, Missioni Estere, 1926.

Brevi Cenni sulla Società dei Missionari d'Africa. Padri Bianchi. 16º 18 pp. Catania, Nicolosi, 1931.

CAVIGLIA, Alberto, *La concezione Missionaria di Don Bosco e le attuazioni salesiane.* (Omnis terra adoret te ! N. 24.) 8º 28 pp. Roma, Unione Miss. del Clero.

CIRERA, Riccardo, S. J., *Principali Osservatorii della Compagnia di Gesù nelle Missioni.* (Civiltà Cattolica, 1925, vol. IV, 421-429, 500-511.)

CLEMENTE DA TERZORIO, O. M. Cap., *Fino al termine del mondo con la croce.* Rapido sguardo alle Missioni dei Frati Minori Cappuccini. 8º 72 pp. Roma, Cura Generalizia, O. M. Cap., 1928.

Idem. *Manuale historicum Missionum Ordinis Minorum Cappuccinorum.* 8º 520 pp. Isola del Liri, 1926.

Idem. *Le Missioni dei Minori Cappuccini.* Sunto storico. Vol. VII : Turchia Asiatica. 8º VIII pp., 433 pp. Roma, Manuzio, 1925.

Idem. *Le Missioni dei Minori Cappuccini.* Sunto storico. Vol. VIII : Indie Orientali. Parte Prima : Surate-Madras-Pondichery-Tibet. 8º X pp. 430 pp. Roma, Cura Generalizia, 1932.

DE RUGGIERO, G., Barnab., *Il contributo dei Barnabiti alla vita missionaria.* Nel IV secolo dalla fondazione. (Le Missioni Cattoliche, 1933, 300-303.)

DREHMANNS, Giuseppe Maria, C. S. S. R., *I Redentoristi nelle missioni nel bicentenario della loro fondazione.* (Le Missioni Cattoliche, 1932, 661-664.)

FACCHINETTI, Vittorino, O. F. M., *I Francescani e le Missioni Estere.* (Frate Francesco, 1933 e 1934.)

Idem. *L'opera delle suore francescane nelle missioni.* Conferenza. 16° 48 pp. Milano, S. Lega Eucaristica, 1928.

Una figlia della Carità Canossiana. Maddalena di Canossa, fondatrice delle figlie e dei figli della Carità. Isola del Liri, Macioce e Pisani, 1934. (Cap. XVII : Le Missioni, p. 603-617.)

Florencio del Nino Jesus, O. C. D., *L'Ordine di S. Teresa e le Missioni Carmelitane.* Studio storico. 95 pp. Milano, 1926.

Le Francescane Missionarie d'Egitto nel 75° anniversario della fondazione. 80 pp., Roma, 1934.

Francesco da Vicenza, O. M. Cap., *I Missionari Cappuccini della Provincia Serafica.* 8° V II pp., 399 pp. Città di Castello, Tip. Leonardo da Vinci, 1931.

Fulgenzo da Lapedona, O. M. Cap., *I Cappuccini Marchigiani e le Missioni Cattoliche.* 8° 26 pp. Recanati, Simboli, 1929.

Fullop-Miller, R., *Il segreto della potenza dei Gesuiti.* 8° 482 pp. Milano-Verona, Mondadori, 1931.

Garneri, Domenico, Sales., *Le Missioni Salesiane del Beato Giovanni Bosco.* (Pensiero Missionario, 1929, 27-36, 1930, 33-38.)

Garré, A., P. I. M. E., *L'Istituto delle Missioni Estere di Milano nel 75mo di fondazione.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Storica 4) 8° 60 pp. Milano, Missioni Estere, 1925.

Giovanni da S. Giovanni in Persiceto, O. M. Cap., *L'Esposizione Missionaria Vaticana e i Cappuccini.* 110 pp. Roma, 1925.

Gonsalvo da Erlaheim, O. M. Cap., *La Missione dei Frati Minori Cappuccini alla Esposizione Vaticana.* 8° 32 pp. Roma, Manuzio, 1925.

In Memoria di P. Giovanni Leone Dehon, fondatore della Congregazione dei Sacerdoti del Sacro Cuore di Gesù. 8° 55 pp. Roma, 1925.

In Memoria di S. E. Mons. Guido M. Conforti, fondatore della Pia Società di S. Francesco Saverio per le Missioni Estere, Parma. (Le Missioni illustrate 1931, Nr 12, Dicembre.)

L'Istituto dei Figli del S. Cuore e le sue Missioni in Africa. 16° 32 pp. Verona, 1926.

Istituto delle Figlie del Sacro Cuore di Gesù. Primo Centenario della Fondazione 1831-8 *Febbraio*-1931. Milano, Pezzini, 1931.

L'Istituto delle Missionarie del Sacro Cuore. Cinquant'anni di vita. 1880-1930. 4° X pp., 225 pp. Roma, 1931.

L'Istituto delle Missioni Estere di Milano nel 75° di fondazione. 4° 64 pp. Milano, Missioni Estere, 1925.

La Madre dei poveri Africani, Maria Teresa Contessa Ledóchowska. (Civiltà Cattolica 1932, Vol. II, p. 46-61.)

La Madre Francesca Saverio Cabrini, Fondatrice e Superiora Generale delle Missionarie del Sacro Cuore di Gesù, per una delle sue figlie. Torino, Società Editrice Internazionale, 1928.

Madre Maria della Passione, Fondatrice delle Francescane Missionarie di Marie. 16° 72 pp. Roma.

Maria Teresa Ledóchowska, Fondatrice del Sodalizio S. Pietro Claver. 12° 340 pp. Roma, 1929. Da Valeria Bielak.

Mezzo secolo d'apostolato della Congregazione dei Sacerdoti del Sacro Cuore di Gesù. 8° 151 pp. Roma, 1930.

Mioni, Ugo, *La Mamma delle Missioni Africane. La Contessa Maria Teresa Ledôchowska.* 8° 254 pp. Torino, 1930.

Missioni affidate alla Compagnia di Gesù tra gli Infedeli. Cenni storici e statistici. 75 pp. Roma, Tip. Grafia, 1925.

Le Missioni Domenicane all' Esposizione Vaticana. 47 pp. Arezzo, 1925.

I Monaci Silvestrini e la loro missione. (Le Missioni Cattoliche, 1931, 229-231.)

Nella luce di un cinquantesimo 1876-1926. Le Pie Madri della Nigrizia. 119 pp. Verona, 1926.

Paoli, Peregrino, O. F. M., *Suor Mª Caterina di S. Rosa,* Fondatrice delle Francescane Missionarie d'Egitto 1813-1887. 12° VIII pp., 113 pp. Roma, Casa Generalizia, 1929.

Picard, L., *Vita della R. M. Emilia de Vialar, Fondatrice della Congregazione delle Suore di S. Giuseppe dell' Apparizione.* 8° 373 pp. Roma, Guerra et Mirri, 1924.

Premoli, Orazio M., *Storia dei Barnabiti dal* 1700 *al* 1825. 8° 566 pp. Roma, Manuzio, 1925.

Quarto Centenario della Provincia Serafica dei Minori Cappuccini 1530-1930. 8° 178 pp., XXI pp. Assisi, Eredi Zubboli, 1930 ; p. 90-101 P. Ignazio da Solera sulle missioni dei Cappuccini dell' Umbria in diverse regioni ; p. 105-115 P. Wenceslao da Spoleto sulla missione in Alto-Solimoes, Brasile.

Raffaele da Santa Giusta, O. M. Cap., *Missionari Sardi dei Minori Cappuccini.* 8° 110 pp. Reggio Emilia, Casa Ed. Frate Francesco, 1931.

Rulla, A., O. P., *Attraverso le Missioni Domenicane a volo d'uccello.* 8° 125 pp. Torino, La Palatina, 1933.

Salotti, Carlo, *Il Beato Giovanni Bosco.* 8° 686 pp. Torino, Società Editrice Internazionale. Cf. Parte II, Cap. XI : Oltre gli oceani p. 403-426. Nuova Edizione : Il Santo... 1934.

Tragella, G. B., P. I. M. E., *La fondazione dell' Istituto per le Missioni Estere di Milano.* 34 pp. Milano, Missioni Estere, 1925. Cf. Le Missioni Cattoliche, 1925.

Idem. *Volo d'uccello dopo* 75 *anni.* L'Istituto delle Missioni Estere di Milano. (Le Missioni Cattoliche, 1925, 212-219.)

Vita del B. Antonio Maria Claret, arcivescovo e fondatore dei Missionari Figli dell' I. Cuore di Maria e delle Religiose insegnanti di Maria Immacolata. 8° 630 pp. Roma, 1934.

Una vocazione coronata, ossia Elia Stefano Bagani, primo giovane coadiutore missionario dell' Istituto « Cardinal Cagliero » caduto sul campo dell'apostolato. Profili e rilievi. 172 pp. Torino, Società Editrice Internazionale, 1929.

6. — HISTOIRE ANCIENNE ET DU MOYEN AGE

Alfano, A., O. F. M., *La vera patria di P. Giovanni da M. Corvino.* 8° 48 pp. Salerno, Di Giacomo, 1934.

Almagia, *Giovanni da Montecorvino.* (Rivista geografica italiana, 1926, 61-65.)

Angelillis, C., *La patria di Fra Giovanni da Montecorvino.* (Italia Francescana, 1929, 79-81.)

Idem. *Ancora intorno alla patria di Fr. Giovanni da Montecorvino.* (Italia Francescana 1930, 135-140.)

Idem. *Un'ultima parola su la patria di Fr. Giovanni da Montecorvino.* (Italia Francescana 1931, 164-270.)

Baggi, G. B., *S. Patrizio Vescovo, Apostolo, Taumaturgo dell'Irlanda, speciale Prottetore di Ver ova, Bergamo.* 8° 246 pp., 35 pp. Bergamo, Società Editr. S. Alessandro, 1928.

Balzani, Antonio, O. F. M., *Le peregrinazioni del B. Odorico da Pordenone.* (Collezione « La Cultura » N. 72.) Napoli, 1926.

Cabrini, E. S., *Valore geografico e religioso delle Missioni Francescane nel* 1200. *Giovanni da Monte Corvino.* 8° 12 pp. Tivoli, 1929.

Cannarozzi, Ciro, O. F. M., *Il B. Odorico da Pordenone.* (Pensiero Missionario, 1931, 113-135).

Cantini, Gustavo, O. F. M., *Il risveglio missionario suscitato dal Papa Innocenzo III e la vocazione missionaria di S. Antonio di Padova.* (Omnis terra adoret te ! N. 27.) 8° 31 pp. ,Roma, Unione Miss. del Clero.

Caterino, Cirillo, O. F. M., *Giovanni da Monte Corvino dei Frati Minori.* 8° 36 pp. Napoli, Pelosi, 1929.

Idem. *Il primo missionario della Cina Giovanni da Monte Corvino dei Frati Minori.* 8° 24 pp. Napoli, Pelosi, 1926.

Cerminara, Teofilo, O. F. M., *Ancora sulla patria del B. Giovanni da Montecorvino* 1247-1328. (Studi Francescani, 477-484.)

Ciro da Pesaro, O. F. M., *Il martirio del B. Gentile da Matelica e la critica del P. Girolamo Golubovich.* 16° 30 pp. Tolentino, Filelfo, 1924.

Faicchio, Filippo, O. F. M., *Il B. Odorico da Pordenone nel VI Centenario della sua morte.* (Omnis terra ado et te ! N. 12.) 8° 24 pp. Roma, Unione Miss. del Clero, 1931.

Fra Guglielmo Rubruquis e i suoi viaggi in Tartaria. (Le Missioni Francescane, 1933, 61, 105, 137, 183, 223, 257, 298, 341, 381, 419, 458, 1934.)

Frediani, G., *Profili di Missionari : Il B. Raimondo Lullo.* (Pensiero Missionario 1933, 275-289.)

Idem. *Profili di Missionari : S. Agostino di Can'erbury.* (Pensiero Missionario 1931, 272-290.)

Idem. *Profili di Missionari : S. Ansgario di Corbia.* (Pensiero Missionario 1934, 267-283.)

Idem. *Profili di Missionari : S. Ignazio d'Antiochia.* (Pensiero Missionario 1930, 252-262.)

Idem. *Profili di Missionari : San Paolo.* (Pensiero Missionario 1929, 37-48.)

Idem. *Profili di Missionari : S. Patrizio.* (Pensiero Missionario 1932, 162-176.)

Idem. *Profili di Missionari : S. Tecla d'Iconio.* (Pensiero Missionario 1933, 375-391.)

Giordani, Annibale, *Il B. Odorico da Pordenone.* Brevi cenni con illustrazioni. 24° 60 pp. Portogruaro, 1929.

Golubovich, Girolamo, O. F. M., *Giovanni da Monte Corvino, Primo Apostolo e Arcivescovo della Cina* 1328. (Frate Francesco 1928, 337-342.)

Jorio, F., *B. Giovanni da Monte Corvino dell'Ordine dei Frati Minori, Primo Missionario in Cina e Primo Arcivescovo di Pekino.* 8º XX pp., 384 pp. Montecorvino Rovella, 1932.

Maestrini, Nicola, P. I. M. E., *Giovanni da Monte Corvino e l'ambiente storico nel quale svolse la sua attività. Nel sesto centenario della sua morte.* (Le Missioni Cattoliche 1928, 523-525, 540-542, 558-559, 572-573, 588-590, 605-606.)

Idem. *Nel VIº Centenario della morte del Beato Odorico da Pordenone.* (Le Missioni Cattoliche 1931, 515-522.)

Messina, G., S. J., *Il Cristianesimo Nascente alla Conquista dell' Asia.* (Civiltà Cattolica 1932, Vol. II, p. 535-543.)

Monti, G. M., *Da Carlo I a Roberto di Angiô. Ricerche e documenti.* (Arch. Stor. Prov. Napoletana 1931, 199-232.) Contiene 2 documenti : Epistolae Roberti III 23. sept. 1334 pro recomendatione Patris Nicolai O. F. M., Episcopi Cambaliensis (Peking).

Passeri, Vincenzo, *Evangelizzazione antica e moderna.* 8º 83 pp. Sora, Camastro, 1930.

Pullé, Giorgio, *Viaggio a' Tartari di Frate Giovanni da Pian del Carpine,* Historia Mongolorum con prefazione, note, bibliografia, carte e incisioni. 8º 340 pp. Milano, Ediz. « Alpes », 1929.

Idem. *Viaggio del Beato Odorico da Pordenone.* 16º 258 pp. Milano, Alpes, 1930.

Ramazotti, Eugenio, O. F. M., *I Viaggi del Beato Odorico da Pordenone secondo l'Itinerario dettato dal medesimo.* Traduzione e illustrazioni storico-geografiche del R. P... (Le Missioni Francescane 1931, 23, 68, 113, 145, 270, 308, 351, 391. 1932, 62, 102, 141, 185, 300, 347, 422.)

Santoni, Enrico, O. F. M., *Il B. Giovanni da Montecorvino.* (Frate Francesco 1932, 346-350.)

Idem. *Viaggiatori francescani del medio evo. Frate Giovanni da Pian del Carpine.* (Frate Francesco 1930, 287-291.)

Idem. *Il viaggio del Beato Odorico.* (Frate Francesco 1931, 110-113.)

La Sede Apostolica e gl'inizi del Cristianesimo nell' Europa Settentrionale nell' undecimo centenario del primo viaggio missionario di S. Anscario Apostolo del Nord. (Civiltà Cattolica 1926. Vol. IV, 213-219.)

Silvestri, G., O. F. M., *Il Primo Legato Pontificio in Tartaria Fra Giovanni da Pian Carpine.* (Pensiero Missionario 1929, 195-206.)

Soranzo, Giovanni, *Il Beato Odorico da Pordenone nel sesto centenario della morte.* (Vita e Pensiero 1931, 89-98.)

Idem. *Il Papato, l'Europa Cristiana e i Tartari. Un secolo di penetrazione in Asia.* 8º XII pp., 624 pp. Milano, Vita e Pensiero, 1930.

Valugani, Pasquale, O. F. M., *Il Beato Odorico da Pordenone.* (Frate Francesco 1931, 114-119.)

Zangari, Domenico, O. F. M., *I sette SS. Frati Minori dei S. Francesco d'Assisi martirizzati a Ceuta nel Marocco* 1227. (Con fac-simile del Codice membranaceo VIII, C. 7. della Biblioteca Nazionale di Napoli Vittorio Emmanuele III). 8º 37 pp. Napoli, La Culta Calabrese, 1926.

Zerbino, Giulio, O. F. M., *Giovanni da Pian del Carpine, Ambasciatore del Papa ai Tartari.* (Le Missioni Francescane 1930, 24, 72, 153, 192, 272, 310, 350, 475.)

7. — HISTOIRE GÉNÉRALE

AMEDEO DA VARAZZE, O. M. Cap., *Scene e avventure di vita missionaria.* 8° 121 pp. Tivoli, Mantero, 1934.

ANTONINI, Michele, *Avventure di Missioni e di Viaggi nelle cinque parti del mondo.* Memorie. 2ª Edizione. 8° 552 pp. Saluzzo. Tip. Operaia, 1924.

ARENS, Bernardo, S. J., *Le Missioni Cattoliche dal* 1922 *al* 1929. (Pensiero Missionario 1929, 103-110.)

BELTRAMI, Silvio, *Memorie biografiche di Missionari Novaresi.* 16° 112 pp. Novara, Segr. Miss. Dioc., 1933.

Idem. *Missionari Italiani. Profili di grandi Apostoli.* (Omnis terra adoret te ! N. 13.) 8° 304 pp. Roma, Unione Miss. del Clero, 1931.

Contiene : Parte I, Sec. XIII-XIV : Giovanni da Pian Carpino, Giovanni da Monte Corvino, Odorico da Pordenone, Giovanni Marignolli. Parte II, Sec. XVI-XVII : De Nobili S. J., Matteo Ricci S. J., Giovanni Antonio Cavazzi O. M. Cap., Girolamo da Montesarchio O. M. Cap., Francesco Eusebio Chini S. J., Angelo Orsucci O. P., Parte III, Sec. XIX-XX : Giustino de Jacobis C. M., Daniele Comboni F. S. C., Guglielmo Massaia O. M. Cap., Giuseppe Beduschi F. S. C,, Giuseppe Rosati C. M., Eugenio Biffi P. I. M. E., Giovanni Cagliero P. S. S., Giuseppe Fagnano P. S. S., Daniele da Samarate O. M. Cap., Giovanni Mazzuconi P. I. M. E., Carlo Salerio P. I. M. E., Enrico Verjus M. S. C., Giovanni Genocchi M. S. C., Antonio Fogolla O. F. M., Giuseppe Gambaro O. F. M., Alberico Crescitelli I. S. P. A., Angelico Melotto O. F. M., Luigi Versiglia P. S. S.

BENEDETTI, Achille, *I soldati di Cristo.* 16° 230 pp. Roma, Maglione, 1930.

BOLDRINI, Marcello — UGGÉ, Albino, *La mortalità dei Missionari.* 4° 62 pp. Milano, Vita e Pensiero, 1926.

Calendario Atlante delle Missioni Cattoliche. Esposizione Missionaria Vaticana. 16° 122 pp. 16 tavole. Novara, Istituto Geografico De Agostini, 1925.

CANESTRI, A., *Un missionario in porpora, S. Em. il Cardinale Merry del Val.* 8° 35 pp. Roma, Unione Miss. del Clero, 1934.

CARMINATI, Franco — SALES, Lorenzo, *L'opera di Pio XI per le Missioni.* 56 pp. Roma.

CASCELLA, F., *Fede e Civiltà nelle Missioni Cattoliche.* 23 pp. Aversa 1927.

CASELLI, Bernardino, *Le Missioni Cattoliche nel* 1932. (Pensiero Missionario 1933, 3-53.)

Idem. *Le Missioni Cattoliche nel* 1933. (Pensiero Missionario 1934, 9-79.)

CASTELLUCCI, Antonio, *L'attività missionaria dei Pontefici della controriforma cattolica.* Dai documenti inediti della Segreteria dei Brevi Apost. (Pensiero Missionario 1931, 353-367. 1932, 113-132.)

CONSIDINE, Giovanni, *I nuovi Vescovi dell' Asia e le loro Diocesi.* (Illustrazione Vaticana 1933, 431-433.)

DUBOIS, H., S. J., *E' l'ora delle Missioni* (trad. di G. MONTICONE dall' originale francese). (Rivista dell'Unione Missionaria del Clero in Italia 1928, 129-147.)

FREDIANI, Giuseppe, *Pio XI.* 8° 234 pp. Roma, 1929. Capitolo V : Il Papa delle Missioni, p. 69-86.

GEMELLI, Agostino, O. F. M., *Il contributo dei missionari all'attività coloniale.* (Vita e Pensiero 1931, 741-745 — Antischiavismo 1931, 322-326.)

Gentile, L., *Nel Mondo delle Missioni.* Racconti. 16° 208 pp. Parma, Missioni Estere, 1925.

La Giovinezza dei grandi missionari. (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica. N. 27). 8° 64 pp. Milano, Missioni Estere, 1933.
Sono : De Jacobis, Verjus, Fogolla, Crescitelli, Mazzuconi, Salerio, Civati, Chanel, Chicard, Lourdel.

Gramatica, Luigi, *Testo e Atlante di geografia ecclesiastica e missionaria.* 4° XIV pp., 175 pp. 32 carte geografiche. Bergamo, Istituto Italiano d'Arti Grafiche, 1928.

Guida delle Missioni Cattoliche. Redatta sotto gli auspici della Sacra Congregazione di Propaganda Fide. 8° XXX pp., 670 pp., 306 pp. Roma, Unione Missionaria del Clero in Italia, 1934.

Maarschalkerweerd, Pancrazio, O. F. M., *Immagini Mariane dai Paesi delle Missioni.* (Illustrazione Vaticana 1931, n. 20, 43-44.)

Monticone, Giuseppe, *Per la storia della Stamperia Poliglotta della S. C. de Propaganda Fide.* (Gutenberg-Festschrift, Mainz, 1925, p. 438-443.)

Idem. *La consacrazione di cinque Vescovi asiatici nella Basilica Vaticana per le mani di S. S. Papa Pio XI — Domenica II Giugno* 1933, *festa della Santissima Trinità.* 32° 36 pp. Tipogr. Poliglotta Vaticana.

Il movimento missionario cattolico sotto il Pontificato di Pio XI. (Pensiero Missionario 1929, 303-402.)

Nogara, Giuseppe, *Il Pontificato di Pio XI e le Missioni.* (Cultura Missionaria, Roma 1932, p. 45-56.)

L'Opera di Pio XI per le Missioni. (Omnis terra adoret te ! N. 4.) 8° 56 pp. Roma, Unione Miss. del Clero.

Piccolo Atlante delle Missioni Cattoliche. 24° .Torino, Salesiani.

Rembold, A., S. J., *Alla Mostra delle Missioni. Valore delle statistiche.* (Civiltà Cattolica 1925, Vol. II, 519-532.)

Roberto di S. Teresa, O. C. D., *I Papi e le Missioni.* 8° 64 pp. Venezia, Libr. Emiliana Ed., 1927.

Salotti, Carlo, *Il clero indigeno et l'avvenire della chiesa.* (Illustrazione Vaticana 1932, 117-120.)

Salvadei, Giovanni, *Sisto V e la via delle missioni in Oriente.* (Antischiavismo 1933, 246-249.)

Schmidlin, Joseph — Tragella, Giovanni Battista, P. I. M. E., *Manuale di storia delle Missioni Cattoliche.* Prima versione italiana. Vol. I : *Le Missioni nell'Antichità Cristiana e nel Medio Evo.* 8° XIV pp., 239 pp. Vol. II : *Le Missioni nell'Epoca moderna.* VIII pp., 195 pp. Vol. III : *Le Missioni nell'età contemporanea.* VIII pp., 208 pp. Milano, Missioni Estere, 1927-1929.

Sorgato, Angela, *Donne Ardimentose.* 8° 284 pp. Edizioni Carroccio, Milano, 1934.

Stanghetti, Giuseppe, *Le Missioni Cattoliche nelle Colonie Italiane.* 8° 45 pp. Roma, Un. Miss. del Clero, 1934.

Streit, Robert, O. M. I. — Bertini, Ugo, *Le Missioni Cattoliche.* Numeri e disegni della Mostra Missionaria. 4° XII pp., 154 pp. Roma, Propagazione della Fede, 1927.

Testo-Atlante illustrato delle Missioni. Compilato a cura dell'Agenzia Internazionale « Fides » con i dati cartografici e statistici dell'Archivio della S. Congregazione di Propaganda Fide. 8° XIII pp., 27 carte geografiche, 60 pp. illustrazioni, 160 pp. testo. Novara, De Agostini, 1932.

Tragella, Giov.-Battista, *I Protestanti e le Missioni.* (Le Missioni Cattoliche 1932, 605-607, 620-622, 636-638.)

Idem. *Le Missioni Cattoliche Italiane Attuali.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Didattica N. 2). 8° 79 pp. Milano, Missioni Estere, 1932, cf. Le Missioni Cattoliche 1932. Francese in Revue d'histoire des Missions 1931.

Idem. *Pio XI Papa Missionario.* Ricordo del Giubileo Sacerdotale del Santo Padre 1879-1929. 8° 187 pp. Milano, Missioni Estere, 1930.

Idem. *Una nuova epoca nella storia delle Missioni. La creazione della Gerarchia Indigena.* (Bibliotechina Missionaria. Sreie Didattica N. 3.) 8° 110 pp. Milano, Missioni Estere, 1933.
Edizione separata e più ampia dello studio pubblicato in Le Missioni Cattoliche 1933, 401-420.

Vercesi, E., *Oriente ed Occidente. L'attuale ciclo dell'Apostolato Missionario.* 16° X pp., 192 pp. Milano, S. Lega Eucaristica, 1928.

Vian, Cesco, *Le Missioni Cattoliche.* Vol. I : *Europa e Asia.* 250 pp. Vol. II : *Oceania, America, Africa.* 170 pp. Milano, La Favilla, 1933.

Vistalli, Francesco, *Il Cardinale Cassetta e le Missioni.* In : Vistalli, Il Card. Cassetta nella sua età e nella sua opera. Roma, 1933. Cap. XXIV, p. 425-484.

8. — PROCHE ORIENT

Buri, Vincenzo, S. J., *L'Islam odierno.* (Omnis terra adoret te ! N. 25.) 8° 29 pp. Roma, Unione Miss. del Clero.

Idem. *L'unione della Chiesa Copta con Roma sotto Clemente VII.* (Orientalia Christiana, Vol. XXIII, 2, n. 72.) 8° 164 pp. Roma, 1931.

Castellani, Eutimio, O. F. M., *Atti del Rev^{mo} Padre Lorenzo Cozza, Custode di Terra Santa.* (Biblioteca Bio-Bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente Francescano. Nuova Serie-Documenti. Diretta dal P. Girolamo Golubovich O. F. M. Tom. IV e V.) Tomo I. Parte I : 1709-1715. 8° XI pp., 451 pp. Tomo II. Parte II : 1709-1715. 8° IV pp., 498 pp. Quaracchi, Collegio di S. Bonaventura, 1924.

Clemente da Terzorio, O. M. Cap., *Il vero autore del « Teatro della Turchia » e « Stato Presente della Turchia ».* (Collectanea Franciscana 1933, 384-395.) Sig. Michele Febure C. M. A. — P. Giovanni Battista da S. Aignan. cf. Gabrieli, G., Un cappuccino francese...

La Custodia Francescana di Terra Santa. Ieri e oggi. 66 pp. Roma, 1925.

Francesco da Vicenza, O. M. Cap., *Da Roma a Gangia, Viaggio di un Missionatio Cappuccino dell'Umbria nel* 1692. (Collectanea Franciscana 1931, 504-519.)

Idem. *Un Cappuccino Ambasciatore, P. Felice Maria Severini da Sellano, Ambasciatore del Papa al Re di Persia.* 1699. 8° 45 pp. Vicenza, Tip. S. Giuseppe, 1930.

Gabrieli, Francesco, *Un centro missionario di studi superiori in Oriente : l'Università St-Joseph in Beirut.* (Rivista dell'Unione Missionaria del Clero in Italia 1928, 34-39.)

Gabrieli, G., *Un cappuccino francese del 600 viaggiatore e descrittore sagace della Turchia non ancora bene conosciuto.* (Pensiero Missionario 1932, 284-289.) Cf. Clemente da Terzorio, Il vero autore...

Idem. *Gli studi orientali e gli ordini religiosi in Italia.* (Pensiero Missionario 1931, 297-313.) 1. La scuola di lingua aaba e il Collegio delle Missioni Francescane in S. Pietro in Montorio cf. Kleinhans. 2. Il P. Ludovico Marracci e la sua traduzione del Corano.

Golubovich, Girolamo, O. F. M., *Biblioteca Bio-Bibliografica della Terra Santa e dell'Oriente Francescano.* Tomo V : 1346-1400. 8º XIII pp., 441 pp. Quaracchi, Collegio di S. Bonaventura, 1927.
(N.-B. Tom. I-IV 1215-1345 ibid. id. 1906-1923.)

Idem. *L'Apostolato Francescano in Oriente e la S. C. di Propaganda nel* 1647. Con documenti. (Pensiero Missionario 1930, 234-244.)

Islamismo e Cristianesimo. (Civiltà Cattolica 1931, Vol. III, p. 44-52, 218-224.)

I valori della vita nella concezione cristiana e nella musulmana. (Civiltà Cattolica 1932, Vol. II, 117-131.)

Islamismo e Cristianesimo di fronte alla Rivelazione Divina. (l. c. Vol. III, 240-250, 353-361.)

Morale Cristiana e Morale Musulmana. (l. c. Vol. IV, p. 31-50.)

Asceti e Mistici nell'Islam. (l. c. p. 344-352, 441-455.)

Degenerazioni della mistica musulmana. (l. c. 1933, Vol. I, p. 433-446.)

L'Islam nella luce del pensiero cattolico. (l. c. Vol. III, p. 156-169.)

Goly (sic ! = Joly), G. R., *Il viaggio di San Francesco d'Assisi alla Corte del Re d'Egitto.* (Italia Francescana 1930, 33-42, 208-222, 409-420 ; 1931, 21-28, 256-263, 453-462 ; 1932, 20-30, 235-243, 462-468 ; 1933, 16-25, 236-244, 568-577.)

Oliger, Livario, O. F. M., *Vita e Diarii del Card. Lorenzo Cozza, già Custode di Terra Santa e Ministro Generale de' Frati Minori.* Tomo Unico : 1654-1729. (Biblioteca Bio-Bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente Francescano. Nuova Serie-Documenti. Diretta dal P. Girolamo Golubovich O. F. M. Tomo III). 8º XIX pp., 387 pp. Quaracchi, Collegio di S. Bonaventura, 1925.

Ortolani, C., O. F. M., *Costantinopoli e i Francescani.* 4º XVI pp., 80 pp. Pesaro, Frederici, 1930.

Paoli, Pellegrino, O. F. M., *I Beati Emmanuele Ruiz e i suoi sette compagni dell' Ordine dei Frati Minori, Martiri a Damasco* 10 *luglio* 1860. 8º 186 pp. Roma, Collegio S. Antonio, 1926.

Idem. *La Custodia Francescana ieri e oggi.* 8º 68 pp. Roma, La Casa del Libro, 1925.

Rocci, Lorenzo, S. J., *I sei martiri del Libano d. C. d. G. uccisi nel* 1860 *Due Europei, quattro Libaniti.* 8º 162 pp. Isola del Liri, Macioce e Pisani, 1927.

Salotti, Carlo, *L'eroismo di tre Martiri Maroniti.* 24º 40 pp. Roma, 1926.

Statistica con cenni storici della Gerarchia e dei fedeli di rito orientale. 12º 578 pp. Roma, Vaticana, 1932.

Verniero di Montepeloso, Pietro, O. F. M., *Croniche o Annali di Terra Santa del P..., edite dal P. Girolamo Golubovich.* (Biblioteca Bio-Bibliografica della Terra Santa e dell'Oriente Francescano. Nuova Serie-Documenti. Diretta dal P. Girolamo Golubovich O. F. M. Tom VI, VII, VIII.) Tomo I : 1304-1620. 8º CXXXI pp., 383 pp. Tomo II : 1620-1632. 363 pp. Tomo III : 1632-1637. 352 pp. Quaracchi presso Firenze. Collegio di S. Bonaventura, 1930.

9. — INDES

Algardi, Filippo, *Una delle più belle conquiste missionarie dell'India, « Chota Nagpur »*. (Illustrazione Vaticana 1934, 943-945.)

Ambruzzi, L., S. J., *L'India religiosa*. 8º 64 pp. Venezia, Le Missioni d. C. d. G., 1925.

Barbieri, Domenico, P. I. M. E., *Un missionario laico. Il Fratello Pompeo Nasuelli del Pont. Istituto Missioni Estere di Milano*. (Bibliotechina Missionaria Serie Biografica N. 29.) 8º 78 pp. Milano, Missioni Estere, 1934. cf. Le Missioni Cattoliche 1933.

Benedetto Maria di Santa Teresa, O. C. D., *« Caritas Victima ». Il P. Cirillo della Madre di Dio, Carmelitano Scalzo, Missionario nelle Indie*. 8º 131 pp. Legnano, Istituto Miss. di S. Teresa, 1933.

Bertrand, F., S. J., *Bramanesimo e Cattolicismo. I Bramini di Puschpanagar*. (Pensiero Missionario 1932, 387-406.)

Bertrand, Luigi, S. J., *Fra i Bramini di Puschpanagar. La drammatica storia di Chitti*. 12º 20 pp. Venezia, S. J.

Brambilla, T., *Un giovane apostolo : il P. Antonio Farronato del P. I. M. E.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica. N. 29.) 8º 64 pp. Milano, Missioni Estere, 1933.

Castellani, G., S. J., *Il P. Ippolito Desideri S. J. e la sua Missione nel Tibet* 1684-1733. (Civiltà Cattolica 1932, Vol. IV, p. 222-233, 552-562. 1933, Vol. I, p. 41-52, 235-247, 459-469, Vol. II, 40-53, 323-334, 444-456.)

Idem. *Un Trattato di Missiologia del secolo* XVIII. (l. c. Vol. III, p. 127-140.)

Anche come estratto : 8º 132 pp. Roma, Civiltà Cattolica, 1934.

Castets, G., S. J., *La Chiesa e il problema della casta nei secoli XVI-XVII-XVIII e nei tempi moderni*. (Le Missioni Cattoliche 1933, 363, 379, 396, 433, 452, 485, 499, 519.)

Céré, E., *Evoluzione d'uno stile religioso indiano*. (Le Missioni Cattoliche 1930, 60-62, 76-78, 91-93.)

Charles, Pietro, S. J., *Fra i Monaci Buddisti del Ceylon*. (Collezione Lega Missionaria Studenti N. 10). 12º 30 pp. Roma, 1933.

Cinquant'anni a Mangalore sulla costa occidentale della India. 1878-1928. 8º 96 pp. Venezia, Le Missioni della Compagnia di Gesù, 1929. Da *P. Cassiani Ingoni*, S. J.

Clemente da Terzorio, O. M. Cap., *L'esplorazione del Tibet del P. Dom. Magnani da Fano, missionario Capuccino*. (Studia Picena 1932, p. 81-101.)

Colli, Umberto, *Spigolature indiane*. (Bibliotechina Missionaria. Serie Varietà 10.) 8º 63 pp. Milano, Missioni Estere, 1927.

Dainelli, Giotto, *Padre Ippolito Desideri da Pistoia e la relazione del suo viaggio nel Tibet*. (Boll. Stor. Pistoese 1932, 57-62.)

De Filippi, Filippo, *Il « Ragguaglio » e le « Memorie de' viaggi e missione nel Tibet » di padre Ippolito Desideri da Pistoia* Bollettino della R. Società Geografica Italiana 1929, 295-301.)

D'Souza, J., S. J., *Pio XI e la Nuova India*. (Pensiero Missionario 1929, 249-254.)

Fergnani, Giovanni, Sales., *Tra i Bhoi, selvaggia tribù dell' Assam. Interessantissima esplorazione*. (Bibliotechnia Missionaria. Serie Varietà 9.) 8º 63 pp. Milano, Missioni Estere, 1927.

Fredegando d'Anversa, O. M. Cap., *I messaggeri di Cristo nel Tibet dal secolo XIV fino ai nostri giorni.* (Omnis terra adoret te ! N. 23.) 8° 30 pp. Roma, Unione Miss. del Clero.

Frediani, Giuseppe, *Profili di Missionari : P. Orazio della Penna.* (Pensiero Missionario 1932, 365-386.)

Idem. *Profili di Missionari : P. Roberto de Nobili S. J.* (Pensiero Missionario 1932, 46-60.)

Idem. *Profili di Missionari : Il Saverio.* (Pensiero Missionario 1931, 45-62.)

Gathier, E. S. J., *Gandhi.* (Collezione Lega Missionaria Studenti N. 4.) 12° 20 pp. Roma, 1930.

I Gesuiti Italiani nelle Missioni di Mangalore nelle Indie Orientali. 1878-1923. 8° 134 pp. Mangalore, 1925.

Giangrisostomo da Lugo, O. M. Cap., *Elenco dei Padri e Fratelli Laici della Missione di Allahabad dal* 1 *Gennaio* 1890 *al* 30 *Giugno* 1926 — *dei Missionari della Missione di Allahabad dal* 1887 *al* 1927 — *dei Missionari Cappuccini, Religiosi di altri Ordini e Preti Secolari di Pondicherry, Surat e Madras dal* 1639 *al* 1804 ; *del Tibet dal* 1704 *al* 1805 ; *del Tibet-Hindostan dal* 1823-1844 ; *del Vicariato Apostolico di Patna dal* 1845 *al* 1886 *e della Diocesi di Allahabad dal* 1887 *al* 1 *Agosto* 1927 — *dei Viceprefetti, Prefetti, Pro-Vicarii, Amministratori del Tibet, Tibet-Hindostan, e Vicariato Apostolico di Patna dal* 1704 *al* 1886, *dei Vescovi, Amministratori, Vicari Generali, Cancellieri, Avvocati fiscali, Segretarii e consiglieri della Diocesi di Allahabad dal* 1886 *al* 1927. — *dei Superiori regolari della Missione di Allahabad e loro Consiglieri dal* 1 *Ottobre* 1888 *al* 12 *Giugno* 1928. — *dei Cappellani (ossia Parrocchi) delle varie stazioni del Vicariato Apostolico di Patna e della Diocesi di Allahabad dal* 1763 *al* 1929. 6 cahiers in fol. Cawnpore, Catholic Orphan Press, 1926-1929.

Idem. *Raccolta d'iscrizioni sepolcrali dei Padri, Preti Secolari e Fratelli Laici morti nel Vicariato Apostolico del Tibet e nella Diocesi di Allahabad, India, dal* 1747 *al* 1927. — *d'iscrizioni riguardanti la fondazione di chiese, scuole, orfanotrofii, conventi, case, altari etc. nella Diocesi di Allahabad, India, dal* 1772 *al* 1927. 2 cahiers in fol. Cawnpore, Catholic Orphan Press, 1927.

Idem. *Registro dei Morti RR. PP. Cappuccini, Fratelli Laici e Preti Secolari, Missionari e Ex-Missionari, morti nella Prefettura Apostolica del Tibet dal* 1703 *al* 1820, *nel Vicariato Apostolico del Tibet dal* 1820 *al* 1845, *nel Vicariato Apostolico di Patna dal* 1845 *al* 1886, *nella Diocesi di Allahabad dal* 1886 *al* 1926. Fol. Cawnpore, Catholic Orphan Press, 1927.

Idem. *Ricordi dei battesimi fatti nel Vicariato di Patna e Diocesi di Allahabad dal* 1556 *al* 1923 — *dei matrimoni fatti nel Vicariato Apostolico di Patna e Diocesi di Allahabad dal* 1763 *al* 1923 — *delle sepolture fatte nel Vicariato Apostolico di Patna e Diocesi di Allahabad dal* 1763 *al* 1923. 3 cahiers in fol. Cawnpore, Catholic Orphan Press, 1927.

Giardina, G., S. J., *La missione dei Santals.* 39 pp. Palermo.

Giovanni da Loro Ciufenna, O. M. Cap., *La storica sede di Agra.* 8° 24 pp. Roma, Manuzio, 1924.

Gnana Prakasar, O. M. I., *Il « Prete Angelo » del Ceylon, Mons. Giov. Batt. Vistarini.* (Le Missioni Cattoliche 1931, 299-302, 333-334, 365-366, 381-383.)

L'Incantesimo dell' Induismo. Upadhaya Brahmabandhav. (Civiltà Cattolica 1932, Vol. II, p. 224-236, 452-463. Vol. III, p. 37-52.)

Induismo e Cristianesimo. (Civiltà Cattolica 1930, Vol. III, p. 213-222.)

Insolera, V., S. J., *Nel paese delle tigri (India).* 52 pp. Palermo, 1927.

Lacombe, L., S. J., *Alte Caste.* (Collezione Lega Missionaria Studenti N. 2.) 12° 29 pp. Roma, 1930.

Idem. *Basse Caste.* (Collezione Lega Missionaria Studenti N. 3.) 12° 28 pp. Roma, 1930.

L'Hoir, F. S., S. J., *Le origini del Pontificio Seminario di Kandy.* (Pensiero Missionario 1929, 209-212.

Mahe, Giovanni, S. J., *Insegnamento superiore nell' India.* (Collezione Lega Missionaria Studenti N. 5.) 12° 32 pp. Roma, 1930.

Maria, Aloysius, S. J., *Come divenni Cattolico e Gesuita. L'efficacia della vita de San Luigi Gonzaga in una conversione.* 12° 24 pp. Venezia, S. J.

Marlier, Arturo, S. J., *Libin Saheb.* (Collezione Lega Missionaria Studenti N. 9.) 12° 30 pp. Roma, 1933.

Martindale, C. C., S. J., *Nell' esercito di Dio. I Comandanti : S. Ignazio di Loyola. S. Francesco Saverio.* Versione dall' inglese di Giorgio Abram. 12° 221 pp. Brescia, Morcelliana, 1932.

Masi, Giuseppe, *Padre Zaccaria da Castelgrande, O. M. Cap., Missionario Apostolico nelle Indie Orientali ed il Servo di Dio D. Nicola de Sanctis della Congregazione del SS. Redentore.* 8° 31 pp. Materdomini, Tip. S. Gerardo Majella, 1934.

Maspoli, Giuseppina, *Dieci anni di Apostolato nella missione della Divina Providenza, Kengtung.* (Le Missioni Cattoliche 1927, 154-158, 172-175, 188-190.)

Michotte, A., *L'insegnamento cattolico nell' India meridionale.* (Pensiero Missionario 1932, 337-358.)

Mietta, Luigi, *Gandhi e l'avvenire delle missioni.* Dalle riviste indiane. (Pensiero Missionario 1931, 209-216.)

Idem. *Il problema scolastico in India e le Missioni Cattoliche.* Dalle riviste indiane. (Pensiero Missionario 1931, 94-100.)

La Missione di Galle nell' isola di Ceylon della Provincia Napolitana. 8° 64 pp. Napoli, 1925.

Monticone, Giuseppe, *Una missione dei Cappuccini nell'India.* (Illustrazione Vaticana 1931, N. 23, 59-60.)

Idem. *Una missione sulle rive dell'Irawaddy.* (l. c. 1933, 561-564.)

Oliva, Walter, *L'Eroe di Xavier.* 16° 160 pp. Parma, Missioni Estere, 1925.

Peratoner, Nino, *I collegi universitari cattolici in India.* (Pensiero Missionario 1932, 243-259.)

Pisani, Pietro, *Le Missioni Cattoliche in India.* (Omnis terra adoret te ! N. 10.) 8° 34 pp. Roma, Unione Miss. del Clero, 1931.

Idem. *I problemi del Cattolicismo nelle Indie Orientali.* (Cultura Missionaria, Roma 1932, p. 57-68.)

Quintavalle, Arturo, *Vailankami, la Lourdes delle Indie.* (Illustrazione Vaticana 1933, 121-123.)

Schurhammer, S. J. — Tragella, P. I. M. E., *S. Francesco Saverio, Apostolo dell'India e del Giappone.* 8° 320 pp. Milano, Missioni Estere, 1930. Cf. Le Missioni Cattoliche 1929.

Shiva Rao, B. M. — Ferroli, Domenico, S. J., *Fatti cattolico e avrai il Paradiso. La conversione dal bramanesimo di B. M. Shiva Rao.* 12° 15 pp. Venezia, S. J.

Stefanetti, Giuseppe, *Il primo congresso cattolico nazionale dell' India.* (Le Missioni Cattoliche 1933, 67-70, 101-102, 115-118.)

Idem. *Vita di villaggi indiani.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Varietà 5.) 8° 64 pp. Milano, Missioni Estere, 1924.

Testore, Celestino, S. J., *Cristo fra i Bramini. La storia della conversione di Mahadeva Ayer.* 12° 23 pp. Venezia, S. J.

Idem. *Il piccolo Saverio. P. Costante Lievens S. J.* 12° 16 pp. Venezia, S. J.

Vacca, G., *Sui manoscritti dell' opere sul Tibet del Padre Ippolito Desideri e sulla nuova edizione inglese del dott. F. de Filippi.* (Bollettino della R. Società Geografica Italiana 1932, 525-532.)

Zacharias, H. C. E., *La società indiana e la Chiesa.* (Pensiero Missionario 1930, 209-222.)

10. — INDOCHINE

La Chiesa Cattolica dell' Annam. Per un Cattolico delle Annam. (Le Missioni Cattoliche 1929, 588-590, 603-606, 619-622, 635-636.)

Launay, Adrien, M. E. P., *Mons. Retord e il Tonchino Cattolico.* Prima traduzione italiana autorizzata dallo autore e curata dalla Prof. Maria Cappi Rosina. 8° 386 pp. Milano, Missioni Estere, 1927. Cf. Le Missioni Cattoliche 1925, 1926.

Mioni, Ugo, *La lieta novella nel Siam. Pagine di storia.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Storica 3.) 8° 62 pp. Milano, Missioni Estere, 1925.)

Pianet, J., M. E. P., *Storia della missione di Camboge* 1552-1852. (Le Missioni Cattoliche 1933, 692, 709 ; 1934, 12, 29, 43, 61, 76, 93, 108, 125, 141, 156, 193, 208.)

I Selvaggi Banars. Ricordi di un Missionario. (P. Pietro Dourisboure, Missionario Apostolico di Selvaggi Ba-Nars, Cocincina Orientale.) Unica versione autorizzata dal francese. 8° 302 pp. Venezia, Tipogr. San Marco, 1926.

Trochu, Francesco, *Il Beato Teofano Vénard, Martire del Tonchino,* 1829-1861. Traduzione di Gina Battaglia. (Bibliotechina Missonaria. Serie Biografica. N. 24.) 8° 63 pp. Milano, Missioni Estere, 1932.

Zanini, G. F., *Il P. Luigi Nempon delle Missioni Estere di Parigi.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica N. 14.) 8° 63 pp. Milano, Missioni Estere, 1926.

11. — INDES NÉERLANDAISES

Corman, Alfredo, *Le Missioni delle colonie olandesi.* (Le Missioni Cattoliche 1924, 217-220, 232-234, 248-250.)

Drehmanns, Giuseppe Maria, C. SS. R., *Le Indie Olandesi e un articolo di legge antimissionario.* (Le Missioni Cattoliche 1932, 26-29.)

Maarschalkerweerd, Pancrazio, O. F. M., *Tra i selvaggi di Borneo.* (Illustrazione Vaticana 1932, 43-45.)

Monticone, Giuseppe, *Il Cattolicismo nell' isola di Sumatra.* (Illustrazione Vaticana 1933, 643-645.)

12. — JAPON ET CORÉE

ABE, Fr. Saverio, S. J., *Da Budda a Cristo.* (Collezione Lega Missionaria Studenti N. 7.) 12° 31 pp. Roma, 1933.

CAMINADA, Costantino, *Glorie della Chiesa Coreana.* (Bibliotechina Missionaria, Serie Storica 10.) 8° 112 pp. Milano, Missioni Estere, 1927.

CASTAGNA, Gian Carlo, *L'ora del Giappone.* 79 pp. Venezia 1932.

Il Cattolicismo in Corea. Sue origini e suoi progressi. 8° 96 pp. Milano, Missioni Estere, 1926.

Il Clero Indigeno e le antiche Missioni del Giappone. (Civiltà Cattolica 1931, Vol. I, p. 400-413.) Da P. Ilario Azzolini, S. J.

DAHLMANN, G., S. J., *Il Giappone terra fedele.* (Collezione Lega Missionaria Studenti, N. 12.) 12° 31 pp. Roma, 1933.

DUTHU, G. B., M. E. P., *Takatsuku, ossia La scoperta dei discendenti di antichi cristiani nella diocesi di Osaka, Giappone.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Storica 6.) 8° 54 pp. Milano, Missioni Estere, 1936. Cf. Le Missioni Cattoliche 1926.

ESCAR LADAGA, Mariano, *Origini e sviluppi della tipografia nel Giappone.* (Industria della Stampa 1931, 190-195.)

GIARDINI, Mario, *La Chiesa Cattolica nel Giappone.* (Cultura Missionaria, Roma 1932, p. 99-107.)

LANGLAIS, Emilio Alfonso, O. P., *L'Apostolato cattolico nel Giappone.* (Omnis terra adoret te ! N. 26.) 8° 38 pp. Roma, Unione Miss. del Clero.

LAUNAY, Adrien, M. E. P., *I 79 Martiri Coreani : Mons. Lorenzo Imbert e compagni,* 1839-1846, solennemente beatificati dal Sommo Pontefice Pio XI nell' Anno Santo 1925. Versione del Dott. A. VERGETTI. 16° 225 pp. Milano, Tip. S. Lega Eucaristica, 1925.

MONTICONE, Giuseppe, *Il cattolicismo nel Giappone e il primo vescovo indigeno.* (Rivista dell'U. M. C. 1927, 324-334.)

Idem. *Monumenti cristiani scoperti nel Giappone.* (Illustrazione Vaticana 1931 N. 16, 44-45.)

Idem. *Il centenario della missione della Corea.* (l. c. 1931, N. 18, 41-43.)

Idem. *La Missione Domenicana di Formosa.* (l. c. 1932, 679-681.)

Idem. *La missione Salesiana nel Giappone.* (l. c. 1932, 874-876.)

Idem. *L'Università Cattolica di Tokyo.* (l. c. 1932, 966-968.)

Idem. *Luci di Apostolato tra gli Emigrati Giapponesi.* (l. c. 1933, 773-775.)

Idem. *La consacrazione episcopale di Mons. Gennaro Hayasaka, primo vescovo giapponese, per le mani di S. S. Papa Pio XI, nella Basilica Vaticana, 30 Ottobre* 1927. Roma, Tipografia Poliglotta Vaticana.

Il Primo Vescovo Giapponese e l'Opera Pontificia di San Pietro Apostolo per il Clero Indigeno. 32° 32 pp. Roma, Tipografia Poliglotta Vaticana, 1927.

Il Sangue dei Martiri negli albori del Cattolicismo in Corea. (Civiltà Cattolica 1925, Vol. III, 33-44.)

SARDI, G., *Il B. Angelo Orsucci martire del Giappone.* (Estr. « Memorie Domenicane »). 8° 26 pp. Firenze Carpigiani, 1924.

I LXXIX Martiri Coreani : Mons. Lorenzo Imbert e Compagni (1839-1846), solennemente beatificati dal Sommo Pontefice Pio XI nell' Anno Santo 1925. 24° 85 pp. Milano, Tip. S. Lega Eucaristica, 1925.

Il Venerabile Marcello Mastrillli della Compagnia di Gesù, martirizzato nel Giappone il 17 *Ottobre* 1637. 16° 67 pp. Milano, M. D'Auria, 1934.

Venturini, Galileo, S. J., *Sprazzi di luce missionaria. Eroismo e martirio in Corea.* 8° 42 pp. Roma, Messaggero del Sacro Cuore, 1930.

Vergot, Francesco, *Le condizioni attuali delle scuole cristiane in Giappone.* (Pensiero Missionario 1931, 415-421.)

13. — CHINE

Albino, Anna, *Da Roma alla Cina. Viaggio e apostolato del P. Giambattista Maoletti Francescano* 1702-1725. VIII pp., 92 pp. Firenze, Barbèra, 1934.

Algardi, Filippo, *L'uomo dei lebbrosi e la sua opera : il Lebbrosario di Shehlung.* (Illustrazione Vaticana 1934, 757-760.)

Antoniutti, Ildebrando, *Il Primo Concilio Cinese.* (Pensiero Missionario 1929, 181-194.)

Banchi, Antonio, *Elogio funebre di Mons. Domenico Pozzoni, Vicario Apostolico di Hong-Kong.* 22. 6. 1925. 8° 14 pp. Milano, Artigianelli, 1925.

Barbera, M., S. J., *Il P. Giovanni Adamo Schall Missionario in Cina nel secolo XVII.* (Civiltà Cattolica 1934, Vol. III, p. 255-263, 358-366.)

Idem. *Il P. Ludovico Buglio S. J., missionario in Cina nel secolo XVII.* 8° 32 pp. Roma, Civiltà Cattolica, 1927. Cf. Civiltà Cattolica 1927, Vol. I, 301-310, 504-513.

Bartoccetti, Vittorio, *La chiesa indigena cinese ed il lavoro missionario in Cina nel* 1° *decennio del Pontificato di Pio XI.* (Pensiero Missionario 1932, 227-242.)

Idem. *La necessità di un episcopato indigeno in Cina dimostrata nel* 1787 *dal Segretario di Propaganda Stefano Borgia.* Con documenti inediti. (Pensiero Missionario 1934, 225-247.)

Idem. *Piccoli monaci e piccole suore della nuova Cina.* (Illustrazione Vaticana 1933, 814-816.)

Bazzocchini, Benvenuto, O. F. M., *Suor Maria Assunta delle Francescane Missionarie di Maria.* Sunto della 2ª edizione (edita 1919) della sua vita. 16° 68 pp. Roma, Grimaldi, 1924.

Beltrami, Silvio, *Pagine di sangue e di gloria nel Vicariato di Hong-Kong Raccolte e ordinate da...* (Bibliotechina Missionaria. Serie Storica 14). 8° 127 pp. Milano, Missioni Estere, 1932.

Bertogalli, Ermenegildo, *L'Ora della Cina.* 16° 218 pp. Parma, Istituto Missioni Estere, 1925.

Bevescovi, Urbano, O. F. M., *Nella gloria dei Martiri.* 136 pp. Treviso, 1929. Vita del P. Angelico Melotto O. F. M.

Bowen, Francis J., *La Chiesa in Hong Kong.* (Pensiero Missionario, 1930, 263-273.)

Brambilla, G., *La Chiesa di Cina e i suoi fasti.* 2ª edizione. 16° 144 pp. Milano, Missioni Estere, 1926.

Idem. *La Cina e i Cinesi.* 2ª edizione. 16° 238 pp. Milano, Missioni Estere, 1926.

Idem. *La Cina. Lezioni di Missionologia tenute nel Seminario teol. del Pontif. Istituto Missioni Estere.* 8° 399 pp. Milano, Missioni Estere, 1933.

Idem. *Mons. Domenico Pozzoni, Vic. Ap. di Hong-Kong (Cina).* In Memoriam. (Le Missioni Cattoliche 1924, 201-204, 215-216.)

Idem. *Un viaggio in Cina nel tormentalo* 1927. (Bibliotechina Missionaria. Serie Storica 11.) 8º 158 pp. Milano, Missioni Estere, 1928. Cf. Le Missioni Cattoliche 1927.

Calligaro, Amadio, M. E. Parma, *Sulle rive del Fiume Giallo. Episodio della rivoluzione cinese* 1900. 8º 120 pp. Parma, 1927.

Calza, Luigi, *Come il grano di senape. Sintesi dei 25 anni della Missione, A. V. Cheng-Chow, Cina.* (Le Missioni Illustrate 1932, 67-75.)

Caminada, *Il P. Francesco M. Bianchi, morto di colera in Hong-Kong.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica N. 9.) 8º 64 pp. Milano, Missioni Estere, 1924.

Canazei, Ignazio, Sales., *Relazione del lavoro* 1932-33 *dei Missionari Salesiani nel Vicariato Apostolico di Shiu Chow,* 10 pp. Shiu Chow, 1933.

Caprara, Pietro, *Divagazioni e riflessioni d'un missionario in Cina.* (Le Missioni Cattoliche 1933, 314-317, 330-332, 348-351, 365-367.)

Casolini, Fausta, *Missionaria in umiltà. Per la proclamazione delle virtù eroiche di Suor Maria Pallotta.* (Vita e Pensiero 1932, 237-240.)

Cassano, G., *Sangue salesiano in terra cinese. Mons. Luigi Versiglia. Don Callisto Caravario.* (Letture Cattoliche n. 972.) 32º 158 pp. Torino, Società Editrice Internazionale, 1933.

Civelli, Mario, P. I. M. E., *La nuova battaglia : il problema scolastico in Cina.* (Le Missioni Cattoliche 1926, 17-29.)

Clemente da Terzorio, O. M. Cap., *L'ostacolo all'opera missionaria nel Tibet.* (Illustrazione Vaticana 1933, 351-352.)

Comisso, Giuseppe, *L'opera di Pio XI in Cina.* (Pensiero Missionario 1933, 113-127.)

Compendio della vita del B. Giovanni da Triora O. F. M., martirizzato in Cina 1816. 97 pp. Roma, 1924.

Considine, Giovanni, *Il più difficile campo di missione del mondo* (*Cina*) (Illustrazione Vaticana 1933, 308-311.)

Costantini, Celso, *Contra spem in spem, ossia l'attuale dramma missionario in Cina.* (Omnis terra adoret te ! N. 9.) 8º 48 pp. Roma, Unione Miss. del Clero.

Idem. *La crisi cinese e il Cattolicismo.* 24º 160 pp. Roma, Studium, 1930.

Idem. *Il Problema della Coltura Missionaria e la Cina d'oggi.* (Vita e Pensiero 1931, 315-321, 392-402.)

Idem. *Il Crollo della vecchia Cina.* Roma, 1934.

Cracco, F., *La Prefettura Apostolica di Sanyuan, Cina-Shensi.* 16º 125 pp., 30 pp. Roma, 1933.

Cucchiara, Giuseppe, Sales., *Tre anni di bolscevismo in Cina.* (La Missione Salesiana di Shiu-Chow durante il periodo 1926-1929.) 8º 80 pp. Firenze, Scuola Tipografica Salesiana, 1931.

De Jonghe, G., M. E. ,*I Discepoli del Signore.* (Pensiero Missionario 1930, 147-150.)

D'Elia, Pasquale, M., S. J., *Due Missionari Salesiani. (Mons. Versiglia e Don Caravario), vittime del Bolscevismo Cinese.* (Civiltà Cattolica 1934, Vol. III, p. 141-156.)

Idem. *Il Dott. Sun Yat-Sen e il Cristianesimo.* (Pensiero Missionario 1931, 26-44.) Cf. Le Missioni Cattoliche 1931.

Idem. *L'esercizio della carità cristiana nel Vicariato Apostolico di Nanchino.* (Pensiero Missionario 1932, 216-224.)

Idem. *Nella Cina Nazionalista e Demista.* (Civiltà Cattolica 1934, Vol. II, 561-577.)

Idem. *Quadro storico-sinologico del primo libro di dottrina cristiana in cinese.* (Archivum historicum S. J. 1934, 193-222.)

Idem. *Sun Yat-Sen e il triplice demismo.* (Collezione Lega Missionaria Studenti N. 6.) 12° 40 pp. Roma, 1930.

De Nino, Generoso, O. F. M., *Sunto storico del Vicariato di Hupé Occ. Sett. Cina.* 8° 214 pp. Pechino, Tipografia del Peit' ang, 1924.

Documenti inediti sull' eccidio di Mons. Versiglia e D. Caravario. Tradotti dal cinese da Pasquale M. D'Elia, S. J. (Pensiero Missionario 1934, 168-191.)

Elli, Eugenio, *Il Ven. Stefano Faber. Appunti biografici.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica. N. 17.) 8° 62 pp. Milano, Missioni Estere, 1927.

Farmer, F. S., S. J., *La mia conversione.* (Collezione Lega Missionaria Studenti N. 1.) 12° 32 pp. Roma, 1930.

Fergnani, Giovanni, Sales., *La prima spedizione salesiana in Cina* (1906) *Ricordi.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Viaggi 1.) 8° 125 pp. Milano, Missioni Estere, 1929. Cf. Le Missioni Cattoliche 1929.

Ferro, Arcangelo, P. I. M. E., *Prospetto storico della missione cattolica del Honan attraverso le vicende di tre secoli.* (Le Missioni Cattoliche 1933, 250-252, 268-271, 284-287.)

Filia, Salvatore, P. I. M. E., *Cinque lune nelle mani dei briganti cinesi.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Storica 13.) 8° 109 pp. Milano, Missioni Estere, 1931. Cf. Le Missioni Cattoliche 1931.

Franzelli, Assunta, Orsolina, *Lotte e trionfi di See-hiang-tché. Un fiore sbocciato nella Missione di Peng-pu.* 12° 16 pp. Venezia, S. J.

Frigerio, Carlo, P. I. M. E., *Dal Diario di un Missionario in Cina.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Storica 11.) 8° 64 pp. Milano, Missioni Estere, 1928.

Gasperment, Alfonso, *Il martirio di Anna Wang.* 12° 16 pp. Venezia, S. J.

Gentile, Lorenzo, *Una peregrinazione nel Hupè e Il Natale fra i cristiani del Kiang-si.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Viaggi 2.) 8° 63 pp. Milano, Missioni Estere, 1930.

Germain, G., S. J., *Trent'anni di vita dell'Università Cattolica « Aurora » di Shanghai.* (Illustrazione Vaticana 1933, 602-605.)

Giusti, Paolo, P. I. M. E., *Le Missioni e la rivoluzione cinese.* (Pensiero Missionario 1929, 287-293.)

Grimaldi, Mario, S. J., *La Cina d'oggi e la situazione delle Missioni Cattoliche.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Storica 5.) 8° 63 pp. Milano, Missioni Estere, 1926.

Idem. *Quaranta giorni fra i briganti. Avventure cinesi.* 113 pp. Venezia, 1927.

Ignis in Oriente. Inizi della missione cinese affidata alle Dame Orsoline del Sacro Cuore in Parma. 16° 294 pp. Parma, Istituto del Sacro Cuore, 1929.

Lazzeri, Germano, O. F. M., *Sei mesi col Dragone Rosso. Diaro della prigionia e del martirio di Mons. Ermenegildo Ricci e Compagni Francescani catturati dai Communisti Cinesi sul Tc'ia-iuen-Kou.* 15/5-23/11/1931. 8° XI pp., 429 pp. Firenze, Libreria Editrice Fiorentina, 1933.

Lefebvre, P., S. J., « *L'Aurora* » 1903-1930. (Pensiero Missionario 1931, 251-260.)

Maestrini, Nicola, P. I. M. E., *Le scuole cattoliche e l'insegnamento catechistico nella Colonia di Hongkong.* (Le Missioni Cattoliche 1933, 629-631, 644-646, 659-663.)

Magnani, Luigi, S. S. F. X., *Pio XI e le Missioni di Cina.* (Pensiero Missionario 1929, 171-180.)

Marsigny, J., *Il Lebbrosario « S. Giuseppe » di Sheklung.* (Pensiero Missionario, 1931, 391-406.)

Mencaglia, Guglielmo, P. I. M. E., *Il Servo di Dio P. Alberico Crescitelli, Martire della Cina.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica. N. 21.) 8° 135 pp. Milano, Missioni Estere, 1930.

Mertens, Pietro Saverio, S. J., *Il Martirio del fumatore di oppio.* 12° 16 pp. Venezia, S. J.

Idem. *Palme e corone (Cina).* 12° 16 pp. Venezia, S. J.

Idem. *Galileo, hai vinto !* 12° 20 pp. Venezia, S. J.

La Missione dell' Hwai-sè, Cina. 8° 64 pp. Torino, Anfossi, 1925.

Monticone, Giuseppe, *La consacrazione di sei Vescovi cinesi nella Basilica Vaticana per le mani di S. S. Papa Pio XI — Giovedi 28 Ottobre 1926, festività dei Santi Apostoli Simone e Giuda Taddeo.* 32° 48 pp. Roma, Tipografia Vaticana.

Idem. *Ore di ansia nelle missioni della Manciuria.* (Illustrazione Vaticana 1931, N. 22, 45-48.)

Idem. *Arte religiosa nelle missioni cattoliche cinesi.* (l. c. 1932, 251-254.)

Idem. *Al di là della gran muraglia cinese : la missione di Siwantze.* (l. c. 1932, 1160-1162.)

Oliva, Walter, *Un cavaliere apostolo.* (P. Celestino Goffredo Chicard 1834-1887.) 8° 178 pp. Parma, Missioni Estere, 1928.

Onoranze della Corte Imperiale di Pekino in morte di un missionario (P. Buglio) nel secolo XVII. (Civiltà Cattolica 1927, Vol. II, p. 322-330.)

L'Orfanotrofio di Macau e la Missione di Heung-Shan. (Missioni Salesiane.) 8° 81 pp. Torino, 1925.

Pelerzi, Eugenio, M. E. Parma, *Giuseppe Siao, Confessore della Fede in Cina.* 69 pp. Parma, 1925.

Popoli, Alfredo, M. E. Parma, *Il Primo Concilio Plenario della Cina.* 33 pp. Parma, 1924.

Prima Visita del nuovo Delegato Apostolico al Presidente della Repubblica Cinese. (Civiltà Cattolica 1904, Vol. III, p. 86-93.)

Purino, Ottavio, C. M., *Ottanta giorni nelle mani dei « Rossi » 5 Ottobre-23 Dicembre* 1930. 12° 174 pp. Chieri, Missioni Estere Vincenziane, 1932.

Remondini, Paolina, *Nel Fo-Gan. Petronilla Tein, la prima Vergine Terziaria Domenicana in Cina.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica. N. 23.) 8° 64 pp. Milano, Missioni Estere, 1931.

Ricci, Giovanni, O. F. M., *Pagine d'eroismo cristiano. I. Terziari Cinesi martiri nello Shansi settentrionale.* (Persecuzione dei Boxers.) 8° VIII pp., 193 pp. Lonigo, 1925.

Idem. — Porta, Ercolano, O. F. M., *Storia della Missione Francescana e del Vicariato Apostolico del Hunan Meridionale dalle sue origini ai nostri giorni.* 8° 222 pp. Bologna, 1925.

Rocca, Bernardino, O. F. M., *Lux in tenebris. « Alba ».* La scuola media « Alba » di Kichow, Prefettura Apostolica di Hwangchow. 8° 25 pp. Wuchang, Tipografia Francescana, 1934.

Rossato, Gervasio, O. F. M., *I Missionari Italiani in Cina.* (Le Missioni Cattoliche 1929, 297-398, 413-414, 445-446, 472-474, 493-494, 539-542, 572-574.)

Idem. *Ricordo di un Martire. P. Angelico Melotto O. F. M.* 1864-1923. 8° VIII pp., 368 pp. Hankow, Missione Cattolica, 1927.

Salotti, Carlo, *Suor Maria Assunta Pallotta delle Francescane di Maria.* 16° 364 pp. Roma, Francescane Missionarie di Maria, 1925.

Schierlitz, Ernesto, *Un pittore cattolico della Cina, Luca Ch'en.* (Illustrazione Vaticana 1933, 1933, 946-950.)

La Serva di Dio Madre Maria Chiara, Francescana Missionaria di Maria, martirizzata in Cina nel 1900. 8° 154 pp. Roma, Francescane Missionarie di Maria, 1928.

La Serva di Dio Madre Maria della Pace, Francescana Missionaria de Maria, martirizzata in Cina nel 1900. 231 pp. Roma, 1926.

Statuti definitivi dell' Azione Cattolica in Cina. (Pensiero Missionario 1933, 96-109.)

Sulle orme dei monaci del Gran San Bernardo nel cuore del Tibet. (Illustrazione Vaticana 1933, 691-693.)

Tchang, Pasquale, *Conquiste e divenire dell' Azione Cattolica in Cina.* 16° 44 pp. Milano. Missioni Estere, 1933.

Testore, Celestino, S. J., *Dalle culle abbandonate alle gioie del cielo. Le meravigliose conquiste dell' opera dei Battesimi.* 12° 24 pp. Venezia, S. J.

Tragella, G. B., P. I. M. E., *Il Cattolicismo nella « Terra proibita » (Tibet).* (Bibliotechina Missionaria. Serie storica 2). 8° 61 pp. Milano, Missioni Estere, 1924.

Idem. *Le Missioni della Cina nel momento attuale.* (Le Missioni Cattoliche 1927, 81-85, 115-116, 129-134, 145-147, 161-165, 186-187, 204-206.)

Idem. *Una passeggiata missionaria ad Hongkong.* (Le Missioni Cattoliche 1934, 616, 632, 648, 666, 696 si continua 1935.)

Il Vicariato Apostolico di Shiuchow in Cina. (Missioni Salesiane.) 8° 167 pp. Torino, 1925.

Wieger, Leone, S. J., *L'apostolato delle classi dirigenti in Cina.* (Pensiero Missionario 1930, 392-397.)

14. — AFRIQUE

Algardi, Filippo, *Abuna Jakob, primo Vicario Apostolico di Abissinia.* (Illustrazione Vaticana 1934, 812-815.)

Idem. *Una delle più fiorenti missioni dell'Africa Centrale : Il Ruanda.* (Illustrazione Vaticana 1934, 1030-1034.)

ALMAGIA, Roberto, *Il viaggio poco noto d'un missionario veronese sull' Alto Nilo.* (Bollettino della R. Soc. Geogr. Ital. 1931, p. 404-407.) P. Angelo Vinco 1851.

ANGELO DA LA VALLETTA, O. M. Cap., *La Missione Somala e i Missionari Maltesi.* 8° 50 pp. Malta, 1931.

ARATA, Salvatore, C. M., *Abuna Yakob Apostolo dell' Abissinia.* (Mons. Giustino de Jacobis C. M. 1800-1860.) 2ª edizione. 8° XVI pp., 496 pp. Roma, Annali della Missione, 1934.

BARBERA, Mario, S. J., *Meriggio d'Etiopia.* Racconto storico delle Missioni della Compagnia di Gesù in Etiopia nel secolo XVII. 8° 283 pp. Roma, La Civiltà Cattolica, 1924.

BAZIN, René, *Carlo di Foucauld, esploratore al Marocco, eremita nel Sahara.* Traduzione di Cl. MOUTREZZA. 8° 290 pp. Milano. S. Lega Eucaristica, 1927.

BECHIS, B. M., *Il glorioso Martire dell' Abissinia Beato Michele Ghebre.* 16° 76 pp. Chieri, Missioni Estere, 1927.

BELLUZZO, G., *Il Cardinale Massaia.* 8° 15 pp. Estratto da « Rassegna Romana » IV, 1932.

BERGNA, Costanzo, O. F. M., *I Missionari della Libia.* (Frate Francesco 1929, 211-218.)

Idem. *La Missione Francescana in Libia.* 8° XII pp., 194 pp. Tripoli, Stab. Nuove Arti Grafiche, 1924.

Bozzetti e Scene di Missione. Per un Padre Missionario O. M. I., Basutoland. (Bibliotechina Missionaria. Serie Storica 12.) 8° 64 pp. Milano, Missioni Estere, 1931.

CAMPANALE, A., *Il Ven. Mons. Giustino de Jacobis.* 24° Casale Monferrato, Casa delle Missioni.

CARACI, Giuseppe, O. F. M., *Un francescano francese. (P. Prothais) nell' Alto Egitto nella seconda metà del secolo XVII.* (Studi Francescani 1927, 349-387.)

CARMINATI, Cesare, *Uganda Cristiana. Profili di Martiri.* 12° 124 pp. Bergamo, Unione Missionaria del Clero, 1929.

CASSINARI, E., *Il Beato Ghebre Michael* 1791-1855. 8° XVI pp., 182 pp. Roma, Casa della Missione, 1926.

CAVAZZI, Giovanni Antonio, O. M. Cap., *Descrizione storica dei tre regni Congo, Matamba ed Angola situati nell' Etiopia inferiore occidentale e delle Missioni Apostoliche esercitatevi dai Missionari Cappuccini.* Ridotta nel presente stile dal P. Fortunato ALASANDINI da Bologna, O. M. Cap. 8° Tivoli, Mantero, 1931.

Supplemento alla Rivista : *Il Massaia dal* 1931.

Cenni biografici sul B. Ghebre-Michael, Martire Abissino. 67 pp. Roma, 1926.

CIRAVEGNA, G., *Dieci anni d'Africa.* 16° 268 pp. Torino, Missioni Consolata, 1932.

Idem. *Nell' Impero del Negus Neghest.* 16° 238 pp. Torino, Missioni Consolata, 1930.

Idem. *Pagine di vita missionaria africana.* 188 pp. Torino, Missioni Consolata, 1934.

CIVARI, Virgilio, *Un grande Missionario dell' Abissinia. Giustino de Jacobis.* (Bibliotechina Missionaria. Ser. Biogr. N. 20.) 12° 106 pp. Milano, Missioni Estere, 1929.

CONSIDINE, G., *La forza unificatrice delle Delegazioni Apostoliche illustrata dall' esempio di quella del Congo Belga.* (Pensiero Missionario 1933, 248-262.)

Cottino, Giovanni, P. B., *Il catecumenato nelle missioni dei Padri Bianchi.* (Rivista dell'Unione Missionaria del Clero in Italia 1926, 214-219.)

Crestani, Emilio, *La prima missione italiana nell' Africa Centrale per opera di Don Niccola Mazza.* Cenno storico. 8° 32 pp. Verona, Segr. Dioc. Miss., 1931.

Cultrera, Samuele, *La conversione della Regina Singa.* 16° 248 pp. Parma, Missioni Estere, 1924.

Idem. *Eroismi ed avventure di Missionari Cappuccini al Congo nel secolo XVII.* 377 pp. Torino, Editr. Internazionale, 1926.

Idem. *Un grande missionario del secolo XVII*, P. *Giovanni Antonio Cavazzi.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica N. 11.) 8° 64 pp. Milano, Missioni Estere, 1925.

Idem. *Melak, Fiore d'Etiopia.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica N. 18.) Milano, Missioni Estere, 1928.

Idem. *Un morto che cammina. Storia commovente di un missionario al Congo.* 147 pp. Parma, 1926.

Idem. *Un Uomo Meraviglioso, Il P. Girolamo da Montesarchio, Missionario Cappuccino.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica N. 15.) 8° 64 pp. Milano, Missioni Estere, 1927.

Dalla Giacoma, F., *I Missionari Camilliani con Mons. Comboni nell' Africa Centrale* 1867-1877. (Con riposta al Prof. Michelangelo Grancelli, biografo di Comboni (edita Verona 1923).) 8° XIII pp., 335 pp. Verona, La Tipografica Veronese, 1924.

Dubois, Enrico, S. J., *Due Organismi di lavoro per l'Africa : « l'Istituto Internazionale di Lingue e Civiltà Africane » e « la Conferenza delle Missioni Cattoliche d'Africa ».* (Pensiero Missionario 1931, 71-78.)

Idem. *I grandi ostacoli all' apostolato in Africa.* (Pensiero Missionario 1929, 265-280.)

Idem. *In occasione di un glorioso centenario. Le faticose origini del Cattolicismo nel Madagascar.* (Pensiero Missionario 1933, 128-144.)

Idem. *Pio XI e l'Africa minacciata.* (Pensiero Missionario 1930, 347-377.)

Ezechia da Iseo, O. M. Cap., *Il primo Vicario Apostolico dell' Eritrea, Mons. Camillo Carrara* 1871-1924. 8° 96 pp. Milano, Annali Francescani, 1926.

Fanti, Palmira Melesi, *Alla Corte del Negus Neghesti. Sulle orme del Cardinale Massaia.* 8° 291 pp. Roma, Unione Miss. del Clero, 1934.

Idem. *Fiamma d'Apostolo. Sulle orme del Card. Massaia.* 8° 250 pp. Roma, Unione Missionaria del Clero, 1933.

Farina, Gioacchino, *Profili di Missionari : Daniele Comboni, l'Apostolo della Nigrizia.* (Pensiero Missionario 1933, 158-171.)

Idem. *Profili di Missionari : Il Cardinal Massaia.* (Pensiero Missionario 1930, 129-146.)

Frediani, G., *Profili di Missionari : Il Cardinal Lavigerie.* (Pensiero Missionario 1930, 378-391.)

Idem. *Profili di Missionari : Mons. Giustino de Jacobis.* (Pensiero Missionario 1930, 39-52.)

Fulgenzio da Vecchietto, O. M. Cap., *Il contributo alla Geografia dell' Abissinia nelle Memorie del Card. Guglielmo Massaia dei Minori Cappuccini.* 8° 83 pp. Tivoli, Mantero, 1930.

Gatti, Evaristo, O. M. Cap., *Sulle terre e sui mari. Cavalieri di S. Francesco.* 292 pp. Parma, 1931. Viaggio del P. Giuseppe Morani da Modena al Congo 1711-1713.

Gentile, L., *L'apostolo dei Galla o Vita del Card. Guglielmo Massaia cappuccino* (1809-1889) 3° edizione riveduta ed accresciuta. 8° 461 pp. Torino-Roma, Marietti, 1931.

Idem. *Lungo le rive del fiume Zambesi.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Viaggi 4.) 8° 59 pp. Milano, Missioni Estere, 1933.

Gianazza, Elvira, *Guglielmo Massaia, Missionario ed Esploratore nell' Alta Etiopia.* 8° 250 pp. Torino, Paravia, 1932.

Grancelli, M., *Mons. Daniele Comboni e la missione della Africa Centrale.* Memorie biografico-storiche. 8° XIV pp., 480 pp. Verona, Missioni Africane, 1924.

Greggio, Giuseppe, S. J., *Dal taccuino di un missionario. Tra i Babunda nel Congo Belga.* (Civiltà Cattolica 1931, Vol. IV, p. 430-446.)

Guilcher, Renato, M. A. L., *Il primo missionario Cattolico alla Corte dei Re del Dahomey.* (Le Missioni Cattoliche 1932, 11-14.) P. Borghero 1861.

Guillemé, *Come sorge e si sviluppa una missione nell' Africa.* (Le Missioni Cattoliche 1930, 115-117, 150-153, 166-167.)

Imerio da Castellanza, O. M. Cap., *Il Cardinal Massaia* 1809-1889. 16° 61 pp. Milano, 1933.

Labrecque, Ed., P. B., *Lo sviluppo delle communicazioni in Africa ed i suoi benefici per le missioni.* (Pensiero Missionario 1933, 172-184.)

Mandalari, O. C., *Guglielmo Massaia* 1809-1889. (I grandi Cardinali Italiani nella vita e nella storia, T. XII.) 16° 171 pp. Bologna, Capelli, 1933.

Martinelli, A., *I Cappuccini nell' Eritrea.* Da un manoscritto inedito di Mons. Basomelli 1895. (Antischiavismo 1933, 305-310.)

Massaia, Guglielmo, O. M. Cap., *I miei trentacinque anni di missione nell' Alta Etiopia.* Vol. I-V. Roma, Manuzio, 1921-1925. 8° 160, 170, 192, 160 pp. Vol. VI-VII. Roma, Tip. Pio X, 1926-1927. 8° 152, 172 pp. Vol. VIII-XII. Tivoli, Mantero, 1928-1932. 8° 188, 182, 167, 152, 183 pp. Supplemento alla Rivista « Il Massaia ».

Idem. *I miei trentacinque anni di Missione.* Estratto a cura del P. Samuele Cultrera, O. M. Cap. 8° IV pp., 411 pp. Torino, Società Editrice Internazionale, 1932.

Mauro da Leonessa, O. M. Cap., *La civilizzazione della Eritrea e la cooperazione missionaria.* (Antischiavismo 1933, 165-182.)

Idem. *Pro infanzia africana per la tutela dei meticci.* 8° 24 pp. Roma, Società Antischiavista Italiana, 1932.

Idem. *Santo Stefano Maggiore degli Abissini e le relazioni romano-etiopiche.* 8° 380 pp. Roma, Vaticana, 1929.

Mioni, Ugo, *I Prigionieri del Mahdi.* Racconto storico. (Bibliotechina Missionaria. Serie Storica N. 17.) 8° 63 pp. Milano, Missioni Estere, 1934.

Mizzi, Angelo, O. M. Cap., *Malta e Abissinia. Ragguagli sulla Missione Galla e rapporti stabiliti fra i due paesi.* 12° 72 pp. Valletta, Malta, 1926.

Mizzi, Angelo, O. M. Cap., *La Missione Somalia e i Missionari Maltesi.* 8° V pp., 51 pp. Valletta, Malta, 1931.

Monticone, Giuseppe, *Nella grande isola dell'Oceano Indiano Madagascar.* (Illustrazione Vaticana 1931 N. 14, 41-43.)

Idem. *La scienza nelle Missioni. Scoperte archeologiche nell'Etiopia.* (Illustrazione Vaticana 1931 N. 15, 44-46.)

Idem. *Mons. Daniele Comboni.* (l. c. 1931 N. 17, 43-45.)

Idem. *La missione Salesiana del Congo Belga.* (l. c. N. 19, 45-46.)

Idem. *Ruanda : Un regno che deviene cristiano.* (l. c. 1932, 514-416.)

Idem. *La prima conferenza dei Superiori Ecclesiastici del Congo Belga e del Ruanda-Urundi.* (l. c. 1933, 31-33.)

Idem. *Il nuovo Vicariato del Ruvenzori.* (l. c. 1934, 718-720.)

Idem. *Luci di apostolato sull' Africa tenebrosa ricordando Mons. de Brésillac e il Padre Planque, confondatori della Società delle Missioni Africane di Lione.)* (Rivista dell' Unione Missionaria del Clero in Italia 1928, 85-92.)

Nardi, Gennaro, *Il Ven. Ludovico da Casoria e i collegi dei Moretti.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica. N. 27.) 8° 104 pp. Milano, Missioni Estere, 1932. Cf. Le Missioni Cattoliche 1932.

Nuti, Igino, O. F. M., *Il Vicariato Apostolico d'Egitto e le sue Opere.* 8° 3 ffnc, 240 pp. Milano, Bertarelli, 1924.

Patriarca, Ernesto, *Un grande Missionario Italiano, Il Card. G. Massaia.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica. N. 20.) 8° 62 pp. Milano, Missioni Estere, 1929.

Idem. *Mons. Daniele Comboni, L'Apostolo della Nigrizia.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica. N. 25.) 8° 55 pp. Milano, Missioni Estere, 1932.

Perlo, Filippo, *L'Apostolato della Suora Missionaria in Africa.* 8° 144 pp. Torino, Soc. Tip. Missionaria, 1924.

Idem. *L'Infanticidio nell' Africa equatoriale.* 8° XIV pp., 208 pp. Torino, Istituto Missioni della Consolata, 1925.

Piombini, P., O. M. Cap., *Cappuccini Emiliani nel Congo.* (Boll. Franc. Stor. Bibl. 1930, 108-111.)

Pollera, Alberto, *Lo Stato Etiopico e la sua Chiesa.* 8° 373 pp. Roma, 1926.

Raffaele di Lauro, *Elogio del Cardinale Massaia.* 12° 42 pp. Napoli 1932.

Remondini, Mimy, *Come giglio tra le spine.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica N. 19.) 8° 64 pp. Milano, Missioni Estere, 1928. Amna, piccola negra etiope.

Rodolfi, Igilda, *Una donna forte. La M. Javouhey.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica N. 13.) 8° 61 pp. Milano, Missioni Estere, 1926.

Romano, Cesare, *Un Apostolo Moderno dell' Africa tenebrosa. Cenni biografici del P. Giuseppe M. Beduschi dei Figli del Sacro Cuore.* 8° VIII pp., 344 pp. Verona, Missioni Africane, 1927.

Sales, Lorenzo, I. M. C., *Dal mio diario di Missione.* Scene e bozzetti di vita missionaria in Africa. 287 pp. Torino.

Il Servo di Dio Mons. Daniele Comboni. Vicario Apostolico dell' Africa Centrale, Fondatore delle Missioni Africane di Verona e delle Pie Madri della Nigrizia. 8° 331 pp. Verona, Missioni Africane, 1928.

Il servo di Dio Mons. Daniele Comboni. 2ª edizione. 8° XVI pp., 432 pp. Brescia, Queriniana, 1930.

Sisto da Pisa, O. M. Cap., *I Frati Minori Cappuccini nel Congo.* Catalogo inedito. (Italia Francescana 1931, 74-93.)

Somigli di S. Detole, Teodosio, O. F. M., *Etiopia Francescana nei documenti dei secoli XVII e XVIII.* Tomo I Parte I : 1633-1643. (Biblioteca Bio-Bibliografica della Terra anta e dell' Oriente Francescano. Serie Terza-Documenti. Diretta dal P. Girolamo Golubovich O. F. M. Tomo I Parte I.) 8° CLIX pp., 197 pp. Quaracchi presso Firenze, 1928.

Idem. Tomo I Parte II : 1643-1681. (Idem. Parte II.) 8° p. 199-493. Ibid. id. 1928.

Idem. *L'Itinerarium del P. Remidio Prutcky, Viaggiatore e Missionario Francescano. (Alto Egitto) e il suo viaggio in Abissinia* 21 *Febbraio* 1752 — 22 *Aprile* 1753. (Compte rendu du Congrès International de Géographie. Le Caire, 1925, tom. V, p. 157-195. — Studi Francescani 1925, 425-460.)

Sorbelli, T., *Un cappuccino modenese al Congo nei primi anni del sec. XVIII.* (Italia Francescana 1929, 279-284.) Giuseppe da Mutina.

Taliana, Agostino, O. F. M., *Breve cenno storico sulla missione di Tripoli d'Africa, olim di Barberia.* (Studi Francescani 1925, 389-391.)

Tra i Cafri del Basutoland (Sud-Africa). Per un Missionario O. M. I. (Bibliotechina Missionaria. Serie Varietà 15.) 8° 132 pp. Milano, Missioni Estere, 1932. Cf. Le Missioni Cattoliche 1931.

Testore, Celestino, S. J., *Un voluntario della lebbra. P. Giovanni Beyzym S. J.,* 1850-1912. 12° 30 pp. Venezia, S. J.

15. — AMÉRIQUE LATINE

Borgatello, M., *Mons. Giuseppe Fagnano.* 8° 104 pp. Torino, Società Editrice Internazionale, 1924.

Idem. *Nella Terra del Fuoco. Memorie di un Missionario Salesiano.* 8° 474 pp. Torino, Società Editrice Internazionale, 1924.

Idem. *Fiorellini Silvestri Magellanici.* 8° 143 pp. Torino, Società Editrice Internazionale, 1924.

Cabral, Giorgio, *L'Apologia dell' opera dei Missionari Italiani in America.* (Antischiavismo 1933, 197-205.)

Callegari, G. V., *L'abate Francesco Clavigero nel bicentenario della sua nascita.* (Vita d'Italia e d'America 1931, 699-707.)

Calvi, B., *La Civiltà nelle regioni magellaniche e i Missionari Salesiani.* 8° 91 pp. Torino 1925.

Cojazzi, Antonio, *Don Balzola fra gli Indi del Brasile, Matto Grosso.* 324 pp. Torino, 1932.

Colbacchini, A., Sales., *I Bororos orientali « Orarimugudoge » del Matto Grosso, Brasile.* 8° XII pp., 210 pp. Torino, Soicetà Editrice Internazionale.

Dal Piemonte al Cile. Alla conquista delle anime. R^a. Madre du Rousier, Religiosa del Sacro Cuore. 8° 260 pp. Firenze, 1926.

Del Toro, G., S. J., *Giapponesi nel Brasile.* (Collezione Lega Missionaria Studenti N. 11.) 12° 39 pp. Roma, 1933.

Enrico da Lonate Pozzolo, O. M. Cap., *L'anima missionaria di Mons. Colombo.* (Italia Francescana 1930, 549-558.)

Ezechia da Iseo, O. M. Cap., *Un Apostolo e un Martire nell' Alto Brasile : P. Daniele da Samarate, Miss. Cappuccino.* 8° 96 pp. Milano, Annali Francescani, 1925.

Farina, Livio, Sales., *La Missione Salesiana del Gran Ciaco. Alto Paraguay. America del Sud.* 8° 16 pp. Torino, La Palatina, 1934.

Fasulo, Antonio, *Le Missioni Salesiane della Patagonia.* 8° 180 pp. Torino, Società Editrice Internazionale, 1924.

Gabrieli, Giuseppe, *Un contributo dei missionari cattolici alla prima conoscenza naturalistica del Messico.* Nel « Tesoro Messicano » edito dalla prima Accademia dei Lincei, Roma, 1651. (Pensiero Missionario 1933, 263-274.)

Gavazzi, Maria Nizza, *L'Apostolo dei lebbrosi del Surinam. Il Venerabile Pietro Donders.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica. N. 22.) 8° 64 pp. Milano, Missioni Estere, 1931.

Gentile, Lorenzo, *Mons. Luigi Lasagna, Missionario Salesiano.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica. N. 26.) 8° 75 pp. Milano, Missioni Estere, 1932.

Grison, Gabriele, *Ricordi dell' Equatore.* 8° XXIV pp., 362 pp. Roma, Industria Tip. Romana, 1932.

In Missione sulle Ande. (1899-1924). 8° 134 pp. Torino, Sigismondi.

Margaritelli, E., *Tra i fiumi e le foreste dell' Inferno Verde. L'opera missionaria dei Minori Cappuccini Umbri nell' Alto Solimoes, Brasile.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Storica 16.) 8° 77 pp. Milano, Missioni Estere, 1933.

I Martiri dell' America Meridionale. (Civiltà Cattolica 1929, Vol. III, p. 431.)

La Missione Domenicana del Brasile. Per il R. Fr. D. M. C. dell' Ordine dei Predicatori. (Le Missioni Cattoliche 1925, 153-155, 187-189, 234-236, 250-252, 266-267.)

Monticone, Giuseppe, *Tra gli Indios dell'Urabà.* (Illustrazione Vaticana 1931, N. 12, 41-42.)

Idem. *Tra le Vergini Foreste dell'Ecuador.* (l. c. 1932, 150-152.)

Idem. *Un ventennio di attività missionaria tra le foreste Amazzonie.* (l. c. 1932, 727-730.)

Idem. *Ai margini del conflitto tra Bolivia e Paraguay.* (l. c. 1932, 824-826.)

Idem. *Una missione dei Cappuccini nel Cile.* (l. c. 1933, 210-212.)

Mozzati, M., *Fernando Cortes e la Conquista de Messico.* (I grandi viaggi di esplorazione.) 16° 326 pp. Torino, Paravia, 1932.

Nobiltà e Grandezza, ossia Suor Virginia de Florio, Figlia di Maria Ausiliatrice e Missionaria nelle Terre Magellaniche, 141 pp. Torino, 1926.

Ogara, F., S. J., *L' « Apostolo del Brasile » Ven. P. Giuseppe Anchieta S. J.* (Civiltà Cattolica 1934, Vol. I, 345-358.)

Onorato da Breno, O. M. Cap., *Un apostolo del Brasile, P. Zaccaria da Malegno, O. M. Cap.*, 96 pp. Milano, 1926.

Pittini, Riccardo, *Il « Ciaco Paraguayo » e le sue tribù.* Appunti etnografici e leggende di Giuseppe de Alarcon y Canedo. (Missioni Salesiane.) 8° 83 pp. Torino, Società Editrice Internazionale, 1925.

Rosa, E., S. J., *L'Opera e il Sangue dei Missionari nell' incivilimento dell' America.* (Civiltà Cattolica 1934, Vol. I, 113-121.)

Idem. *Primizie di Martiri dell' America Latina. I. B. B. Gonzalez de S. Cruz, Alfonso Rodriguez e Giovanni del Castillo d. C. d. G.* 8° 216 pp. Roma, Gregoriana, 1934.

Ruffo, Rufo, *I martiri del Paraguay e le famose « Reduzioni » degli Indi.* (Illustrazione Vaticana 1934, 71-73.)

Savino da Rimini, O. M. Cap., *Tra i selvaggi dell' Araguaya.* Memorie illustrate dei miei 29 anni di missione. 8° 288 pp. Ancona, Tip. Francescana, 1925.

TAVELLA, Roberto, *Vita del Missionario Salesiano Mons. Giacomo Costamagna, Vescovo tit. di Colonia e Vicario Apostolico di Mendez e Gualaquiza. (Equatore).* 190 pp. Torino, Società Editrice Internazionale, 1929.

TESTORE, C., S. J., *I Martiri Gesuiti del Sud-America B. B. Rocco Gonzalez de Santa Cruz, Alfonso Rodriguez, Giovanni del Castillo della Compagnia di Gesù.* 8° XVI pp., 194 pp. Isola del Liri, Macioce e Pisani, 1934.

VALLE, P., *Il Missionario Salesiano Don Antonio M. Chiroli* 1870-1905. 16° 145 pp. Torino, Società Editrice Internazionale, 1926.

VESPIGNANI, Giuseppe, Sales., *Nella Pampa Centrale. Ricordi personali del 1° giubileo della missione.* 127 pp. Torino, 1924.

Vicariato Apostolico di Mendez e Gualaquiza. Tra i Jivaros dell' Ecuador. 113 pp. Torino, 1925.

16. — ÉTATS-UNIS ET CANADA

L'Alaska e la Missione dei Gesuiti Italiani. (Civiltà Cattolica 1926, Vol. II, p. 444-453.)

ANZALONE, V., O. M. I., *Il Patriarca delle Nevi Mons. Emilio Grouard O. M. I.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Storica 19.) 8° 127 pp. Milano. Missioni Estere, 1934. Cf. Le Missioni Cattoliche 1934.

Azione Cattolica tra i Negri Americani. (Civiltà Cattolica 1933, Vol. II, p. 432-443.)

BELTRAMI, Luca, *Padre Samuele Mazzuchelli, Missionario Domenicano nell' America del Nord dal* 1829 *al* 1864. 8° 154 pp. Milano 1928.

BERNARDI, Eugenio, *Agli estremi confini del mondo. Cenni storici delle missioni dell' Alto Canada.* 8° 75 pp. Milano 1925.

BERNARDI, Gaetano, *Piccolo Mondo Pellirossa. Studi e schizzi dal vero.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Varietà 7.) 8° 63 pp. Milano, Missioni Estere, 1925.

CHOLENEC, Pierre, S. J., *Vita di Caterina Tekakwitha prima vergine irochese.* Isola del Liri, Macioce e Pisani, 1928.

CODAZZI, Angela, *L'opera del Missionario Milanese Padre Samuele Mazzuchelli O. P. nel Nord America.* 12 pp. Milano 1927.

DRAGONI, Lad., O. F. M., *Cenni storici dell' Alta California Francescana.* 16° XI pp., 183 pp. Arezzo, Beucci, 1930.

Idem. *Il Mio Pellegrinaggio attraverso l'Alta California.* 8° XV pp., 141 pp. Arezzo, Beucci, 1930.

DUCHAUSSOIS, Pierre, O. M. I., *Apostoli Ignorati.* Traduzione dal francese autorizzata del P. Gioacchino CATTANEO Miss. Apost. 8° 207 pp. Milano, Missioni Estere, 1933.

GIARDINA, G., S. J., *Il P. G. Cataldo, S. J., Apostolo dei Pellerossa.* 32° 82 pp. Palermo, 1928.

Inaugurazione del monumento al P. Eusebio Francesco Chini d. C. d. G. (Civiltà Cattolica 1930, Vol. IV, 87-92.)

LINGUEGLIA, G. B., O. M. I., *La Croce al Circolo Polare.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Storica 15.) 8° 71 pp. Milano, Missioni Estere, 1933. Cf. Le Missioni Cattoliche 1933.

Idem. *I Selvaggi delle terre polari.* (Bibliotechina Missionaria 18.) 8° 64 pp. Milano, Missioni Estere, 1933. Cf. Le Missioni Cattoliche 1933.

MONTICONE, Giuseppe, *Orme di Fede e Civiltà nell'Alaska.* (Illustrazione Vaticana 1932, 356-358.)

Nazionalità e cognome di P. Eusebio Chini. (Studi Tridentini di Scienze Storiche 1930, p. 18-20.)

I Negri e la Chiesa Cattolica negli Stati Uniti. (Civiltà Cattolica 1932, Vol. III, p. 328-442.)

Ricci, Eugenia, *Il Padre Eusebio Chini, Esploratore Missionario della California e dell' Arizona.* 16° 180 pp. Milano, Alpes, 1930.

Rossaro, A., *Brevi cenni sul gesuita P. Eusebio Francesco Chini di Segno in Val di Non.* 8° 35 pp. Rovereto, Grigoletti, 1929.

Tacchi Venturi, S. J., *Sei lettere inedite del P. Eusebio Chini al P. Gian Paolo Oliva di C. d. G.* (Studi Tridentini di Scienze Storiche 1930, p. 3-17.)

Idem. *Nuove lettere inedite del P. Eusebio Francesco Chini d. C. d. G.* (Archivum historicum S. J., 1934, 248-264.)

Testore, Celestino, S. J., *I Beati Martiri Canadesi della Compagnia di Gesù.* 8° X pp., 327 pp. Isola del Liri, Macioce e Pisani, 1925.

Idem. *I Beati Martiri Canadesi d. C. d. G. e i loro miracoli.* Trionfi di eroismo e di bontà. Cenni biografici con resoconto documentato di recenti grazie, prodigi e favori concessi dai Martiri ai loro devoti. 8° 181 pp. Roma, Tip. della Madre di Dio, 1929.

Idem. *I Santi Martiri Canado-Americani della Compagnia di Gesù.* 8° XII pp., 391 pp. Isola del Liri, Macioce e Pisani, 1930.

Idem. *Compendio della vita dei B. B. Martiri Canadesi.* 76 pp. Roma, 1925.

Idem. *Nella terra del sole a mezzanotte. La fondazione della Missione di Alaska. P. Pasquale Tosi S. J.* 1837-1898. 12° 47 pp. Venezia, S. J.

Idem. *Il giglio dei Mohawk. Kateri Tekakwitha* 1656-17 *Aprile* 1680. 12° 24 pp. Venezia, S. J.

Idem. *Kauilks Metatcopnin. Le memorie di un Vestenera. P. Giuseppe Maria Cataldo* 1837-1928. 12° 48 pp. Venezia, S. J.

Idem. *Kistalwa, Monotowan, Watomika. Da pellerossa a Gesuita. Pagine della vita del P. Giacomo Maria Bouchard S. J.*, 1823-1889. 12° 36 pp. Venezia, S. J.

Idem. *Sotto la scure del Pellerossa. S. Giovanni de Brébeuf* 1593-1649. 12° 32 pp. Venezia ,S. J.

Tosi, Pasquale, S. J., *L'Alaska e i suoi primi esploratori.* Nuova edizione con prefazione e appendice del P. Enrico Rosa S. J. 8° 139 pp. Roma, Civiltà Cattolica, 1926.

Weber, Simone, *P. Eusebio F. Chini, Apostolo ed esploratore del Nord America.* (Bollettino del Clero dell' Archidiocesi di Trento 1930.)

17. — AUSTRALIE ET OCÉANIE

Alazard, I., S. S. C. C., *Il P. Damiano, Apostolo dei Lebbrosi della Congregazione dei Sacri Cuori.* Traduzione del P. G. L. Ballo-Romeres della stessa Congregazione. 8° 64 pp. Roma, 1925.

Balangero, Giovanni Battista, *Australia e Ceylan.* Studi e ricordi di tredici anni di missione. 2ª edizione. 16° XIV pp., 386 pp. Torino, Paravia, 1924.

Battaglia, Gina, *Il primo apostolo della Nuova Guinea, Mons. Enrico Verjus.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica N. 16.) 8° 64 pp. Milano, Missioni Estere, 1927.

Bettega, G. B., *Il P. Giov. Mazzucconi, Martire della Oceania.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica N. 8.) 8° 67 pp. Milano, Missioni Estere, 1924.

Bowen, Francis I., *Profili di Missionari : Padre Damiano.* (Pensiero Missionario 1934, 139-158.)

Falletti, P., *Il Beato Chanel*, 24° Casale Monferrato, Casa della Missione.

Falletti, Luigi, *Profili d'Apostoli.* 8° 116 pp. Parma, Missioni Estere, 1930. (MMgr. Bataillon, Bertreux, Collomb, Verjus, P. P. Bernard, Bertheux, Bréhéret, Breton, Chevron, Lampila, Nicouleau, Pellion, Savelio ed Atalia di Samoa, i primi apostoli di Rotuma.)

Idem. *Sangue di Martiri.* 8° 144 pp., Parma, Missioni Estere, 1930. (1. Vittime della Barbarie : Chanel, Epalle, Douarre, Marmoiton, Paget, Mazzucconi, Pieplu, Vidili, Roudaire. 2. Periti in mare : Borjon, Pertuis, Gumoux, Schneider, Delahaye, Nivelleau, Le Fur.)

Idem. *Spigolature oceaniche. Da un' isola all' altra della Oceania.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Varietà 12.) 8° 64 pp. Milano, Missioni Estere, 1929.

Idem. *Vitolio, un fiore d'Oceania.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica N. 10.) 8° 63 pp. Milano, Missioni Estere, 1924.

Gallina, Cesare, M. S. C., *Mons. Enrico Verjus, Missionario del Sacro Cuore, primo Apostolo nella Nuova-Guinea o Papuasia in Oceania.* 8° XII pp., 632 pp. Roma, Missionari del Sacro Cuore, 1926.

Gausava. Storia di una Scuola di Catechisti. Da un Missionario d'Oceania. (Bibliotechina Missionaria. Serie Storica N. 18.) 8° 111 pp. Milano, Missioni Estere, 1934.

Gentile, Lorenzo, *Da un arcipelago all' altro dell' Oceania.* Racconti edificanti. (Bibliotechina Missionaria. Serie Varietà 14.) 8° 64 pp. Milano, Missioni Estere, 1931.

Maria Susanna, *Dall' isola del dolore. La lebbroseria di Makogai.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Storica 8.) 8° 63 pp. Milano, Missioni Estere, 1926.

Monticone, Giuseppe, *La missione marista alle Isole Samoa.* (Illustrazione Vaticana 1933, 75-77.)

Paesaggi e Figure d'Oceania. Per P. R. P., Missionario alle Salomoni. (Bibliotechina Missionaria. Serie Varietà 6.) 8° 63 pp. Milano, Missioni Estere, 1925.

Pavese, Rinaldo, S. M., *Piccolo mondo melanesiano.* (Bibliotechina Missionaria 19.) 8° 118 pp. Milano, Missioni Estere, 1933.

Idem. *Samu il gran Capo di Guadalcanar. Oceania.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Storica 7.) 8° 62 pp. Milano, Missioni Estere, 1926.

Pineau, Andrea, M. S. C., *Le vocazioni in Papuasia.* (Pensiero Missionario 1929, 49-57.)

Remondini, Paolina, *L' « Apostolo dei lebbrosi » di Molokai, Padre Damiano De-Veuster.* (Bibliotechina Missionaria. Serie Biografica N. 12.) 8° 111 pp. Milano, Missioni Estere, 1925.

Le Gérant : TARDY.

Bourges — Imp. A. Tardy